

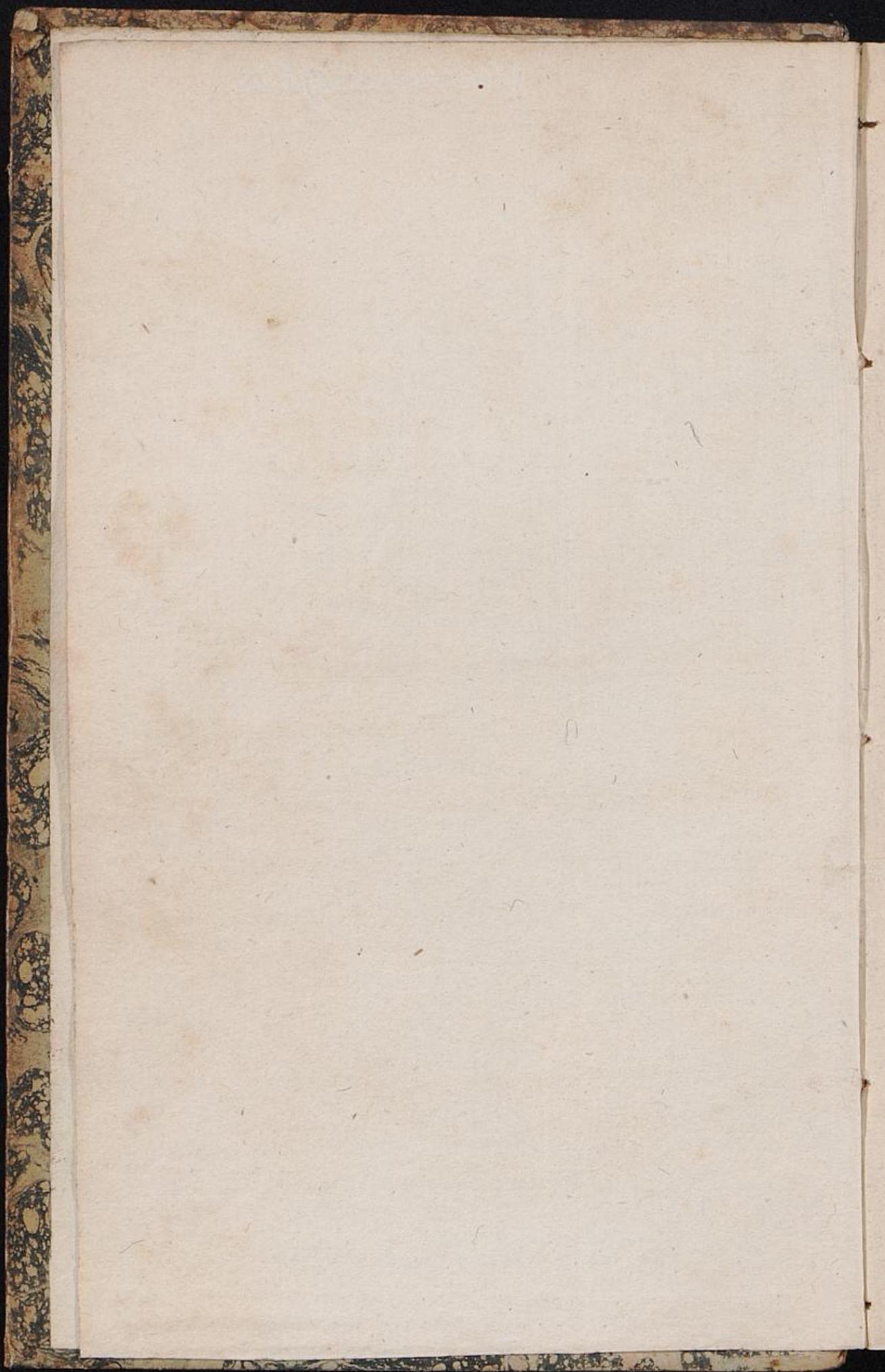
NOUVE



H. 175.

Verninglen

Ch.



HISTOIRE  
DE  
L'ORDRE TEUTONIQUE.

---

---

TOME IV.

---

---

HISTOIRE

DE

L'ORDRE TEUTONIQUE

---

TOME IV.

---

# HISTOIRE

DE

## L'ORDRE TEUTONIQUE.

PAR

UN CHEVALIER DE L'ORDRE.

---

*Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut  
catulus leonis rugiens in venatione.*

MACHAB. Lib. I. cap. 3.

---

TOME IV.



A PARIS;

Chez la Veuve VALADE, Imprimeur-Libraire,  
rue des Noyers, vis-à-vis St. Yves.

ET A RHEIMS,

Chez CAZIN, Imprimeur-Libraire.

---

M. DCC. LXXXVI.

HISTOIRE

DE LA

CHÉVALERIE DE BOURGOGNE



M. DC. LXXXV



# AVERTISSEMENT

DE

L'AUTEUR.

**L'**Erreur est si naturelle à l'homme, qu'on doit moins rougir d'y être tombé, que de chercher à la réparer. Lorsque je travaillois aux deux premiers tomes de cet Essai, & que je tâchois d'éclaircir les difficultés sans nombre qu'on rencontre dans ces tems reculés, je perdis de vue la division que Dusbourg nous a donnée lui-même de son ouvrage, & je crus avoir des raisons suffisantes, pour assurer que les synchronismes ou notes qu'on voit à côté de plusieurs chapitres n'étoient pas de l'Auteur, & y avoient été ajoutées postérieure-

ment. Mais ayant depuis jetté les yeux sur le commencement de cet ouvrage, j'ai reconnu mon erreur, & je me hâte de la réparer. Voici le commencement du chapitre intitulé: *De modo agendi libri hujus* ( pag. 10 ).

*Modus agendi in hoc libro erit iste : primo , describam , quo tempore & à quibus & quomodo incepit Ordo Domus Teutonicæ. Secundo , quomodo Fratres intraverunt in terram Pruschicæ. Tertio , de bellis & aliis quæ gesta sunt in dicta terra , quorum pauca quæ vidi , alia quæ audiui ab his qui viderunt & interfuerunt , cætera quæ relatione veridica intellexi. Quarto , ponam in margine Pontifices Summos & Imperatores qui a tempore institutionis hujus Ordinis regnaverunt , & notabilia quædam facta , quæ ipsorum temporibus acci-*

AVERTISSEMENT. vij

*derunt. Sed qui insufficientem me ad hoc negotium consummandum recognosco &c.* & on lit à la marge du premier chapitre de la premiere partie ( pag. 13 ). *Incipit quarta pars libri de incidentibus.*

Loin d'infirmer ce que j'ai avancé, ces passages en font la confirmation. Car Dusbourg nous fait connoître lui-même, les objets qui devoient trouver place dans ces notes, qui font la quatrième partie de sa chronique; & il est certain qu'il n'a pu avoir l'intention de reléguer ce qui regarde plusieurs Grands-Maîtres, dans la classe des choses étrangères à son sujet. Ainsi, en reconnoissant, que ce qui concerne les Papes, les Empereurs & quelques événemens mémorables, arrivés de leur tems, est de la main de l'Auteur, on sera obligé de con-

viii *AVERTISSEMENT.*

venir que les articles des Grands-Maitres *Conrard de Thuringe*, *Popon d'Osterna*, *Annon de Sangershausen*, *Hartman de Helderungen*, *Burchard de Schwenden*, *Conrard de Feuchtwangen*, & *Godefroi de Hohenlohe*, ont été ajoutés postérieurement par une main étrangere.



---

---

S O M M A I R E  
DU QUATRIEME TOME.

---

---

XXI. CONRARD ZOLNER  
DE ROTENSTEIN.

1382. **B**ROUILLERIES de Jagellon  
& de Keistut. — Jagellon fait un traité  
avec l'Ordre. — Perfidie de Jagellon, mort  
de Keistut. — Jagellon tend un piège au  
Grand-Maître. — Paix avec Vitolde. —  
Les Polonois déferent la couronne à Hed-  
wige. — Plusieurs Princes prétendent à  
sa main. — Jagellon se met sur les rangs.  
Ses propositions. — Le Duc d'Autriche  
vient à Cracovie. Son départ. — Le Grand-  
Maître refuse d'être le parrain de Jagel-  
lon. — Mariage & couronnement de ce  
Prince. — Examen de la conduite des  
Polonois & des Teutoniques. — Le Duc  
André appelle les Teutons en Lithuanie. —  
Traité entre l'Ordre & les Ducs de Ste-  
tin. — Conversion des Lithuaniens. Skir-  
gelon Gouverneur de la Lithuanie. — Vi-  
tolde traite avec l'Ordre. — Entreprise  
en Lithuanie. — Perfidie de Vitolde. —

x S O M M A I R E.

*Le Grand-Maître bat le Duc Skirgelon. — Vitolde renoue avec les Teutoniques. — Captivité du Duc de Gueldre. — Engagement de l'isle de Gothland. — Acquisition de Schifelbein. — L'Ordre prend les Seigneurs de Wedel à sa solde. — Expédition de Jagellon en Lithuanie. — Siege de Grodno. — Secours étrangers. — Bataille près de Vilna. — Fondation d'une université à Culm. — Nouvelle monnoie. — De la Hanse Teutonique. — Protecteurs de la Hanse. — Ambassadeurs de l'Ordre en Angleterre. — Traité avec l'Angleterre. — L'Empereur confirme les privileges de l'Ordre. — Mort du Grand-Maître.*

---

I N T E R R E G N E.

*Siege de Vilna. — Cruauté de Vitolde, on leve le siege. — L'Empereur empêche un duel entre des François & des Polonois. — Traité du Roi de Pologne & des Ducs de Poméranie.*

XXII. CONRARD DE WALLENROD.

*1391. Le Grand-Maître attaque Vilna sans succès. — Il remporte une victoire sur Skirgelon. — Il bâtit trois forteresses en Lithuanie. — Entreprise & mort de*

S O M M A I R E. xj

*Vigund.* — *Le Roi offre le Grand-Duché à Vitolde.* — *Nouvelle perfidie de Vitolde.* — *Il reçoit l'investiture de la Lithuanie.* — *Suitrigellon recourt aux Teutoniques.* — *Le Grand-Maître établit de nouveaux impôts.* — *Armée auxiliaire de 46000 hommes.* — *Festin d'honneur donné par le Grand-Maître.* — *Autres festins d'honneur donnés en Prusse.* — *L'Ordre tire peu de fruit de ses préparatifs.* — *Affaires de Livonie.* — *Wennemar de Bruggene Maître de Livonie.* — *Examen de la conduite de Wallenrod.* — *Nouvelle ville bâtie à Dantzic.* — *Hérésie de Léandre.* — *Apologie du Grand-Maître.* — *Mort de Wallenrod.* *Inondations & tempêtes en Prusse.* — *Mort de Sze, Dorothee.*

XXIII. CONRARD DE JUNGINGEN.

1394. *Traité entre l'Ordre & le Duc de Poméranie.* — *Traité de Jagellon avec l'Empereur.* — *Le Duché de Dobrzin engagé à l'Ordre.* — *Entrevue de la Reine de Pologne & du Grand-Maître.* — *Le Roi Albert perd la Suede.* — *L'Ordre s'empare de l'isle de Gothland.* — *Vains efforts des Danois pour la reprendre.* — *Congrès d'Helsingbourg.* — *Traité entre les 3 couronnes du Nord & l'Ordre.* — *Evénements en Lithuanie.* — *Vitolde est*

*battu par les Tartares. — Charles II Duc de Lorraine vient en Prusse. — Déposition de l'Empereur Wenceslas, élection de Robert. — Jagellon écrit à Robert contre les Teutons. — Le Brandebourg passe de la maison de Bavière à celle de Luxembourg. — Sigismond Electeur de Brandebourg. — Le Brandebourg engagé au Marquis de Moravie. — Sigismond veut vendre la nouvelle Marche. — Elle est hypothéquée au Roi de Pologne. — L'Ordre achete la nouvelle Marche. — Conditions de cette vente. — Etendue de la nouvelle Marche. — Sigismond la donne en propriété à l'Ordre. — Affaires de Livonie. — Conrard de Vietinghof Maître de Livonie. — Hostilités en Lithuanie. — Jagellon incline pour la paix. — La Samogitie est cédée à l'Ordre. — Remarques sur cette cession. — Retrait de Dobrzin. — Le Roi renouvelle la paix de 1343. — Entreprise du Duc de Masovie réprimée. — Jagellon vient à Thorn. — Révolte des Samogites. — Les Teutons secourent Vitolde contre les Russes. — Demêlés avec l'Angleterre au sujet du commerce. — Etat du commerce de la Prusse. — Richesse d'un paysan Prussien. — Population de la Prusse. Sagesse du gouvernement. — Mort du Grand-Maître.*

## XXIV. ULRIC DE JUNGINGEN.

*Ordonnances du Grand-Maître. — Recherches sur Santock & Driesen. — Vitold de envahit la Samogitie. — Vaines démarches du Grand-Maître à ce sujet. — Jagellon veut soutenir l'invasion de la Samogitie. — Il reprend le titre d'héritier de la Poméranie. — Commencement de la guerre. — On prend le Roi de Bohême pour arbitre. — Incurfion des Lithuaniens en Pruffe. — Le Roi fe prépare de nouveau à la guerre. — Il refuse de fe soumettre à la fentence arbitrale. — Démarches inutiles du Roi de Bohême. — Traité de l'Ordre avec le Roi de Hongrie. — Démarches inutiles des Ambaffadeurs Hongrois. — On fe prépare à la guerre, force des armées. — Perfidie des Ambaffadeurs de Hongrie. — Les Teutons battent un corps de Polonois. Disposition des deux armées. — Bataille de Tannenberg. — L'aile droite des Polonois eft taillée en pieces. — Les Polonois de la gauche fe foutiennent avec courage. — Le Grand-Maître fe met à la réferve. — Danger que court le Roi. — Mort du Grand-Maître. — Déroute des Teutoniques. — Recherches fur la perte des armées. — Nombre des prifonniers.*

---

 I N T E R R E G N E.

*Plauen vice-Grand-Maître se jette dans Marienbourg. — Puniton d'un Chevalier. — Le Roi marche sur Marienbourg. — Description de cette forteresse. — Siege du château de Marienbourg. — Plusieurs Prussiens se soumettent au Roi. — Partage prématuré des dépouilles de l'Ordre. — Continuation du siege de Marienbourg. — Démarches du vice-Grand-Maître. Les Polonois rejettent ses propositions. — Belle défense des Teutoniques. — Trahison d'un soldat Bohémien. — Le Maître de Livonie entre dans Marienbourg. — Le Roi leve le siege. — Les Polonois prennent Reden. — Embarras du Roi de Pologne. — Bataille de Crone suivant les Polonois. — Examen de cet événement. — Combat de Tauchel.*

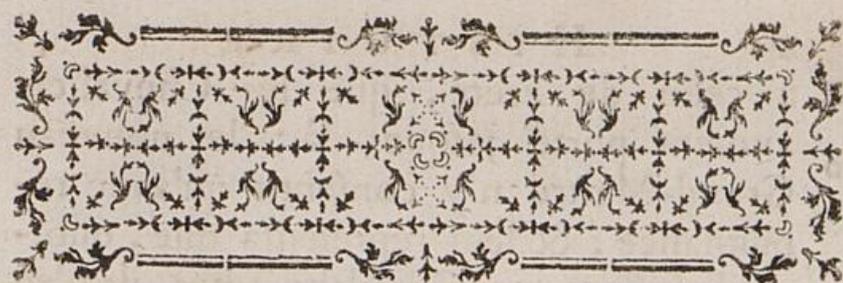
## XXV. HENRI COMTE DE PLAUEN.

*1410. Situation & succès des Teutoniques. — Les Polonois défont une armée Hongroise. — Combat de Golup. — Treve entre l'Ordre & la Pologne. — Les Polonois rompent la treve. — Paix de Thorn. Observations sur cette paix. — Nouvelles*

S O M M A I R E. xv

*prétentions des Polonois. — La paix est rompue. — Plaintes du Grand-Maître. — Jagellon conspire contre l'Ordre. — Sigismond arbitre entre l'Ordre & la Pologne. — Sentence de l'Empereur. — Protestation des Polonois. — Nouvelle infidélité de Jagellon. — Conversion des Samogites. — Demandes du Roi de Pologne au Pape. — Mauvaise conduite du Grand-Maître. — Il favorise l'hérésie de Wicief. — Son despotisme. — Excès commis dans l'Evêché de Warmie. — Brouilleries à Dantzig. — On altere la monnoie. — Impôts extraordinaires. — Divisions dans l'Ordre. — On arrête le Grand-Maître. Il est déposé par le Chapitre.*

SOMMAIRE  
Préface de l'auteur. — La partie de  
l'ouvrage. — Histoire de la République  
de Venise. — Histoire de la République  
de Florence. — Histoire de la République  
de Gênes. — Histoire de la République  
de Lucques. — Histoire de la République  
de Pise. — Histoire de la République  
de Lucca. — Histoire de la République  
de Carrare. — Histoire de la République  
de Modène. — Histoire de la République  
de Parme. — Histoire de la République  
de Plaisance. — Histoire de la République  
de Mantoue. — Histoire de la République  
de Ferrare. — Histoire de la République  
de Ravenne. — Histoire de la République  
de Forlì. — Histoire de la République  
de Cesena. — Histoire de la République  
de Imola. — Histoire de la République  
de Faenza. — Histoire de la République  
de Bologna. — Histoire de la République  
de Ancona. — Histoire de la République  
de Macerata. — Histoire de la République  
de Pesaro. — Histoire de la République  
de Fano. — Histoire de la République  
de Senigallia. — Histoire de la République  
de Osimo. — Histoire de la République  
de Cupes. — Histoire de la République  
de Senigallia. — Histoire de la République  
de Osimo. — Histoire de la République  
de Cupes.



# HISTOIRE

DE

## L'ORDRE TEUTONIQUE.

---

---

### CONRARD ZOLNER

DE ROTENSTEIN.

XXIe. GRAND-MAITRE.

**L**E deux, ou le cinq du mois d'octobre de l'an 1382, Frere CONRARD ZOLNER DE ROTENSTEIN, Trapier de l'Ordre & Commandeur de Christbourg, fut élu pour remplacer Winrich de Kniprode à la Grande Maîtrise (1). Ce fut à ce même Chapitre assemblé pour l'élection, qu'on résolut de substituer le nom de Seigneur

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

1382.

*Continuat.  
Dusb. cap.  
25.*

*Pauli.*

*Venator.  
Duellius.  
Hartk. dis-  
sert. 29.*

*pag. 429.  
Pauli.*

---

(1) On n'est pas plus instruit de l'origine de ce Grand-Maître que de celle de son prédécesseur.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

à celui de Frere, que les Chevaliers avoient porté jusques-là; le nouveau Grand-Maître n'y consentit qu'avec répugnance, & leur représenta que, quoiqu'ils fussent tous Gentilshommes, ils n'en étoient pas moins Religieux, & que par conséquent ils devoient vivre ensemble fraternellement & dans l'humilité. C'est de cette époque que les Chevaliers Teuto-niques sont nommés *Teutsche-herren* & *Creutz-herren*; mais ce changement n'eut lieu que vis-à-vis des étrangers, les Chevaliers conservant encore le nom de Frere entre eux; titre par lequel ils sont le plus souvent designés dans les nouveaux statuts redigés l'an 1606 par le Grand-Maître Maximilien d'Autriche. La mort de Louis Roi de Hongrie & de Pologne, arrivée trois semaines avant l'élection du Grand-Maître, & la division qui se mit entre les Princes de Lithuanie, furent les objets d'une délibération bien plus importante, pour le grand Chapitre: ces événemens, dont nous allons rendre compte successivement, en commençant par la Lithuanie, changerent totalement la face des affaires.

Brouilleries  
de Jagellon  
& de Keis-  
tut.

Jagellon, devenu Grand-Duc de Lithuanie, du consentement du Duc Keistut son oncle, auroit pu régner tranquillement, si Woidilon son favori, n'eût trou-

blé la bonne intelligence qui existoit entre l'oncle & le neveu. Ce Woidilon, né de parens pauvres, avoit été employé à la boulangerie du teins du Grand-Duc Olgerde ; dans une place, où à peine, il pouvoit être apperçu de son maître, cet homme vif, souple & insinuant, parvint à se faire remarquer du Souverain & à gagner ses bonnes graces : Olgerde le tira de la farine pour le faire Chambellan, & delà son Grand-Echançon. A la mort de ce Prince, Woidilon vit encore croître sa faveur auprès du fils, au point que Jagellon lui fit épouser une de ses sœurs. Le Duc Keistut, instruit de cette indigne alliance, en témoigna si haut son mécontentement, que Woidilon, qui craignoit l'influence de Keistut sur l'esprit de son neveu, n'imagina pas de meilleur expédient pour détourner cet orage, que de les brouiller.

Pour cet effet il persuada au Grand-Duc, que son oncle avoit dessein de lui ravir sa Principauté ; desorte que Jagellon ajoutant foi aux insinuations de son favori, proposa aux Teutoniques de faire un traité contre Keistut. L'Ordre n'ayant jamais eu d'ennemi plus déterminé que ce Prince, on fut bientôt d'accord ; mais il semble qu'il n'y eut que les Chevaliers de Livonie qui parurent au traité, qu'on se

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Dlugoff.*  
*lib. 20. pag.*  
*62. & seq.*  
*Cromer.*  
*pag. 350.*  
*Guagn.*  
*tom. 1. pag.*  
*322.*  
*Kojal.*  
*lib. 9.*  
*Schutz.*  
*pag. 183 &*  
*seq.*

Jagellon  
fait un traité  
avec l'Or-  
dre.

*Ibid.*  
1383  
1384.

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

proposoit de tenir secret pendant quelque tems. Cependant Keistut, ayant eu vent de cette alliance, dissimula, aux pressantes sollicitations de Vitolde, qui ne pouvoit se persuader que le Grand-Duc fût capable d'un semblable projet; mais bientôt les soupçons se tournerent en certitude, lorsqu'on vit le Maître Provincial de Livonie marcher avec Jagellon pour attaquer les Russes de Polock. (1).

*Abid.*

Keistut se hâta de rassembler ses troupes pour profiter de l'absence de Jagellon, & s'empara de Vilna sa capitale (2); après quoi il manda son fils Vitolde, qui n'avoit pas voulu porter les armes contre son ami, & lui fit voir l'original du traité, qu'il avoit trouvé dans le château de Vilna. Vitolde, qui avoit toujours cherché des raisons de douter, pour excuser Ja-

(1) Presque tous les historiens cités à la marge, rapportent que Keistut fut averti de ce traité, par le Commandeur d'Osterode, qui avoit été parrain de la Princesse sa fille, lorsqu'elle avoit embrassé le christianisme, pour épouser Jean Duc de Masovie: cela n'a nulle vraisemblance, d'autant que nous ne voyons pas que le Commandeur ait été puni de cette trahison. On lit dans Kojalowicz, *cum Augusti Sudsteini Ostrodomensis Praefecti indicio res ad Keislutum emanavit, &c.* D'où l'on peut conjecturer que ces écrivains auront lu Osterode pour Ostrodom, qui pourroit bien être Ostrog.

(2) Kojalowicz au contraire, prétend que Jagellon fut surpris dans le château de Vilna, ainsi que sa mere.

Jagellon, n'en renouvella pas moins ses instances auprès de son pere, & obtint, par ses pressantes sollicitations, qu'il se contenteroit de garder Vilna avec le titre de Grand-Duc, laissant à son neveu les autres domaines, dont il auroit pu aisément le dépouiller : Jagellon prévenu, fut fort heureux d'acquiescer à ces conditions, & Woidilon, auteur de tous ces désordres, fut puni du dernier supplice.

Jagellon, qui n'avoit consenti à ce traité que par nécessité, profita à son tour de l'absence de Keistut, qui étoit allé faire le siege de Novogrodek, pour reprendre Vilna avec l'aide des Teutoniques, & se rendit maître de Troki, que Vitolde fut obligé d'abandonner pour se sauver à Grodno. Keistut, au retour de son expédition, fit venir un puissant renfort de Samogites, dans l'intention de reprendre Troki, qui faisoit partie de son patrimoine; & Jagellon voulant conserver ses conquêtes, demanda de nouveaux secours à l'Ordre, qui lui en envoya de la Prusse & de la Livonie.

Les deux armées se trouvant en présence, & n'attendant l'une & l'autre que le signal du combat, Jagellon fit proposer une entrevue à son oncle & à Vitolde; ces Princes y consentirent, dans l'espérance qu'ils pourroient l'engager à leur

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Ibid.*

Perfidie de  
Jagellon.  
Mort de  
Keistut.

*Ibid.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

rendre Troki sans combat ; mais ils furent les victimes de sa perfidie , car Jagellon avoit si bien pris ses mesures , qu'il les fit enlever tous les deux , contre la foi qu'il leur avoit jurée. Keistut fut conduit à Creva & jetté dans un affreux cachot , où son neveu le fit étrangler , malgré les vives sollicitations du Grand-Maître , qui avoit envoyé des troupes à Jagellon pour combattre avec lui , & non pour participer à l'infame trahison que ce Prince avoit faite à son oncle. Vitolde , cet ami de Jagellon , dont il avoit si vivement plaidé la cause vis-à-vis de Keistut , fut enfermé à Vilna , d'où les vœux de la Lithuanie , non plus que les instances du Grand-Maître & des Princes Lithuaniens , ne purent le tirer ; le barbare fut inflexible , & le destinant à la mort , il le fit aussi transporter à Creva , où son pere avoit déjà été étranglé.

Le cruel Jagellon fut cependant privé du plaisir de tremper ses mains dans le sang de son parent , car Vitolde fut sauvé par l'adresse de sa femme : cette Princesse , à qui on permettoit de voir le prisonnier , lui fit changer d'habit avec une des femmes qui l'accompagnoient , & il échappa à la faveur de ce déguisement. Vitolde se retira d'abord chez Jean Duc de Masovie , son beau-frere ; mais ne s'y croyant

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 7

pas en sûreté contre les entreprises de Jagellon, il se rendit en Prusse, où sa femme & beaucoup de Seigneurs, qui lui étoient affectionnés, vinrent le joindre. Le Grand-Maître, outré de la perfidie de Jagellon, rompit avec lui, & reçut Vitolde à bras ouverts; & ce dernier s'engagea à ne cesser de témoigner sa reconnoissance aux Teutoniques, si par leur secours, il pouvoit s'emparer du Grand-Duché de Lithuanie, promettant de les aider en tout, comme un fidele allié. Le premier soin de Vitolde fut d'aller en Samogitie, où l'on doutoit de son évafion; la nation entiere le reçut avec empressement, lui promit fidélité & de le fecourir de toutes ses forces contre Jagellon. Le Grand-Maître, voulant engager les principaux Seigneurs Samogites, à feconder puissamment Vitolde, leur fit de magnifiques présens en armes, en chevaux, & en habits.

Jagellon furieux de la protection que le Grand-Maître accordoit à Vitolde, résolut de s'en venger, mais n'osant tenter la voie des armes, il eut recours à la perfidie. A cet effet, il envoya des Ambassadeurs au Grand-Maître, tant en son nom qu'en celui de Suitrigellon son frere, pour lui dire, que la Lithuanie étant épuisée par les guerres qui duroient depuis si long-

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Jagellon  
tend un piè-  
ge au Grand-  
Maître.

Corner ap  
Eccard.

pag. 2138.

Krantz  
Wandal.

lib. 9. cap.  
9.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

tems avec les Chrétiens, ils avoient résolu d'embrasser eux-mêmes le christianisme, & d'engager le peuple de la Lithuanie à imiter leur exemple; priant le Grand-Maître de vouloir se rendre dans l'isle de Kirsemil, dont la situation m'est inconnue, où ils se proposoient de recevoir la grace du baptême. Jagellon se flattoit que Rotenstein, enchanté de la bonne nouvelle, ne s'occuperait qu'à rassembler un grand nombre de Commandeurs, pour rendre la fête plus brillante, & qu'il les enleveroit tous d'un même coup de filet. Le Grand-Maître accepta avec joie la proposition; mais comme il avoit appris à se défier de Jagellon, par la maniere dont il s'étoit conduit avec Keistut & Vitolde, il prit toutes les précautions qui pouvoient contribuer à sa sûreté, & résolut de n'aller au rendez-vous qu'avec un escorte capable de se faire respecter.

*Ibid.*

Rotenstein, menant avec lui deux Evêques pour faire la cérémonie du baptême, & un grand nombre de Commandeurs, se rendit au jour fixé dans l'isle de Kirsemil, où Jagellon, voyant le coup manqué, ne jugea pas à propos de se rendre. Le Grand-Maître, après l'avoir attendu trois jours entiers, fut enfin instruit, de maniere à n'en pouvoir douter,

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 9

que c'étoit un piège qu'on lui avoit tendu, & il se hâta de regagner la Prusse. Lorsque Rotenstein, qui ne devoit son salut qu'aux précautions qu'il avoit prises, se vit à la tête de son armée, il fut joint par Vitolde, qui avoit ramassé quelque monde, & les deux Princes furent mettre le siège devant Troki, dont ils se rendirent maîtres, & où ils laisserent une nombreuse garnison; après quoi Vitolde fut prendre Vilna, auquel il mit le feu, après l'avoir pillé. (1)

Jagellon ne tarda pas de venir à son tour assiéger Troki : ce Prince résolu de le reprendre à quelque prix que ce fût, ne dût-il lui rester qu'un monceau de cendres, ne cessa de donner assauts sur assauts, & de battre les murailles avec toutes sortes de machines, & même avec de l'artillerie; la garnison aux abois fut obligée de capituler, & obtint de sortir avec armes & bagages, & tous les honneurs de la guerre. La nuit même qui suivit cette reddition, une partie des murailles qui avoient été ébranlées par l'artillerie & le choc des machines, s'écroula tout d'un coup, avec un fracas épouvanta-

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Paix avec  
Vitolde.  
*Ibid.*  
*Kojal.*

(1) Il n'est pas possible de fixer avec précision la date de ces événemens, qui eurent lieu entre l'élection du Grand-Maître, & la paix que Vitolde fit avec Jagellon en 1385.

XXI.  
CONRAD  
DE  
RONTENS-  
TEIN.

*Cromer. p.*  
*352.*  
*Guagn. t.*  
*1. pag. 324.*  
*Kojal.*  
1385.

ble, entraînant avec elle, une quantité d'édifices qui les avoifinoient. Cet événement coûta la vie à un grand nombre de Lithuaniens. Peu de temps après la prise de Troki, le Grand-Duc envoya des Ambassadeurs à Vitolde; les deux cousins se réconcilierent, & ce dernier fut mis en possession de plusieurs provinces, qui lui furent cédées par le traité, qui paroît avoir eu lieu, l'an 1385: l'Ordre Teutonique n'y étant pas compris, il continua la guerre contre la Lithuanie.

Tandis que le Grand-Duc souilloit les commencemens de son regne par une conduite si odieuse, la fortune qui se plaisoit à l'élever, lui préparoit un trône, où il ne devoit monter qu'en embrassant la religion qu'il avoit persécutée. Ces deux grands événemens, la conversion des Lithuaniens à la religion chrétienne, & l'union de la Lithuanie avec la Pologne, sous l'heureux Jagellon, étant au nombre des époques les plus intéressantes de l'histoire du Nord, nous en allons rendre compte, en reprenant les choses de plus haut.

Les Polonois déferent la couronne à Hedwige.

Louis Roi de Hongrie & de Pologne, étant mort l'an 1382, comme nous l'avons dit ailleurs, n'avoit laissé que deux filles encore jeunes, Marie, & Hedwige:

peu de temps avant sa mort, Louis avoit fait reconnoître pour son successeur à la couronne de Pologne, Sigismond de Luxembourg, Margrave de Brandebourg, à qui il avoit promis la Princesse Marie, l'aînée de ses filles; mais Sigismond ne vint en Pologne que pour indisposer la nation par sa fierté, & aliéna sur-tout les Grands, en refusant obstinément la déposition d'un certain Damarathe, Gouverneur de la Grande-Pologne, qui s'étoit rendu odieux par ses excès. Sigismond trop inflexible, dans un tems où il n'auroit dû travailler qu'à se concilier les esprits, fut exclu du trône par la diète qui se tint à Wiliscza, où l'on défera la couronne à Hedwige fille cadette du feu Roi, à condition qu'elle prendroit un mari agréable à la nation. Après quelques tentatives infructueuses, Sigismond prit le parti de retourner en Hongrie, où il trouva qu'on avoit couronné la Princesse Marie, sa future épouse, non comme Reine, mais en qualité de Roi de Hongrie, de sorte qu'elle fut nommée le Roi Marie (1). Pendant ce tems les Polonois sollicitoient vivement Elisabeth

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Dlugoff.  
Cromer.  
Guagn.  
Kojal.*

---

(1) Sigismond étoit fils de l'Empereur Charles IV : nous rapporterons ailleurs en détail, comment l'Electorat de Brandebourg étoit passé de la maison de Baviere dans celle de Luxembourg.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

douairiere de Louis, de leur envoyer la jeune Reine; mais cette Princesse différa long-tems de les satisfaire, sous divers prétextes; enfin ils furent au comble de leurs vœux, lorsqu'ils virent venir Hedwige, qu'ils couronnerent à Cracovie, peu de tems après son arrivée. Cette Princesse justifia bien l'empressement de la nation; très-jeune encore, elle paroissoit au dessus de son âge par la solidité & la profondeur de sa raison, & elle joignoit l'éclat de la beauté aux qualités du cœur & de l'esprit.

Plusieurs  
Princes pré-  
tendent à sa  
main.

*Ibid.*

*Cromer. p.*  
*348.*

Plusieurs Princes rechercherent la main de Hedwige, avec l'empressement que devoient inspirer ses qualités & sa fortune: Zemovit Duc de Masovie, avoit été au moment de réunir les suffrages de la nation, peu de tems avant l'arrivée de la Reine; mais trop impatient de régner, il perdit la couronne par sa précipitation. Celui de tous les prétendans, qui paroissoit avoir le droit le plus incontestable à la main de Hedwige, & par conséquent au trône de Pologne, étoit Guillaume Duc d'Autriche, jeune Prince aimable & plein de mérite, à qui le Roi Louis avoit promis la main de la Princesse, avec l'une des deux couronnes, de Hongrie ou de Pologne: le Duc d'Autriche, élevé à la cour de Louis, s'y étoit en-

core acquis un droit plus légitime, en méritant le cœur de Hedwige, avec qui il étoit fiancé dès l'enfance; & l'on avoit stipulé un dédit de deux cens mille florins, si le mariage ne s'accomplissoit pas dans l'âge convenable: mais malheureusement Hedwige ne dispofoit pas d'elle même, & les Polonois paroiffoient peu inclinés en faveur du Duc d'Autriche, parce que ses Etats ne touchant pas à la Pologne, ils craignoient d'être souvent privés de la présence de leur Roi; d'ailleurs ils ne trouvoient pas Guillaume assez puissant pour pouvoir être d'un grand secours à la nation par ses propres forces.

Il se présenta sur ces entrefaites, un autre prétendant qui fut réunir les suffrages des Polonois, c'étoit Jagellon, Grand-Duc de Lithuanie: ce Prince envoya pour Ambassadeurs ses deux freres, Skirgelon & Boris, avec le Gouverneur de Vilna; ils étoient chargés de demander la Reine en mariage, & de lui offrir des présens magnifiques: Jagellon promettoit d'embrasser le christianisme, d'unir pour toujours le Grand-Duché de Lithuanie à la couronne de Pologne, & de payer les deux cens mille florins de dédit au Duc d'Autriche. Si l'on en croit Dlugoff, il s'obligeoit encore de conquérir la Silésie, ainsi que les Duchés de

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Jagellon  
se met sur  
les rangs;  
ses proposi-  
tions.

*Idem.*

*Dlugoff.*  
*pag. 96.*  
*Kojal. pag.*  
*383.*  
*Guagn.*  
*tom. I. pag.*  
*104.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Dobrzin, de Viélun, de Poméranie, & le pays de Culm; & si l'on s'en rapporte au témoignage des historiens de la Lithuanie, il devoit conquérir la Prusse entiere pour la réunir à la Pologne. Ce dernier article flattoit trop la passion dominante des Polonois, pour ne pas entraîner leurs suffrages; mais la Reine qui avoit autant d'attachement pour le Duc d'Autriche, que d'horreur pour l'alliance d'un barbare, fit son possible pour éloigner cette proposition, & se retrancha, pour gagner du tems, sur les volontés de sa mere, qu'on envoya consulter.

Le Duc  
d'Autriche  
vient à Cra-  
covie, son  
départ.

*Pauli. pag.*  
220.

*Pag. 205.*

Dans cette crise, le Duc d'Autriche, appelé par la Reine, arriva à Cracovie, avec une suite brillante, dans l'intention d'accomplir son mariage; ce qui eut lieu, selon les écrivains Prussiens, qui prétendent que le Duc habita quinze jours avec la Reine: mais tous les historiens Polonois n'en conviennent pas, & disent au contraire, que les Grands de l'Etat garderent tellement la Reine à vue, qu'elle ne vit jamais le Duc qu'en présence de beaucoup de témoins. Cependant Dlugoff rapporte que, suivant l'opinion de beaucoup de gens, son attachement pour le Duc d'Autriche n'étoit pas le seul obstacle qui l'empêchât de donner la main à Jagellon, mais qu'elle avoit encore

horreur de se rendre coupable d'un adultère, n'ignorant pas d'ailleurs, que beaucoup de personnes favoient, qu'elle avoit passé quinze jours intimement, avec le Duc d'Autriche; & l'on étoit persuadé, ajoute cet auteur, que le crime des Polonois, qui arracherent la Reine des bras de son légitime époux, pour la faire passer, malgré elle, dans ceux d'un barbare, attira sur la nation divers fléaux de la vengeance celeste. (1).

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

---

(1) Je ne vois pas pourquoi David Braun, dans son ouvrage intitulé, *De Scriptorum Prutenicorum... vitiis & virtutibus judicium*, se récrie contre les écrivains Prussiens qui ont prétendu que Hedwige avoit consommé son mariage avec le Duc d'Autriche; cette opinion étoit encore commune à d'autres: voici comme Dlugoff s'exprime (lib. 10. pag. 105) *Ferunt & Hedvigim Reginam, ne suo jungeretur connubio, diutius obluclatam, & vix tandem prece optimatum ad consentiendum inducltam fuisse. Probe enim noverat, matrimonium secundum contrahendum, priori obstante, legitimum fieri non posse. Facinus quoque adulterii exhorrens, alteris nuptiis suam contaminare pudicitiam, amarius morte putabat. Neque enim a plurimorum notitia sciebat ignoratum, quod cum præfato Wilhelmo Duce Austriæ post contracta de præfenti sponsalia, quindecim diebus in thoro, carnali copula etiam subsequuta, manserat.... ex eo insuper facinore a proceribus Polonia.... patrato, qui catholico principe Wilhelmo Austriæ Duce, a legitima uxore ignominiose excluso, fœminam renitentem, Jagyelloni barbâro, non abhorrendo adulterii facinus, jungi procurarunt, creditus est omnipotens ultionum dominus flagellis Polonos per inordinatum Regimen & Reges, Lithuanis quam Polonis impensius faventes, plurimum afflixisse.* Braun nous apprend lui-même (pag. 233) par un passage de Laski, comment ce second mariage a pu être lé-

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Quoi qu'il en soit, le Duc d'Autriche, ne se croyant plus en sûreté chez les Polonois, fut obligé de se sauver furtivement, avec la douleur d'abandonner une femme qu'il aimoit, & un trône qui lui étoit destiné. Les Grands de l'Etat ne négligerent rien, après le départ du Duc, pour engager la Reine à accepter la main de Jagellon; on ne manqua pas de faire valoir l'intérêt de la Pologne, & surtout celui de la religion, à qui ce mariage gagneroit une nation entiere.

Les Polonois déterminés à passer outre, malgré la répugnance de la Reine, envoyèrent des Ambassadeurs au Grand-Duc, pour l'amener en Pologne, après lui avoir fait jurer d'accomplir tous les

---

gitimé : le voici. *Hedvigis in virginali statu nupsit primùm Wilhelmo Austriae Duci, consentientibus primoribus Poloniae Regni. Hic cum suis insolentibus se gerens, quàm legitimum decebat Principem, ob despicabiles mores suos Polonis exosus, pellitur de regno. Nupsit deinde, licet invita, dispensante Sede Apostolica, Uladislao Jagelloni, &c.* Le mot de dispense ne doit pas être pris à la lettre : l'Eglise n'accorde pas de dispense pour commettre l'adultere qu'elle a en horreur; mais il faut supposer que le premier mariage aura été déclaré nul pour quelque cause que les historiens n'ont pas jugé à propos de nous transmettre. Comme ce trait est tiré de la préface d'un ouvrage, adressé par l'auteur à la diete de Pologne, il est vraisemblable qu'il est de Jean Lasko, Chancelier du royaume & Archevêque de Gnesne, qui fut le premier compilateur des loix Polonoises.

engagemens qu'il avoit pris avec la nation. Cromer, qui ne dit pas, comme les autres écrivains cités, que ce Prince s'étoit engagé de réunir la Poméranie & la Prusse à la Pologne, prétend que les Ambassadeurs furent chargés d'ajouter cette condition à toutes les autres; cet auteur ne nomme pas, à la vérité, la Prusse, ni la Poméranie, mais on sent assez qu'elles étoient comprises sous la dénomination générale des pays qui avoient été soumis à la Pologne, & qui en étoient détachés de quelque maniere que ce fût; car telles étoient les prétentions des Polonois à l'égard de ces deux Etats, & l'on voit par l'expression de Cromer, qu'on n'exceptoit pas de ce projet de réunion, les pays qui avoient été cédés par les traités les plus solennels (1). C'étoit aller directement contre le dernier traité conclu entre l'Ordre & la Pologne, & faire jurer à Jagellon d'entreprendre une guerre injuste: car quels droits les Polonois avoient-ils sur la Prusse & la Poméranie? & s'ils en avoient eus, n'y avoient-ils pas renoncé

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.  
Pag. 351.

---

(1) *Missi sunt, ut eum ad conjugium Hedwigis & Regnum Polonorum vocarent, & secum adducerent, si is supra memoratas condiciones accepisset, & jurejurando suo stabilisset: unâ insuper adjectâ, de recuperandis iis quæ in eum diem a jurisdictione Polonorum Regum quomodocumque exviderant.* Cromer. loc. citato.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Le Grand-  
Maître re-  
fuse d'être  
le parrain  
de Jagellon.

*Dlugoff.*  
*lib. 10. pag.*  
*103 & 106.*  
*Cromer.*  
*pag. 304.*

de la maniere la plus solemnelle, par le traité signé à Kalisch, & ratifié à Jungenslaw l'an 1343.

Jagellon fit tous les sermens qu'on voulut, & se mit en chemin pour la Pologne. Ce Prince étant arrivé à Sendomir, où la Noblesse du royaume s'étoit assemblée pour lui faire sa cour, il s'y arrêta quelque tems, & envoya Demetrius Goray, Vice-Trésorier de la couronne, en ambassade au Grand-Maître, pour le prier de se rendre à Cracovie, tant pour le tenir sur les saints fonts de baptême, que pour assister à la cérémonie de son mariage & de son couronnement. Jagellon ne pouvoit faire plus d'honneur au Grand-Maître que de le choisir pour son parrain, mais en même tems il ne pouvoit lui tendre un piege plus adroit. La bonne harmonie qui subsistoit, en apparence, entre la Prusse & la Pologne, le respect que le Grand-Maître avoit pour la Reine, & pour le sang dont elle sortoit, sembloient lui faire un devoir d'accepter cet honneur; mais, d'un autre côté, ce Prince n'ignoroit pas que les Polonois, avant que de prendre Jagellon pour leur Roi, lui faisoient faire serment de rompre les traités, & d'être l'ennemi juré de l'Ordre Teutonique, en s'engageant à lui arracher des provinces qu'il

possédoit aux titres les plus légitimes, & auxquelles, en tout cas, la Pologne avoit renoncé solennellement. Le Grand-Maître sentit donc qu'il étoit inutile d'aller à Cracovie, pour protester contre des dispositions qui tenoient si à cœur aux Polonois, & qu'il ne pourroit entendre, en silence, les sermens du nouveau Roi, sans autoriser leurs prétentions; ainsi il prit le parti du refus.

Jagellon étant arrivé à Cracovie, y fut baptisé avec plusieurs Princes de son sang, & reçut le nom d'Uladislas sur les saints fonts. La malheureuse Reine, vaincue enfin par l'obstination des Polonois, donna le même jour la main à ce Prince, qui fut couronné le 17 février de l'an 1386. Par ce mariage, la Lithuanie devoit être jointe à toujours à la couronne de Pologne, mais il fallut encore près de deux siècles pour consolider cette union. Plusieurs freres ou cousins de Jagellon, qui possédoient de grands Etats en Lithuanie, furent entraînés par le torrent, & souscrivirent à l'union du Grand-Duché avec la couronne de Pologne; mais ces Princes ne tarderent pas de se repentir de cette démarche, & de regretter de voir passer les domaines de leurs ancêtres dans des mains étrangères; de sorte que plusieurs d'entre eux dispute-

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Mariage &  
couronne-  
ment de ce  
Prince.

*Ibid.*

1386.

XXI.  
CONRAD  
DE  
RÖTENS-  
TEIN.

Examen de  
la conduite  
des Polo-  
nois & des  
Teutoni-  
ques.

rent la souveraine puissance, & que d'autres plus foibles, ou moins audacieux, tâcherent d'en retenir quelques lambeaux.

Le vif intérêt que le Grand-Maître prit au malheur du Duc d'Autriche, qu'il regardoit comme l'époux légitime de la Reine, fait soupçonner qu'outre la reconnaissance que l'Ordre devoit aux Princes de cette auguste Maison, il avoit encore avec eux quelque traité particulier, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous : malgré cela, l'Ordre ne se mêla pas des affaires de la Pologne dans les tems de trouble qui précéderent le mariage d'Hedwige ; mais ce ne fut qu'avec le plus grand regret qu'il vit Jagellon monter sur un trône, où la tendresse de la Reine attendoit un Prince, que son pere lui avoit donné pour époux, & qu'il avoit en même tems désigné pour porter une des deux couronnes qu'il avoit réunies sur sa tête ; d'ailleurs l'union du Grand-Duché de Lithuanie avec la couronne de Pologne, étoit l'événement le plus malheureux de tous ceux qui pouvoient arriver à l'Ordre Teutonique : il est vrai que la conversion des Lithuaniens, qu'on étoit en droit d'espérer, alloit faire cesser ces guerres cruelles, dont la religion étoit le motif, ou le prétexte, depuis si long-tems ; mais il étoit aisé de prévoir, à

quoï l'Ordre devoit s'attendre de la part de la Pologne, dont les forces alloient être doublées par la réunion de la Lithuanie, & des vastes états qui en dépendoient, puisqu'on avoit fait jurer au nouveau Roi de les employer à la destruction de l'Ordre Teutonique. Cependant les Chevaliers n'avoient donné aucune atteinte au dernier traité fait avec la Pologne; le silence des historiens de cette nation, qui ne se sont pas fait un scrupule de calomnier si souvent l'Ordre Teutonique, en est un sûr garant: mais il n'en étoit pas de même des Polonois; & s'ils eussent eu envie de vivre en paix avec l'Ordre, ils n'eussent pas manqué de ménager un accord entre les Chevaliers & Jagellon, lorsqu'ils le prirent pour leur Roi, au lieu de l'obliger par serment de faire la guerre à l'Ordre.

Il seroit inutile d'objecter que le Grand-Maître avoit mis obstacle à leurs projets, en refusant à Jagellon d'être son parrain, parce que les écrivains Polonois nous apprennent, comme on l'a vu ci-dessus, qu'avant de faire cette démarche, Jagellon avoit promis de réunir la Prusse & la Poméranie à la Pologne, & qu'on avoit exigé qu'il fît serment de remplir cet engagement, avant de partir de la Lithuanie. Ces projets de la Pologne con-

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Ludwig.  
tom. 5. pag.  
496. num.  
29.

tre l'Ordre Teutonique, n'étoient pas nouveaux, puisqu'ils étoient déjà confi- gnés, de la maniere la plus authentique, dans les traités que le Roi Casimir avoit faits à Nampslau en 1348, & à Prague, en 1356, avec l'Empereur Charles IV, pour dépouiller l'Ordre Teutonique & la maison de Baviere; & l'on voit claire- ment par ce dernier acte que les Cheva- liers n'avoient donné aucun sujet de mé- contentement au Roi, mais qu'il se pro- posoit uniquement de les attaquer, ainsi que les Bavaois, pour réunir à son royaume les parties qu'il prétendoit lui avoir appartenu anciennement; c'est-à- dire, le Margraviat de Brandebourg, le Duché de Poméranie, les pays de Culm & de Michalow, & enfin la Prusse en- tiere, car les prétentions des Polonois s'étendoient jusques-là. L'Ordre Teutoni- que ne pouvoit donc regarder les Polo- nois, que comme des ennemis qui avoient conjuré sa perte, & qui, foulant tous les jours aux pieds les traités & les sermens les plus solennels, n'attendoient qu'une occasion favorable pour accomplir leur projet.

Dans cette crise, les Chevaliers Teu- toniques chercherent à faire des alliances contre les Polonois, & réglèrent même le partage des conquêtes, en cas de suc-

cès ; mais les articles stipulés dans ce traité , dont nous rendrons compte plus loin , ne devoient avoir lieu que pour autant que les Chevaliers seroient attaqués par la Pologne ; ainsi il n'en peut réjaillir aucun blâme sur l'Ordre Teutonique , puisque ce traité n'avoit d'autre objet , que de se mettre en état de résister à des ennemis , dont les projets étoient manifestés hautement : d'ailleurs les Polonois avoient donné l'exemple de pareils traités ; mais il y avoit cette différence que ceux de Casimir avec l'Empereur Charles IV alloient directement contre les sermens que ce Prince avoit faits peu d'années auparavant à Kalisch & à Jugenslaw ; & que celui du Grand-Maitre , venant après ceux-là , & après les sermens qu'on avoit exigés de Jagellon , ne pouvoit pas être regardé comme une infraction , mais comme une marque de prudence , & comme un droit qu'ont tous les Souverains de se mettre en défense , quand leurs adversaires violent ouvertement les traités qu'ils ont juré d'observer.

Si les Chevaliers Teutoniques eussent attaqué les Polonois , on ne pourroit les blâmer d'avoir prévenu des ennemis qui machinoient leur perte , sans se soucier de masquer leurs projets ; mais ils s'abstinrent de toute voie de fait contre la

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Pologne, & tournerent toutes leurs vues sur la Lithuanie, pour affoiblir une des deux Puissances dont la réunion alloit devenir si formidable. La guerre étoit encore ouverte avec les Lithuaniens, les hostilités n'avoient même jamais été suspendues par aucun traité général, si l'on excepte celui que le Grand-Duc Gedimin avoit rompu d'une manière si cruelle, dans le moment qu'il venoit de le signer; ainsi les Polonois n'avoient pas droit de se plaindre que les Teutons continuassent à faire la guerre à leurs anciens ennemis. Les princes de Lithuanie qui disputèrent tour-à-tour la souveraine puissance, fournirent assez d'occasions aux Chevaliers de remplir leurs projets; desorte qu'il furent encore long-temps en paix avec Jagellon comme Roi de Pologne, pendant qu'ils étoient les ennemis déclarés de ce même Jagellon, en qualité de Grand-Duc de Lithuanie.

Le Duc  
André ap-  
pelle les  
Teutons en  
Lithuanie.

*Dlugoff.*  
pag. 206.  
*Cromer.*  
pag. 354.  
*Guagn.*  
tom. I. pag.  
325.  
*Schutz.*

Le premier des Princes de Lithuanie qui remua, fut André, l'un des plus jeunes freres du Roi: ce Prince demanda du secours aux Chevaliers Teutoniques, qui lui en envoyèrent de la Prusse & de la Livonie: les deux corps s'étant réunis, prirent la forteresse de Lucom dans la Russie-Blanche, soumise alors à la Lithuanie, & se retirèrent après avoir remis cette

cette place à André: ceux de Polock se soumirent aussi à la domination de ce Prince; & Swetoslaw Duc de Smolensko, voulant profiter de l'occasion, vint ravager les environs de Witepsk & d'Orsa, & fit le siege de Msczislaw, dont il s'empara. Jagellon, instruit de ces événemens, envoya son frere Skirgelon & Vitolde son cousin, avec un corps de volontaires de la Pologne & de la Lithuanie: ces deux Princes ayant appris que l'armée Teutonique étoit déjà retirée, marcherent droit à Lucom, qu'ils reprirent; & ceux de Polock rentrèrent dans le devoir. Pour le Duc de Smolensko, il paya de sa vie le projet qu'il avoit eu de s'agrandir, & George, son fils fut obligé de prêter serment à Jagellon pour le duché de Smolensko: le Duc André, étant aussi tombé entre les mains de son frere, fut confiné dans une étroite prison, dont il ne sortit qu'au bout de plusieurs années, à la sollicitation de Vitolde & de ses freres.

Vers ce même temps, le Grand-Maître ayant assemblé les Etats de la Prusse, pour délibérer sur les circonstances présentes, résolut de faire une alliance contre Jagellon & la Pologne, avec Wartislas le jeune, & Bogislas, Ducs de Stetin, & de la Poméranie. Il semble

*Tome IV.*

B

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Traité entre l'Ordre & les Ducs de Stetin.

*Schutz*  
*édit. Germ.*  
*fol. 85.*

1386.

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

qu'en prenant ses sûretés contre la Pologne, le Grand-Maître voulut donner une marque particuliere de son attachement à la maison d'Autriche, en disant dans le préambule du traité, que le Grand-Duc Jagellon, qui se portoit pour Roi de Pologne, avoit enlevé au Duc d'Autriche son épouse légitime, & en même tems une couronne qui lui étoit destinée par son beau-pere; que par-là il augmentoit les forces des payens de la Lithuanie, au grand préjudice de la chrétienté, en leur envoyant continuellement des secours, des armes, & des ouvriers de toute espece. C'est pourquoi il fait, dit-il, une alliance perpétuelle avec les Ducs de Poméranie, contre Jagellon, ses successeurs, & la couronne de Pologne, ainsi que contre tous ceux qui pourroient donner quelque secours à Jagellon. Les conventions étoient, que si Jagellon, ou la Pologne, attaquoient l'Ordre Teutonique, les Ducs de Poméranie seroient obligés de l'assister de tout leur pouvoir & à leurs propres risques, moyennant une somme de dix mille marcs, que l'Ordre leur compteroit. Si l'on pouvoit conquérir Dobrzin & Bromberg, l'Ordre promettoit de les laisser aux Ducs de Poméranie, comme ayant appartenu au Duc Casimir leur frere: les autres

conquêtes devoient appartenir à ceux qui les auroient faites , & celles qui pourroient être faites à frais communs , devoient être partagées. L'Ordre s'obligeoit de ne faire aucun traité de paix avec Jagellon , ou la couronne de Pologne , sans en avoir averti les Ducs de Poméranie ; & ces derniers avoient la liberté , tant que la présente paix durerait , d'assister Jagellon & la couronne de Pologne contre tous leurs ennemis , excepté contre le Pape & l'Empereur. Ce traité fait à Lauenbourg , le jeudi d'avant la fête de Ste. Marguerite de l'an 1386 , fut scellé par le Grand-Maître , & par Cunon de Lichtenstein Grand-Commandeur , Conrard de Wallenrod Maréchal , Sigefroi Walpot de Bassenheim Grand-Hospitalier & Commandeur d'Elbing , Henri Gans Grand-Trapier , & Ulric de Hachimberg Grand-Trésorier de l'Ordre , ainsi que par plusieurs Gentilshommes , & par les députés des villes de Thorn , d'Elbing , de Dantzic , de Lauenbourg & de Buthow (1). On voit clai-

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

---

(1) Le nom de *Hachimberg* , Trésorier de l'Ordre , est écrit *Hathenberg* dans une chartre de l'an 1388 , dont il sera fait mention plus loin , en parlant des démêlés que l'Ordre eut avec l'Angleterre , au sujet du commerce.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

rement par ce traité, que l'Ordre Teutonique n'avoit aucun dessein de rompre avec la Pologne, puisque tous les articles stipulés ne devoient avoir lieu, qu'autant qu'il seroit attaqué par les Polonois; & il laissoit même la liberté aux Ducs de Poméranie d'assister la Pologne, tant que la présente paix durerait. Cette chartre scellée par le Grand-Maître, dans sa forteresse de Lauenbourg, ainsi qu'il est exprimé dans l'acte même, nous apprend que le district de Lewenbourg, nommé aujourd'hui Lauenbourg, appartenoit déjà à l'Ordre Teutonique, sans que j'aie pu découvrir comment, & de qui il avoit fait cette acquisition. Nous verrons que ce traité fut presque aussi-tôt rompu que signé par les Ducs de Poméranie, qui prirent le parti de la Pologne contre l'Ordre Teutonique (1).

Conver-  
sion des Li-  
thuanians.

*Dlugoff.*  
pag. 209.  
*Cromer.*  
pag. 357.  
*Guagn.*  
*Kojal.*  
1387.

La crainte qu'avoit le Grand-Maître que les payens de la Lithuanie n'acquiescent par leur jonction avec la Pologne, des forces qui deviendroient dangereuses pour la chretienté du voisinage, ne tarda pas à se dissiper. Uladislas Jagellon, que

(1) Ce traité d'alliance entre le Grand-Maître & les Ducs de Poméranie, se trouve en entier dans l'édition Allemande de Schutz, fol. 85. & ne se rencontre pas dans l'édition latine.

nous avons peint avec raison, comme un barbare, s'étoit converti de bonne foi à la religion du vrai Dieu, & en donna bientôt une preuve éclatante. Un an après son mariage, ce Monarque alla en Lithuanie, où il avoit fait convoquer l'assemblée de la nation à Vilna, pour le jour des Cendres, dans l'intention d'engager ses anciens sujets à embrasser le christianisme à son imitation: la Reine, plusieurs freres de Jagellon, un grand nombre d'Évêques, & une foule de Seigneurs furent du voyage. Dans cette assemblée le Roi & les Seigneurs qui l'accompagnoient, s'efforcèrent de persuader aux Lithuaniens de renoncer à leurs idoles, pour embrasser la religion du vrai Dieu; & les barbares, de leur côté, soutinrent que c'étoit une impiété d'abandonner leurs Dieux, & d'abolir la religion de leurs ancêtres. Jagellon croyant qu'il les persuaderoit mieux par des faits, que par des paroles, fit éteindre le feu sacré qui étoit à Vilna, & qu'on nommoit perpétuel, à cause du soin qu'avoient les prêtres d'y jeter du bois, jour & nuit: le Roi fit aussi renverser en sa présence, l'endroit où ces imposteurs rendoient leurs oracles, brisa l'autel des sacrifices, fit couper les bois qu'on regardoit comme sacrés, & tuer

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

les serpens que les Lithuaniens nouris-  
soient dans leurs maisons, comme des  
Dieux domestiques.

Les barbares n'osant s'opposer aux or-  
dres du Roi, qui avoit un cortège capa-  
ble de les faire respecter, pleuroient &  
se lamentoient, en voyant ainsi détruire  
les objets de leur culte : mais comme ils  
virent qu'il n'en arrivoit pas de mal aux  
chrétiens, & que leurs prétendus Dieux  
n'avoient pas même la puissance de se  
soustraire à tant d'insultes, ils commen-  
cerent à comprendre que leurs prêtres  
s'étoient moqué d'eux, & consentirent à  
embrasser la religion chrétienne, à l'exem-  
ple de leur Souverain & de tous les  
Princes de son sang. Les prêtres Polo-  
nois les instruisirent, de leur mieux, pen-  
dant quelques jours, & tâcherent de leur  
apprendre le symbole des Apôtres & l'o-  
raison dominicale ; mais celui qui travailla  
le plus efficacement à leur conversion &  
à leur instruction, fut le Roi lui-même,  
qui savoit la langue, & dont les discours  
ne pouvoient manquer de faire impression  
sur un peuple habitué à l'écouter avec  
le plus grand respect.

Les Nobles & les plus distingués fu-  
rent baptisés l'un après l'autre ; mais pour  
le peuple, on jugea que ce seroit un trop  
grand travail que de les baptiser en dé-

tail; ainsi on le sépara en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe, que les prêtres aspergeoient abondamment d'eau bénite, en les baptisant tous à la fois, & en donnant à chaque troupe un seul nom de Saint, comme Pierre ou Jean pour les hommes, Catherine, ou Marguerite pour les femmes; & ce nom unique devenoit celui de toutes les personnes qui composoient chaque troupe d'hommes ou de femmes. L'Abbé Fleuri observe que c'est le premier exemple qu'il ait trouvé du baptême donné par asperfusion à une grande multitude. On compta jusqu'à trente mille personnes baptisées de cette manière, dans un même jour. (1)

Le Roi fit distribuer aux nouveaux convertis, des habits d'étoffe de laine blanche, qu'il avoit fait venir de Pologne, ce qui leur fut très-agréable, parce que jusques-là, ils n'avoient été vêtus que de toile l'été, & de peaux en hiver. Le bruit de cette libéralité s'étant répandu, les payfans accoururent en foule, des endroits les plus éloignés, demandant le baptême, pour avoir des ha-

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Fleuri.*  
*Hist. Ec-*  
*clés. liv. 98.*

---

(1) Les Samogites n'embrassèrent pas le christianisme en même tems que les Lithuaniens; nous verrons ailleurs quelle fut l'époque de leur conversion.

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

bits; d'où l'on peut juger qu'il y en eut beaucoup de baptisés qui n'avoient pas même la première idée du culte qu'ils prétendoient embrasser. Jagellon voulant affermir la religion dans ce pays, fonda dans la suite une église cathédrale à Vilna, en l'honneur de la Ste. Trinité. Le maître-autel fut placé au même endroit où avoit été le feu qu'on nommoit perpétuel, & Vaffilo, Gentilhomme Polonois, de l'Ordre des FF. Mineurs, fut sacré premier Evêque de Vilna. La Reine étant retournée en Pologne, Jagellon resta encore quelque tems en Lithuanie, pour tâcher d'y affermir la religion, & y fonda différentes églises paroissiales; mais, malgré tous ses soins, il ne put empêcher qu'il n'y restât encore beaucoup d'idolâtres, sur-tout dans la partie septentrionale, qui étoit couverte de vastes forêts. Ce Prince qui se rendit recommandable par la sincérité de sa conversion, fit encore une loi, par laquelle il défendoit aux Catholiques de contracter des mariages avec les Russes, à moins que l'homme ou la femme ne renonçât au schisme des Grecs.

*Cromer.*

Skirgelon  
Gouverneur de la  
Lithuanie.

Jagellon, avant de quitter la Lithuanie, y établit pour Gouverneur le Duc Casimir Skirgelon son frere, à qui, selon Kojalowicz, il donna le titre de Grand-

Duc; mais ce Prince se fit bientôt détester par sa tyrannie, & ses débauches. Vitolde, qui avoit reçu le nom d'Alexandre au baptême (1), fier, hardi, & ambitieux à l'excès, ne put plier longtems sous un Prince qu'il méprisoit : la Samogitie, la Poldachie, la Polésie, & la plus grande partie de la Volhynie, obéissoient à Vitolde ; mais c'étoit trop peu pour un Prince aussi ambitieux, & dont les desirs n'embrassoient rien moins que le Grand-Duché tout entier. Skirgelons'étant rendu à Polock, Vitolde crut l'occasion favorable pour lever le masque, & tenta de surprendre Vilna, mais ayant manqué son coup, il s'attendit bien que Skirgelon, aidé des forces de la Pologne, ne manqueroit pas de l'en punir ; c'est pourquoi il dispersa ses troupes dans les principales places qui lui appartenoient, & se retira avec sa femme chez son beaufrere Jean Duc de Masovie, & de-là au-

XXI.  
GONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Dlugoff.*  
pag. 220 &  
seq.

*Cromer.*  
pag. 356.  
*Guagn.*  
tom. I. pag.

329.  
*Kojal.*  
part. 2ma.  
pag. 398 &  
part. 2da.  
lib. 1.

1387.

---

(1) Il est probable que ce Prince fut baptisé en même tems que Jagellon ; cependant plusieurs écrivains prétendent qu'il ne se convertit que pendant le troisieme séjour qu'il fit en Prusse, qu'il fut baptisé à Tapiaw, & que Wallenrod, Maréchal de l'Ordre, fut son parrain ; mais cette dernière circonstance n'est pas vraisemblable, puisque Wallenrod se nommoit Conrard, & que Vitolde reçut le nom d'Alexandre. Voyez *Krantz Wand. lib. 9. cap. 25.* & *Pauli pag. 223.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Vitolde  
traite avec  
l'Ordre.

*Ibid.*  
*Kojal. pag.*  
45.

1387.

près de Zemovit frere du premier; mais il fut si mal reçu de tous les deux, qu'il prit le parti de venir en Prusse.

Vitolde fut accueilli par les Chevaliers, qui n'étoient pas fâchés de voir la division en Lithuanie, dans la crainte que, si ce vaste état se trouvoit uni tranquillement à la Pologne, Jagellon ne les accablât de sa puissance: ainsi le Grand-Maître se prêta à faire un traité avec Vitolde, dans l'espérance d'affoiblir leur ennemi commun, & de détacher peut-être quelque partie de la Lithuanie. L'Ordre avoit de vastes domaines, dont la conservation lui coûtoit assez de soins, pour qu'il ne dût pas tenter de s'agrandir davantage; mais malheureusement ils n'étoient pas contigus, & la Samogitie, qui séparoit la Courlande de la Prusse, empêchoit les Chevaliers de communiquer avec ceux de la Livonie, & d'en tirer des secours, ou de leur en porter au besoin. Cet objet étoit trop important pour que l'Ordre ne fît pas son possible pour établir une communication assurée entre ces deux Etats, & c'est à quoi, selon toute apparence, il tendoit depuis long-tems. Ainsi l'on ne peut pas douter que ce ne fut une des conditions que le Grand-Maître imposa à Vitolde, quand il demanda à traiter avec l'Ordre,

d'autant plus qu'on avoit déjà prêté à ce Prince , trente mille kops ou kopars , monnoie de Lithuanie , sur l'hypothèque de la Samogitie , lorsqu'il avoit pris les armes contre Jagellon , pour venger la mort de son pere. C'est dommage que les Peres des Ecoles-Pies de Vilna , qui ont donné au public , le premier , le quatrieme , & le cinquieme tome du code diplomatique de Pologne , n'aient pas encore fait imprimer le troisieme , qui doit contenir les documens relatifs à la Lithuanie ; on y trouveroit certainement de quoi éclaircir beaucoup de passages de l'histoire de ce pays , qui sont encore enveloppés de ténèbres très-épaisses.

Le traité ne fut pas plutôt conclu avec Vitolde , que les Teutoniques envoyerent deux corps de troupes , l'un de la Prusse , par le Mémel , & l'autre de la Livonie par la Dwine , pour attaquer la Lithuanie. Le Roi de Pologne , qui se doutoit de cette irruption , avoit envoyé un renfort considérable de Polonois au secours de Skirgelon , pour tâcher de garantir Vilna de toute entreprise. Pour Vitolde , il fit une tentative inutile sur Troki , & échoua également devant Vilna. Chargé de dépouilles , mais outré du mauvais succès de ses armes , il envoya quelqu'un

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Entreprise  
en Lithua-  
nie.  
*Kojal.*  
pag. 5. &  
seq.  
*Cromer.*  
pag. 356.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

secrètement à Jagellon, pour se raccommoder avec lui, en attendant qu'il trouvât l'occasion plus favorable de satisfaire son ambition : le Roi craignant quelque grande révolution en Lithuanie, fit un pont d'or à Vitolde, & promit de lui donner le gouvernement de cet Etat, tel qu'il l'avoit conféré à Skirgelon.

Perfidie de  
Vitolde.  
*Dlugoff.*  
*Cromer.*  
*Kojal.*  
pag. 9. &  
seq.

1388.

Les négociations de Vitolde avoient été si secretes, que les Teutoniques n'en ayant point été informés, ce Prince s'étoit évadé de la Prusse avant qu'on prévît son projet; mais on l'apprit bientôt par la plus lâche des perfidies : voici le stratagème dont il se servit pour sortir des Etats de l'Ordre avec sa femme & sa famille. Vitolde fit partir la Duchesse avec les gens nécessaires pour la servir, sous prétexte d'aller visiter quelques terres que l'Ordre leur avoit données dans le tems de leur infortune, & ce voyage fut annoncé de maniere qu'on s'attendoit de la voir bientôt de retour à Marienbourg. Quelques jours après Vitolde alla trouver le Grand-Maître, & lui confia en secret, un projet important qu'il avoit médité contre la Lithuanie; comme ce n'étoit qu'un coup de main qui devoit être fait avec célérité, le Grand-Maître lui accorda aisément de l'exécuter avec ses seuls Lithuaniens, à qui il fit fournir

des armes & des vivres pour plusieurs jours. Vitolde partit de Marienbourg, où il laissa ses gros équipages, & prit une autre route que celle que la Duchesse avoit suivie; mais à une certaine distance, il tourna tout-à-coup du même côté, l'emmena avec la partie de ses trésors qu'elle avoit pu emporter, & gagna avec elle la Samogitie. Ce perfide continua sa route, & sous quelques prétextes il passa jusqu'en Livonie, où l'on ignoroit encore son changement; il fut reçu, comme ami, dans les forteresses de Marienbourg, de Jurbourg, & de Neuhausen, dont il emmena les Commandans, après y avoir mis le feu, & massacré les garnisons. (1).

Quelques écrivains croient que Vitolde, au lieu d'être venu en Prusse, avoit été fait prisonnier, pour la seconde fois, dans une bataille, & qu'on lui avoit rendu la liberté & confié les trois forteresses qu'il brûla, à condition de servir les Chevaliers contre les Lithuaniens: mais s'ils se sont trompés sur ce point, ils nous apprennent, au moins, les suites de l'éva-

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Le Grand-  
Maître bar  
le Duc Skir-  
gelon.  
*Herm. Cor-  
ner. pag.  
2247.*  
*Krantz  
Wandal.  
lib. 9. cap.  
25.*

---

(1) Kojalowicz dit que ces forteresses étoient sur les frontières de la Prusse, mais il faut entendre par-là, les frontières des Etats de l'Ordre, car leurs noms annoncent que ce coup a été fait en Livonie.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

tion de Vitolde, dont les écrivains de la Lithuanie n'ont pas jugé à propos de nous instruire. Le Grand-Maître, s'étant mis à la tête de l'armée Teutonique, pour faire un expédition en Lithuanie, trouva le Duc Skirgelon, qui avoit rangé son armée en bataille, sur la rive opposée de la riviere de Wargan, à dessein de lui disputer le passage. Cet obstacle ne fut pas capable d'arrêter les Teuto-niques, qui se jetterent à l'eau, gagnèrent l'autre rive, malgré les ennemis, & les mirent en fuite après en avoir fait un grand carnage. Le Grand-Maître ayant le champ libre, employa vingt-deux jours à ravager diverses provinces, où il fit un grand butin. Pendant ce tems, Skirgelon avoit renforcé considérablement les débris de son armée, & n'avoit cessé de faire des abattis, des tranchées, & de rompre les gués, dans les endroits où l'armée devoit nécessairement passer pour retourner en Prusse; mais le Grand-Maître força encore tous ces obstacles après avoir tué beaucoup de monde à Skirgelon, qui perdit huit mille hommes dans ces deux actions.

Vitolde re-  
noue avec  
les Teuto-  
niques.

Pour Vitolde il ne tira aucun fruit de sa perfidie: dévoré d'ambition, il s'étoit imaginé qu'en envoyant au Roi les Com-mandans des forteresses qu'il avoit brû-

lées, ce Monarque seroit convaincu qu'il avoit rompu sans retour avec les Teutoniques; & comme il se croyoit en droit de se faire payer ce sacrifice, il demanda le Grand-Duché de Lithuanie, au lieu du gouvernement qu'on lui en avoit promis; mais il fut très-mécontent de la réponse de Jagellon, qui se contenta de lui donner des espérances vagues, sans rien répondre de positif. On n'offensoit pas Vitolde impunément; ce Prince voyant qu'il étoit le jouet de la politique de Jagellon, résolut de prendre ce qu'on ne vouloit pas lui accorder, & tenta de surprendre Vilna, dans l'espérance que la Lithuanie entiere suivroit le sort de la capitale: ses projets ayant été découverts par les Polonois, qui portoient un œil défiant sur toutes ses démarches, il craignit d'être enveloppé entre les forces de Skirgelon & du Roi, de sorte qu'il fut obligé de pourvoir à sa sûreté. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Vitolde avoit trouvé moyen, par ses lettres & ses Ambassadeurs, de se réconcilier avec le Grand-Maître, de maniere qu'il se jetta encore une fois entre les bras des Teutons. Il fut bien reçu en Prusse, où il amena sa femme, une de ses filles nommée Sophie, & tous les Seigneurs qui lui étoient attachés; on avoit marqué un

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.  
*Cromer.*

*pag. 357.*

*Guagn.*

*pag. 332.*

*Kojal.*

*pag. 22 &  
seq.*

1388.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

camp près de Bartenstein pour ses troupes, mais comme elles firent un très-long séjour en Prusse, il est vraisemblable qu'elles furent dispersées dans différentes forteresses. Les Princes Iwan & George, que Vitolde avoit donnés en ôtage au Grand-Maître, furent gardés avec soin, à Morungen, & ensuite à Christbourg.

Captivité  
du Duc de  
Gueldre.

*Hist. &  
chron. de  
Froissard,  
tom. 3. pag.  
326.*

1388.

Vers la fin de cette année, Guillaume Duc de Gueldre, se mit en chemin avec quelques troupes, pour assister les Chevaliers Teutoniques à combattre les Lithuaniens; ce Prince, en passant par les Etats du Duc de Poméranie, tomba dans une embuscade, où il fut battu & fait prisonnier, avec la plupart de ses chevaliers. Un écuyer nommé Arurant, à qui le Prince avoit rendu les armes, & donné sa parole de le suivre par-tout où il voudroit, le conduisit dans une place forte du Duché de Stolpe. Aussi-tôt que le Grand-Maître fut instruit de cet événement, il marcha avec des forces suffisantes, pour délivrer le Duc; mais l'Écuyer voyant approcher l'armée Teutonique, prit le parti de ne pas courir le risque d'un siège, & dit au Duc de Gueldre, qu'en vertu de la parole qu'il lui avoit donnée, il eût à se rendre dans un autre château, qu'il lui indiqua. Les Teu-

toniques n'ayant trouvé aucune résistance, délivrèrent aisément le Duc de Gueldre, & le remenerent en Prusse; mais ce Prince y fut à peine arrivé, que se ressouvenant de la parole qu'il avoit donnée, il dit au Grand-Maître qu'il ne pouvoit y faire un plus long séjour, & fut se remettre entre les mains de celui qui l'avoit fait son prisonnier.

Le bruit de cette action se répandit partout en peu de tems; les parens du Duc ainsi que les Gueldrois travaillèrent à sa délivrance, à quoi ils réussirent par le moyen du Duc de Stolpe, ou de Poméranie. Krantz prétend, que ce furent les Teutoniques qui payerent sa rançon, & il rapporte, ainsi que la plupart des historiens, que ce Prince avoit été enfermé dans le château de Falckenberg. M. Pauli dit au contraire, qu'il avoit été fait prisonnier par le Seigneur de Waldau, dont les Teutoniques ravagerent le territoire, jusqu'à ce qu'il eut rendu la parole au Duc. Pontanus, d'un autre côté, rapporte que ce Prince fut arrêté par ordre de Wartislas Duc de Poméranie, sous prétexte qu'il n'avoit pas de sauf-conduit, & qu'il ne recouvra sa liberté, qu'en promettant de ne jamais porter les armes contre la Pologne, ni la Poméranie; ce qui est très-probable, puisque

---

XXI.  
CONRAD.  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Wand. lib.*  
9. cap. 23.

*Hist. Gel-*  
*ric. lib. 8.*  
*pag. 331.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Ibid. pag.*  
322.

Engage-  
ment de  
l'Isle de  
Gothland.

*Pont. rer.*  
*Dan. lib. 9.*  
*pag. 519.*

*Loccenii.*  
*Hist. Suec.*  
*pag. 227.*

*Petr. Olai*  
*Annal. ap.*  
*Langebek.*  
*Scrip. rer.*

nous verrons que les Souverains de cet Etat, avoient à peine, signé un traité avec l'Ordre Teutonique, contre la Pologne, qu'ils songerent à abandonner leurs alliés, pour se ranger du côté des Polonois. Dans cette variété d'opinions j'ai donné la préférence au récit de Froissard, parce qu'il étoit contemporain; il est cependant très-vraisemblable que le Duc avoit fait embarquer les secours qu'il destinoit au Grand-Maître, comme disent plusieurs historiens, & qu'il fit le voyage par terre, avec si peu de monde, qu'il ne put éviter de tomber entre les mains d'un simple vassal du Duc de Poméranie. Pontanus nous apprend que le Duc de Gueldre avoit déjà fait un voyage en Livonie, l'an 1383, où il s'étoit acquis beaucoup de gloire, en combattant les ennemis de l'Ordre Teutonique.

Pendant que le Duc de Gueldre, esclave de sa parole, étoit entre les mains des Poméranien, le Grand-Maître traitoit avec Albert de Mecklenbourg Roi de Suede. Ce Prince étant brouillé avec la Noblesse & le Clergé de son Royaume, & pressé par les Danois, engagea l'an 1388 l'Isle de Gothland à l'Ordre Teutonique, pour la somme de vingt mille doublons, ou nobles à la Rose, mon-

noïe d'Angleterre. L'isle de Gothland , qui a environ dix-huit milles Suédois de longueur , sur cinq , ou six de largeur , est située si avantageusement , qu'on la nommoit autrefois , l'œil de la Baltique ; sa ville principale est Wisby , anciennement célèbre par son commerce. L'Ordre acquéroit par ce marché , la jouissance d'une belle Province , au prix de ce que coûteroit aujourd'hui une terre médiocre (1).

Vers ce même tems , le Grand-Maître fit un accord avec des Seigneurs particuliers , qu'il prit à sa solde ; mais avant d'en examiner les détails , nous allons rendre compte d'une acquisition que ce Prince avoit faite , quatre ans auparavant , & que nous n'avons pas rapportée dans le tems , pour ne pas interrompre la narration des autres événemens. Jean de Wedel , qui possédoit la ville & le château de Schifelbein , avec un vaste territoire , situé au nord de la nouvelle Marche de Brandebourg , se trouvoit tellement

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.  
*Dan. tom.*  
*1. pag. 192.*  
1388.

Acquisition  
de Schifel-  
bein.

---

(1) On ne compte que dix milles & demi Suédois au degré , tandis qu'on y compte quinze milles d'Allemagne. Krantz , dans son Histoire de Suede ( *lib. 5. cap. 35. num. 20* ) marque cette aliénation en 1394 , & dit que l'isle fut vendue à l'Ordre , sans parler de rachapt ; mais j'ai préféré l'opinion la plus vraisemblable & en même tems la plus commune.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Cod. Bran-  
denb. tom.  
5. pag. 296.*

*Ibid. pag.  
299.*

*Ibid. pag.  
300.*

*Ibid. pag.  
301. & 302.*

accablé de dettes, qu'il prit le parti de céder Schifelbein à l'Ordre, à condition de satisfaire ses créanciers, & de lui donner de quoi subsister honorablement le reste de ses jours. La forme de cet acte, dressé par un notaire impérial dans un chapitre que le Grand-Maître avoit assemblé à Elbing, est assez singulière: Jean de Wedel s'offroit à l'Ordre, avec corps & biens, à savoir le château & la ville de Schifelbein avec leur dépendance, purement & pour l'amour de Dieu; après quoi il demandoit qu'on voulût payer ses dettes, pour le salut de son ame, & qu'on lui assignât une subsistance convenable pour le reste de ses jours; à quoi le Grand-Maître & l'Ordre consentirent. Cet acte, fait le 14 avril de l'an 1384, fut confirmé par une autre chartre de la même date, dans laquelle Jean de Wedel attestoit, qu'il avoit cédé à l'Ordre, la ville, le château & le pays de Schifelbein, tels qu'il les avoit reçus de son pere, & qu'il les avoit possédés lui-même. Une chartre du premier d'août contient l'hommage que la ville de Schifelbein rendit à l'Ordre Teutonique; & deux autres actes, l'un du 10 août, & l'autre du 8 de septembre, attestent que l'Ordre avoit donné à Jean de Wedel, l'argent nécessaire pour payer ses dettes, &

qu'il lui avoit assigné une demeure & un revenu suffisant pour subsister convenablement pendant sa vie.

L'Empereur Wenceslas confirma l'acquisition de Schifelbein, par un diplôme daté de Mayence le 16 de décembre suivant, à la requisition de Sigefroi de Venningen, Maître-Provincial d'Allemagne; mais il y ajouta cette clause, *sauf nos droits & ceux de notre frere Sigismond Margrave de Brandebourg*. Cette réserve venoit apparemment de ce que l'Evêque de Camin disputoit aux Margraves de Brandebourg, le droit de suzeraineté sur Schifelbein. Comme Henning de Wedel, parent du donateur, avoit encore quelques droits sur Schifelbein, il y renonça, en faveur de l'Ordre Teutonique, par un acte du 3 de mai de l'an 1386.

Quoique Jean de Wedel eût été obligé d'aliéner la ville & le territoire de Schifelbein pour payer ses dettes, les Seigneurs de cette maison, divisée en plusieurs branches, étoient encore très-puissans, comme on en peut juger par un accord qu'ils firent avec le Grand-Maître. Les sermens que Jagellon avoit faits en montant sur le trône de Pologne, ayant mis l'Ordre dans le cas de se préparer des secours, dix-neuf Seigneurs de la maison de Wedel se mirent à sa solde, pour quinze

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Ibid. pag.*  
304.

*Ibid. pag.*  
297. *in not.*

*Ibid. pag.*  
305.

L'Ordre  
prend les  
Seigneurs  
de Wedel à  
sa solde.

1388.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Cod. Bran-  
denb. tom.  
5. pag. 307.*

ans, s'obligeant de le servir contre le Roi de Pologne, avec cent Chevaliers, autant d'Ecuyers, cent arbalétriers armés de casques & de cuirasses, & quatre cens chevaux, chaque fois qu'on les appelle-  
roit, en les avertissant quatre semaines d'avance. Les Seigneurs de Wedel devoient servir à leurs risques & dépens, moyennant une somme de dix-huit mille marcs, non pour chaque année courante, mais pour chaque année de service : il étoit stipulé que quand le Grand-Maître voudroit les faire marcher, il devoit leur faire com-  
pter d'avance, à Schlochau, la premiere forteresse de l'Ordre qui se rencontroit sur leur route, la somme de 4500 marcs de Prusse, pour la solde de trois mois ; & si après ce terme écoulé on vouloit les retenir plus long-temps, on devoit leur payer d'avance, 2250 marcs pour servir six semaines, & ainsi de suite pour tout le temps qu'on jugeroit à propos de les retenir. Cet acte daté de Marienbourg le lundi après la St. Luc, c'est-à-dire, le 19 d'octobre de l'an 1388, contient encore beaucoup d'autres conditions ; mais celles-là suffisent pour faire voir ce qu'il en coûta à l'Ordre, pour les troupes nom-  
breuses qu'il prit à sa solde, quand les Princes d'Allemagne, n'ayant plus le motif de combattre les payens de la Lithua-

nie, cessèrent de le secourir à leurs propres fraix.

Cependant Vitolde, qui s'étoit retiré en Prusse, avec sa famille & les principaux Seigneurs qui lui étoient attachés, y passa l'année 1389 toute entière, sans commettre d'hostilités contre la Lithuanie; mais au commencement de la suivante, les fortes garnisons que ce Prince avoit laissées dans les places de la Polésie, & des autres endroits qui lui appartenoient, se mirent à faire des courses sur les Polonois, pendant qu'on se préparoit à frapper de plus grands coups. Jagellon, de son côté, partit au commencement de l'année, avec une armée Polonoise, & vint mettre le siege devant Brzesc, place de la Polésie, qu'il prit en dix jours de siege; après ce succès, une partie de l'armée ne pouvant soutenir la rigueur du froid, se mutina, & retourna en Pologne; ce qui n'empêcha pas le Roi de prendre Kaminiack en très-peu de tems; ensuite le Monarque, qui attendoit incessamment des secours, entreprit le siege de Grodno, dont Vitolde étoit en possession.

Grodno, c'est l'ancienne Gartha, étoit très-fortifié, ayant deux bons châteaux, l'un au bas de la ville, & l'autre dans la partie supérieure; cette place étoit défendue par une garnison compo-

XXI.

CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Expédition  
de Jagellon  
en Lithua-  
nie.

Cromer.  
pag. 357 &  
seq.

Kojal.  
pag. 25 &  
seq.

Schutz.  
1390.

Siège de  
Grodno.  
*Ibid.*

1390.

---

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

lée en grande partie de soldats Teutoniques ou Allemands. Le Roi étant obligé d'attendre l'arrivée des secours qu'on lui amenoit, avant de commencer les attaques, s'occupa à placer des détachemens, pour couper les vivres à la garnison. Au bout de quelques jours, le Duc Skirgeson, Volodimir Duc de Kiovie, & Corybuth Duc de Séverie, arriverent avec des troupes nombreuses, qui mirent le Roi en état de suivre ses projets : ce Prince fit faire trois attaques, & n'omit rien pour avancer les travaux ; mais la belle défense de la garnison, rendit longtemps toutes ses peines inutiles. Sur ces entrefaites Vitolde accourant avec une armée de Samogites & de Teutoniques pour sauver cette place importante, trouva le Mémel tellement débordé, qu'il ne lui fut pas possible d'en tenter le passage ; ce qui le détermina à camper à la gauche du fleuve, vis-à-vis de Grodno, dans l'espérance de pouvoir y jeter quelques secours : en attendant l'occasion favorable, il employa ses troupes à élever un tertre où il se proposoit de bâtir une nouvelle forteresse s'il ne pouvoit sauver Grodno.

Pendant ce tems l'armée Royale étoit réduite aux plus grandes extrémités ; les soldats n'avoient pour toute nourriture  
que

que du pain fait avec du grain séché au feu, & concassé grossièrement, sans en ôter la paille, tel que les Lithuaniens avoient coutume de le manger; encore n'en avoient-ils qu'en très-petite quantité: pour leurs chevaux, ils n'eurent long-tems d'autre nourriture que des feuilles seches, ou moitié pourries, qu'on prenoit sous la neige, & du chaume qu'on arrachoit des toits des maisons, & qu'on alloit chercher jusqu'à quatorze milles du camp. Malgré cet excès de misere, les assiégeans poussèrent tellement leurs travaux, qu'ils se rendirent maîtres du château qui couvroit la partie basse de la ville. Vitolde, témoin de cette perte, abandonna son premier projet, & ne s'occupa plus qu'à construire un pont, pour faire passer du secours à l'autre château: le bout d'une grosse chaîne, qui avoit la longueur du travers du fleuve, fut porté heureusement par des bateaux, jusqu'au pied de la ville, où on l'attacha fortement: à cette chaîne furent attachés à des distances convenables, des bateaux qu'on tâcha encore d'assurer avec des ancres, des cables, & des pieux dans les endroits où l'eau n'étoit pas trop profonde. De longues poutres, jettées en travers pour soutenir les planches, commençoient à former un pont, qui auroit rempli

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

les vues de Vitolde, si les Polonois n'avoient trouvé moyen de le détruire en jettant une quantité de sapins dans le fleuve; le courant les portant avec violence contre le pont, la chaîne fut enfin rompue, & plusieurs bateaux furent submergés avec les soldats qui s'y trouvoient. Alors Vitolde désespérant de sauver Grodno, prit le parti de se retirer, & la place se rendit aux Polonois après cinquante jours de siege. Cette expédition finie, le Roi partit pour la Grande-Pologne, & laissa à Skirgelon le soin de défendre la Lithuanie.

*Secours  
étrangers.*

Le Grand-Maître qui se proposoit de seconder puissamment Vitolde pour réparer cette perte, eut la satisfaction de voir arriver de toutes parts des secours étrangers. Entre les chefs, on doit distinguer le Comte de Derby, qui fut nommé ensuite Duc d'Herefort, puis Duc de Lancastre, & qui devint enfin Roi d'Angleterre, sous le nom de Henri IV. Ce Prince débarqua en Prusse, avec un grand nombre tant de Chevaliers que d'Ecuyers, & quelques centaines de soldats, formant, en tout, une troupe de mille hommes (1). Beaucoup de Chevaliers

*Henr.  
Knighton.  
Chron. ad  
an. 1390.  
Thom.  
Walsing-  
ham. Chron.*

(1). Pauli ne donne que 300 hommes au Comte de Derby, qu'il nomme Duc de Lancastre par an-

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 51

Ecoffois & François s'empresserent aussi de se rendre en Prusse pour combattre les Lithuaniens : entre les François on doit remarquer Jean le Maingre dit Boucicaut, fils du Maréchal de ce nom (1).

C'étoit la troisieme fois que Boucicaut venoit en Prusse pour combattre avec les Teutoniques. Après s'être déjà signalé contre les Lithuaniens, dans deux voyages, ce Chevalier avoit obtenu du Roi de France, Charles VI, la permission d'en faire un troisieme, & séjourna long-tems en Prusse, sans avoir l'occasion de

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Vie de  
Boucicaut,  
Chap. XI &  
XVIII.*

---

vicipation, mais c'étoient vraisemblablement 300 Chevaliers, ce qui devoit former une troupe de 900, & même de 1000 hommes, si l'on suppose que ce Prince avoit quelques gardes, ou quelques autres militaires attachés plus particulièrement à sa personne. Knighton, écrivain Anglois, marque que le Comte ne partit d'Angleterre qu'à la fête de St. Jacques de l'an 1390 ; mais il est probable qu'il se trompe, car Walsingham, historien de la même nation, rapporte que ce Prince assista non-seulement à faire le siege de Vilna, mais qu'il avoit encore eu part à tous les événemens qui l'avoient précédé ; or le siege de Vilna commença le 24 de Juin, suivant le témoignage de Kojalowicz.

(1). Il y avoit alors un grand nombre de François & d'autres étrangers en Prusse, car l'auteur de la vie de Boucicaut s'exprime ainsi, (*Chap. XVIII.*) » Et » en ceste besongne, parceque messire Boucicaut veid » que la chose étoit grande & moult honorable & » belle, & qu'il y avoit grande compaignée de Cheva- » liers & d'Ecuyers, & de Gentilshommes tant du » royaume de France comme d'ailleurs, leva premié- » rement banniere, & fist en celle besongne tant d'ar- » mes que tous l'en louerent,

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

remplir ses projets , parce qu'on ne fit pas alors d'expédition contre les ennemis ; pendant ce tems , il fut joint par son frere Géoffroi , nommé le jeune Boucicaut , & peu de tems après il fut rappelé par le Roi (1). Le Chevalier François partit aussi-tôt ; mais lorsqu'il fut arrivé à Bruxelles , le Roi lui fit dire , qu'ayant changé d'avis , il le laissoit maître de faire ce qu'il jugeroit à propos. Boucicaut , qui avoit quitté la Prusse à regret , se hâta d'y retourner , & lorsqu'il fut arrivé à Konigsberg , il apprit qu'un vaillant Chevalier Ecoffois , nommé Guillaume de Duglas , avoit été tué en trahison par quelques Anglois. Quoiqu'il n'eût pas connu Duglas , il fut piqué que dans le grand nombre de Chevaliers &

---

(1). L'auteur de la vie de Boucicaut , prétend , qu'il ne demanda la permission de faire un troisieme voyage en Prusse , que parce qu'il n'avoit pu obtenir d'être de l'expédition que le Duc de Bourbon entreprit contre les corsaires d'Afrique , en faveur des Génois ; & il ajoute que Géoffroi ne vint trouver son frere en Prusse , qu'au retour de cette expédition dont il avoit été ; mais cela ne quadre pas avec l'Histoire de France , puisque Villaret marque l'expédition du Duc de Bourbon en 1391. A cette circonstance près , le récit de l'historien de Boucicaut , s'accorde tellement avec les événemens arrivés en Prusse , dans ce tems-là , qu'on ne peut pas douter de la véritable époque du troisieme voyage de ce Chevalier.

d'Ecuyers Ecoffois , qui étoient à Konigfberg , il ne s'en trouvât aucun qui voulut venger son compatriote , & il fit dire à tous les Chevaliers Anglois qui étoient là , que si quelqu'un d'eux vouloit dire que Duglas n'avoit pas été tué en trahison , il étoit prêt à le soutenir & à prendre le parti du mort ; mais les Anglois répondirent que si quelque Ecoffois vouloit prendre le parti de Duglas , ils accepteroient le défi , & qu'ils ne vouloient rien avoir à démêler avec lui. Je suis entré dans ces détails , parce que Boucicaut s'est rendu très-célebre , & pour faire voir en même-tems , quel étoit l'empressement des plus braves guerriers de toutes les nations , à venir combattre avec les Chevaliers Teutoniques. Algard Comte de Hohenstein , accompagné d'un grand nombre de Chevaliers , étoit aussi venu au secours de l'Ordre , à la tête d'une nombreuse troupe d'Allemands , mais l'histoire garde le silence sur les noms des Seigneurs venus avec lui.

Le Grand-Maître , dont la santé étoit fort dérangée , depuis quelque tems , ne fut pas en état de se mettre à la tête de l'armée , dont il confia le commandement à Conrad de Wallenrod , qui avoit sous sa banniere les troupes de l'Ordre , & les auxiliaires des différentes nations ,

---

XXI.  
CUNRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Bataille  
près de Vil-  
na.  
Cromer.  
pag. 359.  
Kojalow.  
pag. 25.  
Schutz pag.  
288.  
Pauli. pag.  
222.  
1390.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

que nous venons de nommer (1). Vitolde, à la tête de ses troupes, prit une autre route que le Maréchal, & dans le même tems, le Maître Provincial de Livonie, se mit en marche, pour se réunir aux deux premières divisions. Ces différens corps ayant fait leur jonction, près de Kowno, marcherent sur Troki qu'ils prirent, & se porterent sur Vilna. Le Duc Skirgelon, commandant l'armée royale, composée de Lithuaniens, de Russes & de Polonois, vint à leur rencontre, pour sauver la capitale de la Lithuanie. Les deux armées s'étant mises en bataille, à la pointe du jour, combattirent long-tems avec une fortune si égale, que ce ne fut qu'après-midi, que l'armée Teutonique put obliger Skirgelon à lui céder le champ de bataille. La victoire fut complète, mais les vaincus firent leur retraite en assez bon ordre. On peut juger par la longueur du combat, que les deux armées essuyèrent des pertes considérables. Du côté de Skirgelon,

---

(1) Une chartre de l'an 1386, prouve que Wallenrod étoit alors Maréchal de l'Ordre, & l'on voit, par un traité avec l'Angleterre, qu'il étoit Grand-Commandeur en 1388. Comme c'étoit ordinairement le Maréchal qui commandoit les armées de l'Ordre, & que ces emplois étoient amovibles, il est probable que le Grand Maître lui avoit rendu cette dignité lorsqu'il le mit à la tête de l'armée.

on compta parmi les morts, les Ducs de Smolensko, de Czartorisc, de Zaslav & de Lwowicz (1). Une partie des ennemis se jeta dans Vilna, & les autres en bien plus grand nombre, se rassemblèrent dans les environs de Troki, pendant que l'armée victorieuse attaquoit la capitale de la Lithuanie, dont le siege commença le 24 juin de l'an 1390. Comme le Grand-Maître ne vit pas la fin de cette entreprise, nous différons d'en rapporter l'issue, pour jeter un coup-d'œil sur les autres événemens de son regne.

Le Grand-Maître persuadé, comme son prédécesseur, que rien n'est plus propre à former des citoyens vertueux & utiles à leur patrie, que l'étude des sciences, quand elle est dirigée par de bons principes, fonda une université dans la ville de Culm, qu'il choisit de préférence, à cause de la pureté de l'air, de l'abon-

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Fondation  
d'une Uni-  
versité à  
Culm.

---

(1) Walsingham rapporte que quatre Ducs furent faits prisonniers, & que trois autres furent tués, avec plus de trois cens guerriers, des plus courageux de l'armée ennemie: apparemment qu'il ne comptoit pas les simples soldats. Cet écrivain Anglois semble vouloir attribuer l'honneur de cette journée au Comte de Derby. *Henricus de Derby... cum adjutorio Marescalli dictæ patriæ & cujusdam Regis vocati Wysot devicit exercitum Regis de Ls-  
sowe.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN,

Ap. Duell.  
pag. 35.

dance des vivres, & des autres choses nécessaires à la vie, que les environs furnissoient abondamment. Pour que cette institution réunît tous les genres d'utilité, il falloit que les gradués de Culm pussent concourir avec ceux des autres universités, ce que le pape Urbain VI ordonna à la demande du Grand-Maître, par une bulle donnée à Gênes le 9 février de l'an 1387. Urbain, après avoir loué le Grand-Maître & son Ordre de leur attachement au St. Siege, accordoit à l'université qu'on devoit établir à Culm, les mêmes privileges dont jouissoit celle de Bologne, si célèbre en Italie, & permettoit à tous ceux qui prendroient leurs grades à Culm, d'enseigner dans les autres universités, sans être obligés de se soumettre à l'examen, non-obstant tous droits, usages & privileges, que les autres universités pourroient avoir. Cet établissement qui fait tant d'honneur au Grand-Maître, ne fut jamais perfectionné, ce qu'on ne peut attribuer qu'aux longues guerres qui désoleroient la Prusse, sous le Magistere de ses successeurs.

Nouvelle  
monnoie.  
Hartk.  
dissert. 26.  
pag. 301.

La plus ancienne monnoie d'or, que l'on connoisse en Prusse est de Conrad de Rotenstein; quoiqu'il soit évident, par la légende, où on lit : *Moneta nova*,

ainsi, que par l'ordonnance de Winrich de Kniprode, dont nous avons parlé en son lieu, qu'elle ne fut pas la première. Le Grand-Maître y est représenté debout, armé de toutes pièces, tenant une épée nue de la main droite, & de la gauche, son bouclier, où sont ses armes; on lit autour, *Conradus III Magister Generalis*. La croix du Grand-Maître se voit au revers avec ces mots, *Moneta aurea nova Dominorum Prussiae*. Les deux Grands-Maîtres suivans qui portoient le nom de Conrard, ainsi que Zolner de Rotenstein, firent, selon toute apparence, frapper de la monnoie d'or semblable en forme & en valeur à celle dont nous venons de parler. Ces trois Princes firent également frapper une certaine monnoie d'argent qui fut nommée *Conradiner* par le peuple, à cause du nom de Conrard qui leur étoit commun.

Le commerce fit beaucoup de progrès, sous ce Grand-Maître, qui ne négligea rien pour le faire fleurir; ce qui nous conduit à parler de la Hanse Teutonique, dont plusieurs villes de la Prusse faisoient partie. La fameuse Hanse Teutonique, étoit une société de plusieurs villes, dont le but étoit de favoriser & d'étendre leur commerce. Les écrivains ne sont pas d'accord sur l'époque de

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Idem pag.  
303.

De la Hanse  
Teutoni-  
que.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

cette association, mais il est vraisemblable qu'elle fut formée vers le treizieme siecle, par la ville de Lubeck, pour favoriser le commerce que ses habitans, & ceux de plusieurs villes maritimes faisoient en Livonie. On a beaucoup disputé sur l'étymologie du mot de Hanse; je ne réchaufferai pas une discussion qu'on trouve par-tout, mais j'observerai qu'on la nomma Teutonique, parce que les premieres villes associées étoient situées dans le Nord de l'Allemagne, sur les côtes, ou dans le voisinage de la mer Baltique, pays qui fut habité autrefois par les anciens Teutons.

L'utilité que le commerce retiroit de cette société, lui valut des encouragemens & des privileges de différens Princes; & bientôt les principales villes commerçantes de l'Europe, briguerent l'avantage d'être admises dans la Hanse; elle devint par-là si considérable, que dans le tems de sa splendeur, elle étoit composée de soixante & douze, & même, selon d'autres, de quatre-vingt villes. On voit dans les anciennes listes, qu'outre les villes d'Allemagne, & celles du Nord de l'Europe, on comptoit au nombre des villes Anséatiques, Anvers, Dort, Amsterdam, Rotterdam, Bruges, Ostende & Dunkerque aux Pays-Bas; Calais, Rouen,

Saint-Malo, Bourdeaux, Bayonne & Marseille en France; Seville & Cadix en Espagne; Lisbonne en Portugal; Livourne, Naples & Messine en Italie; & Londres en Angleterre. Dans le tems le plus florissant de la Hanse, les villes en avoient choisi quatre, pour y établir leurs bureaux ou comptoirs; c'étoit Londres, Bruges, Bergen en Norwege, & Novogorod en Russie. Ces villes qui ne s'étoient réunies que pour protéger leur commerce, abusèrent quelquefois des richesses qu'il leur avoit procurées, car on leur vit faire une guerre offensive à différentes reprises à Waldemar III Roi de Danemarck; & l'an 1428, elles armerent un flotte de deux cens cinquante vaisseaux, montés de douze mille hommes, qu'elles emploierent contre Eric, Souverain des trois royaumes du Nord. Les villes Anséatiques firent aussi des traités d'alliance avec les Souverains, entre autres avec les Rois de France, qui leur accorderent plusieurs privileges; on en connoît de Louis XI, de Charles VIII, de François I, de Henri II, & de Henri IV, qui furent tous confirmés par Louis XIV.

Cette fameuse société, qui avoit pris naissance sur la mer Baltique, eut pour protecteurs les Souverains dont les États en occupoient la plupart des côtes; sa-

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Protecteurs  
de la Hanse.

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*Gadebusch.*  
*Annal. de*  
*Livon.*  
*Pauli tom.*  
*4. pag. 127.*

voir, les Rois de Suede & de Danemarck, & le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique : on prétend, comme nous l'avons dit ailleurs, que Winrich de Kniprode avoit refusé de se charger de cette protection, mais on ne peut pas douter que Conrard Zolner de Rotenstein ne l'ait acceptée ; si l'on en juge par l'intérêt qu'il prit aux affaires de la Hanse. Lorsque les Rois d'Espagne devinrent Souverains des Pays-Bas, qui contenoient un grand nombre de villes associées, ils furent aussi déclarés protecteurs de la Hanse. En protégeant cette société, le Grand-Maître travailloit au bien-être des sujets de l'Ordre : car la ville de Riga, & celles de Revel, de Narva & de Pernau en Estonie ; de Goldingen en Courlande ; de Culm, de Thorn, d'Elbing, de Königsberg en Prusse, & de Dantzic en Poméranie, étoient au nombre des villes Anseatiques, d'où l'on peut juger de l'état florissant du commerce dans les Etats de l'Ordre Teutonique (1). Pour ne plus

---

(1) Derpt en Livonie, & Brunsberg en Prusse, étoient aussi au nombre des villes Anseatiques : la première appartenoit à l'Evêque du même nom, & la seconde à l'Evêque de Warmie. Nous verrons plus loin que ce fut un malheur pour l'Ordre, d'avoir permis aux villes de la Prusse d'entrer dans la Hanse, parce qu'elles abusèrent du pouvoir & des richesses.

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 61  
revenir sur cette matiere , j'observerai  
que , quand la France , l'Espagne , l'Ita-  
lie , la Suede & le Danemarck , ne per-  
mirent plus à leurs villes d'avoir part à  
cette alliance , on fit un nouvel arrange-  
ment par lequel on partagea les villes de  
la Hanse en quatre départemens , ayant  
pour chefs celles de Lubeck , de Cologne ,  
de Brunswick & de Dantzic ; la division  
qui avoit Dantzic pour chef , comprenoit  
toutes les villes Anseatiques de la Prusse  
& autres , depuis la Vistule jusqu'à la  
Russie.

La quantité de villes de la Prusse &  
de la Livonie qui étoient de la Hanse ,  
& la protection que les Grands-Maîtres  
accordoient à cette société , durent leur  
occasionner bien des embarras & des né-  
gociations , avec différentes puissances , si  
l'on en juge par ceux qu'ils eurent avec  
l'Angleterre ; la collection des traités &  
actes publics de ce royaume , que Th.  
Rymer assembla par les ordres & la li-

---

ses qu'elles avoient acquis ; mais cela n'empêche pas  
qu'on ne donne de justes louanges aux Grands-Maî-  
tres qui ont permis cette association pour favoriser  
le commerce de leurs Etats : on étoit alors si éloi-  
gné de prévoir de pareils inconveniens , que tous  
les Souverains s'empresserent , comme de concert ,  
à protéger cette fameuse société , sans se douter que  
leurs successeurs se verroient obligés d'ordonner à  
leurs villes de s'en retirer.

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS  
TEIN

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

béralité de la Reine Anne, est une preuve de ce que j'avance; on y trouve une quantité de pieces relatives à la Prusse, qui n'ont d'autre objet que les intérêts du commerce entre les deux Etats, ou ceux de la Hanse Teutonique en général. Mais il est remarquable qu'on n'y trouve aucune chartre antérieure au Magistère de Conrad de Rotenstein.

Ambassa-  
deurs de  
l'Ordre en  
Angleterre.  
*Aff. Ry-  
mer, tom. 3.*

La plus ancienne de ces pieces, est un sauf-conduit de trois mois, donné par le Roi Richard II à Westminster le 6 juin de l'an 1386, pour Radulphe, Comte de Kyborg & Gérard de Vilschemk, Chevaliers Teutoniques, & pour Henri Hetfeld citoyen de Thorn, Ambassadeurs du Grand-Maître, & soixante & quinze personnes de leur suite. Quelques difficultés étant survenues l'an 1388, entre les Anglois & les Prussiens, il y eut plusieurs vaisseaux & différentes marchandises arrêtées: le Grand-Maître en écrivit au Roi, & l'on voit encore un sauf-conduit de Richard, pour Barthelemi Luthenberg, Hérault que le Grand-Maître envoyoit en Angleterre, pour remettre ses lettres à ce Monarque. L'affaire tourna en négociation, & le Roi, par ses lettres patentes du 11 juin, nomma pour ses Ambassadeurs en Prusse Nicolas Stoket, clerc, Thomas Graa, citoyen d'Yorck, & Wal-

ther Sybill, citoyen de Londres, avec les pouvoirs les plus étendus, pour traiter avec le Grand-Maître, où les personnes dénommées de sa part.

Rotenstein reçut les Ambassadeurs d'Angleterre à Marienbourg le 28 juillet, & nomma trois personnes de son conseil pour traiter avec eux, savoir, Conrard de Walrode (1) Grand-Commandeur, Sigefroi Walpot de Bassenheim Grand-Hospitalier & Commandeur d'Elbing, & Welric ou plutôt Ulric de Hathenberg Trésorier de l'Ordre; ils conclurent un traité avec les Ambassadeurs Anglois, qu'on peut voir en entier dans les actes de Rymer, & dont les principales dispositions étoient des libertés de commerce entre les sujets des deux Etats respectifs; le traité fut signé & échangé entre les Ambassadeurs Anglois & les Commissaires Teutoniques à Marienbourg, le 21 d'août suivant.

Le Grand-Maître écrivit le même jour au Roi d'Angleterre, en confirmation du traité; cette lettre est remarquable, en ce que ce Prince prend pour lui le titre de Frere, & ne le donne pas aux trois Commandeurs. Elle commence ainsi, *Serenif-*

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Traité  
avec l'An-  
gleterre.  
*Ibid. An.*  
1388.

---

(1) C'est Wallenrod qui fut ensuite Grand-Maître. On voit souvent Wallenrod, écrit Walrode, par abréviation.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

*simo Principi Ricardo, &c. Frater Conradus Zolner, &c. Magister specialem in Domino affectum & amorem.* Et lorsqu'il parle des trois Commandeurs susdits, il les nomme *Honorabiles & religiosos viros & Dominos, Conpræceptores nostros &c.* ce qui prouve bien que ce n'étoit qu'à regret, que le sage Grand-Maître leur avoit permis de changer une dénomination qui marquoit la charité & l'humilité, dont ils auroient dû faire leur plus glorieux titre.

L'Empereur confirme les privilèges de l'Ordre.

Lunig.  
*Duell. select. privil.*  
pag. 19.

L'Empereur Charles IV ayant terminé sa carrière en 1378, avoit été remplacé par Wenceslas, son fils aîné. Entre plusieurs diplômes que ce dernier fit expédier en faveur de l'Ordre Teutonique, on peut remarquer celui qu'il donna à Nuremberg, le 17 octobre de l'an 1383, à la demande de Sigefroi de Venningen, Maître Provincial d'Allemagne, que le Grand-Maître avoit chargé de cette commission. Par ce diplôme, Wenceslas confirme de sa certaine science, & du consentement des Electeurs, des Princes, & de la Noblesse de l'Empire, le fameux privilège de Frédéric II, ceux de Charles IV, & tous les autres que l'Ordre avoit obtenus, tant des Empereurs, que d'autres personnes ecclésiastiques ou laïques; ajoutant, que l'Ordre étant immédiat de l'Empire, il défend à tous Ecclé-

fiastiques, Princes & autres personnes, de s'arroger aucun droit, tant sur les possessions actuelles de l'Ordre, que sur celles qu'il pourroit acquérir à l'avenir, & révoquant tout ce qui auroit pu être statué au contraire.

Les infirmités qui avoient empêché le Grand-Maître de se mettre à la tête de l'armée, augmentant chaque jour, ce Prince qui croyoit apparemment que le mouvement lui seroit utile, entreprit de visiter quelques forteresses de la Prusse, mais il tomba sérieusement malade à Strasbourg, d'où il se fit transporter à Christbourg, dans l'espérance que l'air y étant plus pur, il pourroit y recouvrer la santé; ce fut là qu'il termina sa carrière, le 20 d'août de l'an 1390, & fut inhumé dans le tombeau de ses prédécesseurs à Marienbourg. Les écrivains font l'éloge de Conrard Zolner de Rotenstein; ce Prince donna un privilege à la ville de Passenheim, & confirma, l'an 1383, ceux de la ville de Thorn. Voulant réparer les maux que la Nattangie avoit soufferts, par les différentes excursions des Lithuaniens, sous les Magistres précédens, il remit au peuple la moitié des impôts pour trois ans, & lui fit distribuer trois mille marcs, & même, selon d'autres, trente mille marcs d'argent, tant

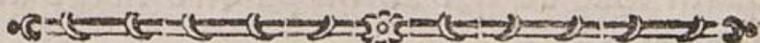
---

XXI.  
CONRARD  
DE  
ROTENS-  
TEIN.

Mort du  
Grand-Maître.  
Hartk. alt.  
u. n. Preuss.  
Pauli. pag.  
222.  
1390.

XXI.  
CONRAD  
DE  
ROTEN-  
STEIN.

pour aider à rebâtir les villages qui avoient été détruits, que pour subvenir aux besoins les plus urgens.



## INTERREGNE.

Siege de  
Vilna.  
*Dlugoff.*  
pag. 118.  
*Cromer.*  
pag. 359.  
*Kojul.*  
pag. 21.  
*Guagn.*  
tom. 1. pag.  
33.  
*Schutz.*  
*Pauli.*  
1390.

APRÈS la mort du Grand-Maître Zolner de Rotenstein, le chapitre nomma lieutenant du Magistère ou Vice Grand-Maître, CONRAD DE WALLENROD qui étoit occupé à faire le siege de Vilna, avec Vitolde. Cette capitale de la Lithuanie, étoit défendue par deux châteaux, dont l'un étoit sur la colline qui la dominoit, & l'autre au bas de la ville; ce dernier n'étoit fortifié qu'en bois, & ce fut par là que l'armée victorieuse commença l'attaque le 24 de Juin. Le Duc Skirgelon, qui ne cessoit de harceler l'armée alliée, & la belle défense des assiegés, tinrent long-tems Vitolde & Wallenrod devant cette forteresse, qui n'étoit pas encore prête à se rendre, lorsque, par un événement inattendu, elle fut réduite en cendres, avec tous les édifices qu'elle contenoit: on ne fait pas au juste, la cause de cet incendie, mais on conjecture que

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 67

quelques soldats de la garnison y mirent le feu, soit qu'ils fussent gagnés par Vitolde, ou qu'ils aient voulu signaler leur haine contre Skirgelon, qu'ils détestoient : une grande partie de la garnison & des habitans périt dans les flammes, & ceux qui voulurent les éviter, tombèrent entre les mains des soldats de Vitolde, ou des Allemands ; desorte que cet événement coûta la vie & la liberté à quatorze mille personnes. Le Duc Constantin Korigelon, frere du Roi de Pologne, fut un de ceux qui se sauverent de l'incendie ; il fut pris par les Allemands, qui le remirent aussitôt entre les mains de Vitolde son cousin-germain ; mais ils eurent lieu de s'en repentir, car ce pauvre Prince, qui avoit évité les flammes, ne put échapper à la haine de Vitolde ; ni la qualité de prisonnier, qui rendoit sa personne sacrée, ni celle de proche parent, ne purent arrêter la fureur du barbare, qui lui fit trancher la tête, & la fit élever sur une pique pour la faire voir aux assiégés.

Voilà ce que nous apprennent les historiens Polonois, ainsi que les Lithuaniens & les Prussiens, qui ne sont que les échos des premiers, dans cette occasion ; mais si l'on s'en rapporte à Wal-

*Ad ann.*  
1320.

dut la prise de la ville de Vilna, & ce fut un de ses Anglois qui gagna le premier le haut des remparts, où il arbora son étendard. Cet écrivain ajoute que cet événement coûta la vie ou la liberté à 4000 hommes, & que le frere du Roi de Pologne, c'est-à-dire, le Duc Korigelon, fut au nombre de ceux qui périrent par le fer des vainqueurs. Sans vouloir prononcer sur ces deux relations, on conviendra que la seconde est bien plus vraisemblable que la premiere, d'autant que l'on aura encore l'occasion de remarquer que les écrivains Polonois ont souvent mêlé la fable à l'Histoire.

Après la destruction de cette forteresse, on poussa avec vigueur les attaques contre l'autre château, qui étoit bien fortifié, & défendu par plusieurs pieces de canon. Vitolde & Wallenrod employerent aussi de l'artillerie à l'attaque de cette place, mais il est vraisemblable que les uns & les autres en tirerent peu de parti, parce que cette arme si meurtriere, étoit bien éloignée d'être portée au point de perfection, où nous la voyons aujourd'hui. Un brave Polonois nommé Miskorowi, que Jagellon avoit nommé Gouverneur de Vilna, défendoit vaillamment le château; ni les menaces de Vitolde, ni la tête de Korigelon,

qu'il lui montrait au bout d'une lance, ne furent pas plus capables de l'ébranler, que la vigueur des attaques, que les assiégeans renouvelloient continuellement. Narimond, l'un des plus jeunes freres du Roi de Pologne, secondoit de tout son pouvoir ce brave Commandant, & s'étoit retranché avec les siens, dans les ruines de la forteresse brûlée, d'où il lui portoit du secours, chaque fois qu'il en avoit besoin. Mais Narimond oublia pour son malheur, qu'un Général est comptable de sa vie, à ceux qu'il commande, & que l'espece de bravoure qui convient à un soldat, est souvent déplacée dans un chef. Ce Prince, sorti pour se mesurer en combat singulier avec un cavalier de Vitolde, qui l'avoit défié, fut malheureusement renversé d'un coup de lance, & remis vivant entre les mains du meurtrier de son frere. Malgré cette perte, Miskorowi ne ralentit en rien ses soins pour la défense de la place, & comme il se défioit des Russes & des Lithuaniens, qu'il savoit inclinés pour Vitolde, il fit sortir les premiers, & veilla attentivement sur les démarches des seconds, opposant toujours ses Polonois, autant qu'il le pouvoit, aux attaques des ennemis. Il falloit un homme aussi brave & aussi attentif que Misko-

rowi, pour résister aux efforts des assiégeans, qui ne cessoient de battre la place de toutes parts; mais souvent ils ignoroient le mal qu'ils avoient fait aux murs, par leur artillerie, & par leurs autres machines de trait, à cause de l'adresse du Gouverneur qui faisoit suspendre des cuirs verds, & des sacs remplis de houblon, & d'autres choses de cette espece, dans tous les endroits qui étoient le plus vivement attaqués; ce qui servoit à amortir les coups, & à cacher le dégât fait aux remparts. Les assiégeans firent cependant plusieurs brèches, mais qui leur furent inutiles, parce qu'elles étoient aussi-tôt réparées, & que le Gouverneur avoit soin de faire de nouveaux retranchemens derriere les endroits qui paroissoient menacer ruine.

*Cruauté de  
Vitolde; on  
leve le siege.  
Ibid.*

Vitolde qui croyoit saisir le sceptre de la Lithuanie, en se rendant maître de Vilna, fut désespéré de voir tant d'efforts rendus inutiles par la belle défense du Gouverneur: son ambition trompée ajoutant encore à sa cruauté naturelle, il lui fallut un objet pour décharger sa fureur, qui ne lui montra d'autres victimes à dévouer que le malheureux Narimond, son cousin-germain, & le frere de son Roi. Vitolde voulant avoir le plaisir barbare de faire périr Narimond

par la main des Polonois, le fit pendre par les pieds à un arbre, dans l'endroit le plus exposé aux coups du château, mais voyant que cela ne lui réussissoit pas, il le tua lui-même d'un coup de fleche. Cette atrocité étoit plus propre à animer les assiégés à la défense, qu'à les engager à se rendre; aussi continuerent-ils à faire si bonne contenance, que Vitolde & Wallenrod prirent le parti de lever le siege le premier jour d'octobre. La perte des assiégés fut immense, par l'incendie de l'un des deux châteaux. Celle de Vitolde & des Teutoniques dut être aussi très-considérable, & l'on regretta particulièrement de leur côté, le Comte de Hohenstein qui commandoit les Allemands auxiliaires dans l'armée Teutonique, & le Prince Totivil frere de Vitolde, qui fut tué d'un coup de canon. Tout cela est encore tiré des historiens Polonois; mais Walsingham se contente de dire qu'on attaqua vainement le château de Vilna pendant cinq semaines, & que les maladies qui désoloient l'armée, obligerent les Teutoniques de se retirer: cet écrivain ajoute que huit Lithuaniens, qui avoient apparemment été pris dans une sortie, embrasserent le christianisme, & que le Maître de Livonie s'en retourna avec trois mille prisonniers.

L'Empereur empê-  
che un duel  
entre les  
Français &  
les Polo-  
nois.

*Dlugoff.*  
*liv. 20. pag.*  
*130.*

Pendant le siege de Vilna, les François & les Polonois en venoient souvent aux mains dans les sorties, & se chargeoient réciproquement d'injures; les premiers reprochant aux autres qu'ils soutenoient la cause des barbares contre les chrétiens, & les Polonois prétendant au contraire, que c'étoit une bonne œuvre de prendre la défense des Lithuaniens contre l'Ordre Teutonique, qu'ils traitoient de pervers. L'animosité croissant de plus en plus, tous ces braves qui avoient l'occasion de combattre tous les jours, crurent que cela ne suffisoit pas encore, & ils imaginerent de prouver la justice de la cause que chacun d'eux soutenoit, par un duel de quatre contre quatre. On fait qu'anciennement l'épreuve du duel étoit même admise en justice réglée. Tout ayant été réglé en conséquence, par l'entremise des héraults, quatre Chevaliers François, & autant de Polonois, partirent à la levée du siege, pour aller demander le champ à l'Empereur, & se rendirent pour cet effet au parc de Prague; mais Wenceslas, ne jugeant pas à propos de l'accorder, envoya son frere Jean de Luxembourg aux Polonois, & Josse Marquis de Moravie aux François, pour les empêcher de combattre: ils furent tous admis à la table de l'Empereur, qui les engagea

à se réconcilier. L'armée alliée se retira en Prusse après la levée du siege de Vilna, laissant par-tout des traces sanglantes de son passage, & les Commandeurs d'Insterbourg & de Ragnit reçurent l'ordre de se joindre à Vitolde pour continuer à ravager les frontieres de la Lithuanie.

Le Roi de Pologne, de son côté, ne négligeoit rien pour susciter des ennemis à l'Ordre Teutonique, & parvint à détacher de leur alliance les Ducs de Poméranie, qui s'étoient ligués, l'an 1386, avec le Grand-Maître contre la Pologne. Les Ducs de Poméranie, qui n'avoient pas été fideles à leurs engagements, si l'on en juge par ce que la plupart des historiens rapportent de la captivité du Duc de Gueldre, rompirent alors ouvertement, en se liguant avec la Pologne contre l'Ordre Teutonique. Par cet acte, Wartislas, Duc de Stetin & de Poméranie, rendoit hommage & faisoit serment de fidélité au Roi & à la couronne de Pologne, ajoutant que ses freres Boguslas & Barnim, si ce dernier n'embrassoit pas l'état ecclésiastique, se tenoient pour obligés de rendre le même hommage. Après quoi Wartislas promettoit au Roi de l'aider de tout son pouvoir contre les Chevaliers Teutoniques, s'obligeant de ne faire ni paix ni treve avec eux, sans

Traité du  
Roi de Po-  
logne & des  
Ducs de Po-  
méranie.

1390.

*Cod. Pol.*  
*tom. I. pag.*  
*570. ex orig.*

son agrément, & promettant d'empêcher, autant qu'il le pourroit, qu'aucune troupe ne passât par ses Etats pour aller à leur secours. Pour prix de ce service, Jagellon devoit rendre aux Ducs des Poméranie, la ville de Bramberg avec son territoire; & ces derniers s'obligeoient en revanche, de rendre au Roi la forteresse de Nakel, qu'ils tenoient en engagement. Cette chartre, faite à Pysdry le 3 de novembre de l'an 1390, est très-remarquable, en ce qu'elle contient le premier hommage que les Ducs de Poméranie rendirent à la Pologne; car quoique le Duc Wartislas reconnoisse que ses freres, Boguslas & Barnim, étoient obligés de faire la même chose, il est certain que cette obligation étoit relative à la convention actuelle que ce Prince faisoit, en leur nom, avec le Roi de Pologne, puisque cet acte ne contient pas une seule expression qui puisse faire croire que cette obligation existoit auparavant, ni que les Ducs de Poméranie aient été antérieurement vassaux de la Pologne.

*Dlugoff.*  
*pag. 131.*  
*Cromer.*  
*pag. 359.*  
*Kojal.*  
*pag. 23.*  
 1390.

Ce traité fut à peine conclu que le Roi de Pologne partit pour la Lithuanie, où il avoit tout à craindre de l'inclination que les peuples du Grand-Duché, & de la Russie Blanche, témoignioient ouvertement pour Vitolde. Ce Monarque espérant

de regagner les Lithuaniens & les Russes par sa libéralité, leur fit mener des vivres dont ils manquoient, & leur distribua une immense quantité d'habits de drap, qu'il avoit fait faire en Pologne. Miskorowi, qui avoit si bien défendu Vilna, voyant qu'il ne pouvoit compter sur les Lithuaniens, ni sur les Russes, & étant las des hauteurs de Skirgelon, ainsi que des cruautés qu'il lui voyoit commettre tous les jours, demanda son rappel, & eut pour successeur Jean Olesniki, Seigneur Polonois. Jagellon voulant éloigner son frere Skirgelon, sans lui ôter le gouvernement, augmenta son apanage de la Principauté de Kiovie, Province de la Russie-Rouge, où il l'envoya sous prétexte que sa présence y étoit nécessaire. Après ces arrangemens le Roi retourna en Pologne, d'où il envoya du secours & des convois d'armes & de vivres au nouveau Gouverneur de Vilna.



---



---

C O N R A R D  
D E W A L L E N R O D .

XXII<sup>e</sup> GRAND-MAITRE.

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
1391.  
Contin.  
Dusb. cap.  
30.  
Schutz  
pag. 191.  
Hess.  
Pauli.

**L**E grand Chapitre s'étant assemblé à Marienbourg, le dimanche *Judica*, c'est-à-dire, le 12 de mars de l'an 1391, on élut unanimement CONRAD DE WALLENROD pour remplacer Zolner de Rotenstein. Quoique le Maître Provincial d'Allemagne n'ait pu assister à cette élection, ni aucun Chevalier de sa Province, l'affluence fut si grande à Marienbourg, qu'on y compta jusqu'à trois cens Chevaliers de l'Ordre. La maison de Wallenrod, originaire de la Franconie, étoit aussi illustre qu'ancienne, & nous voyons par un diplôme qui lui fut accordé par l'Empereur Léopold, que beaucoup d'anciens Seigneurs de cette maison avoient assisté aux tournois, & que Henri de Wallenrod s'étoit distingué particulièrement à celui que l'Empereur Henri III avoit donné à Hall en Saxe l'an 1042. Une branche de la maison

de Wallenrod s'établit en Prusse, & ce fut vraisemblablement Nicolas frere du Grand-Maître, qui en fut le chef: il eut un fils nommé Frédéric, qui fut dans la suite Chevalier Teutonique & Maréchal de l'Ordre. Le Grand-Maître eut encore un autre frere, nommé Jean, qui fut Archevêque de Riga, & ensuite Evêque de Liege, dont nous aurons occasion de parler.

On prétend que Conrard de Wallenrod avoit témoigné dès sa plus tendre jeunesse, une inclination marquée pour l'Ordre Teutonique, par le désir qu'il avoit de se consacrer pour toute sa vie au service de la sainte Vierge, ce qui lui avoit fait refuser un mariage considérable que sa famille avoit arrangé. Wallenrod étoit déjà Commandeur de Schlochow en Poméranie, l'an 1382. Une chartre datée de Marienbourg le jour de la Nativité de la sainte Vierge de l'an 1384, nous fait connoître qu'il étoit déjà Maréchal de l'Ordre. Quatre ans après on le trouve revêtu de la dignité de Grand-Commandeur; mais il est probable que le défunt Grand-Maître lui avoit rendu la charge de Maréchal, en le mettant à la tête de l'armée qu'il avoit envoyée en Lithuanie. Des talens militaires, & une valeur peu commune, avoient fait

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
*Ad. Bo-*  
*ruff. tom. 1.*  
*pag. 376.*

*Cod.*  
*Brand. tom.*  
*5. pag. 302.*

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Le Grand-  
Maître atta-  
que Vilna  
sans succès.

*Cromer.*  
pag. 359.  
*Kojal.*  
pag. 22.  
1391.

élever successivement Wallenrod à ces différentes dignités, & lui avoient frayé le chemin à la Grand-Maîtrise de l'Ordre.

Le premier soin du Grand-Maître fut de se mettre en campagne avec Vitolde pour faire une nouvelle tentative sur Vilna, comptant plus sur la haine que les Lithuaniens avoient pour Skirgelon, dont il ignoroit le départ pour la Kiovie, & sur leur inclination pour Vitolde, que sur les efforts qu'il pouvoit faire pour réduire cette place importante. Olesniki se doutant des projets du Grand-Maître, fit planter beaucoup de palissades pour rendre les approches de la place plus difficiles, & se prépara à une vigoureuse défense. L'armée Teutonique surmonta aisément tous les obstacles, & le Grand-Maître projetoit de camper dans l'emplacement de la ville qui avoit été brûlée au dernier siège; mais lorsque l'avant-garde fut parvenue près de l'église de la sainte Vierge, où l'on bâtit depuis un couvent de Franciscains, le Gouverneur l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il la mit en fuite, & après avoir tué quelque monde, il se retira heureusement dans le château. Cela n'empêcha pas le Grand-Maître & Vitolde de donner deux assauts au château, dans l'espérance de le prendre par escalade, mais ils furent repous-

les; & comme ils apprirent en même-tems que Skirgelon venoit au secours avec une nombreuse armée qu'il avoit levée dans la Russie-Rouge, ils prirent le parti d'abandonner l'entreprise.

Le Grand-Maître & Vitolde se dédommagerent par la prise de Novogrodeck & de Wilkomier, que Skirgelon avoit fait bâtir nouvellement : ces deux places furent prises d'affaut au bout de quelques jours, & détruites de fond en comble. Le tems qu'avoient demandé ces expéditions, avoit donné à Skirgelon celui d'arriver avec les Russes. Ce Prince ne balança pas d'attaquer les ennemis, mais les Russes ne tinrent pas contre la cavalerie Teutonique; leur armée battue fut entièrement dispersée, & le Duc Skirgelon eut bien de la peine à se sauver à Troki. Malgré cette victoire, le Grand-Maître retourna en Prusse, ne pouvant plus faire subsister l'armée dans cette partie de la Lithuanie qui étoit dévastée. Cette inaction ne dura guere, car les Teutoniques se jetterent peu de tems après sur la Samogitie, & firent subir le même sort aux villes de Menedick & de Velzan, qu'ils avoient fait éprouver aux deux dernières forteresses qu'ils avoient prises en Lithuanie.

Pendant le tems des gélées le Grand-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Il rem-  
porte une  
victoire sur  
Skirgelon.  
*Ibid.*

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Il bâtit  
trois forte-  
resses en  
Lithuanie.

*Dlugoff.*  
*Cromer.*  
*Guagn.*

*tom. 2. pag.*  
*126.*

*Kojal.*  
*pag. 27.*

1391.

Maître & Vitolde revinrent en force du côté de Kowno, & tenterent de surprendre cette place; mais comme ils n'y réussirent pas, & que leur projet étoit moins de faire des sieges, que d'élever des forteresses, ils s'éloignerent d'environ une lieue, & construisirent trois châteaux, dont les remparts n'étoient composés que de terre, soutenue par des corps d'arbres couchés les uns sur les autres & fortement liés ensemble: deux de ces nouvelles forteresses furent bâties dans autant d'isles du Mémel, & l'une fut nommée Neuwerder, ou la nouvelle Isle, & l'autre Ritterwerder, ou l'isle des Chevaliers; les Teutoniques mirent de nombreuses garnisons dans ces deux places, aussi-tôt qu'elles furent en état de défense; & la troisieme, nommée Mettenbourg, bâtie sur le bord du fleuve, fut confiée à la garde de Vitolde. Comme ces différens forts furent élevés avec une célérité inconcevable, on ne peut les regarder, que comme des camps retranchés où l'on bâtit des baraques pour loger les soldats, en attendant qu'on pût y faire d'autres ouvrages plus solides.

Le Grand-Maître étoit resté à la tête de l'armée pendant qu'on élevoit ces nouvelles places, ce que nous apprenons de l'historien de Boucicaut qui rapporte,

» que par l'entreprise de lui avec le Hault  
 » Maître de Prusse, fut fondé & fait  
 » en celui pays des Sarrazins, un fort  
 » & bel chasteau en une isle, & nomme-  
 » rent ledict chasteau en françois, le  
 » chasteau des Chevaliers, & demorerent  
 » ledict Hault Maître & Boucicaut, ac-  
 » compagnés de belle compaignie de gens  
 » d'armes pour garder la place, tant que  
 » il fut achevé, & après s'en retourne-  
 » rent en Prusse. « (1) Ce fut le dernier  
 service que Boucicaut rendit aux Cheva-  
 liers Teutoniques; pendant qu'il étoit en  
 Prusse, le Roi Charles VI l'éleva à la  
 dignité de Maréchal de France, qui ve-  
 noit de vaquer par la mort de Jean de  
 Mauquenchi Sire de Blainville. Le Ma-  
 réchal de Boucicaut, Il du nom, & Comte  
 de Beaufort, est trop connu dans l'his-  
 toire, pour qu'on trouve étrange que je  
 me sois arrêté à quelques détails qui re-  
 gardent cet homme célèbre.

Les différentes garnisons qu'on avoit  
 mises dans les nouvelles forteresses fai-  
 soient des courses continuelles sur les en-  
 nemis, & leur causoient beaucoup de  
 dommage, ce qui engagea Alexandre Vi-

XXII.  
 CONRAD  
 DE  
 WALLEN-  
 ROD.  
 Chap, 18.

Ibid. Chap.  
 19.

Entreprise  
 & mort de  
 Vigund.  
 Ibid.  
 1391.

(1) Les anciens écrivains François ont donné plu-  
 sieurs fois & mal-à-propos le nom de Sarrazins aux  
 Lithuaniens & autres peuples des environs.

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

gund, Duc de Kiernow, l'un des freres du Roi, d'entreprendre le siege de Ritterwerder avec un corps composé de Polonois & de Lithuaniens : les Teutoniques le défendirent aussi vivement que Vigund l'attaqua, mais ce Prince trompé par la contenance des Chevaliers, abandonna son entreprise comme désespérée, lorsqu'il touchoit au moment de la voir réussir, les assiégés étant aux abois, & pouvant à peine tenir quelques jours. De tous les freres de Jagellon, c'étoit Vigund qui lui étoit le plus cher ; il méritoit cette préférence par des mœurs plus douces, de l'esprit & des talens : Jagellon lui avoit fait don des villes de Bramberg & d'Inowladislaw, en lui faisant épouser la fille d'Uladislas Duc d'Oppelen en Silésie, & paroïssoit lui destiner le Grand-Duché de Lithuanie comme fief de la couronne de Pologne ; mais ce Prince mourut empoisonné peu de tems après, & Vitolde fut soupçonné d'être l'auteur de cet attentat.

Le Roi sensiblement touché de cette perte, acheva de se dégoûter d'une guerre qui coûtoit des sommes immenses que la Pologne fournissoit à regret ; d'ailleurs il épuisoit le Royaume par les convois de grains, de légumes, de lard & les troupeaux qu'il étoit obligé d'envoyer conti-

nuellement en Lithuanie pour faire subsister non-seulement les troupes, mais encore la noblesse & le peuple, qui ne pouvoient guere cultiver les terres, & qui recueilloient rarement ce qu'ils avoient semé. Cet excès de misere faisoit encore craindre au Roi que les Lithuaniens ne se donnassent à Vitolde, ou aux Teuto-niques pour en être délivrés (1).

Jagellon, qui faisoit peu de cas de ses autres freres, dont la plupart, adonnés à l'ivrognerie & à d'autres vices, paroissent peu propres au gouvernement, résolut de faire la paix, en donnant l'investiture de la Lithuanie à Vitolde: mais il s'agissoit de dérober la connoissance de cette négociation au Grand-Maître, qui ne pouvoit manquer d'avoir les yeux ouverts sur les démarches de son allié; c'est pourquoi le Roi chargea secrètement de cette négociation Henri fils de Zemovith,

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Le Roi offre le Grand-Duché à Vitolde.

*Cromer.*  
pag. 360 &  
361.

*Kojal.*  
pag. 29.  
1392.

(1) Thomas Wodstock, Duc de Gloucester, oncle de Richard II Roi d'Angleterre, partit à la fin de cette année, 1391, pour se rendre en Prusse, & fut tellement battu par diverses tempêtes, qu'après avoir couru risque de la vie, il fut heureux de pouvoir regagner l'Angleterre. *Walsingham ad ann. 1391.* On trouve dans les actes de Rymer quatre chartres relatives au départ du Duc de Gloucester pour la Prusse, dont l'une est un plein-pouvoir que le Roi donnoit à son oncle pour traiter en son nom, de certaines affaires qu'il ne nomme pas, avec le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Duc de Masovie, élu Evêque de Plozko, & parent de Vitolde : la circonstance étoit favorable ; Vitolde avoit promis sa fille Sophie à Basile ou Vassili II, Grand-Duc de Moscovie, & la cérémonie des épousailles devoit se faire en grande pompe à Mariembourg à la cour du Grand-Maître, desorte que Henri s'y rendit avec les autres Princes ses parens sans pouvoir être soupçonné (1). L'ambitieux Vitolde reçut avidement les propositions du Roi de Pologne, & consentit volontiers à une réconciliation, dont le prix remplissoit tous ses vœux. Henri ayant réussi dans l'objet de sa mission, travailla pour son compte, & fit tant auprès de Vitolde qu'il obtint en mariage une autre de ses

---

(1) Monsieur Levesque nous apprend, dans son Histoire de Russie, tom. 2. pag. 238, que Vassili étant allé ménager à la horde des Tartares les intérêts de son pere, y fut retenu en quelque façon en ôtage ; impatient de cette captivité, il reconnut l'impossibilité de fuir directement en Russie, mais prenant un long détour, il traversa la Podolie, & parvint jusqu'en Livonie, où Vitolde s'étoit réfugié. Vitolde reconnut le Prince Russe, l'arrêta, lui offrit sa fille en mariage, & mit à ce prix sa liberté. Vassili n'hésita pas de prêter les sermens qu'on exigeoit, & dès que Vitolde eut reçu sa parole, il lui rendit la liberté & tous les honneurs dûs à son rang. Vassili devenu possesseur du trône, ne se crut pas en droit d'enfreindre sa promesse, & la troisième année de son regne, qui étoit l'an 1391, il épousa la Princesse qui se nommoit Sophie.

filles, nommée Ringale, Princesse d'une beauté achevée, & dont il étoit éperduement amoureux (1).

C'étoit aux Teutoniques que Vitolde devoit sa grandeur; ce n'étoit qu'avec le secours de leurs armes qu'il avoit lassé Jagellon, & qu'il l'avoit enfin forcé de lui abandonner une souveraineté après laquelle il soupiroit depuis si long-tems; mais ce Prince perfide prouva bien qu'il ne faut jamais attendre de reconnoissance des gens qui ont déjà fait preuve de mauvaise foi. Vitolde fit partir la Duchesse sa femme, sous prétexte d'accompagner, à quelque distance, sa fille qui venoit d'être mariée au Grand-Duc de Moscovie, & l'envoya dans la Samogitie: pour lui il se rendit avec ce qu'il avoit de cavaliers les plus lestes dans la forteresse de Mettenbourg, sous prétexte d'y faire le mariage de Ringale avec Henri Duc de Masovie; de là il fut aisément surprendre Ritterwerder, parce qu'on le regardoit toujours comme ami, & fit inhumainement massacrer tous les soldats & les marchands Allemands qui s'y trouvoient,

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
Nouvelle  
perfidie de  
Vitolde.  
Cromer.  
pag. 361.  
Kojal.  
pag. 31.

---

(1) Kojalowicz prétend que Ringale n'étoit pas fille, mais sœur, de Vitolde. Henri qui étoit sous-Diacre, ne jouit pas long-tems du fruit de son sacrilège, car il mourut empoisonné peu de jours après son mariage.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

ne conservant la vie qu'à quelques-uns des principaux Chevaliers Teutoniques qu'il emmena avec lui.

A cette nouvelle les Chevaliers de Neuwerder, & peut-être de quelques autres forts des environs, monterent à cheval avec la plus grande partie de leurs garnisons, & poursuivirent chaudement Vitolde, qui laissa quelque monde à la garde des prisonniers, & se mit en embuscade avec le reste de sa troupe. Les Teutoniques étant trop animés à la vengeance, pour songer aux précautions, donnerent dans le piège, & y périrent tous jusqu'au dernier. Vitolde jugeant par le nombre des morts qu'il ne devoit rester presque personne à la garde de Neuwerder, retourna aussi tôt sur ses pas, s'en faisoit sans grande résistance, & le réduisit en cendres; après quoi il se rendit à Vilna, où il fut reçu honorablement par le Gouverneur, selon les ordres qu'il en avoit eus du Roi.

Il reçoit  
l'investiture  
de la Li-  
thuanie.

*Cromer.*  
pag. 362.

*Kojal*  
pag. 32.  
1392.

Jagellon, instruit de l'arrivée de Vitolde à Vilna, se hâta de s'y rendre avec la Reine & une suite nombreuse. Vitolde fut au-devant de lui jusqu'à Ostrow, demanda pardon, & fut reçu avec bonté. Pour rendre la paix à la Lithuanie, il falloit faire consentir Skirgelon à en abandonner le gouvernement, & le réconci-

lier avec Vitolde ; la Reine se chargea de l'accommodement , & crut y avoir réussi : après bien des pourparlers on convint que Vitolde & la Princesse Anne son épouse , jureroient pour eux & leur postérité d'être fideles aux Rois de Pologne , que l'acte d'union de la Lithuanie à la Pologne seroit observé dans tous ses points , & que les amis ou ennemis de la Pologne , seroient également ceux de la Lithuanie : quant à Skirgelon , on lui donna pour lui & sa postérité , le Duché de Kiovie , Troki , Kaminieck , & quelques autres possessions de moindre importance. Ce traité , fait en 1392 , contient encore quelques autres dispositions relatives à celles-là ; & Vitolde , dès ce moment , fut reconnu Grand-Duc de Lithuanie.

La joie qu'on témoigna de voir Vitolde Souverain de la Lithuanie , étoit sincere de la part de ses partisans ; mais les gens sensés jugeoient bien que le Roi venoit de donner occasion à de nouvelles guerres , car il n'étoit pas naturel que ses freres , réduits à de simples apanages , vissent , avec patience , leur cousin élevé sur le trône de leur pere. Tant que Jagellon fut en Lithuanie tout fut tranquille ; son autorité & son cortège en im-  
 Pologne , que les Princes ses freres té-

---

XXII.  
 CONRARD  
 DE  
 WALLEN-  
 ROD.

Suirigel-  
 lon recourt  
 aux Teuto-  
 niques.

*Cromer.*  
*pag. 361.*

*Guagn.*  
*Kojal.*  
*pag. 35 &*  
*seq.*

1393.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

moignerent leur mécontentement. Les deux plus animés étoient Skirgelon & Suitrigellon ; le premier n'avoit renoncé que malgré lui au gouvernement de la Lithuanie , ainsi sa réconciliation avec Vitolde n'étoit que feinte , & comme son apanage étoit très-considérable , il entreprit de faire une guerre ouverte au Grand-Duc avec ses propres forces : pour Suitrigellon , qui étoit moins puissant , il vint implorer le secours du Grand-Maître (1).

L'Ordre n'avoit pas été compris dans le traité qui avoit donné le Grand-Duché à Vitolde ; d'ailleurs les Teutoniques avoient à se venger de l'insigne perfidie de ce Prince qui , semblable à la vipere , avoit déchiré , pour la seconde fois , le sein qui l'avoit rechauffé ; ainsi le Grand-Maître ne balança pas de promettre du secours à Suitrigellon. Les effets suivirent de près cette promesse ; un corps de Teutoniques fut envoyé avec ce Prince , pour ravager les domaines particuliers de Vitolde ; les frontieres de la Poldachie

---

(1) Kojalowicz dit que Conrad de Jungingen régnoit alors en Prusse ; il se trompe plusieurs fois sur les époques des Grands-Maîtres ; mais je ne crois pas devoir relever ces différentes erreurs , à moins qu'elles ne soient de quelque importance pour l'histoire.

furent dévastées, & ils ramenerent trois mille prisonniers en Prusse, après avoir pris les places de Stramele, de Suraze & de Grodno. A cette nouvelle Jagellon revint en Lithuanie, & parvint à réconcilier Skirgelon avec le Grand-Duc; son apanage fut encore augmenté, & Vitolde se prêta à tout, dans l'espérance qu'étant tranquille de ce côté-là, il viendrait plus aisément à bout de Suitrigellon. Vitolde cherchant aussi à diminuer la haine que les freres du Roi avoient contre lui, s'employa si fortement auprès de Jagellon pour obtenir la liberté d'André, qui étoit dans les fers depuis la premiere année de son regne en Pologne, qu'il réussit à le faire rétablir dans tous ses biens.

Le Roi ayant reconcilié Skirgelon avec Vitolde, à force de bienfaits, eut la maladresse de ne pas faire quelque sacrifice pour ramener Suitrigellon, & retourna en Pologne. Suitrigellon, qui n'avoit d'autre espoir que dans les Teutoniques qui le soutenoient ouvertement, sollicita vivement le Grand-Maître de tenter quelque chose en sa faveur: mais Wallenrod n'avoit pas besoin d'être aiguillonné; l'intérêt de la Prusse étoit d'empêcher les effets qui pouvoient résulter de l'union de la Lithuanie avec la Pologne, & d'ailleurs il étoit outré de la perfidie de Vitolde,

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Le Grand-  
Maître éta-  
blit des  
nouveaux  
impôts.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

ce qui l'engagea à faire de plus grands efforts qu'il ne se l'étoit d'abord proposé. Depuis la conversion des Lithuaniens à la foi catholique, l'Ordre ne pouvoit plus espérer de voir arriver en Prusse de fréquens secours de croisés, comme il en avoit reçu depuis le moment qu'il en avoit entrepris la conquête (1) : il est vrai que l'Ordre comptoit beaucoup d'amis parmi les Princes de l'Empire, & que la réputation des Chevaliers Teutoniques étoit telle depuis long-tems, que leurs camps étoient regardés comme le théâtre de la gloire, que les plus célèbres Chevaliers se faisoient un honneur de marcher sous leurs enseignes, & que les Princes même & les plus grands Capitaines, comptoient avoir ajouté à leur réputation, lorsqu'ils avoient combattu avec eux. Cet éloge des Chevaliers Teutoniques n'est pas suspect, puisqu'il est tiré d'un auteur Lithuanien. Cependant le Grand-Maître ne pouvoit pas espérer que ses liaisons avec les Princes de l'Empire, ni la haute réputation de l'Ordre, pussent lui procurer des secours assez nombreux pour les

*Kojal.*  
*pag. 38.*

---

(1) Les croisades ne finirent pas tout d'un coup après la conversion des Lithuaniens, parce que les Samogittes persisterent dans leur idolâtrie jusqu'en 1413; mais les secours étrangers furent moins fréquens qu'ils n'étoient auparavant.

opérations qu'il méditoit, ce qui l'engagea à envoyer des Chevaliers en Allemagne, tant pour lever des troupes, que pour en prendre de toutes formées à la solde de l'Ordre.

Comme cela ne pouvoit se faire qu'à grands fraix, Wallenrod établit une nouvelle imposition en Prusse pour trois ans; les biens-fonds furent taxés; les maîtres furent obligés de payer une capitation pour leurs domestiques, & une taxe sur toutes les especes de bétail. On établit aussi l'accise, c'est-à-dire, un droit à payer sur la boisson & sur les comestibles. Les maisons religieuses & les églises ne furent pas même exemptes de contribution; elles furent toutes taxées à payer une certaine somme pendant trois ans en proportion de leurs revenus: les plus pauvres ne payoient que six florins d'or du Rhin; celles qui avoient plus de bien payoient davantage, & l'église de Marienwerder, à qui on imposa la plus forte taxe, comme à la plus riche, fut obligée de donner cent vingt florins d'or du Rhin. Il paroît que par le florin d'or du Rhin en ce tems-là, on entendoit l'écu d'or ou le ducat, car il semble que ces trois especes de monnoie ont été souvent confondues. Les Apologistes de Wallenrod prétendent que ces taxes furent imposées,

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Schutz.*  
*pag. 192.*  
*Leo. pag.*  
*278.*  
*Ad. Bo-*  
*ruff. tom. 1.*  
*pag. 362.*  
*Pauli.*

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

non-seulement avec le consentement du grand Chapitre, mais encore avec celui des Etats de la Prusse ; & ils ajoutent qu'il étoit juste que les Ecclésiastiques contribuassent comme les autres à la défense du pays, puisqu'ils devoient en retirer le même avantage ; mais les ennemis de Wallenrod le peignent comme un tyran farouche qui imposa toutes ces taxes par avarice & de sa propre autorité : Schutz prétend même que les Teutoniques en furent fort mécontents, & que la troisième année, la noblesse & les villes refusèrent hautement de les payer ; cet écrivain ajoute encore que ces exactions furent l'origine de l'aliénation des peuples pour leurs maîtres, ainsi que de tous les malheurs que l'Ordre essuya dans la suite. Nous verrons ailleurs ce qu'on doit penser de la conduite de ce Grand-Maître & de l'extrême animosité que la plupart des historiens ont montrée contre lui.

La disette qui se faisoit sentir dans le même tems en France, aux Pays-Bas & en Angleterre, procura encore de nouveaux moyens au Grand-Maître. Trois cent vaisseaux de transport de ces différens pays, étant venus à Dantzic pour y charger du grain, les habitans de Dantzic & des autres villes, à qui on offroit neuf marcs du last ( le last de grain à

Dantzic comprend deux tonnes , pesant chacune deux mille livres ) ce qui étoit un prix fort haut , s'empresferent de vuides leurs greniers ; mais comme cela ne suffisoit pas , à beaucoup près , pour la charge des vaisseaux , les patrons des navires offrirent jusqu'à douze marcs du last au Grand-Maître , s'il vouloit compléter leur cargaison ; ce qui détermina Wallenrod à faire ouvrir les magasins de l'Ordre , où l'on conservoit toujours une énorme quantité de grain , tant pour subvenir aux besoins de la Prusse , que pour fournir à la guerre contre la Lithuanie , où il falloit tout porter. Ce grain payé argent comptant , rapporta une somme considérable au Grand-Maître , qui faisoit frapper dans le même tems une monnoie d'or semblable à celle de son prédécesseur , excepté qu'on y voyoit les armes de Wallenrod sur le bouclier. Cette monnoie étoit de la même valeur que le florin d'or du Rhin. Léon prétend que le Grand-Maître occasionna une grande cherté , & même une espece de disette en Prusse , par la quantité de grain qu'il vendit à ces étrangers ; mais Schutz , qui ne cesse de se déchaîner contre Wallenrod dans toutes les occasions , n'eût pas manqué de relever cette faute , si elle avoit eu quelque réalité.

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Armée au-  
xiliaire de  
45000 hom-  
mes.

Festin  
d'honneur  
donné par  
le Grand-  
Maître.

*Schutz. p.*  
294.  
*Leo. p. 177.*  
*Hartk. diff.*  
*pag. 393.*  
*Venator.*  
*Act. Boruff.*  
*tom. 1. pag.*  
363.

*Pauli.*  
*Supr. tom.*  
*1. pag. 4.*

1393.

Cependant les envoyés du Grand-Maître en Allemagne avoient réuffi au delà de toute espérance, & l'on voyoit tous les jours arriver en Prusse des troupes nombreuses, dont la réunion forma une armée de quarante-fix mille hommes auxiliaires. Les personnages les plus distingués qu'on voyoit parmi eux, étoient Frédéric Marquis de Misnie, & Rupert Comte de Wurtemberg; ces deux Princes conduisoient eux-mêmes leurs troupes, & venoient comme amis de l'Ordre; plusieurs autres y vinrent vraisemblablement par le même motif, mais il est apparent qu'une grande partie de cette armée étoit à la solde du Grand-Maître.

Lorsque Wallenrod avoit sollicité du secours en Allemagne, il avoit fait annoncer qu'il donneroit un de ces festins d'honneur, nommés par les écrivains, *Ehren-tisch* en allemand, & *Mensa honoraria* en latin, tel que le Grand-Maître Popon d'Osterna en avoit donné un l'an 1254 à Ottocar Roi de Bohême, & aux principaux Chefs de l'armée. Le Grand-Maître tint parole, mais il voulut donner ce festin dans la Lithuanie même, au moment où l'on seroit prêt à attaquer les ennemis. Comme on craignoit que le Roi de Pologne ne fit une irruption en Prusse pendant qu'on seroit en Li-

thuanie, Wallenrod n'osa la dégarnir, c'est pourquoi il laissa à Marienbourg, Ulric de Jungingen pour veiller sur les mouvemens des Polonois, & ne prit que dix-huit mille hommes de ses propres troupes qu'il joignit aux auxiliaires; après quoi il marcha en Lithuanie, & s'arrêta un peu au-dessous de Kowno, vis-à-vis de l'isle, où avoit été bâti le château de Neuwerder, détruit par Vitolde, dans laquelle il se proposoit de donner son festin.

Ces festins, qui paroissent n'avoir ordinairement été composés que de douze convives, étoient de deux especes, les uns ayant lieu avant de commencer une expédition, & les autres après qu'elle étoit terminée: les premiers étoient donnés aux Princes ou aux principaux Chefs qui amenoient du secours à l'Ordre; mais pour y avoir place, il falloit qu'ils se fussent distingués, soit par la force du secours qu'ils amenoient, soit par d'autres services qu'ils avoient déjà rendus à l'Ordre, ou par quelque action d'éclat: s'il y avoit dans l'armée quelque Chevalier qui se fût signalé par quelque exploit extraordinaire, il y étoit également placé. L'objet de ces premiers festins étoit de reconnoître les services que les Seigneurs étrangers rendoient à l'Ordre, en venant à son

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

secours, & d'honorer en même tems le courage des guerriers qui s'étoient déjà fait une réputation, afin d'engager les autres à les imiter. Les seconds festins étoient pour ceux qui s'étoient signalés dans l'expédition qu'on venoit de terminer, & ce n'étoit, disent les écrivains Prussiens, ni le rang, ni la naissance qui marquoient les places, les premières étant données à ceux qui avoient le plus de mérite, ou qui s'étoient le plus distingués. Cette distribution devoit être délicate; mais il est plus vraisemblable que ces braves mangeoient à une table ronde, & que par conséquent toutes les places y étoient égales.

Le festin que le Grand-Maître de Wallenrod donna dans cette occasion, est très-célebre dans les annales de la Prusse, ce qui m'a engagé à entrer dans quelque détail sur cet objet : mais comme la fable est toujours prête à jeter un voile sur la vérité, les écrivains qui se sont copiés, ne nous ont transmis que des détails si peu vraisemblables de cet événement, que nous sommes privés de la satisfaction de donner au lecteur le tableau des vertus de ces douze guerriers : on peut même douter de l'existence de plusieurs personnages qu'ils ont jugé à propos d'y placer, car il est certain que  
dans

dans un siècle où la bravoure étoit particulièrement l'idole de la Noblesse, elle seule pouvoit donner place dans un festin militaire, & non des vertus, quoique précieuses devant Dieu, qui se pratiquoient tous les jours au fond des cloîtres.

De douze convives, les historiens n'en nomment que sept : le Grand-Maître, disent-ils, y eut une place distinguée, parce qu'il avoit refusé d'épouser la belle Comtesse de Habsbourg pour entrer dans l'Ordre Teutonique; ce n'étoit pas là un mérite capable de lui donner place parmi les guerriers les plus distingués; d'ailleurs il n'avoit pas besoin de raison pour s'asseoir dans un festin qu'il donnoit; mais s'il avoit voulu y avoir un titre comme les autres, il eût été plus naturel qu'il y fût placé à cause de la victoire qu'il avoit remportée deux ans auparavant sur les troupes de la Russie-Rouge, commandées par le Duc Skirgelon (1). Frédéric, Marquis de Misnie, doit avoir été au nombre des convives, parce que les Princes de sa maison avoient secouru l'Ordre, chaque fois qu'il avoit

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

(1) Je ne sais quelle Comtesse de Habsbourg les écrivains Prussiens ont voulu faire épouser à Wallenrod; je crois qu'il n'y avoit alors d'autres Comtesses de Habsbourg que les Princesses de la maison d'Autriche, qui n'en portoient plus le nom depuis long-tems : ainsi il paroît que c'est un nom mal écrit.

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

eu besoin de leur assistance. Outre les qualités personnelles que pouvoit avoir Frédéric, il est certain que les services de ses ancêtres méritoient cette marque de reconnoissance de la part de l'Ordre, d'autant qu'il suivoit lui-même leur exemple. Le Comte de Wurtemberg doit avoir été aussi du festin. Des actions qui me sont inconnues, & plus vraisemblablement les secours qu'il avoit amenés, pouvoient lui avoir mérité cette place, mais non le refus de la couronne impériale, comme disent les écrivains Prussiens; car on ne voit pas dans l'Histoire d'Allemagne, qu'elle lui eût été offerte: & d'ailleurs ce n'eût pas été un titre pour le mettre au nombre des preux. On ne croira pas davantage que le Comte Hilderich, Seigneur Ecoissois, eût place à cette table, parce que son pere avoit sacrifié sa vie pour sauver celle de son Roi, ni que Degenhard, Chevalier Banneret de la Westphalie, & Frédéric de Buchwalde y furent assis, parce que le premier avoit pardonné aux meurtriers de son pere, & que le second n'avoit jamais rien refusé à ceux qui lui avoient fait quelques demandes à l'honneur de Saint-George. (1).

---

(1) Il y avoit une famille de Buchwalde établie

Quelqu'estimables que fussent les qualités de ces personnages, on conviendra qu'elles n'étoient pas au nombre de celles qui pouvoient leur donner place dans un festin militaire, destiné à relever la gloire des guerriers qui s'étoient déjà fait une réputation, & à aiguillonner le courage des chefs qui avoient amené des secours à l'Ordre. Quant à un Chevalier Autrichien nommé Kinodius ou Cunon de Richardsdorf, qui devoit avoir tué soixante Cavaliers Turcs qui le poursuivoient, il est certain, si le fait est vrai, qu'il méritoit bien d'avoir part au festin, & même d'y occuper la première place, que tous les Historiens lui attribuent unanimement. Pour ce qui regarde les autres dont nous venons de parler, il est probable que quelque chroniqueur, manquant de mémoires pour connoître la vérité, & voulant favoriser quelques familles, aura créé des héros conformes à son génie; & que les Historiens auront copié fidèlement

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

en Prusse dans la province de Poméranie, dont étoit probablement, Frédéric. On voit en 1438 un Nicolas de Buchwalde, porte-étendart du canton de Risenbourg: en 1450 un Michel de Buchwalde, chevalier habitant du canton de Christbourg: & la même année Nicolas de Buchwalde, porte-étendart du canton de Christbourg signa la fameuse confédération de la Noblesse & des villes contre l'Ordre Teutonique, dont nous parlerons ailleurs.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

cette fable, qui leur sera tombée entre les mains.

Quoiqu'il soit impossible de rien dire de positif sur les personnes qui eurent place à ce festin d'honneur, si l'on en excepte le Marquis de Misnie, le Comte de Wurtemberg, & probablement Cunon de Richardsdorf, tous les écrivains conviennent qu'il eut lieu avec une magnificence vraiment royale : & comme c'étoit une fête militaire, ce fut Engelbert de Rabe, Maréchal de l'Ordre, qui fut chargé d'en faire les apprêts. Le jour de Saint Gilles, premier de septembre, le Maréchal fit préparer la table sous une tente superbe, dressée dans l'isle qui étoit au milieu du fleuve, où l'on arrivoit par des ponts de bateaux. Il n'y eut que le Grand-Maître qui passa dans l'isle avec les braves qui devoient dîner avec lui. Pendant ce tems, les deux armées étoient rangées en bataille sur le bord du fleuve, tant pour prévenir toute surprise de la part des ennemis, que pour participer à la fête : le Maréchal étoit à la rive droite du Mémel avec les dix-huit mille hommes de troupes de l'Ordre, & le Grand-Commandeur étoit à la gauche, à la tête des auxiliaires. Comme on vouloit que les deux armées jouissent de ce spectacle, la tente fut enlevée, & l'on y sup-

pléa en faisant tenir un large parasol de drap d'or au-dessus de chaque convive.

Le repas dura plusieurs heures, pendant lesquelles on releva une quantité de fois, & tout fut servi en vaisselle d'or, d'argent, ou de vermeil (1) : les coupes ou gobelets étoient des mêmes métaux, & servoient apparemment selon les especes de vin qu'on buvoit; une coupe ne servoit qu'une fois, & celui qui l'avoit vuïdée avoit le droit de l'emporter. Cela étoit très-magnifique de la part du Grand-Maître, mais cette générosité ne dut pas lui coûter cher : des guerriers qui ne cherchoient que la gloire, & qu'on raffaisoit d'honneur, purent bien emporter chacun une coupe pour se souvenir de ce jour mémorable; mais ce seroit peu connoître l'esprit de Chevalerie, qui étoit encore dans toute sa vigueur, que d'imaginer qu'ils eussent voulu profiter de cette occasion pour s'enrichir. Pendant le tems du repas on faisoit d'abondantes distributions aux deux armées, & les hérauts d'armes racontotent, tantôt les hauts faits des Princes & des Chevaliers qui avoient secouru l'Ordre en différentes oc-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

(1) Quelques-uns disent que le festin dura cinq heures pendant lesquelles on releva trente fois, mais il est vraisemblable que c'est une exagération.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

cafions, & tantôt ils mettoient l'ingratitude de Vitolde dans tout son jour, pour animer à la vengeance : d'autres fois ils vantaient les prouesses des convives & faisoient voir quelle espérance l'Ordre devoit concevoir du secours de tant de braves gens. A la fin du repas le Grand-Maître fit publier dans les deux armées par des hérauts, que, si l'entreprise qu'on alloit faire, étoit couronnée du succès, il donneroit aux braves qui se seroient le plus distingués, deux semblables festins d'honneur, l'un dans la ville de Königsberg, & l'autre dans sa résidence de Marienbourg. Les écrivains qui ont parlé de ce festin, se sont recriés sur l'énorme prodigalité de Wallenrod, & les plus modérés en font monter la dépense à cinquante mille marcs, tandis que les autres la portent à cinq cent mille; mais si l'on fait attention à la valeur de l'argent dans ce tems-là, on jugera que l'animosité, qui empoisonna jusqu'aux actions les plus indifférentes de ce Prince, leur a grossi les objets, & qu'ils ont confondu avec la dépense du festin, celle que coûta l'entretien de cette armée auxiliaire de quarante-six mille hommes, dont la plus grande partie étoit à la solde de l'Ordre.

Ce repas dut cependant coûter fort

cher au Grand-Maître, non pour avoir regalé magnifiquement onze Princes ou Chevaliers qui avoient peut-être emporté chacun une coupe, & auxquels il auroit fait présent de riches armures, & de quelques harnois distingués, mais par les distributions qui furent faites en même tems aux deux armées. Cependant si l'on considère l'esprit de chevalerie de ce tems-là, on conviendra que l'annonce d'une pareille fête étoit bien capable de déterminer beaucoup de braves, à venir au secours de l'Ordre, dans l'espérance, ou d'avoir part au premier festin d'honneur, ou de mériter d'être admis à ceux qui devoient encore se donner à la fin de la campagne. On étoit alors si persuadé de l'influence que de pareils motifs pouvoient avoir sur les hommes, que Dlugoff prétend que l'annonce du festin d'honneur que donna le Grand-Maître Popon d'Osterna, l'an 1254, contribua autant que les sollicitations du Pape, à déterminer Ottocar Roi de Bohême à venir au secours de l'Ordre, avec une grande quantité de Princes & une armée nombreuse, pour combattre les idolâtres de la Prusse. Ainsi le Grand-Maître étoit heureux de pouvoir, par cette dépense, attirer & encourager des guerriers qui venoient rendre des services à l'Ordre;

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
*Schutz-  
Leo.*

*Lib. 7 pag  
739.*

il lui en eût couté davantage, s'il n'avoit eu que des troupes à sa solde.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Autres festins d'honneur donnés en Prusse.

*Hist. de Louis de Bourbon. Chap. 23.*

Quoique les annales de la Prusse ne fassent mention que du festin de Wallenrod, nous voyons par l'histoire de Louis II Duc de Bourbon, que le Grand-Maître Winrich de Kniprode avoit donné un festin de cette espece, aux étrangers qui étoient venus à son secours. Plusieurs Chevaliers attachés au Duc de Bourbon se rendirent en Prusse, où ils trouverent encore d'autres François, entre autres Boucicaut, dont nous avons déjà parlé, & une quantité de Chevaliers d'autres nations. Le Grand-Maître ayant fait une entreprise heureuse contre la Lithuanie, donna un festin d'honneur au retour de l'expédition. Le jour de la Purification, après le service divin, la table fut dressée dans le palais de Marienbourg, pour douze personnes : deux Chevaliers François eurent place à cette table d'honneur, c'étoient Messires Hutin de Vermeilles, & Tristan de Margueller, que tout le monde nommoit le bon Chevalier ; le Grand-Maître y fit également asseoir, les deux Chevaliers de chacune des autres nations, qui s'étoient le plus distingués, mais malheureusement l'auteur que nous suivons, ne nous en a pas conservé les noms : ils furent servis par la haute

du jour ainsi qu'il leur appartenoit, c'est-à-dire avec grand appareil; & lorsqu'on eut rendu grâces à Dieu, & à tous ces braves, un Chevalier de l'Ordre attachâ sur l'épaule d'un chacun, un écriteau en lettres d'or, où on lisoit *honneur vainc tout* (1).

Outre ce festin, inconnu aux écrivains Prussiens, nous voyons d'ailleurs qu'on en donna encore d'autres; car l'Empereur Sigismond dit, dans un de ses diplômes, que les Chevaliers avoient donné des festins d'honneur aux Empereurs & Rois, ses prédécesseurs, ainsi qu'à d'autres Rois & Princes qui avoient secouru personnellement l'Ordre Teutonique (2). Il y

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Cod.  
Brand. tom.  
5. pag. 254.

(1) Il n'est pas aisé de fixer l'époque de cet événement, ce qui m'a décidé à le rapporter à la suite du festin de Wallenrod. Comme on lit dans la chronique du Duc de Bourbon, que les Chevaliers François furent accueillis à Prague par la Reine de Bohême, tante de ce Prince, il paroît certain que ce fut le Grand-Maître de Kniprode qui donna ce festin d'honneur, puisque Beatrix de Bourbon seconde femme de Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, mourut le 23 de décembre de l'an 1373.

(2) Voici comme Sigismond s'exprime dans son diplôme de l'an 1429. Après avoir rapporté plusieurs motifs qui le déterminoient à donner la propriété de la nouvelle Marche de Brandebourg à l'Ordre, il ajoute : *Wir haben auch angesehen solich woltat und gutikeit, die unsere vorsehen rom. Keyser und Kunige, ander cristen kunig, furten und hern demselben Orden manichfeldlich bewiset haben, in zu hilfe mit iren eygen person rittern und knechten geritten, slosser und vesten*

XXI.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

eut effectivement plusieurs Rois & beaucoup de Princes qui vinrent au secours de l'Ordre; mais ce qu'il dit des Empereurs ne doit s'entendre qu'avant leur élection, aucun chef de l'Empire, n'étant venu personnellement au secours de l'Ordre, mais bien Rodolphe Comte de Habsbourg, & Charles Marquis de Moravie avant d'être élevés sur le trône des Césars. On peut inférer de ce diplôme que Rodolphe de Habsbourg avoit été du festin d'honneur, donné par le Grand-Maître Popon d'Osterna, & que le Grand-Maître Ludolph König en avoit donné un semblable aux Rois de Hongrie & de Bohême, au Marquis de Moravie & aux autres Princes qui étoient venus à son secours en 1344. Ainsi Wallenrod peut être blâmé pour sa prodigalité, si les écrivains ne l'ont pas exagérée, mais non pour le festin même; puisqu'il ne faisoit que suivre les traces de ses prédécesseurs dont la politique sur cet objet fut louée par l'Empereur Sigismond (1).

---

*in dem Land gepawet, in ire ampt und panyr bevolgen, der erentafel daselbs wirdichlich besetzt &c. loc. cit.*

(1) Ces sortes de festins étoient encore usités ailleurs qu'en Prusse. En 1453 Philippe-le-Bon Duc de Bourgogne voulant engager la Noblesse de ses

Tout cet appareil que le Grand-Maître de Wallenrod avoit fait pour attaquer la Lithuanie, ne produisit pas l'effet qu'on devoit en attendre. Quelques écrivains prétendent que le Grand-Maître, étant entré plus avant en Lithuanie, fut battu par Vitolde près de Vilna, & qu'il laissa trente mille hommes sur le champ de bataille; mais ce fait est démenti, tant par le silence de Dlugoff & de Cromer

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

L'Ordre  
tire peu de  
fruit de ses  
préparatifs.

1393.

---

états à se croiser contre les Turcs qui venoient de prendre Constantinople, donna un superbe festin à Lille, pendant lequel on vit diverses représentations, connues alors sous le nom d'entremets. Une femme montée sur un éléphant, & qui représentoit la religion, ayant fait de longues plaintes sur les maux qu'elle souffroit sous la tyrannie des infidèles, le Duc promit solennellement de faire la guerre aux Turcs pour la défense de l'église; exemple qui fut suivi par tous les convives. On peut voir dans les mémoires sur l'ancienne Chevalerie de Mr. de Sainte-Palaye *tom. I. pag. 185 & suiv.* la description de cette fête singulière, qui a quelque rapport avec les festins d'honneur des Grands Maîtres Popon d'Osterna & Conrad de Wallenrod, puisqu'elle avoit également pour but d'animer les guerriers à faire une entreprise considérable. Lorsque Jean II Roi de France institua l'Ordre de l'Etoile en 1351, il y eut une table d'honneur la veille & le jour de la première fête, qui eut lieu au mois d'octobre, où furent assis trois Princes, trois Chevaliers Bannerets, & trois Bacheliers, qui étoient estimés les plus braves entre les nouveaux Chevaliers. Le Roi ordonna encore que chaque année, à l'assemblée des Chevaliers de l'Etoile qui devoit se faire à la mi-août, il y auroit une pareille table d'honneur, la veille & le jour de l'Assomption, pour les neuf Chevaliers qui se seroient le plus distingués à la guerre pen-

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Hist. Lith.*  
pag. 39.

*Kojal. pag.*  
40.  
*Cromer.*  
pag. 363.  
*Guagn.*  
tom. 4. pag.  
334.

que par celui des historiens de la Lithuanie. Il est vrai que souvent les écrivains omettent un fait important, mais ce n'est jamais quand il est favorable à leur nation, & Kojalowicz atteste qu'on n'en trouve pas un seul mot dans tous les ouvrages qui ont été écrits sur la Lithuanie. D'autres disent que cette armée fut considérablement diminuée par la peste, ou par quelqu'autre maladie contagieuse; mais les écrivains dont nous venons de parler n'en disant encore rien, voici ce qu'on peut recueillir de plus vraisemblable sur les opérations des Teutoniques.

L'armée ayant fait le ravage en Lithuanie, fut mettre le siege devant Vilna: cette forteresse résista pendant deux mois aux efforts du Grand-Maitre, & à tout ce que l'on avoit pu inventer jusque-là, pour l'attaque des places; pendant ce tems Suitrigellon voulant joindre la ruse à la force, envoya un des siens, qui fut reçu dans la place en qualité de transfuge: il se lia aisément avec quelques Moines Grecs qui se trouvoient à Vilna, & qui étoient d'autant plus favorables à

---

dant le cours de l'année. Villaret, hist. de France tom. 9. pag. 38. rapporte les lettres d'invitation adressées par le Roi aux récipiendaires, qui contiennent toutes ces particularités.

Suitrigellon, que ce Prince, engagé dans le schisme, étoit très-attaché à leur religion. Le complot fut bientôt formé pour livrer Vilna; mais l'un d'eux s'étant repenti d'être entré dans cette conjuration, en donna avis au Gouverneur, qui fit punir les autres du dernier supplice. Pendant le siège, Vitolde campé à portée de là, n'osoit attaquer l'armée formidable des Teutoniques; mais ce Prince actif ne cessoit de les harceller & faisoit de tems en tems des courses jusqu'en Prusse, reparoissant aussi-tôt pour donner de nouvelles inquiétudes au camp. Le Grand-Maître ayant enfin jugé à propos d'abandonner l'entreprise & de se retirer, Vitolde avec la célérité de l'éclair, attaquoit tantôt l'avant garde, tantôt l'arrière-garde, ou harcelloit les flancs de l'armée: de sorte que les Teutoniques n'essuierent guere moins de dommage que les Lithuaniens; ainsi cette puissante armée d'auxiliaires fut de peu de secours à l'Ordre. Les Teutoniques voulant se redommager pendant l'hiver, attaquèrent les ennemis de trois côtés à la fois; Henri de Tetingen devenu Maréchal de Prusse, se jeta sur la Lithuanie; Ulric de Jungingen Avoué de la Sambie, fut faire le ravage en Samogitie du côté de Medenick & de Rosenie; & Conrard de Ki-

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Kojal.*  
*pag. 42.*  
1393.  
1394.

XXI.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
RÖD.

*Lib. 10. pag.  
136. & seq.*

*Ibid. pag.  
138.*

bourg Commandeur de Balga dévasta la Poldachie ; mais ce ne fut pas sans revanche : car Vitolde vint à son tour faire le dégât dans les environs d'Insterbourg.

Si l'on aime mieux s'en rapporter à Dlugoff, l'écrivain le plus rapproché de l'événement, voici ce qu'il nous a transmis. Après le festin d'honneur, les Teutoniques commandés par le Maréchal de l'Ordre, se présentèrent devant le château de Schurasz, tuerent plusieurs Lithuaniens qui étoient sortis de la place pour se battre en combat singulier, & finirent par obliger la garnison de capituler. Pendant l'hiver, les Teutoniques accompagnés de troupes étrangères entre-  
rent de nouveau en Lithuanie sous les ordres de Werner de Tetingen, prirent deux forteresses nommées Barthen & Stramel, & après avoir tué quelque monde, ils ramenerent en Prusse trois mille prisonniers de l'un & de l'autre sexe. Vitolde ayant fait rétablir la forteresse de Barthen, le Maréchal de Tetingen revint en Lithuanie à la tête de l'armée Teutonique, eut beaucoup de peine à passer le Memel, où plusieurs personnages notables de son armée se noierent, & prit de nouveau le château de Barthen qu'il réduisit en cendres. Après cette expédition le même Maréchal, accompagné de

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. III

Comte de Wurtemberg & de beaucoup de Seigneurs Allemands & François, revint en Lithuanie, & passant le Memel avec des bateaux, il se jetta dans la Samogitie, où il fit le dégât pendant quelques jours, & d'où il ramena quatre cens prisonniers. Voilà à peu près littéralement ce que rapporte Dlugoff : ainsi il résulte de ces différens recits que le Grand-Maître n'eut pas le succès qu'il pouvoit se promettre d'un si grand armement, mais aussi qu'il n'est pas vrai qu'il eut été battu, ni qu'il eut perdu trente mille hommes dans le combat. On juge bien qu'après avoir échoué dans ces projets, les deux festins d'honneur qu'il devoit donner à Königsberg & à Marienbourg furent contremandés, puisqu'ils n'avoient été annoncés que pour autant qu'on réussiroit dans l'expédition qu'il méditoit.

Pendant que le Grand-Maître faisoit de vains efforts contre les Lithuaniens, la Livonie n'étoit pas exempte de troubles. Job d'Ulfen, comme nous avons vu, gouvernoit les états de l'Ordre en Livonie depuis 1374, & nous avons rapporté les événemens de son magistère jusqu'à l'an 1381 (1). Depuis cette épo-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Affaires de  
Livonie.  
*Gadebusch*  
*annales de*  
*Livonie.*

---

(1) Jusqu'ici j'ai pris Schurtzfleisch pour guide prin-

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

que les Chevaliers Teutoniques de Livonie partagerent les travaux de leurs Freres de Prusse, & vécutent en paix avec la Russie : mais il n'en fut pas de même avec Jean de Sinten Archevêque de Riga. Les accords faits précédemment au sujet de la ville de Riga entre les Maîtres de Livonie & les Archevêques, n'ayant pas eu d'effet, le Cardinal Barthelemi renouvela en 1390 l'excommunication qui avoit été lancée contre le Maître de Livonie pour n'avoir pas rendu Riga à l'Archevêque : mais bientôt après un autre événement changea entièrement la face des affaires. Le Pape

---

cipal sur ce qui regarde la Livonie ; mais à l'avenir je suivrai de préférence les annales de Livonie de Gadebusch, ouvrage dont les premiers volumes ont été imprimés à Riga en 1780, & que je regrette de n'avoir pas connus avant l'impression des trois premiers tomes. Cet auteur savant, judicieux & bon critique, connoît mieux que personne l'histoire de la Livonie ; puisqu'il a donné la bibliothèque des écrivains qui ont écrit sur ce pays, & que dans un ouvrage séparé imprimé en 1772, il nous a donné des éclaircissemens, tant sur les principaux auteurs que sur leurs ouvrages. Il paroît que le vrai nom du Maître Provincial dont il est question dans cet article est Robin d'Eltzen, & non Job d'Ulsen, que je lui conserverai cependant pour éviter toute confusion. Ce que j'ai dit *tome 3, page 418*, du siège de Pleskow doit s'entendre de la ville de Polozk dont Sirgalle ou Skirgelon frere du Roi de Pologne, s'étoit emparé, & qui en avoit été chassé par les habitans.

Boniface IX soumit l'église de Riga à la regle de l'Ordre Teutonique : desorte que l'Archevêque, les Chanoines & autres personnes de cette église devoient en porter l'habit ; que personne n'y pouvoit être pourvu d'une prébende, ni d'aucune dignité sans l'approbation du Maître de Livonie, comme cela se pratiquoit dans les diocèses de Culm, de Poméranie & de Sambie, qui étoient soumis au Grand-Maître ; & que les Chevaliers Teutoniques avoient le droit de visiter l'église de Riga (1). L'an 1391 Jean de Sinten qui ne vouloit pas se soumettre à la décision du Pape, se sauva à Lubeck, où il demeura au moins un an, & l'an 1392, il fut à Prague, & engagea l'Empereur Wenceslas d'écrire au Pape en sa faveur, mais ce fut inutilement. Le Maître de Livonie ne vit pas la fin de cette affaire, étant mort vers ce tems-là, sans qu'on en sache l'époque précise.

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

(1) On ne fait pas la date précise de la bulle de Boniface IX, mais on en trouve les détails dans une autre de Martin V. de l'an 1423 (*cod. Pol. pag. 113*) dont nous ferons mention ailleurs. Krantz (*Wandal. lib. IX. cap. 28*) rapporte que l'archevêque, pressé par les Chevaliers, d'embrasser leur regle, se sauva de la Livonie, & que ce ne fut qu'après son départ que le Pape soumit l'église de Riga à l'Ordre; mais il est plus vraisemblable que cette bulle émanée auparavant, occasionna la fuite de l'archevêque qui ne vouloit pas s'y soumettre.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Wennemar  
de Brugge-  
ne, Maître  
de Livonie.  
*Ibid.*

Wennemar de Bruggene, nommé par d'autres Waldemar de Bruggeney, son successeur à la Maîtrise de Livonie, regarda le siege de Riga pour vacant par la fuite de Jean de Sinten, & se mit en possession des biens de l'archevêché. Le 10 mars & le 24 septembre de l'an 1393, le Pape Boniface IX approuva non-seulement que le Maître eut pris sous sa sauve-garde les biens de l'archevêché pour les mettre à l'abri des entreprises des Russes & des autres ennemis du voisinage, mais il le releva encore de l'excommunication qui avoit été lancée précédemment contre ses prédécesseurs. Boniface IX ayant le dessein de terminer toutes ces difficultés, nomma en 1394, Jean de Sinten patriarche titulaire d'Antioche, & Jean de Wallenrod religieux de l'Ordre Teutonique, & frere du Grand-Maître, à l'Archevêché de Riga. Les Chanoines mécontents d'être obligés d'embrasser la regle de l'Ordre, & se doutant bien que Wallenrod ne leur feroit pas grace sur ce point, postulerent le Prince Otton avec le consentement de Jean de Sinten qui ne se tenoit pas pour dépossédé (1).

---

(1) Mr. Gadebusch donne Otton pour un bâtard de l'Empereur Wenceslas ; les autres écrivains en font un Duc de Stettin, & je crois qu'ils ont raison.

L'Empereur Wenceslas qui protégeoit Otton, manda le 9 de novembre de la même année à Swantibor Duc de Stettin, de mettre ce Prince en possession des biens de l'Archevêché, réquerant toutes les puissances, & ordonnant aux sujets de l'Empire de lui donner main-forte à cet effet. Deux ans après l'Empereur renouvela la même commission au Duc Swantibor, ce qui n'empêcha pas que Wallenrod ne devînt paisible possesseur de l'archevêché en 1397 : le Maître de Livonie ayant menacé d'employer ses forces contre le Chapitre de Riga, les Chanoines se déterminèrent enfin à reconnoître le chef que le Pape leur avoit donné. Plusieurs écrivains rapportent que l'Empereur arrêta tous les biens des Chevaliers Teutoniques en Bohême & en Moravie; parce qu'ils n'avoient pas voulu se desfaîr de ceux de l'Archevêché de Riga

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
*Cod. Pol.*  
*tom. 5. num.*  
*68. ex. ori-*  
*ginali.*

*Ibid.*  
*num. 69.*

*Schutz.*  
*Pauli. pag.*  
*132.*

---

mais si l'on étoit certain qu'il n'y a pas de faute dans les copies de deux chartres du code diplomatique de Pologne (*tom. 5. num. 68 & 69 pag. 208*) où Wenceslas le nomme *illustrem Ottonem seniozem natum nostrum*, on ne pourroit se dispenser de reconnoître Otton pour un fils légitime de l'Empereur, quoique les écrivains assurent que les deux mariages furent stériles; car cette expression n'annonce pas une naissance illégitime : mais il est plus vraisemblable que les copistes ou l'imprimeur auront substitué le mot de *natum* à celui de *cognatum*, que l'Empereur pouvoit donner à Otton de Stettin, qui étoit effectivement son cousin.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Examen de  
la conduite  
de Wallen-  
rod.

en faveur du Prince Otton ; mais cet événement ne fit aucun tort à l'Ordre : car Mr. Pauli nous apprend que ces biens ont été rendus , & nous le verrons encore bien mieux par la suite de l'histoire. Après avoir rapporté par anticipation ce qui regarde l'élevation du frere du Grand-Maître à l'archevêché de Riga , nous allons retourner à ce Prince même , dont la conduite demande un examen particulier.

Depuis deux siècles que l'Ordre existoit , il avoit été gouverné par vingt-un Grands-Maîtres : un attachement inviolable à la religion , & un zele ardent pour la propagation de la foi , les avoient toujours distingués ; & si tous ne méritèrent pas d'être rangés dans la classe des grands hommes , ils avoient au moins eu le mérite d'édifier & d'illustrer l'Ordre par leurs vertus. Si l'on en croit les écrivains Prussiens , Wallenrod rompit un anneau de cette chaîne admirable : mais comme ces sortes de jugemens ne sont pas toujours sans appel , nous allons tâcher de démêler jusqu'à quel point on peut s'en rapporter à leur témoignage. Les ennemis de Wallenrod n'ayant pu nier qu'il avoit montré des vertus avant d'être élevé au Magistère , lui ont donné le surnom de *Tibere* ; parce que ce monstre qui deshonna l'Empire Romain , ne développa

son caractere abominable que lorsqu'il fut monté sur le trône : mais il est remarquable que des apologistes du Grand-Maître, lui ont conservé ce surnom injurieux, comme s'il eut été son vrai nom. Comme les hommes savent rarement mettre des bornes à leur amour & à leur haine, les ennemis de ce Grand-Maître ont envenimé toutes ses actions, même les plus indifférentes : aussi verrons-nous que la plupart de leurs plaintes ne soutiennent pas l'examen de la critique (1).

Léon accuse Wallenrod d'avoir commis d'horribles cruautés contre les paysans de la Warmie, qu'il contraignit malgré l'Evêque à travailler aux fortifications de Memel & de Ragnit, & il prétend qu'il

---

XXI.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Page 182.

---

(1) On trouve dans *Erleutertes Preussen tom. 1. pag. 325* une apologie de ce Grand-Maître faite par Ernest de Wallenrod son parent, & l'on peut remarquer pour la gloire de cette maison, que l'amour des lettres y est en quelque sorte héréditaire. Martin de Wallenrod avoit formé une grande bibliothèque qui fut brûlée en 1623. Ce Seigneur n'omit rien pour réparer ce malheur, & forma une nouvelle bibliothèque qu'il laissa à ses enfans. Cette superbe collection a été fort augmentée par ses descendans, & est aujourd'hui une bibliothèque publique à Königsberg. Ernest chef de la maison des Comtes de Wallenrod & l'apologiste du Grand-Maître, en étoit possesseur; il s'est rendu estimable par ses connoissances, & la protection qu'il accordoit aux gens de lettres. Voyez la description de la bibliothèque de Wallenrod *Erleutertes Preussen tom. 1. pag. 617.*

---

XXI.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Ap. Pauli.  
pag. 224.

fit couper les pieds & les mains à plusieurs de ces malheureux qui avoient refusé de travailler : cette accusation est certainement grave, & rien ne pourroit excuser Wallenrod ; si quelqu'autre écrivain avoit dit la même chose. Schutz qui s'est si cruellement déchaîné contre ce Grand-Maître, n'en dit pas un mot ; & Lindenbladt écrivain Prussien & contemporain de Wallenrod, fait son éloge en peu de mots, en disant, que les Commandeurs le craignoient parce qu'il étoit très-attentif à empêcher qu'ils n'oppriment les sujets ; qu'il avoit su se faire aimer des puissances voisines ; & qu'il étoit doux envers les Chevaliers, les soldats & les habitans des villes. On conviendra sans peine que l'accusation de Léon, écrivain aussi fabuleux que passionné, ne peut se soutenir contre un pareil témoignage.

Les historiens font encore un crime à ce Grand-Maître d'avoir donné le titre de *seigneur* aux Chevaliers, au lieu de celui de *frere* qu'ils portoient auparavant ; de s'être lui-même arrogé des titres nouveaux en se servant de la formule, *Nous par la grace de Dieu* ; d'avoir établi de nouveaux impôts ; d'avoir obligé les Ecclésiastiques à contribuer ; & enfin d'avoir dépensé dans un festin les sommes im-

menfes qu'il avoit levées fur le peuple : mais ces accusations méritent à peine d'être relevées. Wallenrod n'avoit pas changé la dénomination de *frere* en celle de *seigneur* pour les Chevaliers de son Ordre ; ce changement s'étoit fait sous le Grand-Maître Conrard Zolner de Rotenstein, qui n'en fut pas blâmé : en effet qu'importoit à l'état qu'un Chevalier fût appelé *frere* ou *Seigneur*, d'autant que ce dernier titre appartenoit à tous par leur naissance ? La formule *Nous par la grace de Dieu* est usitée depuis très-long-tems par les Grands-Maîtres de l'Ordre Teutonique ; mais il ne paroît pas qu'on en puisse faire remonter l'usage jusqu'à Wallenrod, puisque plusieurs de ses successeurs ne s'en servirent pas. Cette formule commune alors aux Evêques & même à quelques Abbés, ainsi qu'aux Souverains, devoit moins être regardée comme un signe de grandeur, que comme une marque d'humilité par laquelle ils se reconnoissoient redevables à Dieu de leur dignité ; & dans ce sens là, elle n'auroit fait qu'honneur à Wallenrod.

Quant aux nouveaux impôts établis par le Grand-Maître, nous avons déjà remarqué que les écrivains ne sont pas d'accord, puisque les uns prétendent qu'il les établit de sa propre autorité &

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

XXI.  
 CONRAD  
 DE  
 WALLEN-  
 ROD.

malgré l'Ordre, & que les autres veulent qu'il ne l'ait fait qu'avec le consentement de son Chapitre & des états de la Prusse. En tout cas si le Grand-Maître avoit péché par la forme, on se persuadera aisément qu'il doit être absous quant au fond : car en n'envifageant la chose que du côté de l'intérêt de l'état, il est certain qu'il n'y avoit pas d'efforts qu'on ne dût tenter, pour éviter les suites funestes pour la Prusse, que devoit avoir l'union du Grand-Duché de Lithuanie avec la Pologne. Il est vrai que le Grand-Maître fit contribuer les Ecclésiastiques, & je suis tenté de croire que c'est une des causes du déchaînement qu'on remarque contre toutes ses actions, parce que cela n'étoit pas alors en usage : ce n'est point que je veuille blâmer les Ecclésiastiques de ce tems-là, d'avoir regardé comme sacrés les dons faits aux églises : cette façon de penser subsiste toujours ; mais les Ecclésiastiques sentent depuis long-tems, que la conservation de leurs biens dépend de celle du pays même, & qu'il est par conséquent de leur intérêt d'y contribuer : aussi voyons nous que dans tous les grands états, le clergé partage sans répugnance, & même avec grace, le fardeau des impositions :  
 desorte

désorte que Wallenrod est absous aujourd'hui d'un prétendu crime qui n'a pu avoir d'existence que dans l'opinion de son siècle.

Pour ce qui est de l'usage que le Grand-Maître fit du produit de ces impositions extraordinaires, on sent bien qu'il est ridicule de dire qu'il l'a consumé dans un repas; l'entretien & la nourriture d'une armée auxiliaire de quarante six mille hommes, dont la plupart étoient à sa solde, suffisoit pour absorber cette somme. Il est vrai que le festin d'honneur & les distributions qu'il fit faire à l'armée durent lui coûter cher, si les historiens n'ont pas exagéré; mais on conviendra que cette dépense étoit un petit objet pour un Prince aussi puissant, qu'étoient alors les Grands-Maîtres de l'Ordre Teutonique: d'ailleurs Wallenrod ne fit que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, & nous avons déjà fait voir combien ces festins étoient avantageux à l'Ordre & à l'Etat, par la quantité de guerriers étrangers qu'ils attiroient en Prusse. Si Wallenrod a été plus magnifique que ses prédécesseurs, dans la manière dont ce festin fut servi, & dans les dons qu'il fit aux convives, on a pu blâmer sa prodigalité; mais ce n'étoit pas une raison pour jeter un ridicule sur le festin

---

XXII.  
GONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Nouvelle  
ville bâtie à  
Dantzic.  
*Hartk. alt.*  
*und. N.*  
*Preuss.*

même, ni pour peindre le Grand-Maître comme un monstre qui avoit épuisé la Prusse, pour se ruiner en un seul jour (1).

L'année même que Conrad de Wallenrod parvint à la Grande-Maîtrise de l'Ordre, il fit ajouter une nouvelle ville, aux deux anciennes qui composoient celle de Dantzic : cette ville *die Jungstadt*, que le Grand-Maître soumit à l'autorité d'un Magistrat particulier, fut construite avec beaucoup de célérité, car on y vit bientôt élever les églises de saint George, de saint Barthelemi, celle des Moines Blancs apparemment des Cisterciens, un couvent de Religieuses, & environ quatorze cent maisons. L'an 1393 le Grand-Maître ajouta encore un vaste fauxbourg à Dantzic; il comprenoit le *Lastadien*, le *Dillenmarck*, la *Fleischgasse*, la *Holtzgass*, le *Poggenphul*, les fossés *die Graben*, & l'on y construisit l'église de saint Pierre & de saint Paul qui fut brûlée en 1424 & rebatie en suite.

---

(1) L'Auteur de l'apologie de Wallenrod prétend que les impôts furent portés plus haut par son successeur, dont cependant on n'a fait que des éloges. D'ailleurs nous verrons sous le regne de ce même successeur, que la richesse de la Prusse étoit telle du tems de Wallenrod, que le peuple pouvoit aisément porter cette charge extraordinaire sans en être dérangé.

Outre ces travaux & ceux que le Grand-Maître fit faire aux forteresses de Memel & de Ragnit, il avoit rebâti le château de Labiau, & construit celui de Wohndorf pour défendre les frontières du côté de la Lithuanie; & il fit encore bâtir de nouveaux fauxbourgs à un grand nombre de villes de la Prusse. Pour peupler la nouvelle ville de Dantzic & ces nouveaux fauxbourgs, il attira par des privilèges, & par des bienfaits, beaucoup de Courlandois, de Polonois, & même de Lithuaniens; ainsi il augmenta considérablement la population de la Prusse. Le lecteur s'attend, que voici enfin un objet sur lequel le Grand-Maître sera approuvé, mais point du tout, il est encore rangé dans la classe des crimes qu'on lui a imputés; car on prétend que ces nouvelles colonies firent grand tort aux habitans des villes, & que c'étoit un moyen dont le Grand-Maître se servoit pour parvenir à les opprimer: desorte que Wallenrod auroit fait des merveilles, que ses ennemis se seroient obstinés à le trouver coupable.

Après avoir vu par ces exemples jusqu'où les hommes peuvent pousser l'animosité & la prévention, il nous reste à examiner un point d'une toute autre importance. Un certain Leandre de la

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Pauli. pag.*  
*230. & 229.*  
*Schutz.*  
*pag. 191.*

Hérésie de  
Leandre.

*Schutz.*  
*Leo. p. 279.*  
*Hartk.*  
*diss. pag.*  
*236 & seq.*

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Pauli.  
Clagius de  
Linda. Ma-  
riana. lib.  
2. cap. 4.  
pag. 175.*

secte des Albigeois, ayant été condamné à mort, trouva le moyen de se sauver de France, & vint se réfugier en Prusse où l'on ignoroit certainement à quel dangereux personnage on donnoit asyle. Leandre qui avoit d'abord suivi les erreurs des Albigeois, avoit aussi adopté l'hérésie de Jean Wiclef, qui venoit récemment d'infecter l'Angleterre; & voulant dogmatiser à son tour, on prétend qu'il enseignoit les articles suivans. 1<sup>o</sup>. Tous ceux qui font des aumônes aux Moines & aux Religieuses seront damnés, parce qu'ils les entretiennent dans l'oisiveté, tandis que Dieu a ordonné aux hommes de travailler; 2<sup>o</sup>. Les Princes & les autres qui ont fondé des monastères, ne peuvent être sauvés, parce qu'ils servent d'asyles à des gens chargés de crimes: ceux qui protègent ou défendent ces établissemens, sont également exclus de la vie éternelle, s'ils les laissent subsister; 3<sup>o</sup>. Tous les Prêtres & Moines sont des hérétiques indignes du nom de chrétien, parce qu'ils promettent ce qu'ils ne peuvent pas tenir, & qu'ils ordonnent aux autres ce qu'ils ne font pas eux-mêmes; 4<sup>o</sup>. Tous ceux qui favorissent le célibat & défendent le commerce des femmes, sont les esclaves du démon, parce qu'ils s'opposent à ce que Dieu a

accordé; 5°. Les œuvres, les prières, & la croyance de tous les hommes sont égales devant Dieu; 6°. La Messe, les sermons, le chant de l'église, la célébration des fêtes, la confession, le jeûne, la résistance à ses penchans, sont inutiles pour la vie éternelle, & n'ont été inventés que pour favoriser l'avarice des Prêtres; 7°. L'enfer n'est que pour ceux qui refusent de satisfaire leurs passions. 8°. Tous ceux qui ajoutent quelque foi au Pape, aux indulgences, & aux censures ecclésiastiques ne pourront être sauvés; ou, suivant une autre version, ils ne pourront l'être qu'après l'époque du dernier jugement; 9°. Les personnes mariées qui refusent le devoir conjugal, ne verront Dieu qu'à travers d'un voile, à moins qu'elles ne fassent pénitence en se prostituant. Voilà ce qu'on a pu recueillir de la doctrine de Léandre dans différens auteurs: on y remarque, comme dans bien d'autres, que c'est le libertinage qui a engagé la plupart des sectaires à secouer le joug d'une religion, qui unit la sagesse des conseils à la sainteté des préceptes, pour purifier l'homme, & l'élever vers son créateur (1).

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Hartk,  
Leo.

---

(1) Ernest de Wallenrod réduit la doctrine de Léandre à quatre points, la dépouille de ce qu'elle pré-

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
*Ibid.*

Quelque monstrueuse que fut cette doctrine, elle ne laissa pas de faire des progrès dans la Prusse, & Leandre ajoutant l'audace à l'impiété, osa se vanter de prouver ses principes devant les Ecclésiastiques; demandant que le fer ou le feu fut la punition de celui qui seroit convaincu d'erreur. Les Evêques d'un autre côté, ainsi que les Ecclésiastiques & les Religieux, s'opposoient de tout leur pouvoir aux progrès du mal, & s'assemblerent à Marienwerder, pour y confondre publiquement la doctrine de Leandre. Cet hérésiarque se mit en route pour s'y rendre, mais étant tombé, chemin faisant, dans une fosse pleine d'eau, il s'y noya misérablement. Le mal que Leandre avoit fait à la Prusse ne finit pas avec sa vie: quoique l'hérésie eut paru éteinte avec lui; elle avoit jetté des racines assez profondes pour disposer les esprits à recevoir, dans la suite, les dogmes de Wiclef & de Jean-Hus, tout comme ceux-ci les disposerent à recevoir la doctrine de Luther.

Apologie  
du Grand-  
Maître.

La part que le Grand-Maître a eue à

---

sente de plus odieux & l'accommode à la religion qu'il professoit, pour la justifier. Il faut avouer que, vû la différence des versions qu'on trouve dans les historiens, on n'est pas certain d'avoir rien de précis sur les dogmes que ce sectaire enseignoit.

ces désordres est un problème qui ne paroît cependant pas difficile à résoudre. Si l'on en croit presque tous les écrivains Prussiens, non-seulement Wallenrod avoit permis à Leandre de répandre sa doctrine, mais il l'avoit adopté lui-même, ce qu'il manifestoit par une haine implacable contre les Prêtres qu'il ne désignoit que par les noms les plus injurieux; aussi Léon ne balance pas de le déclarer hérétique, & fauteur d'hérétiques. Le Grand-Maître, disent les mêmes écrivains, fut bien puni de cette haine extrême qu'il avoit conçue contre les Prêtres; car il tomba dans une terrible frénésie & mourut misérablement, sans qu'ils aient pu lui administrer les sacremens de l'Eglise. Venator ayant suivi les écrivains Prussiens, Wallenrod a passé pour un impie jusqu'au siècle présent, tant chez les étrangers que dans l'Ordre même; mais il y a beaucoup à rabattre de cette opinion.

Il se présente d'abord deux observations; l'une que les écrivains Polonois, qui n'ont laissé échapper aucune occasion de jeter un blâme sur l'Ordre, n'ont pas dit un mot de la prétendue inconduite de Wallenrod; & la seconde, que l'animosité des ennemis du Grand-Maître, étant prouvée par le peu de fondement qu'avoient les autres plaintes qu'ils ont for-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

pag. 179.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Erlautert.*  
*Preuss. tom.*  
*I. pag. 342.*  
*& seq.*

mées contre lui, ils sont certainement très-réçusables dans cette occasion. En suite Ernest de Wallenrod, qui a entrepris la défense du Grand-Maître son parent, nous fournit des témoignages qui paroissent décider la question. Ce prince, dit-il, appercevant après la mort de Leandre, que sa doctrine avoit perverti plusieurs personnes de l'Ordre, & qu'elle avoit fait de grands progrès dans le peuple qui se livroit à toute sorte d'excès, engagea les Evêques à assembler un synode pour chercher les moyens de remédier au mal : d'après leurs avis, on fit d'exactes recherches contre ceux qui avoient adopté les sentimens de Leandre : les morts mêmes ne furent pas exempts de ces perquisitions ; car les corps de ceux qui furent convaincus d'être morts dans l'erreur, furent exhumés & traînés sous la potence pour y être enterrés avec les malfaiteurs. Voici l'extrait de l'ordonnance que le Grand-Maître fit à ce sujet.

1°. Quiconque sera convaincu d'avoir embrassé les erreurs de Leandre sera puni de mort (1), & si l'on peut prouver que

---

(1) Le texte porte qu'il sera puni corporellement ; & M. Pauli dit qu'il sera puni de mort, ce qui est plus vraisemblable, vu la rigueur des articles suivans. Il y a apparence que le mot *Leben* aura été changé en celui de *Leib* par une faute d'impression.

quelqu'un déjà mort, a persisté dans ces sentimens, il sera exhumé, & traîné sous la potence pour y être enterré; 2°. Ceux qui refuseront de jeûner & de faire abstinence conformément aux ordonnances de l'église, seront également punis de mort. Les articles suivans marquent les jours de fête & de jeûne, & les personnes qui sont exemptes d'accomplir ce dernier précepte, telles que les femmes grosses, les infirmes, les ouvriers, &c. pourvu qu'ils aient la permission de leur curé, sans quoi ils doivent être punis suivant l'ordonnance; 7°. Ceux qui boiront, mangeront & feront la débauche, ou qui même se promèneront au lieu d'assister aux offices de l'église, ( cela s'entend des dimanches & fêtes ) seront aussi punis de mort; 8°. On ne donnera pas le saint-viatique au malade qui refusera de recevoir auparavant l'extrême-onction; s'il meurt dans ces sentimens, le bourreau s'emparera de son corps pour le traîner ( apparemment sous la potence ) : s'il en revient, il sera obligé de marcher en chemise devant la bannière qu'on porte à la procession, pendant six dimanches consécutifs (1).

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

(a) On peut juger par cet article que Leandre avoit enseigné des choses contraires à la doctrine de l'église, sur le sacrement d'extrême-onction.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

9°. Les blasphémateurs & ceux qui outragent les Prêtres seront bannis de la Prusse. 1°. Ceux qui méprisent l'excommunication seront retranchés du nombre des chrétiens & regardés comme les Juifs. 11°. Tous ceux qui entretiennent des concubines seront chassés des domaines de l'Ordre. Ernest de Wallenrod ne nous apprend pas d'où il a tiré cette ordonnance ; mais il est vraisemblable qu'un homme de cette importance ne se seroit pas exposé à se faire donner un démenti solennel, s'il n'avoit pas été bien assuré qu'elle avoit été faite par le Grand-Maître dont il entreprenoit la défense : aussi n'ai-je pas vu qu'il ait été contredit par personne depuis plus de soixante ans que cette apologie est imprimée.

Il y a des choses dans cette ordonnance qui ne peuvent avoir été statuées que par l'Evêque, telle que le retranchement du nombre des fideles dont il est parlé à l'article 10. Mais il est probable que le Grand-Maître l'y aura inféré, de l'avis des Evêques, pour en imprimer plus sûrement au peuple, en faisant venir la puissance souveraine au secours de l'autorité ecclésiastique. Ce n'est point ici le lieu de faire des observations sur la rigueur de cette ordonnance, mais on peut en conclure qu'il falloit que le

mal fût porté à l'excès. Cette ordonnance que Wallenrod avoit faite avec le concours de son chapitre, fut envoyée dans tous les états de l'Ordre; & comme le Grand-Maître, dit son apologiste, favoit qu'une loi sans effet, est semblable à une cloche sans battant, il envoya dans les provinces des gens sûrs & éclairés, pour s'assurer qu'on l'observeroit fidèlement. M. Pauli, qui s'est fort étendu sur la justification de Wallenrod, rapporte la même ordonnance, & ce qui persuade le plus qu'elle est véritablement de ce Prince, c'est que Grunau, cet ennemi juré de l'Ordre, dont nous avons déjà parlé ailleurs, rend le témoignage à Wallenrod, qu'il n'avoit pas souillé sa conscience, ni sa dignité, en favorisant l'hérésie.

Si l'on considère la violence des remèdes qu'on crut devoir employer, on ne peut pas douter que le mal ne fût fort grand; ce qui prouve que Leandre avoit eu, pendant quelque tems, la liberté de répandre sa doctrine, sans quoi elle n'eût pas fait tant de progrès. De ce chef-là, Wallenrod est blâmable; mais s'il oublia au milieu du tumulte des armes, la protection qu'il devoit à ses sujets, en éloignant celui qui ne cherchoit qu'à les séduire, il faut convenir qu'il

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Ibid.*  
*Pauli pag.*  
228.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

a réparé cette faute, de manière à persuader qu'il n'avoit rien plus à cœur que le maintien de la religion dans ses États. L'article 9e. de son ordonnance fait encore foi que cette haine envénimée contre les Prêtres, qu'on lui attribue presque unanimement, n'est pas mieux fondée que les autres accusations : on sera même étonné de sa sévérité envers ceux qui outragent les Prêtres, puisqu'il les punit comme les blasphémateurs ; mais si l'on fait attention, qu'on est bien près de mépriser le maître, quand on outrage ses ministres, précisément parce qu'ils sont ses serviteurs, on ne trouvera plus la chose si étrange.

D'après cet exposé, il semble que, malgré le cri presque général, on doit absoudre Wallenrod, & lui accorder l'estime, dont ses ennemis l'ont privé pendant un si long temps. J'avoue que cette animosité qu'on rencontre dans tant d'écrivains, est embarrassante, mais après tout elle n'est pas générale. Lindenbladt, son contemporain a parlé avec éloge de son gouvernement, & Grunau, qui écrivoit vers l'an 1521, nous apprend qu'il n'eut aucune part aux maux qu'occasionna l'hérésie de Leandre : ainsi tout ce désordre dans l'histoire, peut venir d'une satire, composée par quelque ennemi

personnel du Grand-Maître, qui aura été copiée par ceux qui ont écrit après lui. Que Léon & plusieurs autres aient saisi avec avidité cette occasion de parler mal de l'Ordre, on n'en est pas surpris, mais on ne voit pas sans étonnement que Schutz les ait encore surpassés : le récit qu'il fait du Magistère de Wallenrod n'est qu'un tissu d'injures, où les épithètes de monstre & de tyran ne sont pas épargnées ; mais Schutz avoit aussi ses raisons. Les habitans des deux anciennes villes de Dantzig étoient très-mécontents de ce que le Grand-Maître en avoit fait bâtir une troisieme ; parce qu'ils prétendoient qu'elle nuisoit beaucoup à leur commerce, soit par les privileges qu'on lui avoit accordés, soit seulement parce que les habitans partageoient leur profit : aussi les Dantzigois n'eurent-ils rien de plus pressé, que de demander au Roi de Pologne, la destruction de cette ville neuve, lorsqu'ils se révolterent contre l'Ordre Teutonique. Schutz secrétaire de la ville de Dantzig, avoit pris ses intérêts, & cet écrivain d'ailleurs estimable, montre une partialité marquée sur tous les objets qui regardent les Dantzigois (1).

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

---

(1) L'apologiste du Grand-Maître rapporte, page 350, une autre ordonnance de Wallenrod, qui at-

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Mort de  
Wallenrod.

1394.

Si la plupart des écrivains se sont déchainés contre les actions du Grand-Maitre, ils ne l'ont pas épargné davantage à sa mort. Le continuateur de Dusbourg, qui vivoit en 1433, & qui pouvoit par conséquent l'avoir connu, marque simplement qu'il mourut le jour de saint Jacques, c'est-à-dire, le 25 de juillet (b). Presque tous les autres écrivains disent qu'il tomba dans une terrible frénésie, qui sembloit tenir de la rage, & qu'il mourut misérablement, comme il avoit vécu. Tous semblent attribuer cette mort terrible à un jugement de Dieu;

---

teste encore son amour pour la religion & sa justice envers les Prêtres : comme elle a été renouvelée avec quelques augmentations par ses successeurs, nous n'en parlerons pas ici ; parce que cet article paroitra déjà trop long à la plupart des lecteurs : cependant j'ai supprimé à dessein beaucoup de choses qui peuvent servir à la justification de Wallenrod, de même que plusieurs plaintes qui ne méritent pas d'être relevées. Ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens pourront consulter son apologiste & Pauli.

(b) Voici le texte du continuateur de Dusbourg, *Cap. XXXI. Anno domini MCCCXCIII. in die S. Jacobi obiit dictus Conradus Wallenroder, in cujus transitu tempestas magna fulminis & tonitruï facta est.* Nous verrons qu'il y a eu de très-grands débordemens & de terribles tempêtes vers le tems de la mort du Grand-Maitre, dont on a encore voulu le rendre responsable, en les regardant comme des marques de la colere du ciel contre un si méchant homme. La date que l'auteur donne ici à la mort du Grand-Maitre est évidemment fautive, car il mourut en 1394, ainsi c'est peut-être une faute d'impression,

mais il y en a dans le nombre qui ont encore voulu pénétrer plus avant dans les secrets de la providence ; car l'un a dit qu'il étoit tombé malade subitement, parce qu'il avoit de l'aversion pour les Prêtres : & un autre, après avoir rapporté qu'il étoit mort au nom de cent diables, ajoute, si Dieu veut lui faire miséricorde, il ne tient cependant qu'à lui. Je ne répète cette horreur & cette impiété, que pour faire voir à quel excès les écrivains se sont portés, & par conséquent, combien peu ils méritent d'être crus. Quelques-uns ne font mention que de frénésie, & un autre écrit que le Grand-Maître étant très-mal, ne put obtenir de son médecin un seul verre d'eau pour calmer la chaleur excessive qu'une fièvre brûlante lui occasionnoit, ce qui le fit tomber en démence. D'un autre côté, la chronique de Waldeck porte qu'il mourut subitement avant d'avoir pu avoir un Prêtre pour l'administrer, d'où l'on peut conjecturer, dit son apologiste, qu'il en attendoit un. Il résulte de tout cela, que l'animosité des écrivains, a tellement défiguré toutes les actions de ce Grand-Maître, que ce n'est qu'avec peine qu'on démêle quelques traces de vérité ; & qu'on ne fait rien de certain sur sa mort, sinon qu'il termina sa carrière le 25 juil-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Erleutert.*  
*Preuss. tom.*  
*2. pag. 359.*

*Ibid. pag.*  
*358 & 359.*

*Ibid. pag.*  
*358.*

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Inonda-  
tions & tem-  
petes en  
Prusse.

Schutz.  
Leo. pag.  
181.

let de l'an 1394, & qu'il fut inhumé à Marienbourg, auprès de ses prédécesseurs (a).

Des pluies abondantes qui tomberent peu de tems avant la mort du Grand-Maître, firent d'affreux ravages en Prusse; toutes les rivieres étant débordées, elles endommagerent les villages, emporterent les moulins, & firent un grand dégat dans les campagnes. La Vistule & le Nogat rompirent une partie de leurs digues & causerent des pertes considérables: la Vistule ayant ruiné & entraîné par sa rapidité, plusieurs collines qui se trouvoient au-dessus de Graudentz, en déposa le sable dans le Frischaf, ce qui forma un grand banc, qui rendit l'entrée du Nogat très-difficile. Cette inondation fut suivie d'une tempête qui commença le 17 de septembre & dura cinq jours entiers: elle étoit occasionnée par un vent du Nord qui souffla avec tant d'impétuosité, que le port de Lochstet fut entièrement com-

---

(a) On fonda un anniversaire dans le chapitre de *Himmels-Cron*, situé dans le pays de Culembach, pour la famille de Wallenrod, & particulièrement pour le Grand-Maître. On ne fonde pas ordinairement des anniversaires pour un impie déclaré, & qui meurt au vu & au su de tout le monde dans ses sentimens; & encore moins pour un hérétique, ou un fauteur d'hérétiques. *V. Erleutert. Preuss. Tom. I. pag. 363. in not.*

blé de vase & de sable ; mais en revanche , la mer creusa tellement du côté de Roschemberg , situé où est aujourd'hui Pillau , qu'on y trouva neuf cordes ou peut-être neuf brasses de profondeur : il paroît que c'est depuis cette époque que de plus gros vaisseaux peuvent entrer dans le Gatt , ou détroit de Pillau , par où le Frischaf communique à la mer Baltique.

Un mois avant la mort du Grand-Maitre , la Prusse avoit perdu un personnage d'une éminente sainteté ; c'étoit Ste. Dorothee , dont le Ciel couronna les vertus le 25 de juin de l'an 1394. Dorothee fille d'un payfan du village de Grossmontaw en Prusse , avoit été mariée à un bourgeois de Marienwerder , ou à un artisan de Dantzic ; car les historiens ne font pas d'accord sur les circonstances de la vie de cette Sainte. Après avoir fait différens pèlerinages à Aix-la-Chapelle , à Cologne & à Rome , Dorothee revint en Prusse , & comme elle étoit veuve , elle se fit recluse à Marienwerder. On appelloit recluse , des filles ou des veuves qui s'enfermoient pour toute leur vie dans une cellule joignant le mur d'une église ; la cérémonie de leur reclusion se faisoit avec grand appareil ; l'Evêque du lieu célébroit la messe ponti-

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

Mort de  
Sainte Do-  
rothée.

*Bzovius*  
*adann.*

1399.  
*Leo. pag.*  
*255.*

1394.

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

ficalement, prêchoit, & alloit ensuite sceller la porte de la petite chambre dont la recluse ne sortoit plus; on n'y laissoit qu'une fenêtre, par où la pieuse solitaire entendoit l'office divin & recevoit les choses nécessaires à la vie. Ce fut auprès de l'église cathédrale de Marienwerder que Dorothee fit bâtir sa cellule, où elle vécut & mourut saintement; elle fut enterrée dans l'endroit même où elle avoit consommé son sacrifice. Son tombeau ne tarda pas d'être illustré par une quantité de miracles, & Ste. Dorothee fut regardée comme une des patronnes de la Prusse.

Léon, dont la malignité s'étend sur tous les objets qui ont quelque rapport aux Teutoniques, prétend que Ste. Dorothee avoit prédit des malheurs qui devoient arriver à l'Ordre, & que pendant que les étrangers accouroient en foule à son tombeau, les chevaliers ne cessoient de la calomnier: heureusement pour la justification de l'Ordre, que Bzovius nous apprend que les fréquens miracles qui s'opéroient par son intercession, engagèrent le Grand-Maître, successeur de Wallenrod, & les Evêques de la Prusse, à solliciter sa canonisation auprès du Pape Boniface IX, au nom de tout l'Ordre Teutonique. Leurs instances ne furent

*Loe. Cit.*

pas inutiles, & Ste. Dorothee fut inscrite dans le catalogue des Saints. La connoissance des actes de cette sainte est échappée aux Bollandistes; car le pere Papebroch qui a travaillé l'article de Ste. Juste & de Ste. Dorothee, n'en rapporte que ce qu'il a tiré de l'ouvrage du pere Frédéric Schembek Jésuite Polonois (1). Jean Lipski évêque de Culm & de Poméranie, ayant voulu rétablir en 1637, le culte de ces deux saintes, qui étoit tombé en oubli par les malheurs des tems, on plaça leurs images sur un autel avec grande cérémonie, & on lisoit sur le tableau qui représentoit sainte Dorothee, qu'elle étoit morte le 25 de juin de l'an 1394: c'est ce qui m'a engagé à adopter cette date, de préférence au sentiment de Bzovius, qui marque la mort l'onze de septembre de l'an 1399. Cet auteur s'appuie cependant du témoignage des actes subsistans alors dans l'église de Mariembourg; mais on voit qu'il con-

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
WALLEN-  
ROD.  
A<sup>d</sup>. S<sup>s</sup>.  
M<sup>aii</sup>. tom. 7.  
pag. 610. &  
seq.

---

(1) Lillenthal, dans la description de la bibliothèque de Königsberg, indique ainsi un manuscrit: *Tenor processus canonisationis S. Dorotheæ, Prussiæ patronæ, ubi de ejus vita, moribus & miraculis pluribus agitur. V. Erlaut. Preuss. Tom. 1. pag. 755.* Le procès ayant été instruit & l'église l'ayant honorée comme sainte; il est apparent qu'elle a été canonisée, quoiqu'on en ignore l'époque.

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
WALLEN-  
ROD.

*Ibid.*

fond cette église avec celle de Marienwerder, si ce n'est pas une faute d'impression. Selon toute apparence, les corps de Ste. Juste & de Ste. Dorothee furent exhumés par les Catholiques, quand le Luthéranisme s'établit en Prusse: le comte de Trauthson les envoya long-tems après, au pere Goswin Nikel général des Jésuites, qui les fit déposer dans la chapelle de St. Ignace, à la maison professe de sa compagnie à Rome: c'est au moins l'opinion du savant pere Papebroch: les curieux pourront voir dans l'article même les raisons plausibles qu'il en donne.

---

## CONRARD

### DE JUNGINGEN.

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGINGEN.

1394.

XXIIIe. GRAND-MAÎTRE.

**L**E jour de St.-André, 30 Novembre de l'an 1394, le Chapitre assemblé à Marienbourg, nomma à la place du défunt Grand-Maître, CONRARD DE JUNGINGEN, qui avoit été compagnon de Zolner de Rotenstein, & Trésorier de l'Ordre sous Conrard de Wallenrod; on ne dit pas de quelle Province de l'Em<sup>pe</sup>

pire il étoit originaire , mais nous voyons qu'il y eut encore un Jacques Grimbling de Jungingen , Commandeur dans le baillage d'Alsace , qui assista au grand chapitre tenu l'an 1606 , par le Grand-Maître Maximilien d'Autriche. Conrard ne fut pas ébloui par l'éclat de la dignité , dont ses freres le jugeoient digne ; on eut même beaucoup de peine à l'engager à l'accepter , & ce ne fut qu'en 1395 , qu'il prit possession de la grande-maîtrise. (a) Les historiens s'accordent à faire l'éloge de ce Grand-Maître : c'étoit un homme modeste & ferme , qui joignoit à toutes les vertus de son état un grand amour pour la paix , parce qu'il la croyoit utile à son Ordre ; aussi prospéra-t-il tellement sous le regne du sage Grand-Maître , qu'il parvint à son plus haut degré de grandeur & de puissance.

Quelque désir qu'eût le Grand-Maître de maintenir la paix , il ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à sa défense , s'il venoit à être attaqué. Wartislas Duc de Poméranie , qui avoit donné plus d'une preuve de son dévouement à

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Schutz*

*Chr. Ord.*  
*cap. 324 &*  
*seq.*  
*Cont. Dusb.*  
*cap. 31.*  
*Leo.*  
*Hess.*  
*Venator.*

Traité entre  
l'Ordre &  
le Duc de  
Poméranie.

*Pauli pag.*  
*235.*

1395.

(1) Le continuateur de Dusbourg marque cette élection l'an 1393 , mais il est visible que c'est une faute de copiste , ou d'impression , parce que la note qui est à côté , contient un événement de l'an 1394.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

la Pologne, étant mort l'année précédente, le Grand-Maître s'empressa de renouer avec le jeune Barnim Duc de Poméranie, & fit un traité avec ce Prince à Tauchel, en vertu duquel le Duc s'engageoit de procurer à l'Ordre tous les avantages qui dépendroient de lui, & particulièrement d'accorder un passage libre par ses états aux secours qu'il pourroit recevoir de l'Allemagne.

Traité de  
Jagellon  
avec l'Em-  
pereur.

1395.

*Cod. Polon.*  
*tom. 1. pag.*  
*De*

*Ibid. & pag.*  
*seq.*

Le Roi de Pologne cherchoit aussi de son côté, à se procurer des secours & fit un traité avec l'Empereur Wenceslas : les deux Monarques s'envoierent réciproquement une chartre, qui contenoit les obligations que chacun avoit contractées par ses Ambassadeurs. Nous avons un acte des Ambassadeurs de Wenceslas, qui atteste l'existence de la chartre scellée par Jagellon, le 10 Juin de l'an 1395; elle n'est pas parvenue jusqu'à nous, mais on peut juger qu'elle contenoit à-peu-près les mêmes obligations que celle de l'Empereur. Par cette dernière, Wenceslas s'engageoit d'assister Jagellon envers & contre tous, excepté contre les Electeurs de l'Empire & les vassaux de la couronne de Bohême, & s'obligeoit de lui envoyer six cent lances & autant d'archers toutes les fois qu'il en auroit besoin, pourvû qu'il l'en prévint un mois auparavant.

Elle est datée de Prague le 25 de Juin de l'an 1395.

Ces précautions étoient sages de part & d'autre ; car peu s'en fallut que les Polonois n'en vinssent à une rupture ouverte avec les Teutoniques l'année suivante, au sujet de l'acquisition que le Grand-Maître fit de la forteresse de Zlotor, ou Schloterey, & du Duché de Dobrzin. Wladislas Duc d'Oppelen en Silésie possédoit depuis quelques années non-seulement le Duché de Dobrzin, mais encore celui de Vielun, & d'autres grandes terres qui avoient été démembrées de la Pologne: l'an 1396, il engagea au Grand-Maître, d'abord la forteresse de Zlotor, située au confluent de la Dribentz & de la Vistule, pour la somme de deux mille quatre cent marcs de Bohême, & ensuite tout le Duché de Dobrzin, pour celle de cinquante mille florins de Hongrie. Les historiens Polonois ne nous apprenent pas comment ces domaines étoient venus au Duc d'Oppelen ; car Dlugofs prétend que c'étoit par une simple aliénation qu'avoit faite le Roi Louis, & il semble à l'entendre, que ce Monarque s'étoit presque deshonoré, pour avoir détaché mal-à-propos, des si belles parties du Royaume de Pologne : Cromer ne nous en apprend pas

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Duché  
de Dobrzin  
engagé à  
l'Ordre.

*Dlugoff.*  
*pag. 244 &*  
*seq. Cromer*  
*pag. 364.*  
*365.*

1396.

XXIII  
CONRAD  
DE  
JUNGEN-  
SEN.

davantage ; mais on juge bien que ces écrivains n'ont pas manqué de faire regarder l'acquisition faite par les Teutoniques, comme une infraction à la paix, qui subsistoit encore entre l'Ordre & la Pologne, parce que Jagellon avoit entrepris de dépouiller le Duc d'Oppelen de ces domaines, ensuite du serment qu'il avoit fait, de réunir à sa couronne tout ce qui lui avoit appartenu autrefois.

Cependant, c'étoit au plus juste des titres que le Duc d'Oppelen possédoit Dobrzin, & rien ne pouvoit l'empêcher légitimement de l'engager & d'en disposer à son gré. Le Duché de Dobrzin avoit appartenu aux Ducs de Masovie, & servoit ordinairement d'apanage aux cadets de cette maison. Pendant que les Teutoniques retenoient encore une partie des la Grande-Pologne, & Dobrzin qu'ils avoient conquis après la bataille de Płowcze, Uladislas qui auroit dû avoir Dobrzin pour son partage, céda ses droits sur ce duché, à Casimir Roi de Pologne, & celui-ci lui abandonna, à la place, le territoire de Lencici pour en jouir pendant sa vie. Cet échange est daté de Pacofs, le premier mardi de carême de l'an 1337. Quand les Teutoniques rendirent Dobrzin à la Pologne par le traité de 1343, le Roi Casimir posséda ce Duché

*Cod. Pol.*  
*tom. 4.*  
*num. 59.*

ché en toute propriété, & comme Louis Roi de Hongrie, fut le successeur & l'héritier de son oncle Casimir, il est certain qu'il jouit de Dobrzin au même titre. Cependant le duc d'Oppelen possédoit le territoire de Capolchan & d'autres grandes terres en Hongrie, qui étoient à la bienséance de Louis, & comme ce Prince étoit en même tems Roi de Hongrie & de Pologne, il en fit un échange avec le Duc d'Oppelen, auquel il céda héréditairement un canton de la Russie, ainsi que le Duché de Dobrzin. Le Duc d'Oppelen ayant ensuite besoin d'argent, Sigismond Roi de Hongrie lui permit l'an 1396, de vendre la Cujavie & le Duché de Dobrzin, à qui il jugeroit à propos, & particulièrement à l'Ordre Teutonique. Cette chartre est datée de Wywar autrement Holicz, le 7 de février de l'an 1396 (1). La permission que le Roi de Hongrie donna au Duc d'Oppelen étoit très-inutile, mais elle sert à

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid. num.*  
70.

(1) Cette chartre n'est pas claire, apparemment par la faute de quelque copiste, car Sigismond dit d'abord que le Roi Louis a cédé au Duc d'Oppelen la Russie, la Cujavie, & Dobrzin pour avoir les terres qu'il possédoit en Hongrie; & plus bas il dit qu'il lui avoit donné la Cujavie & Dobrzin pour avoir la Russie; mais il suffit de prouver dans cette occasion que Dobrzin étoit venu au Duc d'Oppelen par un échange.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

nous faire connoître l'origine des droits que le Duc avoit sur Dobrzin & la Cujavie, puisque c'est de cette chartre que j'ai tiré les détails qu'on vient de voir. Il est certain que les Polonois avoient lieu de se plaindre que le Roi Louis eut démembré la Pologne pour augmenter ses domaines en Hongrie; mais ils l'avoient souffert dans le tems qu'ils pouvoient y remédier, c'est-à-dire, quand le même Souverain portoit les couronnes de Pologne & de Hongrie: ainsi il n'en est pas moins vrai que le Duc d'Oppelen étoit possesseur de bonne foi, puisqu'il avoit acquis à titre onéreux, & il semble que la justice exigeoit qu'on lui fit rendre les possessions qu'il avoit cédées au Roi Louis, ou qu'on lui donnât un équivalent, si on vouloit réunir à la couronne de Pologne les domaines qu'il avoit acquis à juste titre. Ce Prince étoit donc autorisé à hypothéquer & même à aliéner les domaines qu'il avoit reçus par échange du Roi Louis, & l'Ordre Teutonique pouvoit prendre le Duché de Dobrzin en engagement, pour la somme de cinquante mille florins, sans que les Polonois fussent autorisés à s'en plaindre.

Malgré cela, le roi de Pologne se mit en devoir d'attaquer le Duc d'Op-

pelen, qui fut obligé de plier au bout de quelque tems, d'autant qu'il ne put obtenir du secours de l'Empereur Wenceslas Roi de Bohême, dont il étoit Vassal, parce que ce Monarque avoit les mains liées par le traité qu'il avoit fait l'année précédente avec le Roi de Pologne. Les Généraux Polonois n'eurent guere de peine à s'emparer du Duché de Vielun, mais il n'en fut pas de même de celui de Dobrzin : Cristinus d'Ostrow, Castellan de Sendomir, ayant entrepris le siege de Dobrownik, prit le parti de le lever, lorsqu'il fut informé que le Grand-Maître arrivoit au secours de la place avec une armée. Ce Prince attentif à tous les mouvemens des Polonois, n'avoit garde de prendre parti pour le Duc d'Oppelen; c'eût été se déclarer contre la Pologne; mais ne voulant rien perdre des droits qu'il avoit acquis sur Dobrzin, il se montra à la tête de son armée, dès que les Polonois entreprirent de se rendre maîtres de ce Duché; ce qui pouvoit être regardé comme une véritable infraction de leur part. Cette démarche du Grand-Maître en imposa aux Polonois, & Dobrzin resta entre les mains des Teutons. Pendant ce tems les armées de l'Ordre faisoient de grands progrès, tant dans la Lithuanie que dans la Samo-

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs*  
pag. 248.  
*Cromer pag.*  
265.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Lib. 20.  
pag. 252.

Entrevue  
de la Reine  
de Pologne  
& du Grand-  
Maître.

Dlugofs.  
Cromer.  
Pauli.

1397.

gite ; les historiens ne nous en ont pas à la vérité conservé les détails, mais nous verrons par la suite qu'ils furent très-étendus ; Dlugofs prétend même que les Teutoniques conquièrent toute la Samogitie ; mais il est plus probable que leurs avantages se réduisirent à soumettre une partie de cet état.

Jagellon qui avoit l'affaire de Dobrzin fort à cœur, & qui étoit peut-être encore plus irrité des avantages que les Teutoniques remportoient en Lithuanie, projettoit, dit-on, de leur faire la guerre ; car jusque-là on ne l'avoit faite qu'indirectement : c'étoit en Lithuanie dont le Roi étoit Seigneur dominant, que se commettoient les hostilités ; les Teutoniques & les Polonois y avoient été souvent aux prises, mais hors de-là ils respectoient réciproquement leurs frontieres. Cependant les vues de la nation étoient bien différentes de celles du Roi ; & les grands sur-tout désiroient qu'on fit plutôt une bonne paix, dans la crainte des maux qu'une rupture ouverte pourroit amener. La chose fut mise en délibération, & la plus grande partie du Sénat opinant pour la paix, on convint de faire proposer au Grand-Maître de se rendre à Jungenslaw pour la Pentecôte, afin de terminer amiablement toutes les difficultés qu'il

y avoit entre les deux états. Les Polonois étoient si éloignés de vouloir la guerre, soit qu'ils ne crussent pas en avoir un sujet légitime, ou qu'il la craignissent, que le Sénat prit une précaution singulière pour l'éviter. Comme le Roi paroissoit fort animé, & qu'on appréhendoit s'il alloit à Jungenleslaw, qu'il ne lui échappât quelque vivacité, capable de mécontenter les Teutoniques, & d'occasionner une rupture ouverte, on engagea la Reine à se charger de la négociation, pour en éloigner Jagellon. La Reine accompagnée de quelques Sénateurs se rendit à Jungenleslaw, où elle eût plusieurs conférences avec le Grand-Maître, mais qui furent toutes infructueuses. Les écrivains ne nous ont transmis aucun détail des points qui furent traités dans ces conférences: Schutz même, de qui nous avons tiré tant de secours pour cet ouvrage, n'en savoit pas plus que les autres, ayant copié Cromer mot à mot sur cet article. Il n'y a que le seul Dlugofs qui nous apprenne que le Grand-Maître refusa de se défaire de Dobrzin, à moins qu'on ne lui rendit la somme pour laquelle on le lui avoit engagé. La Reine de Pologne devoit s'attendre à cette réponse, elle étoit toute simple, mais on se doute bien que Dlu-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Page 1338

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

gofs ne pouvoit pas manquer de la trouver injuste, & d'affaïsonner cela de toutes les injures qui lui étoient familières, lorsqu'il parloit des Teutons. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les écrivains Polonois qui n'ont presque pas dit un mot de vérité sur tous les événemens précédens qui regardoient l'Ordre Teutonique, se sont avisés de faire les prophètes dans cette occasion; ils prétendent que la Reine dit au Grand-Maître qu'elle éviteroit la guerre tant qu'elle vivroit, mais qu'en même-tems elle lui annonça, ce qui devoit arriver à son Ordre après sa mort. Il est aisé de s'appercevoir que c'est Dlugofs qui a inventé cette prédiction; car il est certain que la Reine qui s'étoit chargée de cette commission dans la seule vue d'éviter les vivacités du Roi, n'accabla pas le Grand-Maître d'injures, & ne lui dit pas que les Teutoniques, qui ne vivoient que des aumônes des Polonois & ne respiroient que par leurs bienfaits, étoient des ingrats envers leurs maîtres, leurs fondateurs, & leurs protecteurs. Jamais pareilles sottises ne sortirent de la bouche des Souverains de la Pologne. Ce seroit laisser la patience des lecteurs qui se sont donné la peine de lire le commencement de cet ouvrage, que de réfuter ces absurdités qui sont ce-

pendant répétées plusieurs fois par les écrivains Polonois ; ce qui prouve que loin d'être prophètes, ils n'étoient pas même véridiques sur le passé. Nous verrons plus loin que quelques regrets qu'eussent les Polonois de voir passer Dobrzin entre les mains des Teutons, ils furent plus justes à leur égard, que ne le sont les écrivains de leur nation.

L'année suivante le Grand-Maître termina une affaire qui n'étoit pas moins importante. On se rappellera qu'Albert Roi de Suede, avoit engagé l'Isle de Gothland au Grand-Maître Conrard Zolner de Rotenstein pour avoir le moyen de soudoyer une armée d'Allemands ; mais ce secours n'avoit pas empêché la fortune de ce Prince d'échouer contre celle de Marguerite Reine de Danemarck & de Norwege ; car Albert battu & fait prisonnier, vit presque la Suede entiere se soumettre à son ennemie ; desorte qu'il n'y eut que Stockholm, & quelques autres forteresses, qui conserverent la fidélité qu'elles devoient à ce souverain infortuné (1). Les Ducs de Mecklenbourg

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Roi Albert perd la Suede.

(1) Marguerite étoit fille de Waldemar III, Roi de Danemarck, & la dernière de sa maison qui régnoit depuis plus de trois siècles sur les Danois. Elle avoit épousé en 1363 Haquin Roi de Norwege, dont elle eût un fils nommé Olaus, mais à la mort de ce Prince

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

parens du Roi, allarmés des progrès rapides des Danois, furent au secours de ce qui lui restoit de partisans en Suede, & délivrerent Stockholm foiblement assiégé : ensuite ces Princes, ainsi que quelques Villes du Nord de l'Allemagne qui s'étoient liguées avec eux, donnerent asile dans leurs ports aux pirates qui faisoient des courses sur les Danois, ce qui ne pouvoit pas manquer de les multiplier. Les écrivains nomment ces pirates Vitaliens parce que les Mecklenbourgeois les emploierent d'abord à mener des vivres à Stockholm, pendant que cette Ville étoit assiégée.

Cependant les Ducs de Mecklenbourg & quelques Villes Anseatiques travaillerent à l'élargissement d'Albert ; on négocia beaucoup, & enfin l'on conclut un traité à Lindholm le 17 de Juin de l'an 1395, par lequel on regla que le Roi

---

arrivée en 1387, elle sût réunir sur sa tête les deux couronnes de Danemarck & de Norwege. Cette habile Princesse nommée la Semiramis du Nord, pour sa grandeur d'ame, l'étendue de son génie, & son habileté à manier les esprits, ajouta encore la Suede a ses autres états, desorte que les trois couronnes du Nord se trouverent reunies sur la même tête. Dès l'an 1388 Marguerite avoit associé à son thrône Eric Duc de Poméranie son petit neveu ; il étoit fils du Duc Wartislas & n'avoit que cinq ans ; ainsi l'habile Marguerite restoit seule Maîtresse du Gouvernement, quoique tout se passa au nom d'Eric.

Albert & Eric son fils, qui avoit été pris avec lui, seroient remis en liberté : les conditions étoient, que si Albert ne parvenoit pas à s'accommoder avec la Reine dans l'espace de trois ans, il se constitueroit de nouveau prisonnier, ou payeroit soixante mille marcs d'argent pour sa rançon, ou qu'enfin il remettrait la Ville de Stockholm, & tout ce qui lui restoit en Suede, entre les mains de Marguërite, en renonçant pour toujours à cette couronne. Les sept Villes Anséatiques qui s'étoient rendues garantes de l'accomplissement de ce traité, étoient Lubeck, Stralsund, Gripswald, Thorn, Elbing, Dantzic, & Revel ; les quatre dernieres appartenoient à l'Ordre Teutonique ; & l'on peut juger par-là de l'état florissant ou se trouvoit le commerce de la Prusse, puisqu'il avoit élevé ces Villes, à un si haut degré de puissance & de considération. On convint encore par le même traité d'une suspension d'armes pour trois ans, & que chacun resteroit en possession des places qu'il occupoit : ensuite le Roi Albert fut remis entre les mains des députés des Villes Anséatiques qui avoient cautionné pour lui, & ces mêmes Villes envoierent quelques troupes pour garder la Ville & le Château de Stockholm, sous les ordres de deux Ca-

---

XXII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Schutz.*  
*pag. 297.*  
*Mallet hist.*  
*de Dan.*  
*liv. 5. pag.*  
*330.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

pitaines nommés, l'un par la Ville de Lubeck, & l'autre par celle de Dantzig. Sur ces entrefaites Albert perdit son fils, & ne trouvant pas le moyen de payer sa rançon avant l'expiration des trois ans, il consentit à ce que les Villes Anseatiques livrassent la Ville de Stockholm à la Reine Marguérite & à Eric son petit neveu : ainsi la Suede entiere passa entre les mains de l'habile Marguérite, qui possédoit déjà le Danemarck & la Norwege. La réunion de ces trois couronnes fut consolidée par l'approbation des états de ces trois Royaumes, si connue dans l'histoire, sous le nom d'union de Calmar.

l'Ordre  
s'empare de  
l'Isle de  
Gothland.

*Goth. Sue-*  
*nonumque*  
*hist. Lib.*  
*22. cap. 23.*  
*pag. 786.*

*Ibid. cap.*  
*19. §.*  
*297.*

Les historiens ne sont pas d'accord sur le sort qu'éprouva l'Isle de Gothland durant tous ces événemens. Magnus Archevêque d'Upsal, rapporte dans son histoire de Suede & de Gothie, que les Suédois leverent une capitation pour retirer Gothland des mains de l'Ordre Teutonique : on ne peut pas supposer qu'il ait voulu rapporter par anticipation, le paiement de la somme qu'on donna à l'Ordre, lorsqu'il rendit Gothland aux Suédois en 1408 : il distingue ces deux impositions, en disant dans un autre chapitre, que la Reine Marguérite leva une contribution d'un florin par feu dans toute l'étendue du Royaume de Suede, ce qui

lui procura une grande somme d'argent, dont une partie fut employée à satisfaire l'Ordre Teutonique, comme nous le rapporterons en son lieu. Outre que l'Archevêque d'Upsal distingue les deux impositions pour le retrait & le rachat de Gothland, ce prélat est encore très-croyable en ce qu'il vivoit dans un tems assez rapproché de l'événement, puisqu'il rapporte que Magnus Store son bifaïeul ayant été exilé par le Roi Albert, se retira en Prusse avec d'autres Seigneurs Suédois, & que le Grand-Maître lui donna le gouvernement de l'Isle de Gothland, après l'avoir acquise d'Albert à titre d'engagement. Schutz dit pareillement que les Suédois retirèrent Gothland des mains des Teutoniques au moyen d'une capitation, & il ajoute que ce retrait eut lieu peu de tems après la captivité du Roi Albert. D'un autre côté Krantz se contredit lui-même, car dans son histoire de Suede, il prétend qu'Albert sorti de sa captivité, vendit Gothland aux Teutoniques; & dans son histoire de Wandalie, il écrit que, quand les Chevaliers se furent emparés de Gothland, comme nous le dirons plus bas, Albert fut en Prusse pour demander qu'on lui rendit cette Isle, ou qu'on lui en donna le prix, & que le Grand-Maître prétendit que l'Isle étant

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid. pag.*  
385.

*Schutz.*  
pag. 197.

*Krantz.*  
*hist. Suecie*  
*lib. 5. cap.*  
*35. num. 20.*

*Krantz.*  
*Wandal.*  
*lib. 9. cap.*  
35.

XXIII.  
 CONRAD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

abandonnée aux pirates, il étoit autorisé à la garder après en avoir fait la conquête. Cependant il paroît certain que l'Isle de Gothland fut retirée des mains de l'Ordre Teutonique; car outre le témoignage de l'Archevêque d'Upsal, nous verrons lorsqu'on termina les difficultés survenues au sujet de cette Isle qu'on compta une somme d'argent au Grand-Maître, non par forme de retrait, mais pour l'indemniser des fraix de la guerre.

Les pirates Vitaliens prodigieusement multipliés s'étoient effectivement emparés de l'Isle de Gothland, dont ils avoient fait le centre de leur piraterie: ces forbans qui ne cherchoient qu'à piller, couroient indistinctement sur tous les vaisseaux qu'ils rencontroient dans la Baltique, & faisoient un tort infini à toutes les nations qui y navigeoient, & particulièrement aux Prussiens; car, outre que le commerce languissoit, parce que les marchands craignoient de se mettre en mer, les Villes de Thorn, de Dantzic & d'Elbing avoient déjà essuyé des pertes considérables. Le Grand-Maître qui étoit très-attentif à protéger le commerce de ses états, résolut de mettre fin à ces désordres, & fit armer une flotte sur laquelle il embarqua quatre mille hommes: cette flotte, la première de cette espece

*Krantz.  
 Wandal.  
 loc. cit.  
 Pontanus  
 hist. Dan.  
 pag. 532.  
 Pauli, pag.  
 235.*

qui eût été armée dans les ports de la Prusse, fit voile, vers les Pâques de l'an 1397 pour l'isle de Gothland, dont les Teutoniques s'emparerent après en avoir chassé les pirates.

Après que les villes Anféatiques qui avoient répondu pour Albert, eurent remis Stockholm entre les mains des Danois, de l'aveu de ce malheureux Prince qui ne se trouvoit pas en état de payer sa rançon, le Roi Eric ou pour mieux dire Marguerite, songea à réunir l'isle de Gothland à la Suede. Le pere Barre, dans son histoire d'Allemagne, est le seul de tous les écrivains que j'ai vus, qui rapporte que Marguerite ne se porta à la violence qu'après avoir épuisé la voie de la négociation; car les historiens Danois & Suédois ne disent pas même qu'elle eût redemandé Gothland aux Teutons. Algoth Magnus & Abraham Broeder Généraux de Marguerite, aborderent en Gothland avec une armée nombreuse, & entreprirent le siege de Wisby: pour réduire cette place importante, ils l'entourerent de fortes redoutes, & entreprirent de miner les remparts, mais ils y trouverent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas: les Chevaliers Teutoniques qui avoient une forte garnison, se défendirent avec un courage si

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Vains efforts de Danois pour la reprendre.

1398.

Tome 2.  
pag. 63.

Pont. pag.  
582.  
Meurs. lib.  
5. pag. 201.  
Hamsfort  
ap. Lange-  
bek.

XXI.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*ap. Lude-  
wig. tom.  
9. pag. 89.*

*Ibid. pag.  
295.*

Congrès  
d'Helün-  
bourg.

1398.

*Pontanus  
pag. 532.  
Meursius  
pag. 201.*

déterminé, que non-seulement ils résisterent à tous les efforts des ennemis, mais qu'ils leur ôterent l'espérance de pouvoir venir à bout de leur projet. Si l'on s'en rapporte à un ancien manuscrit conservé dans la bibliothèque de Copenhague, le Grand-Maître vint au secours avec une flotte nombreuse, fit lever le siège de Wisby, & détruisit tous les forts ou redoutes des ennemis; mais suivant un autre auteur, ce furent les villes Anféatiques, alliées du Grand-Maître, qui vinrent au secours avec une flotte qui portoit quinze mille hommes de débarquement: on convient cependant que cette armée de secours, malgré le succès le plus complet, essuia une perte plus considérable que ne fut celle des Danois & des Suédois.

Après les vains efforts qu'avoit faits la Reine Marguerite pour s'emparer de l'isle de Gothland, l'affaire tourna en négociation, & l'Empereur Wenceslas offrit sa médiation pour terminer cette querelle. Ses Ambassadeurs s'étant rendus à Helfinbourg avec ceux de la Reine Marguerite & du Grand-Maître, il s'y tint plusieurs conférences, dont le résultat fut que celui-ci rendroit l'isle de Gothland à la Suede, & que la Reine lui payeroit neuf mille nobles à la rose monnoie

d'Angle-erre, pour l'indemniser des fraix de la guerre. Comme tous les écrivains sont unanimes sur ce point, il paroît certain que le retrait de Gothland avoit été effectué long-tems auparavant. Il étoit juste que le Grand-Maître rendit Gothland à la couronne de Suede à qui cette isle avoit toujours appartenu, mais il l'étoit également qu'on le dédommageât des fraix qu'il avoit faits pour la retirer des mains des pirates, qui faisoient autant de tort aux Danois & aux Suédois, qu'aux Prussiens. Malgré cet accord l'isle de Gothland resta encore pendant dix ans entre les mains des Teutoniques avec le consentement du Roi Eric & de la Reine Marguérite, parce qu'ils n'avoient pas assez d'argent pour payer la somme qu'ils s'étoient obligés de compter à l'Ordre. Ce ne fut qu'en 1408 que les Chevaliers évacuerent Gothland après avoir reçu les neuf mille nobles à la Rose. Avant de quitter l'article de l'isle de Gothland, nous observerons que les Chevaliers avoient des possessions dans le Danemarck, dont les historiens de l'Ordre n'ont fait aucune mention. On trouve dans un ancien journal des FF. Mineurs de Wisby que frere Jean comte de Seen *Commandeur en Danemarck*, leur avoit procuré la permission de quê-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Pontanus*  
pag. 539.

*Ap. Lude-*  
*wig tom.*  
9. pag. 208.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

ter dans la Livonie, l'Estonie, & l'isle d'Oesel : Et l'on voit encore, par un passage d'Arndt, que l'an 1464 l'Ordre avoit du bien près de Rypen dans le Jutland. (1)

Traité entre les couronnes du Nord & l'Ordre.

1398.

Pontanus  
lib. 9.  
pag. 532.

Après le congrès d'Helsingbourg, les Ambassadeurs de l'Ordre se rendirent à Copenhague où firent un nouveau traité d'union avec le Roi Eric & la Reine Marguerite. Cet acte portoit qu'au nom de l'ancienne amitié qui avoit toujours regné entre les trois Royaumes & l'Ordre Teutonique, on établissoit une alliance perpétuelle entre eux, de manière que les trois Royaumes prendroient à tache de procurer l'avantage de l'Ordre, ainsi que de détourner tous les maux dont il pourroit être menacé. Les Teutoniques s'obligeant à la reciprocité envers les trois royaumes, on stipula, que s'il arrivoit que l'une des deux parties contractantes se trouvât impliquée dans une guerre, l'autre promettoit de n'y pas prendre part. Après quoi l'on convint

(1) Der König Carl von Schweden ersuchet zu Dantzig, am abend der heil. Drey Könige (1464) den Landmarschal und die Gebietiger in Liesland, das sie die hagerschen guter zu Ripe in Jutland so dem Orden gehören, hans Schenckeln uberlassen mochten, Welcher dem Orden huldigen und alle dienste leisten solle. Chron : Livon : par : 2. pag : 150.

que les fujets de l'Ordre tant Pruffiens que Livoniens , ainfi que les fujets des Royaumes de Danemarck , de Suede & de Norwege , pourroient commercer librement dans les états respectifs , ou ils jouiroient de mêmes franchises & de mêmes privilèges qu'on avoit accordés anciennement aux villes Anfeatiques. Ce traité fut figné à Copenhague le premier de feptembre de l'an 1398 , par le Roi Eric , ainfi que par un grand nombre de Sénateurs des trois Royaumes. Quand on compta les neuf mille nobles à la rofe en 1408 , le Grand-Maître remit Gothland aux Danois & renonça à toute prétention fur cette ifle ; après quoi le traité d'union & d'amitié entre les trois couronnes du Nord & l'Ordre Teutonique fut encore renouvelié.

Quoique les pirates Vitaliens euflent été chaffés de l'ifle de Gothland , leur principal afile , ils n'avoient rien perdu de leur fureur , ni de leur avidité : Comme ils continuoient de faire des courfes fur les vaiſſeaux marchands , quelques villes Anféatiques préparèrent un armement , pour leur donner la chaffe , & la Reine Marguerite entra dans ce projet. Les villes de Dantzig , de Thorn , d'Elbing & de Konigsberg armerent à leurs fraix avec la permission du Grand-Maître , deux

---

XXIII.  
CONRAKO  
DE  
JUNGK-  
GEN.

*Ibid. pag.*  
539.

*Schutz*  
*pag. 200.*  
*Pauli.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

vaisseaux montés de deux cens hommes sans compter les matelots ; & les villes de Livonie y joignirent un vaisseau monté de cent soldats. Ces vaisseaux reunis avec ceux de Lubeck , de Hambourg , de Gripswald & d'autres villes formerent une petite flotte qui eut quelques succès , mais pas aussi complets qu'on pouvoit l'espérer , parce que la méfintelligence se mit entre quelques unes de ces villes.

Il n'étoit pas possible de terminer l'affaire de Gothland d'une maniere plus avantageuse pour l'Ordre , puisqu'on lui avoit remboursé le prix de l'engagement : car il n'avoit jamais pu esperer de conserver cette ancienne possession de la couronne de Suede. Le Grand-Maitre après cela avoit conquis Gothland sur les pirates ; rien n'étoit plus favorable pour le commerce de ses états ; & les fraix de cette expédition furent encore remboursés par les Suedois à qui cette isle appartenoit légitimement : mais ce qu'il y eut de plus intéressant dans toute cette négociation , ce fut le traité de Copenhague par lequel l'habile Grand-Maitre s'assuroit que les trois Royaumes du Nord ne donneroient aucun secours à Jagellon , s'il venoit à attaquer l'Ordre Teutonique , comme il l'avoit juré à son avènement au trône de Pologne.

Si l'on en croit les historiens, il se passoit des événemens très-remarquables en Lithuanie, en même-tems que le Grand-Maître terminoit l'affaire de Gothland. Voici ce que dit Mr. Pauli : Jagellon ne pouvoit entreprendre de faire la guerre à l'Ordre, à cause de quelques nouveaux débats qui étoient survenus entre lui & Vitolde, en 1398. Vitolde & les Grands de l'état étant mécontents de voir regarder la Lithuanie comme une Province de Pologne, projetterent de renouer avec l'Ordre Teutonique pour se délivrer de la sujétion des Polonois. Le Grand-Duc eut une entrevûe à Gartha avec le Maréchal de Prusse, & d'autres Grands Officiers de l'Ordre, avec lesquels il ébaucha un traité qu'il avoit dessein de conclure avec le Grand-Maître à la fête de St. Michel : Et les Grands de la Lithuanie consentirent volontiers que Vitolde pour regagner la confiance de l'Ordre, fit rebâtir trois forteresses à la place de celles qu'il avoit détruites, lorsqu'il avoit quitté la Prusse. Quelques Commandeurs commencerent vers la Pentecôte à construire d'ux nouvelles forteresses à Goteswerder sur le Memel avec l'aide des Lithuaniens ; les travaux furent achevés en quatre semaines, & ils y mirent des garnisons ; outre cela le Maréchal de

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Evénemens  
en Lithua-  
nie.

Pag. 236.  
ann. 1398.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

l'Ordre éleva la forteresse d'Angerap ; & le Commandeur de Lyck rebatit le château de ce nom. ( Il n'y a rien d'étonnant pour ces deux dernières forteresses , puisqu'elles étoient en Prusse ). Enfin six jours après la St. Michel le Grand-Maître se rendit dans l'isle de Sallin ou plutôt Sawyn , ayant à sa suite les Evêques de Warmie & de Sambie , les plus anciens Chevaliers de l'Ordre & les Bourguemaîtres des villes principales : Vitolde y vint de son côté , avec sa femme , les plus grands Seigneurs de la Lithuanie & quelques Polonois : Ils y firent un traité de paix perpétuelle dans lequel on marqua les limites des deux états & particulièrement des possessions que les Teutoniques avoient dans la Samogitie. Sigismond frere de Vitolde , & d'autres personnes qui étoient restées jusque là en ôtage , entre les mains des Chevaliers , furent remis en liberté , & l'on reconnut Vitolde pour Souverain indépendant , ou Roi de ses Etats. Après cette négociation remarquable , les Teutoniques & les Lithuaniens se donnerent des fêtes & se régalerent à l'envi. (4)

(4) Mr. Pauli a tiré ce récit de l'ouvrage intitulé *Preussische Sammlung* , qui est du nombre de ceux qu'il m'a été impossible de me procurer ; ainsi je ne puis juger s'il est appuyé de quelque monument authentique.

Ce récit n'est pas croyable dans toutes ses circonstances; car loin que cet événement eut été connu de Dlugofs, de Cromer, de Guagnin & de Kojalowicz, nous voyons au contraire que ce dernier & Cromer rapportent que le Roi Jagellon se rendit à Vilna l'an 1401, où il renouvela avec les grands de la Lithuanie, l'acte d'union du grand-duché avec la Pologne: ils ajoutent qu'on y stipula que si Vitolde venoit à mourir sans enfans la Lithuanie reviendroit à la Pologne, à la reserve d'une partie de la principauté de Novogrodeck, qui seroit detachée pour servir d'apanage au Duc Sigismond frere de Vitolde, pour autant qu'il demeureroit fidele au Roi: ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces deux écrivains, contre leur ordinaire, en appellent au témoignage de l'acte qui fut dressé à cet effet.

Cependant le récit de Mr. Pauli n'est pas tout à fait destitué de fondement; puisque Vitolde fit effectivement un traité avec le Grand-Maître en 1398, dont voici le sujet. Un chef de Tartares établis au-delà du Volga, ayant imploré le secours du Grand-Duc contre d'autres Tartares, ce prince avide de gloire vola à son secours, remporta quelque avantage & ramena une horde entiere en

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Kojal.*  
*part. 2. lib.*  
*2. pag. 66.*  
*Cromer. lib.*  
*26. pag.*  
*370.*

Vitolde est  
battu par les  
Tartares.

*Cromer.*  
*pag. 367. &*  
*seq.*  
*Kojal. pag.*  
*61. & seq.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Lithuanie pour repeupler le pays. Vitolde animé par ce succès, eut la témérité de vouloir se mesurer avec le fameux Tamerlan, & malgré les sages remontrances du Roi de Pologne, il leva une puissante armée dans laquelle une quantité de Seigneurs Polonois voulurent servir : on y comptoit jusqu'à cinquante princes, tant de la maison du Grand-Duc de Lithuanie, que de celles des Ducs de Russie. Ce fut dans cette circonstance que Vitolde eut une entrevue avec le Grand-Maître, avec qui il fit un accord par lequel ce dernier s'obligeoit de ne rien entreprendre contre la Lithuanie, pendant qu'il seroit absent pour cette expédition : & comme il s'agissoit de combattre les ennemis de la religion, le Grand-Maître lui donna un secours de cinq cens hommes de sa meilleure cavalerie. Le Grand-Duc tranquille du côté des Teutoniques, mena son armée en Tartarie où il fut battu par le redoutable Tamerlan ; son armée fut presque toute détruite, & l'on compta au nombre des morts Vigunt & Corybuth freres de Jagellon, & neuf autres Princes, tant de la Lithuanie que de la Russie. Ce fut en 1399 que Vitolde fut si cruellement puni de sa témérité. (1).

(1) Je soupçonne qu'il pourroit bien y avoir quelque

Quoique les Historiens Polonois & Lithuaniens ne fassent mention d'aucune entreprise sur la Lithuanie par les Teutons, avant l'an 1403, on trouve cependant dans l'Histoire de Lorraine que le duc Charles II vint au secours de l'Ordre, & l'aida à remporter une victoire signalée en 1400. Mais ce fait dont il ne paroît pas qu'on puisse douter, est accompagné de circonstances si romanesques, qu'on a de la peine à y discerner quelques traces de vérité (1). Voici en bref les principaux détails de cet événement. Le Duc de Lorraine, ayant projeté d'aller en Hongrie, tant pour se-

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Charles II  
Duc de  
Lorraine  
vient en  
Prusse.

Calmet.  
hist. de Lor-  
raine ed. de  
1748. tom.  
3. pag. 590.

erreur dans les écrivains Polonois & Lithuaniens, soit sur la personne ou sur l'année. Tamerlan pénétra en 1398 dans l'Indoustan, arriva dans les environs de Déli, le 3 de Janvier 1399, prit cette place après avoir remporté une victoire sur les Indiens, s'avança ensuite jusqu'au Gange, & ne revint à Samarcande que le 16 de Mai de la même année. Si l'on considère la distance des lieux, il est apparent que Vitolde fut battu par un des Généraux de Tamerlan.

(1) Outre que Dom Calmet se fonde sur la chronique de Metz, & sur la vie manuscrite du Duc Charles II, il rapporte (note 7) que ce Prince avoit emprunté de quelques bourgeois de Metz une somme de 2400 florins pour son voyage de Prusse, & qu'il en devoit encore 2100 en 1403. Comme cet auteur cite les archives de Lorraine pour garants de cet emprunt, on ne peut pas douter du voyage que le Duc Charles fit en Prusse, si le motif de l'emprunt est exprimé dans l'acte même.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

courir le Roi Sigismond contre les Turcs; que pour venger la perte d'Engueran de Couci son beau frere, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Nicopoli, partit de Nancy le 25 de Novembre de l'an 1399; mais au lieu d'aller en Hongrie (où il n'eut pas été d'une grande utilité à Sigismond, vu le triste état où il étoit réduit par la perte de cette bataille) il prit la route de la Prusse & fit le voyage avec beaucoup de Chevaliers du pays Messin qui s'étoient armés pour la même cause, & qui cependant refuserent de combattre sous sa banniere. Le Duc de Lorraine s'étant mis en campagne le jour des Rois de l'an 1400, avec les Chevaliers Teutoniques, ils rencontrèrent les ennemis près de Vilna, les battirent & firent leur chef prisonnier. Voilà tout ce qu'on peut tirer de raisonnable de cette aventure; car si on suivoit la chronique de Metz copiée par Dom Calmet, on verroit que les Chevaliers Teutoniques avoient une armée de soixante & dix mille chevaux; que le Grand-Maître de Flandre (personnage imaginaire) étoit à la tête d'un autre corps de cinquante mille; & que le Duc Vitaiſſy, Sarrazin qui étoit au service des Chevaliers, s'y trouvoit avec quatre-vingt mille hommes de

de Cavalerie & beaucoup de Tartares, ce qui composoit une armée de plus de deux cens mille chevaux sans compter les troupes du Duc de Lorraine & de ses voisins. Il est vrai que Dom Calmet ajoute, que cela pourra paroître incroyable; il a raison, mais il l'est encore plus de leur faire rencontrer & battre le *Roi de Prusse*, près de Vilna. Il est malheureux que l'esprit romanesque de ce tems-là ait totalement défigurè cet événement qui, étant rendu avec vérité, nous eut probablement donné lieu d'admirer les belles actions du Duc de Lorraine & de ses Chevaliers. Comme la Chronique de Philippe de Vigneul, citée par Dom Calmet, porte que pendant cette expédition, qui se termina à la Purification, on conquist bien soixante lieues de pays en longueur & quarante en largeur; on seroit tenté de croire qu'il faut devancer le voyage du Duc de Lorraine de deux ou trois ans, & que ce Prince aida les Teutoniques à faire la conquête d'une grande partie de la Samogitie: ce n'est qu'une conjecture que l'auteur de l'Abregé chronologique de l'histoire de Lorraine semble favoriser, puisqu'il marque le voyage du Duc Charles avant l'an 1400 sans en dire la date précise.

Le Duc de Lorraine partit de la Prusse

Tome IV.

H

---

XXII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Imprimé  
à Paris en  
1773.  
Pag. 172.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Calmet*  
*Ibid.*

*Barre Hist.*  
*d'All. tom.*  
*7. pag. 81.*

Déposition  
de l'Emp.  
Wenceslas.  
Election de  
Robert.  
1400.

avec les Chevaliers Messins, & comme il étoit près d'entrer en Saxe, il fut attaqué par le Duc de Stolpe, ou de Poméranie, & non de Suabe comme Dom Calmet le conjecture. Quoique ce Prince ait eu dix hommes contre un, le Duc de Lorraine combattit avec tant de courage qu'il le défit & le mit en fuite. De là Charles s'avança vers Francfort, où il joignit Rupert Duc de Baviere, son beau-pere, qui venoit d'être élu Empereur à la place de Wenceslas. Ce récit souffre encore quelque difficulté; car Dom Calmet rapporte que les Chevaliers Messins arriverent à Metz la veille des Rameaux, 10 d'Avril, & l'Empereur Rupert ne fut élu que le 22 ou 24 d'Août & n'entra à Francfort qu'après un siege de quarante cinq jours; ainsi il faut croire que le Duc de Lorraine s'arrêta longtemps en chemin, si son voyage de Prusse eut lieu avant l'an 1400, ou qu'il joignit son beau-pere à Francfort avant son election.

Ce fut à la conduite odieuse de l'Empereur Wenceslas que Rupert dut son elevation; ce Prince cruel & plongé dans la crapule, sembloit encore avoir pris à tâche de demembrer l'Empire dont il vendoit non-seulement les villes & les droits, mais encore des parties confi-

dérables; l'an 1395, il avoit créé Duc de Milan, Jean Galeas Visconti, son beau-frere, & lui avoit vendu ce titre avec les droits régaliens pour la somme de cent mille florins. Les Princes voyant l'empire se précipiter vers sa ruine, s'assemblerent à Laenstain sur le Rhin, & déposerent solennellement Wenceslas le 20 d'Août de l'an 1400. A une quantité de crimes rapportés dans la sentence de déposition, les Electeurs & Princes y ajouterent ce grief: Qu'au mépris de la foi catholique, & au grand préjudice de l'Empire il s'étoit confédéré avec le Roi de Pologne qui soutenoit les Tartares contre les Chevaliers de l'Ordre Teutonique en Prusse. On ne fait si l'on doit entendre sous le nom de Tartares, les Samogites qui étoient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, ou si les Princes vouloient parler des véritables Tartares, dont Vitolde s'étoit servi plusieurs fois contre l'Ordre Teutonique, & dont il venoit récemment d'établir une horde entiere en Lithuanie. Après la déposition de Wenceslas, les Electeurs se transporterent à Kentz, où ils élurent Roïdes Romains, Frederic Duc de Brunswick; mais ce Prince ayant été assassiné deux jours après par le Comte de Waldeck, les Electeurs proclamerent

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GIN.

*Barre hist.  
d'All. tom.  
7. pag. 74.  
Bertholet  
hist. de  
Luxemb.  
tom. 7. pag.  
283.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Jagellon  
écrit à Ro-  
bert contre  
les Teutons.

*Vonder-  
hardt in  
Concil.  
Const. tom.  
3. part. I.  
pag. 8.*

Roi des Romains , Rupert ou Robert Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere. La terrible leçon que Wenceslas venoit de recevoir ne put le corriger entièrement ; il regna encore long-tems en Bohême pour le malheur de cet état.

Quoique les Electeurs de l'Empire eussent désapprouvé l'alliance que Wenceslas avoit faite avec le Roi de Pologne , le dernier se hâta de prévenir le nouveau Roi des Romains pour l'empêcher de soutenir l'Ordre Teutonique. Dans cette vûe Jagellon & Vitolde lui écrivirent une grande lettre pleine d'invectives contre les Chevaliers , à qui , disoient-ils , ils se voyoient forcés de faire la guerre : ils y représentoient les Teutoniques comme des monstres altérés du sang des chrétiens , & finissoient par prier l'Empereur de ne leur donner aucun secours , & de ne pas croire tout ce qu'ils pourroient lui dire de désavantageux contre eux. La précaution étoit singuliere & prouvoit bien que les Teutoniques avoient beaucoup de choses à dire contre ces Princes ; car on ne craint pas les plaintes , quand on n'a rien à se reprocher. Cette lettre est sans date , mais on ne peut pas douter qu'elle n'ait été écrite immédiatement après l'élection de Robert , puisqu'ils le qualifient de *nouveau*

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 173

Roi des Romains (1). On ne fait pas quelle a été la réponse de Robert, mais on ne peut pas douter qu'il n'ait rendu entièrement justice à l'Ordre Teutonique, si l'on en juge par les différens diplomes de ce Prince, qu'on a conservés. Le premier de ceux qui sont parvenus à ma connoissance, est daté de Nuremberg le 3 de Novembre de l'an 1402, & le second de Heidelberg le 19 d'Août de l'an 1403; quoiqu'ils soient remarquables tous les deux par la maniere dont l'Empereur s'explique en faveur des Teutons, le second l'est encore davantage, puisqu'il confirme non-seulement tous les privileges de l'Ordre, mais qu'il lui en accorde encore des nouveaux.

Dans le même tems, l'Empereur écrivit à Ladislas Roi de Naples en faveur des Chevaliers Teutoniques qui étoient en Achaïe, & qui se plaignoient d'être vexés par un tribut injuste: Robert prioit Ladislas de faire rentrer dans tous ses privileges un Ordre qui étoit lié à l'Empire par l'attachement le plus particulier, & dont les Chevaliers étoient reconnus pour être des courageux Athletes, combattant assiduement pour la pro-

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ord. de  
duâ. Gegen.  
Hess. Beyl.  
num. 29. &  
20.*

(1) Elle commence ainsi: *Serenissimo principi Domino Ruperto, Dei gratiâ novo Regi Romanorum. &c.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Martene*  
*Thes. Anec-*  
*dot. tom.*  
*I. pag. 1706.*

pagation de la foi. Ainsi Jagellon n'avoit pas persuadé à l'Empereur que les Teutoniques étoient des monstres altérés du sang des chrétiens. Ce témoignage de l'Empereur Robert, Prince estimable, & qui fit les délices de l'Empire, est aussi honorable à l'Ordre Teutonique, que la plainte du Roi de Pologne étoit injurieuse. La lettre de l'Empereur en date du 15 d'Août de l'an 1403 est remarquable en ce qu'il donnoit à Ladislas les titres de Roi de Jérusalem, de Hongrie & de Sicile, tandis qu'il régnoit à Naples, & que Martin le Jeune étoit sur le thrône de la Sicile; c'étoit apparemment pour favoriser les prétentions de Ladislas sur cette couronne; car quoique le Royaume de Naples ait été appelé la Sicile en deçà du Phare, pour le distinguer de l'Isle du même nom, ou de la Trinacrie, il est rare qu'on se soit servi de cette dénomination quand on ne parloit pas des deux ensemble. C'est la dernière fois que je vois faire mention des possessions que l'Ordre avoit dans l'Achaïe depuis le magistère de Herman de Salza, & qu'il conserva probablement jusqu'à ce que les Turcs s'emparèrent de toute la Grece (1).

(1) On trouve peu de choses sur les possessions que les Chevaliers Teutoniques avoient dans la Roma-

En attendant que le Roi de Pologne prit le parti d'attaquer l'Ordre Teutonique, comme il prétendoit y être obligé, le Grand-Maître acheta la nouvelle marche de Brandebourg qui, par son heureuse situation, pouvoit beaucoup contribuer à le mettre en état de se défendre. Comme les événemens qui précéderent cette acquisition ont été peu connus jusqu'à présent, je crois que le lecteur ne désapprouvera pas que j'en donne ici le précis. Les soins que l'Empereur

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Brandebourg passe de la maison de Bavière à celle de Luxembourg.

nie & l'Achaïe; voici à quoi se réduisent les notions que j'ai rencontrées dans l'Histoire. On voit dans les Annales de l'Ordre de Citeaux par Manrique (*Tom. 4. pag. 527. num. 9. & 10.*) deux fragmens de Bulles & une lettre de Grégoire IX datées l'une & l'autre du 23 Décembre 1236: par la première, le Pape ordonne à l'archevêque de Patras, à ses suffragans, & à tous autres possesseurs de biens ecclésiastiques de payer la dixme du revenu d'une année, pour être employée à la défense de l'Empire de Constantinople, vivement pressé par les infidèles; & dans la seconde il délègue l'Abbé du Monastere de Sacra, le chancelier d'Achaïe & le Précepteur des Chevaliers Teutoniques en Romanie, pour recevoir cet argent, & l'employer, avec le conseil du Prince d'Achaïe, à secourir l'Empire de Constantinople. On voit encore dans les Annales ecclésiastiques de Bzovius (*ann. 1239, u m. XI.*) que le même Pape ordonna au Prince d'Achaïe, de rendre l'hôpital d'Andreville aux Hospitaliers, après en avoir exclu les Teutoniques; ce qui prouve que les deux Ordres n'avoient pas toujours vécu dans une grande union. Comme Andreville me paroît peu connu aujourd'hui j'observerai, d'après le pere le Quien dans son *Oriens Christianus*, que l'Evêque de ce lieu étoit suffragant de l'archevêque de Patras.

XXI.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Pauli tom.  
I. pag. 469.  
& seq.*

Louis de Baviere s'étoit donnés pour l'agrandissement de sa maison, avoient eu peu de succès, puisque l'Electorat de Brandebourg ne resta que cinquante ans entre les mains de ses enfans. L'Empereur en avoit eu de deux femmes : Beatrix, fille de Henri duc de Glogau, lui avoit donné Louis surnommé le Vieux, qu'il investit du Margraviat de Brandebourg, Etienne qui continua les Ducs de Baviere, & beaucoup de filles; & Marguerite fille de Guillaume Comte de Hollande sa seconde femme lui donna Guillaume, qui fut Comte de Hollande du chef de sa mere, Albert qui eut le Comté de Hollande après son frere, Louis surnommé le Romain parce qu'il étoit né à Rome, Otton, & plusieurs filles. Selon toute apparence il y avoit depuis long-tems de la mésintelligence entre Louis le Vieux & Etienne, quoique freres d'une même mere; car au partage qui se fit en 1349, Louis le Vieux s'unit avec ses deux freres Louis le Romain & Otton, & ces trois Princes eurent pour leur part, outre l'Electorat de Brandebourg, qui appartenoit déjà à Louis, la haute Baviere & d'autres domaines, dont l'énumération est inutile à mon sujet. Deux ans après, Louis le Vieux abandonna l'Electorat de Bran-

debourg à ses deux freres pour aller gouverner son Duché de la Haute Baviere & le Tyrol, & mourut à Munich au mois d'Octobre de l'an 1361. Ce Prince avoit eu deux femmes, Marguerite de Danemarck qui ne lui donna pas d'enfans, & une autre Marguerite fille de Henri Duc de Carinthie & héritiere du Tyrol; cette derniere lui donna un fils nommé Meinhard, qui mourut à l'âge de 19 ans sans laisser d'enfans d'une princesse d'Autriche qu'il avoit épousée.

Louis le Romain gouverna d'abord le Brandebourg tant en son nom qu'en celui de son frere Otton, qui étoit encore mineur; mais l'an 1360, Otton sorti de tutele, partagea la régence avec son frere: l'année même qu'ils apprirent la mort de Meinhard leur neveu, c'est-à-dire en 1363, Louis le Romain & Otton, brouillés plus que jamais avec leur demi-frere Etienne, qui s'étoit emparé de toute la Haute Baviere, se laisserent entraîner par l'Empereur Charles IV à faire un pacte de famille avec la maison de Luxembourg: on avoit stipulé dans cet acte que si Louis, & Otton, ou leurs successeurs venoient à mourir sans enfans mâles, le Brandebourg reviendroit à Wenceslas fils ainé de l'Empereur, ou à ses autres enfans, & en cas que

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

ceux-ci, ou leurs descendans viendroient à décéder sans postérité masculine, il devoit passer à Jean de Luxembourg Marquis de Moravie, ou à Joffe & à Procope ses enfans, ou enfin à leurs successeurs. Louis le Romain mourut deux ans après la conclusion de ce traité, si propre à mécontenter la maison de Baviere, & ne laissa pas de postérité mâle quoiqu'il eut été marié deux fois.

*Cod. Brand.  
tom. I. pag.  
70.*

Otton de Baviere qui venoit d'épouser Catherine de Luxembourg fille de l'Empereur Charles IV, resta seul maître du Brandebourg, à la mort de son frere, & se trouva enveloppé quelques années après, dans une guerre facheuse avec ses voisins. Comme l'Empereur ne lui donna aucun secours, ce Prince ouvrit enfin les yeux sur le tort que lui & son frere avoient fait à leur maison, & voulut le réparer en faisant passer l'Électorat à son neveu Frédéric Duc de Baviere; mais Charles IV étoit trop attentif à ses intérêts pour n'y pas mettre obstacle. Ce Prince qui ne s'étoit pas mis en devoir de secourir son gendre, se hâta d'arriver à la tête d'une armée lorsqu'il s'agit de le dépouiller. Otton, entouré d'ennemis de toutes parts, & ne pouvant compter sur ses propres sujets qui avoient prêté un serment éventuel à la maison de Luxem-

bourg, se vit hors d'état de résister à l'Empereur : il fallut composer, & Charles IV dicta les conditions. Otton renonça à l'Electorat de Brandebourg en faveur de Wenceslas fils ainé de l'Empereur, & Charles lui donna en revanche quelques Villes qui devoient passer à sa mort aux Ducs de Baviere, & lui promit en outre, une somme de cent mille florins pour laquelle il engagea les villes de Nordling, de Donawerth, de Dunkelspiel, & de Bopfingen. La maison de Baviere fut obligée de souscrire à cet accord. Otton, à qui on avoit laissé pour sa vie le titre d'Archi-Chambelan du St. Empire, se retira à Wolfstein près de Landshut, où il vécut en particulier : l'argent lui ayant bientôt manqué, l'Empereur saisit cette occasion pour se faire donner l'assurance tant par lui que par Frédéric de Baviere son neveu, qu'ils accepteroient par parties le payement de la somme de cent mille florins qui leur étoit due, soit que les places assignées pour hypothèque leur eussent été délivrées ou non ; ce qui prouve qu'elles ne l'avoient pas été. Otton mourut l'an 1376 sans laisser d'enfans de Catherine de Luxembourg.

Le jour même qu'Otton avoit renoncé à l'Electorat, (c'étoit le 23 août de

H 6

---

XXIII  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Pauli.*

Sigismond  
Electeur de  
Brandebourg.  
*Ibid.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

l'an 1373 ) l'Empereur prit les rênes du gouvernement au nom de son fils Wenceslas, qui n'avoit que douze ans, & quelques années après, ce Monarque sentant approcher sa fin, fit le partage de ses Etats. Wenceslas devoit avoir la Bohême, où il avoit déjà été reconnu pour Roi à l'âge de deux ans : Le Margraviat de Brandebourg devoit passer à Sigismond son second fils, à l'exception de la Marche au-delà de l'Oder à qui on donna vers le même-tems le nom de nouvelle Marche, qu'il en détacha pour la donner à Jean Duc de Gorlitz, son troisieme fils : l'appanage de ce dernier fut encore augmenté de la basse Lusace que l'Empereur détacha de la Bohême en sa faveur. Après avoir fait ces dispositions Charles IV mourut en 1378 & eut pour successeur à l'Empire Wenceslas son fils aîné, qui avoit été élu Roi des Romains deux ans auparavant. Wenceslas élevé sur le thrône Impérial accomplit les volontés de son pere en faisant passer l'Electorat de Brandebourg à Sigismond & la nouvelle Marche avec la basse Lusace à son autre frere Jean, Duc de Gorlitz.

Histoire de  
Sigismond.

La fortune de Sigismond ne devoit pas se borner au Brandebourg, & ce fut pour le malheur de cet Etat, Nous avons

déjà vu que Louis Roi de Hongrie & de Pologne lui avoit promis Marie sa fille ainée, & qu'il l'avoit fait reconnoître pour son successeur en Pologne : mais à la mort de Louis, arrivée en 1382, Sigismond ne put garder cette couronne que Hedwige fille cadete de Louis, mit sur la tête de Jagellon Grand-Duc de Lithuanie. Pendant ce tems, la Princesse Marie, fiancée à Sigismond, fut couronnée dans Albe-Royale sous la dénomination de Roi de Hongrie, & comme elle étoit encore trop jeune pour gouverner, la régence fut déferée à la Reine Elisabeth sa mere. Beaucoup de Hongrois mécontents de la régente, attirerent l'an 1385 Charles le Petit Roi de Naples, qui se faisit du gouvernement & se fit couronner Roi de Hongrie. Ce Prince ayant été assassiné l'année suivante par ordre de la Reine Elisabeth; Jean Hiornad, ou Horwath, que Charles avoit établi ban de Croatie, trouva le moyen de venger cette mort en surprenant les deux Reines. Elisabeth fut noyée dans un ruisseau, & Marie fut menée prisonniere en Croatie. Sigismond, à cette nouvelle, vola à son secours, à la tête d'une armée, & le ban de Croatie effrayé, rendit la liberté à Marie qui vint à Albe-Royale, où Sigismond l'épousa & se fit

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

couronner Roi de Hongrie. Marie étant morte en 1392. Jagellon entreprit, mais en vain, de faire valoir les prétentions de sa femme sur la couronne de Hongrie. Après cela Sigismond voulut soumettre les Valaques qui avoient secoué le joug pour se donner aux Turcs, & fut battu par les infideles. Alarmé du progrès des Turcs, le Roi implora le secours des Princes chrétiens & fut mis en déroute par Bajazet à la bataille de Nicopoli l'an 1396; ce Prince qui eut peine à sauver sa vie dans cette funeste journée, vit ses affaires tellement délabrées, qu'il fut obligé d'errer hors du Royaume pendant plusieurs années. A son retour en 1401 il fut fait prisonnier par les Seigneurs mécontents, qui offrirent la couronne à Ladislas Roi de Naples: celui-ci l'accepta sans pouvoir la garder, car Sigismond délivré de sa prison, obligea son compétiteur de retourner à Naples, & resta enfin paisible possesseur du Royaume de Hongrie. Nous serons si souvent dans le cas de parler de ce Monarque qui eut une influence particulière sur les affaires de l'Ordre Teutonique, que j'ai cru devoir tracer ce léger crayon des événemens de ses premières années.

Pendant l'absence de Sigismond une triste anarchie regnoit dans le Brande-

bourg qui se démembroit insensiblement. Ce Prince ayant un besoin continuel d'argent pour se soutenir, engagea l'an 1388 à Joffe Marquis de Moravie son cousin germain, le Margraviat entier, à l'exception de la nouvelle Marche que possédoit Jean Duc de Gorlitz. Joffe ayant, à son tour, besoin d'argent, engagea l'an 1395, le Brandebourg à Guillaume le Borgne Marquis de la haute Misnie, son beau-frere; mais il rentra en possession de cet Electorat trois ans après & le garda jusqu'à sa mort, toujours à titre d'engagement. D'un autre côté Jean de Gorlitz projettoit de vendre la nouvelle Marche. Car nous avons un diplome de l'an 1392, par lequel Sigismond Roi de Hongrie, & Margrave de Brandebourg, lui permettoit de vendre, d'hypothéquer, ou d'aliéner la Marche au-delà de l'Oder, c'est-à-dire la nouvelle Marche, & d'en disposer en tout à sa volonté. Jean ne profita pas de cette permission & conserva la nouvelle Marche jusqu'à sa mort, dont on ne fait pas l'époque certaine, mais qui paroît avoir eu lieu à la fin de 1395 ou pendant l'année suivante. Comme Jean Duc de Gorlitz mourut sans laisser de postérité, la nouvelle Marche revint à Sigismond, son frere du même pere & de la même mere.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Brandebourg engagé au Marquis de Moravie.

Paulé  
tom. I.

*Schannat,*  
*Vindemia*  
*litter. col-*  
*lect. I. pag.*  
250.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Sigismond  
veut vendre  
la nouvelle  
Marche.

*Cod. Brand.*  
*tom. 5. pag.*  
*239.*

Sigismond fut à peine en possession de la nouvelle Marche, qu'il commença à en hypothéquer plusieurs parties; & peu de tems après il donna un plein pouvoir à Jean de Wartenberg qu'il avoit établi avoué ou gouverneur de la nouvelle Marche, pour vendre & aliéner la province entiere, & nommément Drambourg avec son territoire. Ce plein pouvoir est daté du 20 avril de l'an 1398. Lorsque l'Empereur Charles IV avoit acquis l'Electorat de Brandebourg de la maison de Baviere, ce Monarque avoit réglé, comme nous l'avons dit ailleurs, que si ses enfans ou leurs successeurs venoient à mourir sans enfans mâles, le Brandebourg passeroit à ses neveux Joffe & Procope de Luxembourg Marquis de Moravie, ou à leurs descendans: ainsi, quoique la nouvelle Marche n'eût pas été comprise dans l'engagement du Brandebourg que Sigismond avoit fait en faveur de Joffe de Moravie, puisqu'elle en avoit été détachée pour servir d'appanage à Jean de Gorlitz, & qu'elle n'étoit revenue à Sigismond qu'après la mort de ce Prince, il falloit néanmoins le consentement de Joffe pour faire cette aliénation, comme ayant le droit de succéder au Brandebourg, si les enfans de l'Empereur Charles IV ou leurs héritiers

venoient à manquer. Joffe Marquis de Moravie se prêta aux vues de Sigismond, & fit un acte le 11 de mai suivant par lequel il consentoit qu'on vendit la nouvelle Marche au Grand-Maître de l'Ordre Teutonique : cette désignation prouve que l'Ordre avoit des vues sur cette Province, & que le Marquis de Moravie étoit dans ses intérêts, puisqu'il ne donnoit son consentement qu'en faveur du Grand-Maître ; tandis que Sigismond avoit parlé généralement en donnant à Jean de Wartenberg, le pouvoir d'aliéner la nouvelle Marche.

Quelqu'intérêt qu'eut le Grand-Maître de faire cette acquisition, l'affaire traîna en longueur, & l'Ordre eut même un moment à craindre que la nouvelle Marche ne lui échappât. Stybor Waiwode ou Prince de Transilvanie & de Moldavie, mais qui n'avoit retenu que le titre de ces Principautés, se rendit à Cracovie muni des pleins pouvoirs de Sigismond, & fit un marché avec le Roi de Pologne au sujet de la nouvelle Marche, dont voici la teneur. Stybor obligeoit & hypothéquoit, au nom de Sigismond, la nouvelle Marche au Roi pour la somme de dix mille marcs, monnoie de Pologne, s'engageant de mettre ce Prince en possession de cette province, quinze jours

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid p. 240.*

*Elle est hypothéquée au Roi de Pologne.*

*Cod. Pol.  
tom. I. pag.  
596.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

après la fête de Pâques, & d'obliger les Villes & les habitans de la nouvelle Marche de lui prêter serment de fidélité à la St. George. Après quoi Stybor reconnoissoit qu'il avoit reçu du Roi de Pologne quatre mille marcs à compte des dix mille, & il s'obligeoit, s'il arrivoit quelque événement qui empêchât que le Roi fut mis en possession de la nouvelle Marche quinze jours après Pâques, de lui rendre à cette époque les quatre mille marcs qu'il avoit déjà comptés. Stybor qui avoit des terres en Pologne, & quatre Seigneurs Polonois qui figurent au contract, obligeoient leurs biens au Roi pour la sûreté de cette somme ; tout le reste du traité ne contient que des détails relatifs à cet objet. Cet acte le plus singulier qu'on puisse voir, puisqu'il ne fait pas même mention de l'époque où le Roi devoit payer les six mille marcs qui restoient, fut scellé à Cracovie le premier mardi de Carême, c'est-à-dire le 14 Février de l'an 1402.

*Introd. au  
Cod. dipl.  
de la nou-  
velle Mar-  
she.*

Mr. Gercken, éditeur du Code diplomatique du Brandebourg, soupçonne que l'Ordre n'ayant pas fait une offre propre à satisfaire le Roi de Hongrie, il voulut l'amener par-là, à lui payer ce qu'il demandoit ; mais il n'y a guères d'apparence que le Roi de Pologne se fut prêté

à l'exécution d'un pareil projet : ainsi il est probable que cet acte informe n'a été fait que pour avoir quatre mille marcs, dont Sigismond avoit un besoin pressant ; puisque toutes les stipulations paroissent n'avoir pour objet que la sûreté de cette somme, sans que Jagellon ait témoigné d'avoir une grande envie de voir passer la nouvelle Marche sous ses loix. Cependant cette acquisition étoit un coup de partie, tant pour la Pologne que pour l'Ordre Teutonique, dans le cas d'une rupture entre les deux Etats ; car cette Province donnoit à l'Ordre une communication libre avec le reste de l'Empire pour en tirer tous les secours dont il pouvoit avoir besoin : mais si Jagellon l'eût acquise, l'Ordre eût été entouré de toutes parts de la Pologne, de la nouvelle Marche, & des états des Ducs de Poméranie, qui étoient inclinés pour les Polonois ; & il se seroit vu obligé d'ouvrir un passage les armes à la main, chaque fois qu'il lui seroit arrivé le moindre secours de l'Allemangne. Si le Roi de Pologne put acquérir la nouvelle Marche, il fit une faute impardonnable de la laisser échapper à quelque prix que ce fut : mais, malgré les maux infinis que Sigismond fit à l'Ordre, il eut toujours la politique de soutenir les Chevaliers Teutoni-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGEN-  
GEN.

ques, pour les faire servir de contrepoids à la puissance formidable des Polonois ; ainsi il n'est pas probable qu'il ait jamais eu l'intention de vendre la nouvelle Marche à Jagellon, & il ne s'est servi de ce leurre que pour en tirer de l'argent dans un pressant besoin.

L'Ordre  
achete la  
nouvelle  
Marche.

1402.

Après avoir touché les quatre mille marcs du Roi de Pologne, le Waiwode de Transilvanie passa en Prusse, où il vendit réellement la nouvelle Marche de Brandebourg au Grand-Maître pour la somme de soixante-trois mille deux cents florins de Hongrie : il est apparent que le contract a été fait à Thorn & que l'argent a été compté sur le champ. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous ; mais nous sommes assurés qu'il étoit fait avant le 25 de Juillet de l'an 1402 ; puisque le Grand-Maître confirma, ce jour-là, les privilèges de la nouvelle Marche qu'il venoit d'acquérir. Comme il est exprimé dans cet acte de confirmation daté de Marienbourg, que le Grand-Maître avoit acheté la nouvelle Marche du Waiwode de Transilvanie avec le consentement de Sigismond Roi de Hongrie, & que la même chose est encore répétée dans l'acte par lequel la noblesse, les Villes & les habitans de la nouvelle Marche prêterent l'année suivante, le ser-

Ludewig.  
reliq. Mss.  
tom. 9. pag.  
362.

Ibid. pag.  
359.

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 189

ment de fidélité au Grand-Maître, Messieurs Pauli & Gercken ont conjecturé que cette province étoit hypothéquée au Waiwode de Transilvanie & que celui-ci l'avoit vendue avec le consentement de Sigismond, pour retirer son argent : mais il paroît qu'ils se sont trompés; car on voit par l'accord que Stybor avoit fait avec le Roi de Pologne pour en tirer 4000 marcs, qu'il n'avoit aucun hypothèque sur la nouvelle Marche, puisqu'il contractoit purement & simplement au nom du Roi de Hongrie qui lui en avoit donné le pouvoir, comme il est exprimé dans l'acte même.

Quoiqu'il soit évident par les deux chartres que nous venons de citer, que la nouvelle Marche avoit été vendue à l'Ordre Teutonique, par Stybor, au nom du Roi de Hongrie, avant le 25 de Juillet; cependant Sigismond, soit qu'il y ait eu quelque omission dans le premier contract, ou qu'il ait voulu rendre la chose plus solennelle, fit un autre acte la même année, sans faire mention du premier : en voici les principales dispositions.

Sigismond Roi de Hongrie, Vicaire-Général de l'Empire, régent de Bohême, & Margrave de Brandebourg vendoit, avec le consentement de ses co-héritiers, au Grand-Maître Conrard de

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Pauli. tom.  
I. pag. 578.  
Gercken in  
cod. Brand.  
tom. 5.*

Conditions  
de cette  
vente.  
*Cod. Brand.  
tom. 5. pag.  
246.*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Pauli. tom.  
4. pag. 238.*

Jungingen & à son Ordre, la nouvelle Marche de Brandebourg avec les villes, forteresses, droits, revenus, & suzeraineté des fiefs tant ecclésiastiques que laïcs, enfin telle qu'il l'avoit possédée lui-même, à l'exception de Drambourg ( que l'Ordre avoit déjà acheté deux ans auparavant ), & des parties aliénées avant le présent contract, pour la somme de soixante trois mille deux cens florins de Hongrie; le schog de gros ( certaine quantité d'une espece de monnoie nommée gros ) devant être compté pour trois florins de Hongrie, & le florin de Hongrie pour un demi marc de Prusse: ainsi le prix de cette Province étoit de trente & un mille six cens marcs de Prusse. Sigismond reconnoissoit ensuite que la dite somme avoit été payée par le Grand-Maître, dans la ville de Thorn: c'est pourquoi, disoit-il, nous avons fait & faisons savoir à tous les habitans de la nouvelle Marche, de rendre au Grand-Maître & à ses successeurs tous les devoirs auxquels ils avoient été obligés tant envers nous, qu'envers nos prédécesseurs; promettant pour nous, nos héritiers, & successeurs de laisser suivre à l'Ordre, le dit pays, tel qu'il est contenu dans ses limites, aussi libre de toutes prétentions, qu'il étoit ou qu'il auroit

du l'être entre les mains de tous ceux qui l'ont possédé. Après avoir stipulé quelques autres arrangemens dont le détail n'est pas nécessaire ici, parce qu'ils furent rendus inutiles quelques années après, Sigismond réservoit tant pour lui, que pour Wenceslas Roi de Bohême, & Joffe Marquis de Moravie, le droit de retirer la nouvelle Marche en rendant la même somme que les Teutoniques en avoient payée : à quoi il ajoutoit que, si lui Sigismond venoit à avoir des enfans mâles, il leur seroit également libre de retirer la nouvelle Marche pendant que lui, Wenceslas, & Joffe seroient encore en vie; mais si le retrait n'étoit pas effectué pendant la vie de l'un des trois, la nouvelle Marche devoit alors appartenir à l'Ordre héréditairement & à toujours. La suite de cet acte contient différens arrangemens relatifs aux constructions que l'Ordre pourroit y faire, & aux réparations, ainsi qu'aux dommages, dans le cas que cette Province viendroit à être retirée; & il étoit stipulé que l'argent qui devoit être remboursé à l'Ordre pour ces différens objets, seroit compté en même tems que la somme principale, dans la ville de Thorn, en monnoie de même valeur que celle qui avoit été comptée par le Grand-Maître. Sigismond finissoit

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

par promettre tant pour lui que pour ses co-héritiers d'accomplir fidèlement tous ces articles; renonçant à tous les moyens de droit ecclésiastique & civil, ainsi qu'aux privilèges & autres moyens quelconques par lesquels on pourroit impugner le marché qu'il venoit de faire avec l'Ordre. Cet acte est daté de Presbourg le jour de St. Michel 29 de Septembre de l'an 1402 (1).

On voit clairement par la somme de 63200 florins de Hongrie que le Grand-Maître paya pour la nouvelle Marche, que le contrat du Waiwode de Transylvanie avec le Roi de Pologne étoit illusoire: on ne se persuadera pas que Sigismond ait pu consentir à vendre cette province pour 10000 marcs de Pologne, tandis que quelques semaines après il en

---

(1) On a vu que Sigismond prenoit le titre de Vicaire-Général de l'Empire dans cette chartre, parce que Wenceslas, qui ne vouloit pas reconnoître pour légitimes l'acte de sa déposition, ni l'élection de l'Empereur Rupert, avoit donné ce titre à son frere afin de conserver une apparence de droit sur l'Empire (*V. Gercken in not. pag. 246.*) Jusqu'ici les historiens n'ont cessé de varier tant sur les circonstances, que sur l'époque de la vente de la nouvelle Marche; parce que cette chartre étoit restée inconnue jusqu'à l'an 1775, date de l'impression du 5e. tome du Code diplomatique de Brandebourg: elle est tirée d'une copie authentique conservée dans les archives du Roi à Berlin.

tira 31600 marcs de Prusse, de l'Ordre Teutonique, avec lequel il étoit, selon toute apparence, en négociation depuis long-tems.

La nouvelle Marche avoit dans ce tems-là, des limites bien différentes de celles qu'on voit marquées dans toutes les cartes modernes : elle s'étendoit jusqu'au delà de la rivière de Kuddow qui tombe dans la Netze & touchoit à l'orient, à la Poméranie de Dantzic : de sorte qu'outre les villes de Santock, de Landsberg, de Kustrineck, de Berlinichén, de Königsberg, de Schonflis, de Soldin, de Fridberg, de Drisen, de Novowedel, de Bernstein, de Quatz & de Satz, qui passoient alors pour les principales de la partie de la nouvelle Marche, qui a seule conservé ce nom, l'Ordre avoit encore acquis les Villes de Filehne, de Dutz, de Krone, de Tucz, de Slop, de Friedland, de Hohezit, & de Tempelbourg : à quoi il faut ajouter le canton de Drambourg, qu'il avoit acheté deux ans auparavant, & le territoire de Schifelbein, qu'il avoit acquis l'an 1384 de la maison de Wedel. Le domaine utile de Tempelbourg avoit été donné l'an 1345 à l'Ordre des Hospitaliers de St. Jean par l'Electeur Louis de Bavière ; mais la souveraineté n'avoit pas été aliénée, non plus que celle de Schifelbein & de

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Etendue de  
la nouvelle  
Marche.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Drambourg, qui étoit restée entre les mains des Margraves de Brandebourg jusqu'à l'an 1402, qu'elle fut transmise à l'Ordre Teutonique par Sigismond.

Cette grande étendue de terrain qui s'étend depuis les limites que toutes les cartes modernes donnent à la nouvelle Marche, jusqu'à la Poméranie de Dantzig, a été, selon toute apparence, usurpée par la Pologne, dans le tems des malheurs de l'Ordre, puisqu'elle ne passa pas aux Electeurs de Brandebourg, lorsque les Chevaliers Teutoniques leur vendirent la nouvelle Marche : & l'on voit au contraire que les Polonois l'ont incorporée dans le Palatinat de Posnanie : ainsi c'est à juste titre que Sa Majesté Prussienne l'a revendiquée lors du partage de la Pologne.

Quant aux preuves de ce que je viens d'avancer, je ne pourrois que copier celles qu'on trouve dans le mémoire intitulé : *Exposé des Droits de Sa Majesté le Roi de Prusse sur le duché de Poméranie, &c.* & ce qu'en dit M. Gercken dans l'introduction au code diplomatique de la nouvelle Marche : ces preuves avancées par l'auteur du mémoire, & répétées en grande partie par M. Gercken, sont si solides qu'elles ne laissent rien à desirer (1). Je me bor-

Cod. Brand.  
tom. 6.

(1) Voyez l'accord que les Margraves de Brande-

nerai donc à faire une observation sur une chartre dont les Polonois voudroient peut-être faire usage, & qui tend à prouver que les limites de la nouvelle Marche étoient au treizième siècle, telles qu'on les voyoit avant le partage de la Pologne. Ce titre est un prétendu traité de limites de l'an 1251 entre Boleslas Duc de Pologne, les Margraves de Brandebourg, Conrard, Landgrave de Hesse & de Thuringe, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, & les Chevaliers Hospitaliers de St. Jean; lequel traité doit avoir été renouvelé, ratifié & confirmé par Casimir Roi de Pologne, en 1364. Comme on trouve une copie de cet acte dans les archives de Berlin, M. Gercken l'avoit fait imprimer dans le troisieme vol. du Code diplomatique de Brandebourg; mais ayant reconnu dans la suite la fausseté de cette piece, il l'a démontrée d'une maniere qui

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*In append  
pag. 252.  
num. 156.*

---

bourg firent en 1312 avec André, Evêque de Posnanie, qui prouve que le territoire situé entre la Drawe, la Netze & la Kuddow, appartenoit au Brandebourg. *Cod. Brandeb. Tom. 5. page 289.* Voyez aussi dans le quatrième tome du Code diplomat. de Pologne, le traité de limites de l'an 1349 entre le Roi Casimir & le Grand-Maître Henri Dufener, N<sup>o</sup>. 67. & le traité de paix de 1436 entre le Roi Uladislas & le Grand-Maître Paul de Rusdorf, N<sup>o</sup>. 97. *pag. 125.* qui prouvent que les prétentions de la nouvelle Marche alloient au-delà de la rivière de Kuddow. Tout cela est développé & appuyé d'autres preuves dans l'*Exposé des droits du Roi de Prusse sur la Pomérelie.*

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
TOM. 5.

ne laisse rien à desirer, dans les notes qui accompagnent l'introduction au code de la nouvelle Marche. Cependant le caractère de fausseté le mieux marqué est échappé à ce savant; car il est évident que le Grand-Maître Conrard de Thuringe, étoit mort entre le premier octobre de l'an 1243 & le vingt-huit février de l'an 1244, & qu'il avoit été remplacé par Henri Comte de Hohenlohe, qui gouvernoit l'Ordre depuis huit ans à l'époque qu'on a jugé à propos de donner à ce prétendu traité de limites: on voit que le faussaire mal-adroit, comme ils sont presque tous, n'a fabriqué cette chartre que dans des tems postérieurs; & qu'il s'en sera rapporté au témoignage des historiens qui ont prolongé la vie du Landgrave pour lui faire atteindre l'époque connue de l'élection de Popon d'Osterna, parce qu'ils ignoroient que Hohenlohe avoit été le successeur du Landgrave, & le prédécesseur d'Osterna.

Quelques écrivains prétendent que c'étoit la seconde fois que la nouvelle Marche passoit sous la puissance de l'Ordre Teutonique: les Chevaliers, disent-ils, l'avoient conquise au treizieme siècle sur le Margrave Jean de la maison d'Anhalt, & l'avoient ensuite vendue au Margrave Otton, surnommé le Long. Je ne vois

pas sur quoi cette opinion peut être fondée; outre que les Teutoniques vécurent dans la meilleure intelligence avec les Margraves de la maison d'Anhalt qui les secoururent très-souvent, il paroît certain que l'Ordre ne posséda rien dans ce tems-là, à la rive gauche de la Vistule, si l'on excepte quelques forteresses & quelques villages de la Cujavie, que Conrard Duc de Masovie leur avoit donnés. Peut-être que le prétendu traité de limites de l'an 1251, dont nous venons de démontrer la fausseté, aura fourni cette idée. Une autre chartre de l'an 1259, qu'on trouve dans le Code diplomatique de Brandebourg, ne sert pas davantage à prouver que l'Ordre Teutonique avoit étendu ses possessions jusques dans ce pays: il est vrai que le titre annonce que c'est une donation de tout le territoire de Custrin, faite aux Chevaliers Teutoniques par Boleslas Duc de Pologne, mais dans l'acte même on trouve que cette donation a été faite aux Templiers; ainsi c'est une inadvertance échappée à l'Editeur de cet ouvrage (1).

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Tom. I.  
pag. 45.  
num. 28.

(1) Si les Templiers n'avoient pas eu des possessions dans le Brandebourg, on pourroit croire qu'on a donné, quoique mal à propos, le nom de Templiers aux Teutoniques; mais les Templiers étoient très-conus dans ce pays, puisqu'ils y avoient des biens confidés-

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Sigismond  
la donne en  
propriété à  
l'Ordre.

Pour ne plus revenir sur ce qui regarde l'acquisition de la nouvelle Marche, nous observerons, par anticipation, que l'engagement de l'Electorat de Brandebourg ayant cessé par la mort de Joffe Marquis de Moravie, qui avoit été le compétiteur de Sigismond à l'Empire, celui-ci reprit l'administration du Brandebourg; mais il ne la garda pas long-tems: car il vendit cet Electorat à Frédéric VI de Hohenzollern Burgrave de Nuremberg, & lui en donna l'investiture l'an 1417 dans la ville de Constance pendant la tenue du Concile: c'est le même Prince qui est nommé Frédéric I dans le rang des Electeurs de cette maison. L'Electorat de Brandebourg ne consistoit alors qu'en quatre Provinces, savoir, la vieille Marche, la moyenne Marche, la marche Ukeraine, & le Pregnitz; encore la marche Ukeraine étoit-elle usurpée par les Ducs de Poméranie, mais Frédéric ne tarda pas à la réunir. Pour la nouvelle Marche qui faisoit ci-devant la cinquieme Province du Brandebourg, elle étoit aliénée à l'Or-

---

rables. Cependant on a confondu plusieurs fois les deux Ordres: car nous voyons que Mr. Pauli, par une méprise singuliere pour un écrivain qui a fait l'histoire de la Prusse, donne le nom de Teutonique aux Templiers, en parlant de l'abolition de cet Ordre.  
*Tome I, pag. 372.*

dre Teutonique : il est vrai que Sigismond s'étoit réservé le droit de la retirer, mais il n'en profita pas, & l'Ordre ne fut pas long-tems sans avoir cette Province en toute propriété.

Douze ans après, Sigismond qui réunissoit les deux qualités propres à rendre cette aliénation inébranlable, celle de Propriétaire, & celle de Seigneur dominant de tous les fiefs de l'Empire en sa qualité de Roi des Romains, donna la propriété de la nouvelle Marche à l'Ordre, sans aucune réserve. Dans ce diplôme l'Empereur fait un superbe éloge de l'Ordre Teutonique, qu'il nomme le bouclier de l'Eglise & de l'Empire; & il spécifie particulièrement qu'il fait cette donation à l'Ordre, pour l'amour de Dieu, de son propre mouvement, & avec le consentement des Princes & Comtes tant de l'Empire que de son Royaume de Hongrie, où il avoit donné de vastes possessions aux Chevaliers Teutoniques pour les opposer aux progrès des Turcs. Entre les raisons qui déterminèrent Sigismond à faire un don si intéressant pour l'Ordre, on peut remarquer celle-ci : que la nouvelle Marche étoit le seul endroit par où les Chevaliers avoient pu recevoir des secours de l'Empire pendant les guerres qu'ils avoient soutenues contre la Po-

---

XIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN.  
GEN.

*Cod. Brand.  
tom. 5. pag.  
254. ex ori-  
ginali  
Germ.*

XXI.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

logne (& qui nous restent à décrire) & que sans cela il eût été à craindre que l'Ordre n'eût succombé sous les efforts de ses ennemis : aussi l'Empereur ne négligea aucune précaution pour assurer la nouvelle Marche à l'Ordre ; car il eut soin de marquer positivement dans cette chartre que les Chevaliers ne devoient être troublés dans cette possession , ni par ses héritiers , ni par Frédéric Electeur de Brandebourg , ni par ses représentans. Cet acte de donation daté de Presbourg le 7 de septembre de l'an 1429 , fut fait double , en allemand & en latin ; l'original allemand est conservé dans les archives de Berlin. Mr. Gercken conjecture que ce Diplôme doit avoir coûté fort cher à l'Ordre ; mais on ne voit rien qui l'indique , & je serois tenté de croire que Sigismond donna la propriété de la nouvelle Marche aux Chevaliers Teutoniques en dédommagement des maux que nous verrons qu'il leur fit , non par mauvaise volonté , mais parce que le besoin continuel d'argent , lui faisoit souvent contracter des engagemens qu'il n'étoit pas en état de remplir.

Affaires de  
Livonie.  
*Arndt Chr.*  
*de Liv. pag.*  
226.

Après avoir vû les détails de l'acquisition de la nouvelle Marche , où le Grand-Maître envoya Baudoin de Stell pour Gouverneur , ou Commandeur , nous

allons jeter un coup-d'œil sur les événemens de la Livonie. Le Maître-Provincial Wennemar de Bruggene, ayant demandé un cens ou subside en argent, au Clergé de Derpt; l'Evêque Dietrich II s'y opposa & appella à son secours les Russes de Pleskow, les Lithuaniens & les Samogites. En 1397 on en vint à une bataille où le Maître-Provincial remporta la victoire contre les alliés; mais elle lui coûta si cher qu'il ne fut pas en état de profiter de tous les avantages que lui donnoit ce succès. Le Grand-Maître voulant remédier à ces maux, tint une assemblée à Dantzig, où se trouverent l'Archevêque de Riga, Wennemar de Bruggene, & Bernard de Hovelman Maréchal de Livonie, avec plusieurs Commandeurs; on y voyoit aussi des Députés de la Noblesse de Livonie, ainsi que de la Ville de Riga, des Députés du Chapitre & de la Ville de Derpt, le Prévôt de la Cathédrale d'Oesel, un Bourguemestre de Revel, & un Conseiller de la Ville de Lubeck. L'affaire du Maître de Livonie avec l'Evêque de Derpt, fut entièrement terminée le 24 juin de l'an 1397, mais comme il y avoit encore d'autres difficultés à applanir; cet acte, connu dans l'Histoire de la Livonie sous le nom de *Sohnbrief*,

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Gadebusch.*  
*Annal. de*  
*Liv.*

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

ne fut scellé que le 15 de juillet suivant. Le point le plus remarquable de ce traité, est le renouvellement d'un ancien accord qui obligeoit les sujets des Eglises de Riga, d'Oesel, de Derpt & de Courlande à marcher à la guerre, sous les ordres du Maître-Provincial, ce qui le rendoit maître de toutes les forces de la Livonie.

Vers le même tems, c'est-à-dire le jour de Ste. Marguerite, Le Grand-Maître donna aux Estoniens le privilège dont nous avons parlé ailleurs. Comme la Noblesse de Livonie, n'avoit cessé de servir l'Ordre avec beaucoup de fidélité, depuis qu'il avoit fait l'acquisition de ce Duché; le Grand-Maître crut devoir la récompenser, pour se l'attacher toujours davantage, en étendant le droit de succéder aux fiefs jusqu'au cinquième degré. Cet acte fait au Château de Dantzic en 1397, nous fait connoître les Chevaliers qui étoient alors en possession des grandes dignités de la Prusse; après Werner, ou Wennemar de Bruggene Maître de Livonie, on y voit comme témoins, Guillaume de Helseinstein Grand-Commandeur, Werner de Tettingen Maréchal, Conrard Comte de Kybourg, Burchard de Werbeck Trésorier, Albert Comte de Schwartzbourg Commandeur

*Ap. Ga-  
deb. pag.  
319. in not.*

de Dantzig, Conrard de Vietinghof Commandeur de Fellin, Dietrich de Wybourg Commandeur de Revel, & François Spat Avoué de Wenden; comme le Comte de Kibourg est nommé avant le Trésorier, on ne peut pas douter qu'il ne fût Trappier de l'Ordre, quoiqu'on ne lui ait pas donné cette qualité dans l'acte dont il est question.

Le Maître Provincial reconcilié avec l'Evêque de Derpt attaqua la Samogitie avec une armée de quinze mille hommes, & prit une ample revanche des maux que les ennemis avoient faits à la Livonie, à l'instigation de l'Evêque. Krantz fait monter la perte des Samogites à quatre mille hommes, & ajoute que les Chevaliers de Prusse seconderent les Livoniens dans cette expédition; mais si cette dernière circonstance est vraie, il a eu tort de marquer cet événement en 1399, puisque loin d'inquiéter les Lithuaniens & les Samogites pendant cette année, cinq cens Cavaliers Teutoniques accompagnoient Vitolde dans son expédition contre les Tartares. On ne fait rien de précis sur l'époque de la mort de Wenenmar de Bruggene, qui paroît être arrivée en 1399.

Conrard de Vietinghof Commandeur de Fellin fut nommé pour remplacer

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Arndt pag.*  
*218.*  
*Schurtzfl.*

*Wandal.*  
*lib. 9. Cap.*  
*37.*

Conrard de  
Vietinghof  
Maître de  
Livonie.

XXIII.  
 CONRARD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.  
*Gadebusch.*

Bruggene. On n'a rien de certain sur son avènement à la Maîtrise de Livonie, qui paroît cependant avoir eu lieu en 1400. Trois ans après le Maître-Provincial se brouilla avec les Russes de Pleskow; les Historiens ne nous ont pas appris l'origine de cette querelle dont les suites furent terribles pour les ennemis. Vietinghof marchant sur Pleskow, rencontra l'armée Russe, campée près de la riviere de Modda, ou plutôt Muddaw, sous les ordres du Prince Constantin: on combattit avec beaucoup de courage & d'opiniâtreté de part & d'autre, si l'on en juge par la perte des Russes, qui laisserent sept mille hommes sur le champ de bataille, & qui perdirent encore un grand nombre de soldats au passage de la riviere. Tous les écrivains sont unanimes sur la perte des Russes, mais ils ne nous ont rien appris de celle des Teutoniques qui dut être considérable (1). Vietinghof qui étoit trop habile pour ne pas chercher à tirer parti d'une victoire si complete, se disposoit à de nouveaux exploits, lorsqu'il reçut des lettres du Grand-Maî-

---

(1) Arndt place cet événement en 1408, sur la parole de Hiarn, écrivain du siècle dernier, dont l'ouvrage n'est pas imprimé; mais toutes les circonstances concourent à persuader que Gadebusch a eu raison de le marquer en 1403.

tre qui le pressoit de venir à son secours, parce qu'il s'attendoit d'être attaqué par les Polonois. A cette nouvelle, le Maître-Provincial abandonna tous ses projets contre les Russes, & se rendit aux ordres du Grand-Maître; mais lorsqu'il arriva, on étoit déjà en pourparler pour un accommodement: desorte que son voyage fut aussi inutile à l'Ordre, que favorable aux Russes. Le Grand-Maître loua beaucoup la célérité avec laquelle le Maître-Provincial s'étoit rendu à ses ordres, & le renvoya en Livonie. Si Vietinghof ne put montrer que de la bonne volonté dans cette occasion, nous verrons qu'il s'en présenta d'autres où il eut le bonheur de rendre les services les plus importans aux Chevaliers de Prusse, & à l'Ordre entier.

Après quelque tems de tranquillité, les hostilités avoient recommencé avec beaucoup de vivacité entre la Prusse & la Lithuanie. Au commencement de février de l'an 1403, le Grand-Maître, accompagné du Duc Suitrigellon, qui attendoit sa fortune du succès des Teutoniques, entra en Lithuanie, où il fit un grand ravage sans que Vitolde, qui s'étoit enfermé dans Vilna, fut en état de s'y opposer: l'armée Teutonique prit, & rasa plusieurs places & retourna en Prusse après

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Hostilités  
en Lithua-  
nie.

*Dlugoff.*  
pag. 276.

*Cromer*  
pag. 312 &

*Seq.*  
*Kojalow.*

pag. 69.  
*Guagn.*

1403.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

cette expédition, qui fut faite avec rapidité. Un corps de Livoniens s'étoit en même tems jetté sur la Lithuanie; mais il fut à peine retiré que Vitolde suivit ses traces & attaqua la Ville de Dunebourg qui est à l'extrémité méridionale de la Livonie sur le bord de la Dwine: la Ville fut prise de force & le Château fut obligé de se rendre; l'un & l'autre furent réduits en cendres. Les Lithuaniens payerent cher cet avantage; car les Chevaliers de Prusse & de Livonie vinrent une seconde fois ravager le Grand-Duché, dont ils emmenerent une quantité de captifs. Comme Jagellon se mêla de la querelle, elle fut au moment de devenir plus sérieuse. Ce Monarque prit à sa solde, Boguslas Duc de Poméranie, qui s'engagea de le servir avec cent lances: & le Grand-Maître qui avoit déjà reçu un secours de Bohêmes, que Werner de Tettau lui amenoit à ses fraix, manda le Maître de Livonie qui se hâta d'arriver avec son armée victorieuse des Russes.

*Cod. Pol.*  
*tom. I. pag.*  
*571.*

*Harth. dis-*  
*sert. pag.*  
*69.*

Jagellon  
incline pour  
la paix.  
*Dlugoff.*  
*Cromer.*  
*pag. 373.*  
*Kojalow.*

Heureusement tout cet appareil fut inutile. Vitolde désolé de voir ruiner misérablement la Lithuanie, & ne sachant comment s'y prendre pour résister aux Teutoniques, désiroit la paix qu'il n'osoit cependant conclure sans l'aveu du Roi, à cause des promesses qu'il lui avoit faites.

Jagellon voulant de son côté, mettre un terme aux maux de sa patrie, commença par ramener son frere Suitrigellon à force de bienfaits : il paya les dettes considérables que ce Prince avoit contractées en Prusse, lui donna la Podolie & quelques autres domaines considérables, à quoi il ajouta un revenu annuel de quatorze cents marcs à prendre sur les salines du Royaume : après quoi il fit proposer au Grand-Maître d'assembler un congrès pour essayer de terminer toutes les difficultés que les prétentions respectives avoient fait naître.

Le Grand-Maître n'eut garde de refuser des offres qui tendoient à remplir tous ses vœux ; il n'avoit rien de plus à cœur que de maintenir son Ordre en paix, & si nous lui avons vu faire quelques démarches qui sembloient opposées à ce systême, c'est que les écrivains Polonois & Lithuaniens n'ont pas jugé à propos de nous transmettre les motifs qui le forçoient d'agir ; mais nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait été d'une fidélité scrupuleuse à éviter tout ce qui pouvoit altérer la paix, puisque ce témoignage lui est rendu par un des historiens qui n'étoit pas des moins animés contre l'Ordre Teutonique (1). On con-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid.*  
1404.

---

(1) *Conradus de Jungingen . . . . hic propter morum*

~~XXXXXXXXXXXX~~  
 XXIII.  
 CONRAD  
 DE  
 JUNGEN-  
 GEN.

vint donc de s'assembler à Rocziansz à la Pentecôte de l'an 1404 ; & comme on vouloit éviter les longueurs inséparables des congrès, le Roi & le Grand-Maître s'y rendirent-eux mêmes avec leurs principaux conseillers : la plupart des historiens ajoutent que Vitolde Grand-Duc de Lithuanie, s'y rendit également ; cependant nous ne le verrons figurer dans aucun traité, quoiqu'on ait disposé d'une partie des domaines qu'il tenoit en fief de la Pologne. Quand on fut arrivé à Racziansz, on nomma de part & d'autre neuf conseillers, pour dégrossir la besogne ; ceux du Roi de Pologne, furent l'Archevêque de Gnesne, les Evêques de Cracovie & de Posnanie, le Castellan & le Palatin de Cracovie, les Castellans de Lublin & de Vilicza, le vice Chambellan de Cracovie, & le Prévot de Saint Florian vice Chancelier de la couronne de Pologne. Le Grand-Maître nomma de son côté, les Evêques de Culm & de Pomésanie, Conrad de Lichtenstein Grand-Commandeur, Jean de Rumpenheim Grand Hospitalier, Frédéric de Wenden Commandeur de Thorn, un Chanoine de l'Eglise de Warmie,

---

*probitatem magnam laudem apud omnes obtinuit, pacisq. observantissimus erat...* Guaga. tom. 2. pag. 127.

Pierre de Stein, & Pierre de Beyfen Gentilshommes Pruffiens, & le Consul ou Bourguemestre de la ville de Thorn. Les conférences ne furent pas longues, parce que l'on étoit bien disposé de part & d'autre : mais il est singulier qu'au lieu de terminer toutes les difficultés par un seul traité, on en fit autant qu'il y avoit d'articles en contestation.

La premiere affaire terminée à Rancziansz fut la cession du Duché de Samogitie à l'Ordre Teutonique. La maniere de traiter des anciens étoit fort différente de celle qui est aujourd'hui en usage ; rarement les deux parties contractantes figuroient dans un même acte : assez souvent les articles sur lesquels on étoit d'accord, n'étoient contenus que dans une chartre scellée par une des parties ; & d'autres fois chaque contractant faisoit un acte qu'il donnoit à l'autre partie, par lequel il s'obligeoit d'accomplir les choses dont on étoit convenu. C'est de cette maniere que fut faite la cession de la Samogitie. Nous n'avons pas l'acte que Jagellon donna au Grand-Maître ; mais nous jugerons par celui que ce Prince donna au Roi de Pologne, de ce que le premier pouvoit contenir. Il est remarquable que ces deux actes n'étoient qu'un traité de limites, où l'on

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

La Samogitie est cédée à l'Ordre.

XXII.  
 CONRARD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

marquoit les bornes de séparation entre la Lithuanie, la Ruffie, & les domaines de l'Ordre, de maniere que le Duché de Samogitie reſtoit du côté de ce dernier, avec de grandes parties de la Lithuanie actuelle. Apparemment qu'on dut prendre la précaution de ne pas exprimer autrement la ceſſion de la Samogitie dans ce traité, afin que s'il venoit à être connu, les Samogites encore païens, ne s'opposaffent pas à la poſſeſſion que les Teutoniques alloient prendre de leur pays (1). Ce n'est pas par une ſimple conjecture, que nous avançons que l'acte délivré par Jagellon au Grand-Maître, n'étoit également qu'un traité de limites, qui contenoit virtuellement & effectivement la ceſſion de la Samogitie à l'Ordre. La choſe eſt prouvée par une proteſtation, que les filles de Jagellon & de Vitolde firent quelques années après contre cette diſpoſition, dont nous rendrons compte en ſon lieu (2). Maintenant nous

Cod. Pol.  
 tom. 4. num.  
 85. pag. 93.

(1) Cette maniere de faire une ceſſion n'eſt pas ſans exemple; il n'y a pas long-tems, qu'on a vu deux grandes Puiffances en agir à peu-près de même, à l'égard d'une vaſte contrée que l'une des deux abandonnoit à l'autre.

(2) Voici comment étoit conçue cette partie de la proteſtation: *Idem predicti procuratores ibidem repro- baverunt coram nobis litteras granitierum (c'est-à-dire limitum) datas per parentes ipſarum ipſi Ordini ſuper*

allons voir quels étoient les articles de ce traité.

Le Grand-Maître déclaroit d'avoir fait avec le consentement exprès de ses Co-Précepteurs, c'est-à-dire, des Grands Officiers de l'Ordre, un accord entre lui & les terres de l'Ordre d'une part, & le Sérénissime Roi de Pologne & ses domaines en Lithuanie & en Russie d'autre part; comme il s'ensuit. Premièrement le Grand-Maître promettoit d'ob-

---

XXIII.  
 CONRAD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.  
 Cod. Pol.  
 tom. 4. num.  
 73. ex ori-  
 ginali.  
 Lunig. spic.  
 eccl.

---

*terra Samogitarum contradicentes eisdem animo interrumpendi præscriptionem, quæ contra ipsos & ipsas de prædictis granitiibus aut terra Samogitarum currere capisset.* Cod. Pol. loc. cit. Le mot parentes employé dans cette protestation des filles de Jagellon & de Vitolde, prouve que la chartre, par laquelle ce dernier renonça à la Samogitie en faveur de l'Ordre Teutonique, n'étoit aussi qu'une désignation de limites pareille à celle que Jagellon avoit donnée. Il est vraisemblable que l'éditeur du Code diplomatique de Pologne aura réservé les chartres du Roi & de Vitolde, pour les placer dans la première partie du troisième tome, destinée à contenir celles qui sont relatives à la Lithuanie. Comme on voit souvent citer le quatrième & le cinquième tome de cet ouvrage, il ne sera pas inutile d'observer; que de huit volumes, grand *in-folio*, qui doivent composer ce code, il n'y en a encore que trois qui aient vu le jour: Le premier tome a été imprimé à Vilna en 1758; l'année suivante, on y imprima le quatrième & le cinquième qui contiennent les chartres relatives à la Prusse & à la Livonie. Les cinq autres tomes sont encore à désirer, & il est à craindre qu'on ne le fasse en vain. Cependant les Polonois & les Lithuaniens ne connoîtront leur histoire que quand on pourra substituer le témoignage des chartres aux rêveries de leurs écrivains.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

server une paix perpétuelle avec le Roi de Pologne, ses héritiers & successeurs catholiques relativement à la Lithuanie & à la Russie; il promettoit en outre, de ne pas faire de ligue contre le Roi ni ses successeurs, comme Souverains de la Lithuanie & de la Russie, mettant en oubli toutes les injures qu'il en avoit reçues, après quoi il désignoit les limites qu'on étoit convenu d'observer entre les Etats de l'Ordre & ceux qui devoient appartenir au Roi en Lithuanie & en Russie. On partoit d'une isle du Memel, qui se nommoit *Sawyn*, laquelle isle devoit appartenir en entier à l'Ordre; la ligne de démarcation s'étendoit de-là, jusqu'à la riviere de *Norvessé*, où il y avoit une ferme près d'une forêt, nommée *Heiligenwald*, & suivant le milieu de la riviere en remontant jusqu'à *Vyswitten*; de-là elle montoit en ligne directe jusqu'à une certaine pierre nommée *Roda*; au-delà de cette pierre, elle passoit au-dessus du lac *Sinarden*, & s'étendoit jusqu'au chemin nommé *Berengischer Wege*, d'où elle alloit directement jusqu'à *Novenrithen*; de cet endroit, elle se prolongeoit jusqu'à une fontaine qui est à l'extrémité de la forêt, nommée *Heyde*, & coupoit ensuite le désert où le fleuve *Eglosse* prend sa source, pour

aller jusqu'aux frontieres & aux haies du territoire de *Ploschkow*. Après avoir désigné toutes ces limites, le Grand-Maître ajoutoit, que c'étoient celles qui regardoient, ou qui étoient du côté de la Livonie. La ligne de démarcation du côté de la Prusse, partoit également de l'isle de *Sawyn*, & se prolongeoit jusqu'à la riviere de *Suppe* ou *Szezuppe*, remontoit de-là jusqu'à sa source, pour aller rejoindre la riviere de *Metchensly*, qui sort du lac *Motensehe*, & suivoit le cours de ladite riviere jusqu'à son confluent avec celle de *Deber*; la ligne suivoit également le cours de la *Deber* jusqu'à un mille de celle de *Naré* ou *Narew*, & de cet endroit elle quittoit le cours de la *Deber* pour aller directement jusqu'à ladite riviere de *Naré*. Après cette désignation des limites, le Grand-Maître renonçoit à toute prétention tant sur le reste de la Lithuanie que sur la Russie, & rendoit au Roi le territoire du grand *Novohroden*, que tous les historiens nomment *Nowogrodeck*, renonçant à tous droits sur ce pays. Il déclaroit ensuite, que les Lithuaniens & les Russes soumis au Roi, auroient la liberté de commercer dans les Etats de l'Ordre en payant les mêmes impositions qu'on avoit mises sur les sujets. Si les Teutoniques se joignoient aux Lithua-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

niens & aux Russes soumis au Roi, pour quelque expédition, les prisonniers que ces derniers pourroient faire devoient être à leur profit ; les désordres commis par les soldats du Roi devoient être punis par leurs chefs, & si les soldats Teuto-niques s'y trouvoient mêlés, les délits devoient être jugés par les chefs des deux armées. Le Grand-Maître promet-toit ensuite de ne pas donner passage dans ses Etats aux troupes qui pouvoient aller attaquer le Roi de Pologne, ni au-cun asyle aux criminels, non plus qu'à ceux qui seroient bannis de la Lithuanie & de la Russie. Il s'engageoit aussi de ne pas traverser les Etats du Roi en Lithua-nie & en Russie, avec une armée, sans son consentement. Le Grand-Maître pro-mettoit encore, pour autant que la paix dureroit, de ne pas donner asyle aux freres du Roi, à ses parens, ni à d'autres personnes mécontentes qui pourroient faire quelque dommage aux Etats du Roi en Pologne, en Lithuanie ou en Russie : c'est la seule fois qu'il soit fait mention de la Pologne dans cette chartre, toutes les autres stipulations ne regardant que la Lithuanie & la Russie. Le Grand-Maître fit apposer son grand sceau à ce traité, sur le bord, ou dans une isle de la Vis-tule, *In fluvio dicto Vistla*, près du châ-

teau de Rancziansz, la cinquieme ferie avant la fête de la Ste. Trinité, c'est-à-dire, le 22 de mai de l'an 1404.

Cet acte nous offre plusieurs choses remarquables. La Pologne comme nous l'avons dit, n'y est nommée qu'une seule fois, & la paix perpétuelle que le Grand-Maître promettoit d'observer ne regardoit que la Lithuanie & la Russie; cependant Jagellon renouvela le lendemain le traité de paix que le Roi Casimir avoit fait à Kalisch l'an 1343, avec le Grand-Maître Ludolph Konig, par lequel ce Monarque avoit juré pour lui & ses successeurs de maintenir une paix perpétuelle avec l'Ordre Teutonique: d'où l'on peut conclure que la Pologne n'avoit pas été fidelle à remplir ses engagements, puisque le Grand-Maître exigeoit que le Roi les renouvelât, & qu'au contraire les Polonois n'avoient jamais eu lieu de se plaindre de l'Ordre Teutonique, puisqu'ils ne prirent pas même la précaution de faire renouveler la paix avec la Pologne par le Grand-Maître, ce qu'il n'eut certainement pû refuser (1). Il est

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Remarques  
sur cette ces-  
sion.

---

(1) On pourroit objecter que le Grand-Maître a peut-être renouvelé la paix avec la Pologne dans un acte séparé, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous, mais il semble qu'on peut assurer que les Polonois

XXIII.  
 CONRAD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

même singulier qu'on ne l'ait pas exigé, quand ce n'eut été que pour établir la réciprocité dans les obligations : mais enfin on ne l'a pas fait, & cela prouve que tous les prétendus sujets de plainte dont les écrivains Polonois ont farci leurs ouvrages, depuis l'époque du traité de 1343, n'ont jamais eu d'existence que dans leur imagination. Il est bien vrai que l'Ordre avoit fait une sanglante guerre aux Lithuaniens, mais c'étoient d'anciens ennemis qui avoient commencé la querelle un siecle & demi avant l'union du grand Duché avec la couronne de Pologne; & loin que les Polonois eussent pris des précautions à cette époque, pour pacifier la Lithuanie, ils avoient fait jurer à leur nouveau Roi de faire la guerre aux Chevaliers Teutoniques : ces derniers n'ayant les mains liées par aucun traité, avoient donc pu poursuivre leurs anciens ennemis, sans que la Pologne ait eu à se plaindre; aussi voyons nous qu'elle ne regarda pas la guerre de Lithuanie, comme une infraction de la

---

n'ont pas même eu cette idée : Si l'on eut seulement parlé de cet objet dans les conférences, il est certain que le Grand-Maitre n'eût pu se dispenser de dire dans cette présente chartre, qu'il promettoit d'observer la paix avec Jagellon, comme Roi de Pologne, & comme Souverain de la Lithuanie.

paix

paix signée à Kalisch en 1343. Quoique les écrivains Polonois & Lithuaniens ne nous aient pas conservé les détails de la guerre que les Chevaliers Teutoniques avoient faite aux Lithuaniens, on peut encore juger par ce traité, qu'elle avoit été très-heureuse pour l'Ordre. Comme on ne trouve dans l'histoire aucun autre motif qui ait pu déterminer Jagellon à faire le sacrifice de la Samogitie, on ne peut pas douter qu'il n'ait cédé ce Duché au Grand-Maître, en compensation du pays de Nowogrodeck & d'autres conquêtes, que les Chevaliers avoient faites, tant en Lithuanie qu'en Russie : Ainsi c'est avec raison que plusieurs historiens ont dit que, malgré que le Grand-Maître ait témoigné constamment un grand désir de vivre en paix avec la Pologne, il n'en avoit pas montré moins de vigueur dans la guerre qu'il avoit faite aux Lithuaniens.

Il est singulier que Vitolde ne soit pas nommé dans cet acte du Grand-Maître, & qu'on n'y rencontre pas même le nom de la Samogitie; cependant il est certain que la cession de ce Duché y est contenue virtuellement. Outre que nous l'avons déjà fait voir ailleurs, Dlugoff nous apprend que l'isle de Sawyn, qu'il nomme Salin, d'où partoient la ligne de

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN.  
GEN.

Lib. 100.  
pag. 280.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

démarcation vers le Nord, est située au dessous de Kowno; & l'on ne peut pas douter que la riviere nommée *Norvesse* dans le traité, ne soit celle qu'on trouve sous le nom de *Niewiaza* dans la carte de la Lithuanie du pere Nieprecki jésuite, & qui est encore désignée dans les cartes modernes pour limites entre la Lithuanie & la Samogitie. Quant aux autres endroits marqués dans le traité, j'avoue que je ne les trouve pas sur les cartes, parce qu'ils ont apparemment changé de nom, & que d'ailleurs la géographie de ces contrées est encore fort imparfaite: mais on ne peut pas douter que la Samogitie s'étendoit alors plus vers l'Orient; puisqu'elle touchoit aux frontieres du canton de Polock: à moins qu'on ne veuille dire que ce pays avoit des limites différentes du Palatinat qui porte encore aujourd'hui le même nom. Il y a encore une autre preuve incontestable, que cet acte contient la cession de toute la Samogitie. On fait que la Prusse est bornée au Nord par ce Duché, & s'il n'eut pas été compris entier dans les limites désignées, le Grand-Maître eut dit que ces limites, qu'il venoit de nommer en détail, étoient du côté de la Samogitie, & non du côté de la Livonie, qui est au-delà de la Sa-

mogitie. La désignation des limites du côté de la Prusse en est encore une nouvelle preuve; la ligne de démarcation qui partoit de l'isle de Sawin pour aller joindre la riviere de Suppe ou Szezuppe, renfermoit toute la partie de la Samogitie qui est à la gauche du Memel, telle qu'on la voit encore marquée aujourd'hui dans les cartes modernes. On peut encore remarquer que les autres limites désignées entre la Lithuanie & la Prusse donnoient une bien plus grande étendue à cette derniere, que celle qui est marquée dans toutes les cartes, soit que ce fussent alors les vraies limites de l'ancienne Prusse, ou une augmentation faite par le Roi de Pologne aux dépens de la Lithuanie; mais la premiere supposition est la plus vraisemblable, parce que nous avons remarqué au commencement de cet ouvrage, que l'ancienne Sudavie avoit une étendue beaucoup plus grande que celle de la Province qui porte encore aujourd'hui le même nom. Comme ces dernieres limites ont été restreintes en 1436, ainsi que nous le dirons en son lieu, j'ai marqué les frontieres du côté de la Lithuanie sur la carte de la Prusse, telles qu'on les voit dans toutes les cartes modernes.

Ce premier traité de paix fait entre l'Ordre, & le Roi de Pologne comme

---

XXIII.  
CONFARRE  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Retrait de  
Dobrzin.  
1404.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Souverain de la Lithuanie, fut suivi le lendemain d'un accord au sujet du Duché de Dobrzin & de la forteresse de Schloterey ou Zlotor, que le Duc d'Op-pelen avoit engagés à l'Ordre. Après de longs débats, ainsi qu'il est exprimé dans le traité, l'affaire fut enfin terminée de cette maniere. Le Grand-Maitre s'obligeoit de remettre le Duché de Dobrzin & la forteresse de Zlotor au Roi, pour la fête de la Pentecôte de l'année suivante; & le Roi s'engageoit à payer à l'Ordre dans cet intervalle, cinquante mille florins pour Dobrzin, & deux mille quatre cens mars de Bohême pour Zlotor, somme égale à celle que le Grand-Maitre avoit comptée au Duc d'Op-pelen. Comme cette cession, ou cet arriere engagement, pouvoit attirer des affaires à l'Ordre, on avoit stipulé expressément, que le Roi & le Royaume de Pologne garantiroient le Grand-Maitre de toutes les difficultés qui pourroient naître, en les prenant à eux. (1) Le Duc d'Op-

(1) On voit par cet article du traité, que c'est mal à propos que les écrivains Polonois ont dénoncé les Teutoniques comme les usurpateurs d'un bien qui appartenoit à la Pologne; car si les Polonois avoient eu des droits bien assurés sur le Duché de Dobrzin, ils n'auroient pas été obligés de se rendre garans de toutes les difficultés qui pouvoient naître à ce sujet, en retirant cette Province, des mains du Grand-Maitre.

pelen n'étant pas nommé dans ce contract, il est vraisemblable qu'ayant eu du deffous vis-à-vis des Polonois, il avoit renoncé à ses droits sur Dobrzin, & que l'article de la garantie regardoit d'autres Princes qui formoient des prétentions sur ce Duché. Cet acte fait par le Roi de Pologne, est daté de Racziansz la sixieme férie avant la fête de la Ste. Trinité c'est-à-dire le 23 mai de l'an 1404.

Ce traité fut suivi comme nous l'avons dit, d'un autre acte bien plus important, car le Roi après avoir parlé dans le préambule, des anciennes guerres de la Pologne avec l'Ordre Teutonique, qui avoient été terminées par la paix que le Roi Casimir avoit conclue; il ajouta que dans la crainte que cette paix salutaire ne vint à être oubliée, il la confirmoit par les présentes avec le conseil des Prélats, Barons & autres grands du Royaume de Pologne; promettant de bonne foi de la garder inviolablement. Cet acte est également daté de Racziansz le 23 mai de l'an 1404. Le traité que le Roi confirmoit & promettoit d'observer étoit celui que le Roi Casimir avoit fait en 1343 avec le Grand-Maître Ludolphe Konig, par lequel ce Monarque avoit renoncé de la maniere la plus solennelle aux pays de Culm, de Michalou, & à

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. num.*  
*72. ex ori-*  
*ginali.*

Le Roi re-  
nouvelle la  
paix de 1343.  
1404.

*Ibid. num.*  
*71. ex origi-*  
*nali.*

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

la Poméranie, ainsi qu'à toute prétention sur l'Ordre; lequel traité avoit été confirmé par la diète du Royaume à Jungenslaw. On peut encore remarquer que ce fut le Roi seul qui confirma le traité de paix de 1343, & qui promit de l'observer, quoiqu'il eut été fort simple d'insérer dans le même acte, que le Grand-Maître s'obligeoit également, d'observer la paix. (1) Mais, apparemment, que les Polonois n'avoient aucune défiance de sa bonne foi, tandis que les Teutoniques avoient raison de prendre toutes les précautions possibles pour s'assurer de celle du Roi. Cette observation fait croire que les écrivains Polonois ont traité toute la partie de leur histoire qui regarde l'Ordre Teutonique, comme l'article de la Poméranie; c'est-à-dire qu'ils ont souvent prêté à leurs Rois & à leur nation des sentimens auxquels ils n'ont jamais pensé dans le tems; & que par conséquent ils ne nous ont conté que des

---

(1) Nous avons vu, en son lieu, que toutes les stipulations du traité de Kalisch étoient également renfermées dans un seul acte fait par le Roi Casimir: La restitution des conquêtes que les Teutoniques avoient faites dans la grande Pologne, n'y est pas même stipulée; ils les rendirent en suite de la sentence arbitrale des Rois de Hongrie & de Bohême, dès que les Polonois s'y soumirent par le traité de Kalisch, qui en étoit l'accomplissement.

fables, presque toujours dégoûtantes à cause des injures dont elles sont affaiblies.

Si l'on en croit ces mêmes écrivains, la conclusion de ce dernier traité effuya bien des difficultés: on se rappellera que par celui de 1343, le Roi Casimir avoit non seulement renoncé pour lui & ses successeurs à toute prétention sur le Duché de Poméranie, mais qu'il s'étoit encore obligé d'en effacer le titre de son grand sceau, & de ne jamais le reprendre: c'étoit ce même traité que Jagellon confirmoit & qu'il promettoit d'observer fidèlement; & comme ce Monarque avoit repris le titre de Duc de Poméranie dans son sceau, le Grand-Maître exigea qu'il le fit effacer en conformité du traité. Cette demande étoit aussi simple que juste, & ce seroit abuser de la patience des lecteurs que de prouver que son exécution étoit importante. Malgré cela Dlugoff & Cromer, qui n'ignoroient pas cet article du traité de 1343, puisqu'ils l'ont rapporté l'un & l'autre, ont affecté de regarder cette demande comme une prétention nouvelle & comme une chicane des Teutoniques, ajoutant que le Roi la méprisa, & se refusa à leurs instances de l'avis de ses conseillers. Ces écrivains prétendent encore, que tout cela se passa au

---

XXII.  
CONRAD

DE  
JUNGEN-  
GEN.

*Dlugoff*  
pag. 282 &  
seq.

*Cromer*  
pag. 373 &  
374.

*Cod. Pol.*  
tom. 4. num.  
62.

*Dlugoff.*  
lib. 9. pag.  
2066.

*Cromer*  
pag. 203.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

congrès tenu à Gnewcow l'année suivante, pour mettre la dernière main à tout ce dont on étoit convenu à Racziansz : ils étoient peu instruits des circonstances de cet événement ; car il n'est pas vrai que la paix soit restée imparfaite à cause de cet incident, & ils n'ont pas senti qu'en faisant cette supposition, ils attribuoient un tort manifeste au Roi. Le fait est que l'acte, qui contient la confirmation de la paix de 1343, est scellé du grand sceau du Roi, *sub sigillo magno majestatis*, sans qu'on puisse dire si le titre de Duc de Poméranie s'y trouve, ou non ; parce que l'éditeur du code diplomatique de la Pologne, n'a donné la description d'aucun sceau : mais on ne peut pas avoir assez mauvaise idée du Roi de Pologne & de ses conseillers pour croire que, dans le moment qu'on renouvelloit la paix de 1343, ils ayent refusé opiniâtement d'en remplir une des principales conditions : de sorte que si le titre de Poméranie se trouve sur le sceau de cette chartre, il est probable que pour ne point arrêter une opération aussi salutaire que le renouvellement de la paix, les Teutoniques auront consenti que Jagellon s'en servit encore dans cette occasion, moyennant une déclaration qui attestoît que c'étoit sans conséquence pour

l'avenir ; & si le titre de la Poméranie ne s'y trouve pas, il est vraisemblable qu'on différa de sceller cette chartre, jusqu'à ce que le Roi eut fait graver un autre sceau. Dans cette seconde supposition il se peut qu'elle ait été scellée à Gnewcow, comme disent les Polonois ; mais ce ne fut pas un an après le congrès de Racziansz : terme fixé tant pour l'abandon de Dobrzin par les Teutoniques, que pour le paiement des sommes que le Roi de Pologne s'étoit obligé de compter pour effectuer ce retrait.

Avant le tems fixé pour l'accomplissement de ces conditions, Jean Duc de Masovie qui prétendoit apparemment que le Duché de Dobrzin & la forteresse de Zlotor devoient lui appartenir, se rendit auprès de ce dernier endroit, & commença à y faire construire un château : Les Teutoniques ne pouvant tolérer cette voie de fait ; puisqu'ils s'étoient engagés de livrer Dobrzin & Zlotor au Roi pour la Pentecôte de l'an 1405, envoyèrent un détachement qui enleva le Duc & détruisit tous les ouvrages qui étoient commencés. Dès que le Roi fut instruit de cet événement, il envoya des députés au Grand-Maître qui rendit aussi-tôt la liberté au Duc de Masovie. Cet événement étoit tout simple ; le Grand-

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Entreprisè  
du Duc de  
Masovie re-  
primée.  
Cromer  
pag. 374.

**XXIII.**  
**CONRAD**  
**DE**  
**JUNGIN-**  
**GEN.**

Maitre ne devoit pas souffrir que le Duc de Masovie s'emparât d'une partie des domaines qu'il s'étoit engagé de livrer au Roi; &, si l'on vouloit supposer que Jagellon avoit consenti à la démarche du Duc, l'Ordre étoit également autorisé à s'y opposer, puisque selon la convention, il ne devoit se désaisir de Dobrzin & de Zlotor qu'après en avoir reçu le paiement: ainsi c'est encore gratuitement que Dlugoff & Cromer accusent les Teuto-niques d'avoir violé la paix dans cette occasion.

Jagellon  
 vient à  
 Thorn.  
 1405.

Après que le Roi se fut procuré l'argent nécessaire pour le dégagement de Dobrzin, à l'aide d'une imposition particulière qu'on avoit mise en Pologne, cette affaire fut enfin terminée à la satisfaction des deux parties, dans la ville de Thorn, où le Grand-Maitre eut l'honneur de recevoir le Roi & de le garder plusieurs jours. Ce fut pendant l'octave de la Pentecôte que Jagellon vint à Thorn, où l'on fit trois actes différens le même jour. L'entreprise que le Duc de Masovie avoit faite sur le territoire de Zlotor, donna lieu au premier; le Roi y déclaroit, que voulant observer la paix & se conformer aux traités qu'il avoit faits l'année précédente avec le Grand-Maitre, il promettoit de

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. num.*  
*74 ex origi-*  
*nali.*

tenir fidèlement ce qui avoit été conclu au sujet de Dobrzin ; donnant sa parole royale , que si quelqu'un formoit des prétentions sur ce Duché , il prendroit l'affaire à lui & garantiroit l'Ordre de tous les troubles qu'on pourroit lui susciter à ce sujet. Le second acte étoit une quittance du Grand - Maître qui reconnoissoit avoir reçu du Roi de Pologne , par les mains de l'Archevêque de Gnesne & de l'Evêque de Posnanie , la somme de cinquante mille florins de Hongrie , pour le dégagement du Duché de Dobrzin , & deux mille quatre cens mars de Bohême pour celui de la forteresse de Zlotor & de ses dépendances : moyennant quoi Dobrzin & Zlotor furent remis de suite entre les mains du Roi. Quant au troisieme acte qui étoit encore du Roi de Pologne , c'étoit une addition de deux articles aux traités qui avoient été conclus l'année précédente : par le premier , le Roi promettoit d'observer les limites entre la grande Pologne & la nouvelle Marche de Brandebourg , telles qu'elles étoient lorsque l'Ordre avoit fait l'acquisition de cette Province , & comme elles avoient été dans les tems plus reculés ; & le second portoit que s'il survenoit quelques difficultés au sujet des limites , entre le Royaume de Pologne & les

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN  
• EN.

*Cod. Brand.  
tom. 5. pag.  
250.*

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
SEN.

domaines de l'Ordre Teutonique , elles devoient être assoupies , & terminées à l'amiable. Ces trois chartres sont datées de Thorn la quatrième férie de l'octave de la Pentecôte , c'est-à-dire le 10 de juin de l'an 1405.

Les écrivains Polonois , qui marquent mal - à - propos , le voyage du Roi à Thorn , après le congrès de Racziansz de l'année précédente , nous apprennent qu'entre les fêtes que le Grand-Maître donna à ce Monarque , il y eut un superbe tournois , où Dobeflas Olesnici remporta le prix : ils remarquent même cette circonstance avec complaisance ; parce que les Polonois , quoiqu'aussi braves que quelque nation que ce fut , étoient moins adroits que les Allemands à ces sortes d'exercices. On fera étonné de voir donner un tournois par le Grand-Maître d'un ordre religieux , puisqu'ils étoient défendus par les Papes : mais on fait , que malgré les motifs les plus pressans , le laps de plusieurs siècles ne suffit pas toujours pour déraciner certains abus que les hommes ne s'accoutument pas à regarder pour tels , parce qu'ils semblent consacrés par un long usage : celui-là étoit du nombre , & nous verrions peut-être encore de ces jeux militaires si Henri II , Roi de France , n'eût pas

perdu la vie dans un tournois (1).

Quoique tous les écrivains rapportent que Vitolde avoit assisté au congrès de Racziansz, & qu'il s'étoit trouvé à Thorn avec le Roi de Pologne, on en peut cependant douter puisqu'on ne l'a vu figurer dans aucun contract : on n'est pas mieux informé des suites, puisque Dlugos prétend que Vitolde eut une entrevue à la St. Pierre avec le Grand-Maître, dans l'isle de Salin ou Sawyn, où le Grand-Duc essuya des propos forts durs de la part de deux Chevaliers Teutoniques, nommés Salczbach & Simberg, & qu'on se sépara fort mécontents les uns des autres : cependant, ajoute-t'il, Vitolde, qui n'étoit pas en état de faire tête aux Teutoniques, dès qu'il ne pouvoit plus compter sur les secours de la Pologne, se radoucit, & eut une seconde entrevue avec le Grand-Maître, pendant laquelle il remit à ce Prince un acte en

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
Vitolde  
met les Teu-  
tons en pos-  
session de la  
Lithuanie.

1405.

Pag. 283  
& seq.

---

(1) Nous avons déjà vu le Grand-Maître de Kniprode donner un tournois ; & l'on ne peut pas douter qu'ils n'aient été très-fréquens en Prusse, puisqu'il y avoit une place destinée à cet usage dans la ville de Frunshberg ; mais il paroît que c'étoit abusivement qu'on leur donnoit ce nom, & que c'étoit plutôt des exercices pour instruire les jeunes Chevaliers : cependant la fête militaire que Conrad de Jungingen donna au Roi, fut un véritable tournois, si l'on en croit les écrivains Polonois.

XXIII.  
 CONRARD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.  
*Hist. Lith.*  
 pag. 71.

forme de la cession de la Samogitie. Le pere Kojalowicz rend la chose d'une maniere plus simple & plus vraisemblable. Vitolde craignant, dit-il, que s'il ne s'exécutoit pas de bonne grace, le Duc Suitrigellon n'armât encore les Teutoniques contre lui, se hâta d'envoyer des Ambassadeurs au Grand-Maître pour l'inviter de venir à Kowno avec quelques-uns des principaux Commandeurs. Jungingen s'y rendit & le Grand-Duc lui remit en bonne forme l'acte de cession de la Samogitie, écrit en latin & en allemand : les ordres furent envoyés en même tems aux troupes Lithuaniennes d'évacuer les places de ce Duché, dont le Grand-Maître fit prendre possession en y envoyant des garnisons Teutoniques. Sans nous arrêter à examiner ces différentes relations, il est certain que le Grand-Duc de Lithuanie renonça en forme à la Samogitie, & que l'acte de cette renonciation qu'il délivra au Grand-Maître, étoit semblable à celui du Roi de Pologne ; comme nous l'avons prouvé par la protestation de sa fille & de celle de Jagellon.

L'acquisition que l'Ordre Teutonique venoit de faire, fut un coup de foudre pour les Samogites encore Païens, & extrêmement attachés au culte de leurs

idoles. Ce peuple féroce & barbare, qui n'avoit même jamais été fidèle aux Lithuaniens quoiqu'ils fussent en quelque sorte regardés pour n'être qu'une même nation, détestoit les chrétiens en général, & particulièrement les Teutoniques avec qui il entretenoit une guerre opiniâtre depuis si long-tems. Cette haine s'accrut encore lorsque les Samogites durent les reconnoître pour leurs maîtres; parce qu'ils se doutoient bien qu'ils ne seroient pas si indulgens que Vitolde, & qu'ils ne tarderoient pas à détruire leurs idoles pour les forcer d'embrasser le christianisme. Quels que fussent les regrets, qu'avoit le Grand-Duc de Lithuanie, de perdre une si belle partie de ses états, il fit cependant les choses de bonne grace, & sans écouter les lamentations des Samogites, il ne négligea rien pour aider à les mettre sous le joug, & les obligea de donner des ôtages aux Teutoniques pour être garans de leur fidélité.

Cette précaution fut inutile. Martial de Helfenbach, que le Grand-Maître avoit nommé Grand-Commandeur ou Gouverneur du Duché de Samogitie, voyant que ses soldats étoient continuellement exposés aux insultes & aux pièges des Samogites, n'imagina pas de meilleur moyen de les tenir sous le joug que de

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Revolte  
des Samogi-  
tes.

Schutz  
pag. 213 &  
seq.

1405.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
1406.

multiplier les forteresses : en conséquence il fit construire trois châteaux, dont deux étoient situés sur la rivière de Norveffe, & le troisieme au confluent de la Dubesse & du Memel. Helfenbach, qui étoit un homme droit, ferme, & très-attentif à toutes les démarches des Samogites, ne tarda pas à decouvrir une conjuration formée par quelques Boyars ou grands Seigneurs du pays, pour exterminer les Teutoniques & rappeler les Lithuaniens. Ce ne fut qu'après avoir pris les précautions convenables pour s'assurer qu'on ne le trompoit pas, qu'il prit le parti de faire enlever les principaux conjurés pour les enfermer dans la forteresse de Tobyschaym; & quand il eut rassemblé les preuves les plus convaincantes de leur trahison, il fit instruire leur procès & leur fit trancher la tête. Cet acte de justice & de sévérité ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit; car les Samogites loin d'être effrayés de cet exemple, n'en devinrent que plus audacieux : en toute occasion le peuple refusoit d'obéir aux ordres du Gouverneur, & les grands surtout, tenoient ouvertement des propos qui montroient assez que l'esprit de révolte étoit prêt à éclater de toutes parts.

Le Grand-Commandeur s'attendant à voir soulever les Samogites, & ne sachant

comment s'y prendre pour les contenir, consulta un Seigneur du pays nommé Spindoy, en qui il avoit cru pouvoir mettre quelque confiance, & lui demanda quelle pouvoit être la cause de cette aversion que les Samogites marquoient pour l'Ordre, & quel moyen on pourroit employer pour la surmonter. Spindoy répondit qu'il étoit persuadé que la principale cause de l'animosité des Samogites étoit le supplice de ceux qui avoient été décapités; parce qu'ils croyoient qu'on leur avoit fait une injustice: & il ajouta que le meilleur moyen de les ramener, seroit de les convaincre du crime de leurs compatriotes, pour faire voir que le Gouverneur s'étoit conduit dans cette occasion selon toutes les regles de la justice. Helfenbach qui avoit en main les preuves les plus convaincantes du crime des conjurés, goûta cet avis & assembla les grands de l'Etat dans la nouvelle forteresse de Fridebourg: il leur parla avec fermeté & avec bonté, leur rappelant les torts qu'ils n'avoient cessé d'avoir tant à son égard qu'à celui de l'Ordre, sans qu'on leur eut donné le moindre sujet de mécontentement: il s'attacha ensuite à leur prouver qu'ils seroient plus heureux sous la domination des Teutoniques où ils vivoient en liberté, que sous l'em-

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

pire des Lithuaniens où ils n'avoient été que des esclaves : après cela il parla de la révolte dont il avoit arrêté les effets, leur fit voir les preuves authentiques du complot & de la trahison de leurs compatriotes, & prouva de la maniere la plus évidente qu'ils avoient mérité le traitement qu'on leur avoit fait essuyer. Après les avoir exhortés à demeurer fideles, il finit par leur dire que s'ils avoient quelques plaintes à faire, ou quelque chose à demander, il se feroit un plaisir de leur accorder tout ce qui seroit juste & raisonnable.

Ce discours eut peut-être mis fin à toutes les inquiétudes des Samogites ; mais malheureusement Helfenbach ne savoit pas leur langue, & Spindoy, qui s'étoit chargé de leur interpréter ce que le Grand-Commandeur disoit en allemand, étoit un traître déguisé : ainsi loin de traduire le discours de Helfenbach, il disoit aux Samogites que le Commandeur ne les désignoit que par les noms de traîtres & de perfides, & qu'il ne parloit que de cachot & de supplice ; & ne négligea rien pour les porter à une révolte ouverte. Les Samogites furieux, répondirent cependant à la dernière proposition du Commandeur, & dirent qu'ils consentoient à demeurer tranquilles, s'il vouloit faire trancher la tête à ceux qui avoient

accusé leurs freres de trahison. Comme Helfenbach leur représenta que toutes les regles de la justice s'opposoient à ce qu'on traitât des innocens , comme on avoit traité des coupable savérés ; Spindoy changea encore cette phrase & dit à la place, qu'il ne dépendoit pas de lui de verser le noble sang des Allemands à la demande de ces chiens d'infideles. A cette réponse les Samogites accablerent le Commandeur d'injures & s'éleverent contre lui avec tant d'audace qu'il fut obligé de les faire arrêter. Malheureusement le geolier étoit encore un traître : c'étoit un Lithuanien qui paroissoit converti depuis long-tems, mais qui n'avoit jamais renoncé à ses idoles que du bout des levres, ainsi les Seigneurs Samogites n'eurent pas de peine à le gagner en lui faisant de magnifiques promesses. Le geolier s'engagea non seulement de leur ouvrir la porte, mais encore de leur procurer des armes & de leur servir de guide pendant la nuit, pour aller massacrer le Commandeur & les gens de sa maison. Après avoir exécuté cet horrible projet, les Samogites sortis du château, crièrent par-tout aux armes, assemblerent une quantité de monde & furent surprendre la forteresse de Tobyschaym, qu'ils réduisirent en cendres.

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Pauli. pag.*

242.

1407.

Cette révolte ne resta pas long-tems impunie. Aux premières nouvelles, le Grand-Maître envoya ordre à celui de Livonie, de se rendre en Samogitie avec des forces capables d'en imposer aux rebelles. Il ne fallut pas long-tems au brave Vietinghof pour rétablir le calme dans la Province; les Samogites n'étant pas assez forts pour lui résister, recoururent à Vitolde qui n'osa les secourir ouvertement, ainsi ils furent obligés de plier. Tous les Boyars qui avoient levé l'étendard de la révolte furent punis du dernier supplice, & les places furent rétablies & mises dans le meilleur état. Les grands de la Samogitie ayant perdu tout espoir d'être secourus par Jagellon & par Vitolde qui faisoit la guerre en Russie, se rendirent à Marienbourg où ils firent de nouveau serment de fidélité au Grand-Maître, & le prièrent de les gouverner suivant le droit de Culm, & d'accorder aux Boyars les mêmes libertés dont les Gentilshommes devoient jouir selon cette loi : mais le Grand-Maître ne crut pas devoir leur accorder les mêmes graces que les anciens sujets de l'Ordre avoient méritées par leur fidélité & leurs services, parce qu'il étoit manifeste que l'esprit de révolte regnoit encore dans la Samogitie, & qu'il n'y avoit que la force qui pou-

voit maintenir ce peuple dans la soumission. (1) Les Etats de la Prusse voyant l'Ordre en paix avec la Lithuanie, & la Samogitie soumise, demanderent l'abolition d'un impôt qu'on levoit en Prusse depuis long-tems pour le soutien de cette guerre; mais le Grand-Maître les engagea facilement à le continuer encore pour trois ans: la confiance qu'on avoit dans la justice & la prudence de ce Prince, étoit si grande qu'il dispofoit de tout à fa volonté.

Pendant que les Chevaliers de Livonie travailloient à soumettre les Samogites, le Grand-Duc de Lithuanie attaqua Basile Grand-Duc de Moskou; parce que quelques marchands Lithuaniens avoient été dépouillés par les Russes: & il força ce Prince à demander la paix en 1406. Elle ne fut pas de longue durée; car Suitrigellon ne trouvant plus d'asile dans les terres de l'Ordre, mit le feu au château de Starodub & à une autre forteresse de la Severie, que le Roi son frere lui avoit donnée, & se retira auprès de Basile. Le Roi de Pologne reprit la Severie où

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Les Teu-  
tons secou-  
rent Vitolde  
contre les  
Russes.

*Cromer.*  
pag. 75. &  
seq.  
*Kojal.*  
*Guagn.*

---

(1) Ces détails indiquent assez ce qui avoit empêché les Teutoniques d'établir le christianisme en Samogitie, pour que nous n'ayons pas besoin de nous étendre sur cet objet.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Suitrigellon avoit laissé quelques troupes, & Vitolde fit une seconde entreprise contre la Russie pour se venger de ce que le Grand-Duc avoit accueilli son ennemi. Vitolde ayant demandé du secours aux Teutoniques, le Grand-Maître lui en envoya, ainsi que le Roi de Pologne. Lorsque toutes les troupes furent rassemblées à Smolensko, indiqué pour le lieu du rendez-vous, Vitolde marcha aux ennemis qui ne l'attendirent pas, & poussa sa pointe, en faisant un horrible ravage, jusqu'à la riviere d'Occa qui se jette dans le Volga.

Suitrigellon campé à l'autre coté de cette riviere avec une puissante armée de Russes & de Tartares, ôta à Vitolde la tentation d'en essayer le passage, ce qui n'empêcha pas Basile de faire demander la paix, qui fut conclue, à l'exclusion de Suitrigellon. Cette paix ne fut pas plutôt signée que Vitolde pressé de retourner en Lithuanie, s'en fut en grande hâte, en changeant continuellement de chevaux, tandis que l'armée privéé de son chef, se retira fort en désordre. Comme il fallut repasser par les Provinces qu'on avoit ravagées, ou que les Russes avoient devastées eux-mêmes, la disette des vivres se fit bientôt sentir, & le soldat mourant de faim, avançoit à peine dans un ter-

sein gras & limoneux que l'abondance des pluies avoit presque rendu impraticable ; de sorte que la plus grande partie de la cavalerie vit périr ses chevaux dans les bourniers. Pour comble de maux, Suitrigellon , quoiqu'abandonné par le Grand-Duc de Moskow, n'avoit pas eu de peine d'engager une multitude de Russes & de Tartares à suivre ses étendards, par l'espérance qu'il leur donnoit du pillage : avec ces troupes il harceloit tantôt la tête , tantôt les flancs , & tantôt l'arriere-garde de l'armée , qu'il eut détruite infailliblement, s'il s'en fut tenu à cette manœuvre ; mais il eut l'imprudence de hasarder un combat dans lequel il fut défait complètement. Le succès de cette journée fut dû aux Polonois & aux Teutoniques, qui combattirent la plupart à pied, & sauverent l'armée de Lithuanie en mettant les ennemis en fuite.

Les différentes affaires dont nous avons rendu compte jusqu'à présent, ne furent pas les seules qui occuperent Conrard de Jungingen pendant son Magistère : ce Prince eut encore plusieurs demêlés avec l'Angleterre au sujet du commerce de ses sujets, auxquels il ne cessoit d'accorder la protection la plus marquée. Le commerce que les Anglois & les Prussiens fai-

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cromer,*  
*pag. 376.*

Demêlés  
avec l'An-  
gleterre au  
sujet du  
commerce,

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Rymer act.  
tom. 3, pag.  
66.

Ibid. pag.  
85.

Pauli. pag.  
227.

soient ensemble, devoit être très-étendu; car nous voyons une chartre de l'an 1391, par laquelle le Roi Richard II confirmoit l'élection que les marchands qui trafiquoient en Prusse, avoient faite d'un gouverneur, ou chef, tant pour terminer les débats qu'ils pourroient avoir entre eux, que pour prévenir ceux qui pourroient survenir avec les habitans du pays, & pour les faire jouir des privileges que les Grands-Mâîtres leur avoient accordés. Malgré l'intérêt qu'avoient les deux nations à vivre en paix, pour favoriser leur commerce respectif, il arrivoit assez souvent des différens; car nous voyons par une lettre de l'an 1393 que le Grand-Maître de Wallenrod s'étoit plaint au Roi d'Angleterre de diverse sinfractions aux derniers traités. Richard II, ayant été déposé en 1399, les marchands Prussiens durent se flatter de trouver un protecteur dans Henri IV son successeur, qui écrivit au Grand-Maître pour lui faire part de son avènement au trône; ce prince témoignoit en même tems qu'il se souvenoit avec beaucoup de satisfaction, des bons traitemens qu'il avoit reçus en Prusse, lorsqu'il étoit venu combattre avec les Chevaliers Teutoniques, n'étant encore que Comte de Derby.

Malgré cela les difficultés recommen-  
cerent,

cerent, quelques Ecoffois, qui étoient apparemment d'intelligence avec les Anglois, ayant pris un navire Pruffien, on fit arrêter en Pruffe quelques marchands Anglois avec leurs effets : le Roi en écrivit au Grand - Maître en 1401 ; mais loin que la difficulté ait été alors terminée, il en survint encore des nouvelles ; & comme elles faisoient un tort infini au commerce des deux Etats, on convint provisionnellement, que les fujets du Roi & du Grand - Maître pourroient commercer les uns chez les autres, jufqu'à la fête de Pâques de l'année fuivante. Les lettres que le Roi envoya à ce fujet au Vicomte de Kent & aux autres Vicomtes du Royaume font datées du 12 octobre de l'an 1403. Il est probable que ce terme fut prolongé ; car ce ne fut qu'en 1405 que le Roi nomma Guillaume d'Esturmi Chevalier, Jean Kyngton cleric, & Guillaume Brampton citoyen de Londres, pour arranger avec le Grand-Maître, ou fes Ambaffadeurs, toutes les difficultés furvenues entre les fujets respectifs. Brampton, l'un des Ambaffadeurs du Roi étant mort, & d'autres empêchemens étant encore furvenus, Henri IV renouvela la même commiffion à d'Esturmi & à Kyngton au mois de novembre de l'an 1406 & le

XXI.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Rymer. ad.  
tom. 4. pag.  
7.

Ibid. pag.  
57.

Ibid. pag.  
80.

Ibid. pag.  
104.

Ibid. pag.  
108.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

16 février de l'an 1407 il donna une nouvelle commission aux mêmes d'Esturmi & Kyngton, mais bien plus étendue que la première. Outre qu'ils étoient autorisés à terminer toutes les difficultés qui existoient entre l'Angleterre & l'Ordre Teutonique, ils étoient encore chargés de ménager un traité de confédération & d'amitié particulière entre les sujets du Roi & ses alliés; & spécialement entre Eric son gendre, Roi de Danemarck, de Suede, & de Norwege d'une part, & le Grand-Maître & tous les Etats qui dépendoient de l'Ordre, d'autre part. Il paroît que l'établissement de la liberté de commerce la plus étendue étoit le but principal de ce traité qui devoit être très-favorable à la Prusse. Le Grand-Maître de son côté nomma pour Commissaires, Conrad de Lichtenstein Grand-Commandeur, Werner de Tettingen Grand-Hospitalier & Arnold de Hekken Trésorier de l'Ordre: j'ignore quels furent les députés du Roi Eric.

*Ibid. pag.* 228. Ce traité ne fut qu'ébauché parce que la mort du Grand-Maître, qui survint dans le tems qu'on y travailloit, en fit surseoir la conclusion. Il fut repris & achevé sous le regne de son successeur, pendant lequel l'Ordre eut encore différens sujets de plainte contre les Anglois: on en peut

juger par une obligation du Roi d'Angleterre envers le Grand-Maître pour la somme de 4318 nobles d'or, en dédommagement des pertes que ses sujets de la Prusse & de la Livonie avoient effuyées; ainsi que par un acte du 24 novembre de la même année 1409, par où le Roi autorisoit des Ministres pour traiter avec le Grand-Maître sur tous les différens qu'il y avoit entre l'Angleterre & la Prusse.

Le Grand-Maître de Jungingen fit encore une chose très-avantageuse au commerce. Les négocians de Dantzic & de Königsberg se plaignoient que souvent les étrangers amenoient des denrées qui n'avoient pas les qualités requises; & comme elles partoient des ports de la Prusse pour passer chez d'autres étrangers, on jettoit toute la faute sur les Prussiens, ce qui pouvoit faire tort à leur commerce. Le Grand-Maître voulant remédier à cet abus, fit une loi avec le concours des Etats, par laquelle il établissoit des experts sermentés dans les ports, & autres villes de commerce, pour examiner avec soin toutes les denrées: celles qui se trouvoient d'une qualité inférieure devoient être estimées, & ne pouvoient être vendues qu'au prix de l'estimation; & celles qui étoient falsifiées ou entièrement gatées, devoient

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid. pag.*  
250.

*Ibid. pag.*  
260.

*Schutz.*  
*pag. 207.*

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Etat du  
commerce  
de la Prusse.

être brûlées publiquement. Du tems de Schutz il y avoit encore des effayeurs fermentés à Dantzic , & l'on ne peut guere douter que cet établissement utile n'ait été perpétué jusqu'à nos jours.

La protection que les Grands-Maîtres avoient accordée au commerce, l'avoit tellement augmenté, que plusieurs villes de la Prusse alloient de pair avec les principales villes commerçantes du Nord; & comme personne n'avoit montré plus de zele pour cet objet important, que Conrad de Jungingen, il est certain que ce Prince mérite les plus grands éloges. J'avoue cependant que, malgré le cri général, je ne regarde pas le commerce pour être toujours aussi avantageux aux États qu'on se l'imagine communément. Il est vrai qu'il amene beaucoup d'argent, mais il multiplie les besoins en procurant des choses très-superflues dont on se persuade qu'on ne peut se passer: delà nait un luxe immodéré qui attire dans quelques grandes villes une multitude d'habitans de la campagne, qui abandonnent leur charrue pour aller saisir un gain plus facile, & vivre dans une espece d'oïveté. Pendant ce tems l'agriculture est languissante; le cultivateur, au lieu d'être encouragé, gémit sous le poids des impôts; & l'on est étonné de

voir de vastes terrains qui restent en friche, dans les Royaumes les plus florissans de l'Europe.

Sans avoir des mémoires détaillés sur l'état du commerce que la Prusse faisoit anciennement, on peut assurer qu'il n'avoit pas cet inconvénient; on en trouve la preuve dans son existence même. Un Etat florissant peut soutenir pendant quelque tems un commerce défavantageux sans qu'on s'en apperçoive; mais il seroit impossible d'attirer le commerce dans un Etat, & de l'y voir prendre un accroissement rapide, comme fit celui de la Prusse, si la balance ne lui étoit pas favorable. Il falloit donc que les denrées qu'on exportoit de la Prusse, excédassent de beaucoup la valeur des draps d'Angleterre, des soieries, du vin, des épiceries, & de quelques autres marchandises qu'elle tiroit nécessairement de l'étranger. Les marchandises que les Prussiens exportoient, étoient de deux especes; les unes venoient du pays même, ce qui repandoit l'aisance dans les campagnes, & les autres venoient de la Pologne. Depuis l'avènement de Jagellon au trône de Pologne, les Chevaliers Teutoniques & les Polonois s'étoient fait la guerre en Lithuanie; mais malgré l'animosité qui regnoit de part & d'autre, la paix entre la Prusse

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

& la Pologne avoit toujours subsisté ; de sorte que le commerce n'avoit pas été interrompu depuis le traité de Kalisch de l'an 1343. Cet objet étoit effectivement de la plus grande importance pour les deux pays ; car les Polonois n'avoient pas de débouché plus favorable que la Vistule pour la sortie du grain, du chanvre, des toiles, des laines, des cuirs, des bois, de la cire, &c. qu'ils fournissoient aux étrangers. Mais, si ce commerce étoit utile à la Pologne, il l'étoit aussi à la Prusse, puisque nous avons vu ailleurs, que les privilèges qu'on avoit accordés à la ville de Dantzic, lui procuroient un bénéfice considérable sur toutes les marchandises qu'on déchargeoit dans le port, où elles ne pouvoient être achetées que par les habitans, qui les revendoient ensuite à d'autres étrangers. Un moderne nous apprend que le Grand-Maître avoit également érigé en 1403, Thorn en ville d'étape ; & l'on peut juger par la position de cette ville, qu'elle n'étoit devenue si puissante qu'en faisant un grand commerce en Pologne, où elle achetoit des denrées, pour les faire passer dans d'autres pays (1).

*Eleutert.*  
*Preuss. tom.*  
*2. pag. 755.*  
*in not.*

---

(1) L'importance que nous attribuons au commerce de la ville de Thorn, étoit très-réelle dès l'an 1356,

Quand on pèse bien toutes ces circonstances, on y découvre une des causes principales de cette animosité sans exemple, que les Polonois ont manifestée en toute occasion contre l'Ordre Teutonique. Malgré que la Nation Polonoise ne fut pas placée pour être commerçante, elle devoit cependant tirer de l'étranger beaucoup de choses qui lui manquoient, & elle avoit un superflu de denrées, dont il lui importoit de se défaire avantageusement; mais tout le commerce de la grande Pologne étoit subordonné aux Prussiens, maîtres des deux rives de la Vistule; & l'on peut dire que les Polonois perdoient sur leurs propres denrées, & sur celles qu'ils achetoient, tout ce que les marchands Prussiens gagnoient. Quoique les écrivains Polonois n'aient fait que peu de mention de ce qui a rapport au

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

les marchands des villes Anseatiques, qui se trouvoient à Bruges, y eurent des difficultés, & transporterent leur étape à Dordrecht; les Brugeois eurent recours à la ville de Lubeck, qui étoit le centre de la Hanse, dont les Directeurs envoyerent deux conseillers, pour rétablir l'étape à Bruges; ces Conseillers étoient deux Députés, l'un de la ville de Lubeck, & l'autre de celle de Thorn; ainsi l'on peut juger que cette dernière ville jouoit déjà un grand rôle dans la Hanse. A cette époque Gadebusch (*Annal. de Livon pag. 456.*) ajoute, que ceux de Thorn faisoient un grand commerce en Flandre, puisqu'on avoit envoyé un Député de leur ville pour appaiser ces difficultés.

commerce, on ne peut pas douter que les Rois de Pologne & la nation entière, n'aient senti combien de pareilles entraves leur étoient défavantageuses, & qu'ils n'aient formé le projet de s'en affranchir à tout prix. De là vint cet acharnement que nous avons vû & que nous leur verrons encore, à revendiquer sans cesse la Poméranie, dans l'instant même qu'ils venoient d'y renoncer par les traités les plus solennels. Si les Polonois s'étoient rendus maîtres de la moitié du cours de la Vistule & de Dantzic, rien ne les eut empêché de faire un commerce direct avec les étrangers; mais cela n'eût pas encore suffi; Culm & Thorn avoient un commerce bien établi, c'étoit autant de diminué sur celui que la Pologne se proposoit de faire elle-même: ainsi il leur falloit encore le pays de Culm, que nous leur verrons effectivement revendiquer avec la même opiniâtreté qu'ils montreroient à l'égard de la Poméranie, quoiqu'ils y eussent renoncé aussi souvent. Quand les hommes se laissent dominer par l'intérêt, il est rare qu'ils se tiennent dans les bornes de la justice; aussi remarquerons-nous que les Polonois les franchirent avec une audace, dont on ne trouve pas d'exemple dans l'histoire: mais sans anticiper sur le récit des événemens,

il suffit d'observer que, si le commerce entroit pour quelque chose dans les vues des Polonois, comme il me semble qu'on n'en peut pas douter, il falloit que celui de la Prusse fut très-considérable, puisque la Pologne se porta à de si grands excès pour le lui ravir.

Après avoir donné cette idée du commerce de la Prusse, nous observerons que l'industrie se développant à mesure qu'elle est animée, on ne peut pas douter que les arts & les métiers n'y eussent fait de grands progrès; on en fera même convaincu, si l'on s'en rapporte à un des plus fougueux ennemis de l'Ordre Teutonique, qui prétend, que la Prusse dans ce tems-là, ne le cédoit en rien à aucune autre contrée de l'Europe. On pourroit citer comme une preuve de la grande aisance où se trouvoient les paysans Prussiens, les désordres des habitans du village de Lichtenau; car les meilleures choses entraînent toujours quelques abus à leur suite: mais sans nous arrêter au détail dégoûtant des forfaits de ces villageois, que Schutz a décrits fort au long, nous nous contenterons de rapporter une anecdote du regne de Conrard de Jungingen, qu'on trouve dans presque tous les écrivains de la Prusse.

Plusieurs Seigneurs Allemands amis du

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ad. Bo-*  
*ruff. tom. 2.*  
*pag. 273.*

XXIII.  
 CONRARD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.  
 Richesse  
 d'un payfan  
 Prussien.  
*Schutz.*  
*Ad. Bo-*  
*ruff. tom. 2.*  
*pag. 272.*  
*Hartk. alt.*  
*u. n. Preuss.*  
*Leo.*  
*Pauli.*

Grand - Maître, étoient venus voir ce Prince, & ne cessoient de vanter l'air d'opulence qu'ils avoient remarqué dans les villages qui s'étoient rencontrés sur leur passage. Le Comte de Plauen Trésorier de l'Ordre, leur dit que cela ne devoit pas les étonner, puisqu'il connoissoit un payfan du village de Niclaswald, qui avoit plusieurs tonneaux remplis d'argent. On se mit à rire de l'exagération; mais Plauen soutint ce qu'il avoit avancé & proposa au Grand - Maître d'aller dîner chez ce payfan avec les étrangers, pour les convaincre de la vérité de ce qu'il disoit. Comme le Grand-Maître ne demandoit pas mieux que de donner à ces étrangers une haute idée de l'Etat florissant de la Prusse, la proposition fut acceptée, & Plauen prévint le villageois de la maniere dont il devoit se conduire. Lorsqu'on arriva chez lui deux jours après, on trouva un couvert propre & des bancs qui entouroient la table au lieu de chaises; quand le dîner fut presque achevé le Grand - Maître demanda à l'hôte si ce qu'on disoit de ses richesses étoit vrai; il en convint, & comme les étrangers le pressoient de satisfaire leur curiosité, il les pria de se lever & d'examiner les bancs sur lesquels ils étoient assis: on leva les planches & on trouva,

qu'au lieu d'avoir des pieds, elles étoient soutenues par douze petits tonneaux, dont onze étoient effectivement remplis de monnoie, mais le douzieme ne l'étoit qu'à moitié. L'étonnement des convives fut extrême & le Grand-Maître paya magnifiquement son hôte en faisant remplir le douzieme tonneau. Quand ce récit ne seroit qu'une fable, elle n'en prouveroit pas moins, qu'il y avoit alors des payfans très riches dans la Prusse; sans quoi on ne l'eut pas imaginé, & elle ne se seroit certainement pas accréditée.

Depuis quelque tems l'Ordre Teutonique avoit fait de tels progrès qu'il étoit parvenu au plus haut degré de puissance auquel la Providence lui ait permis d'atteindre : c'étoit le sage Grand-Maître qui avoit mis la dernière main à cet ouvrage, en ajoutant la nouvelle Marche de Brandebourg, & le Duché de Samogitie à ses autres domaines; desorte que, sans compter les vastes possessions que les Chevaliers Teutoniques avoient en Allemagne, en Italie, & dans d'autres pays, la souveraineté de l'Ordre s'étendoit depuis l'Oder jusqu'au golphe de Finlande. Il est vrai que la grande étendue n'est pas toujours une preuve de la force des états; mais nous allons voir que si les Chevaliers n'avoient

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN.  
GEN.

Schutz.  
pag. 226.  
Leo. pag.  
284.  
Duellius.  
Pauli pag.  
245.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
Population  
de la Prusse.

possédé que la Prusse seule, elle eut suffi pour les faire compter au nombre des Puissances de l'Europe.

Quoiqu'il soit très-difficile de connoître au juste la population actuelle des états; nous allons cependant essayer de donner une idée de celle de la Prusse du tems du Grand-Maître Conrad de Jungingen. Schutz rapporte que ce Prince laissa la Prusse dans l'état le plus florissant: on y comptoit, dit-il, cinquante-cinq villes bien fortifiées, quarante-huit forteresses; 19,008 villages, dont 640 avoient des églises paroissiales, & 2000 fermes franches ou exemptes de tout droit. (1) Leon suit exactement le calcul de Schutz, en parlant de la puissance de l'Ordre sous le Magistère de Conrad de Jungingen; mais ailleurs il fait l'énumération des villes qui existoient de son tems, c'est-à-dire au commencement du siècle dernier, tant dans la Prusse royale,

Page 216.

Page 284.

Page 23.

(1) On est étonné de ne voir que 640 églises paroissiales dans les villages de la Prusse; ce qui fait croire qu'il y avoit beaucoup d'autres églises ou chapelles, desservies par des Vicaires, qui en dépendoient. Comme la vigne ne peut être bien cultivée, que quand il y a un nombre d'ouvriers, proportionné à son étendue, il semble qu'on peut blâmer les Teutoniques de n'avoir pas multiplié davantage les Curés: ce reproche seroit plus fondé qu'une multitude d'autres qu'on a fait à l'Ordre, & dont la plupart s'évanouissent, quand on en approche le flambeau de la critique.

que dans la Prusse ducale, & l'on trouve  
 quelles montoient à cent & dix. Cette  
 variété ne nous arrêtera pas, parce que  
 nous avons un compte plus certain, qui est  
 celui des villes & des forteresses de la  
 Prusse & de la Poméranie de Dantzic,  
 qui sont nommées dans le traité de paix  
 qui eut lieu l'an 1466, entre Casimir  
 Roi de Pologne & le Grand-Maître Louis  
 d'Erlichshausen : elles sont au nombre de  
 cent trente-deux, y compris celles de  
 l'Evêché de Warmie, & l'on peut assu-  
 rer que le même nombre existoit du  
 tems de Conrard de Jungingen. On a  
 bâti peu de villes, depuis son regne, jus-  
 qu'en 1466, & il est certain que plu-  
 sieurs places de la Prusse ne sont pas  
 nommées dans le traité de cette date,  
 parce qu'elles étoient cédées avec les ter-  
 ritoires qui les contenoient.

Duellius qui a suivi le calcul de Weis-  
 sel, s'accorde en tout avec Schutz, ex-  
 cepté qu'il compte 19,108 villages, mais  
 cette augmentation de 100 villages, pou-  
 roit bien n'être qu'une faute d'impression.  
 Suivant un passage de Runau, écrivain du  
 seizième siècle, cité par Braun, on comp-  
 toit dans la Prusse, en 1454, vingt-un  
 mille villages bien habités (1). Comme il

XXIII.  
 CONRARD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. num.*  
*122.*

*Pag. 38.*

(1) *Idem* (Runau) porro refert, ante illud ferale bel-

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

est vraisemblable que Runau a confondu les fermes séparées avec les villages, on voit que son calcul est, à peu de choses près, le même que ceux des autres écrivains, que nous avons rapportés; & l'on peut ajouter que si les villages étoient si bien habités en 1454, ils l'étoient encore beaucoup mieux du tems de Conrard de Jungingen; puisque nous verrons que la Prusse essuya de terribles ravages entre ces deux époques. Avant d'évaluer les populations des villes, il faut considérer qu'il y avoit un grand nombre de forteresses qui n'étoient que des especes de citadelles ou de châteaux, & qui ne paroissent pas, au premier coup-d'œil, avoir eu une grande population; cependant, si on se rappelle les fréquentes incursions des ennemis de la Prusse, & que les Chevaliers n'avoient bâti un si grand nombre de places fortes, que pour mettre les habitans à l'abri de leurs insultes, on ne doutera pas qu'il s'y étoit établi beaucoup de monde, & que si l'on comprend les faubourgs de toutes ces places, dont il a été si souvent fait mention dans cet ouvrage, il devoit y avoir une population nombreuse.

Pour procéder à l'évaluation des habi-

---

*lum in Prussia universa, viginti unum millia pagorum incolis bene habitatorum numerata &c. Braun Script. Pruten. pag. 302.*

ans des villes de la Prusse & de la Poméranie, il faut observer que Dantzic, Elbing, Thorn, & Königsberg étoient des villes puissantes, & par conséquent fort peuplées : il est vrai que la peste avoit enlevé en 1352 plus de 13,000 personnes à Dantzic, 4000 à Thorn, environ 6,000 à Elbing & 8,000 à Königsberg ; mais ces pertes mêmes attestent la grande population de ces villes. Quelque énorme que fut le vuide occasionné par cette affreuse maladie, on ne peut guere douter qu'il n'avoit été réparé depuis cette époque, si on se rappelle les nouvelles constructions ordonnées par le Grand-Maître de Wallenrod, & le grand nombre d'étrangers qu'il avoit attirés en Prusse pour peupler la nouvelle ville de Dantzic & une quantité de nouveaux faubourgs qu'il avoit fait ajouter aux différentes villes de la Prusse. Cependant, comme il faut se défier des calculs souvent exagérés des historiens, nous ne compterons que 80,000 habitans pour ces quatre villes. On conviendra sans peine qu'on devoit encore trouver dans la Prusse, dix autres villes qui contenoient chacune 3000 habitans ; ce sont donc 30000 à ajouter à la somme précédente. (1) Quant aux 118 autres vil-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Schutz*  
*pag. 164.*

---

(1) On ne trouvera pas ce calcul exagéré, car Cullen

XXIII.  
 CONRAD  
 DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

les & forteresses qui sont nommées dans le traité de 1466, ne supposons à chacune que 1000 habitans, en y comprenant leurs faubourgs, cela donne une somme de 118,000 : ainsi le total des habitans des villes de la Prusse pouvoit monter à 228,000.

Pour les villages, suivons le calcul le plus modéré qui est celui de Schutz & de Leon, & nous trouverons 10,008 villages & 2000 fermes séparées. On ne peut pas douter qu'il y avoit des villages très-considérables, si l'on en juge par l'étonnement que des étrangers avoient témoigné au Grand-Maître de l'état florissant des endroits par où ils étoient passés ; & l'on peut croire avec vraisemblance que tous ceux, où il y avoit des églises paroissiales étoient de très-gros villages, parce qu'il étoit naturel que le peuple cherchât à se rapprocher des églises ; mais on ne peut pas douter aussi qu'il y avoit une quantité de hameaux peu considérables. Cependant Runau assure que tous ces villages étoient bien peuplés en 1454, malgré que la Prusse eut déjà essuyé de grands malheurs à cette époque ; ainsi, il semble

---

& Brunsberg étoient au nombre des villes Anseatiques, & la première de ces deux villes n'étoit guere inférieure à celle de Thorn.

qu'on peut donner à ces villages, l'un portant l'autre, vingt familles de cinq personnes chacune, ou si l'on veut cent personnes par village; ce qui donne une somme de 1,900,800. Les 2,000 fermes donnent autant de familles; outre cela il y avoit nécessairement des domestiques dans les grosses fermes, sur-tout quand les enfans étoient trop jeunes pour aider leurs peres; mais on doit convenir qu'il y avoit aussi beaucoup de fermiers qui pouvoient faire tout l'ouvrage avec leurs enfans, ainsi nous ne compterons que six personnes par ferme, ce qui donnera une somme de 12,000. Nous ne ferons pas entrer dans ce calcul les Chevaliers, les prêtres de l'Ordre, les Freres servans, & autres personnes employées au service particulier de l'Ordre, qui montoient, suivant le calcul de Schutz, à plus de 10,000; (1) & malgré cela nous trouvons qu'en joignant la somme des habitans des villes à celle des habitans de la campagne, la population de la Prusse & de la Poméranie de Dantzic, montoit à 2,140,800 personnes; nombre supérieur de 732,400 à la popula-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 216.

---

(1) Pour ne pas trop multiplier les tableaux, je réserverai le détail que les historiens font de l'état de l'Ordre sous ce Grand-Maître, pour l'article des constitutions, qui sera à la fin de l'ouvrage.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

tion actuelle qui n'est évaluée qu'à 1,408,400 personnes (1). Si l'on objectoit que le nombre des villages peut avoir été exagéré par les historiens, ou que nous leur avons supposé une population trop forte, ainsi qu'aux villes; qu'on diminue ce calcul tant qu'on voudra, on sera toujours obligé de convenir que la population du tems de Conrad de Jungingen, étoit au moins égale à celle d'aujourd'hui; il y aura encore de quoi s'étonner, car il ne paroît pas que la Galindie & la Sudavie aient été fort peuplées du tems de l'Ordre Teutonique, non plus que les autres Provinces frontieres de la Lithuanie, qui étoient continuellement ravagées par les ennemis; & comme la Poméranie de Dantzic est peu fertile, la plus grande partie de ce peuple, devoit être réservée dans le centre de la Prusse & le long de la Vistule. On peut conclure de là que beaucoup de forêts qu'on voit aujourd'hui, étoient alors des champs bien cultivés, qui rapportoient beaucoup plus qu'il ne falloit pour la consommation des habitans; car l'Ordre avoit des magasins assez confi-

---

(1) Cet état actuel de la population de la Prusse, est tiré des *Additions & changemens* imprimés à la suite de la dissertation de Monsieur le Baron de Hertzberg, lue dans l'assemblée de l'académie de Berlin le 27 Janvier 1785.

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 259

dérables pour fournir à la guerre de Lithuanie, & pour nourrir souvent des armées auxiliaires; ce qui n'empêchoit pas qu'on ne vendit encore du grain aux étrangers.

Schutz rapporte que l'Ordre tiroit de la Prusse un revenu fixe de plus de huit cens mille florins d'or ou ducats, sans compter le produit des impositions extraordinaires, mais qui étoient habituelles; cette somme étoit énorme pour le tems, si on la compare avec ce qu'avoit couté l'acquisition de plusieurs provinces, & si l'on fait attention aux moyens que la Reine Marguerite, & le Roi de Pologne avoient du prendre pour rembourser à l'Ordre, la premiere une somme de 9000 nobles à la rose, & le dernier 50000 florins de Hongrie, & 2400 marcs de Bohême. Pour achever ce tableau, il faudroit ajouter un aperçu de la population & du produit des autres provinces qui étoient soumises à l'Ordre, mais la chose est impossible, parce que les historiens ne nous ont transmis aucun détail sur ces objets.

Si la connoissance de la population & par conséquent de la force des états, est intéressante pour l'histoire en général, elle le devient encore davantage dans cet ouvrage, parce qu'elle nous

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 216.

Sagesse du  
Gouverne-  
ment.

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Hartk. diff.*  
3. pag. 68  
& seq.

*Ibib. pag.*  
215. 274 &  
seq.

découvre une vérité que personne ne contestera. Pendant les cinquante années que les Teutoniques avoient employées à conquérir la Prusse, la plupart des anciens habitans avoient péri par l'épée des vainqueurs, ou s'étoient retirés en Lithuanie; & ils avoient été remplacés successivement par des colonies d'Allemands. Ce ne furent pas seulement des gens du peuple qui s'établirent en Prusse; mais il y vint aussi un grand nombre de gentilshommes des meilleures maisons de l'Empire, à qui la plus grande partie de la noblesse Prussienne d'aujourd'hui doit son origine (1). On peut donc assurer que la Prusse étoit presque entièrement peuplée d'Allemands du tems de Conrad de Jungingen, & qu'il n'y avoit plus que quelque reste des anciens Prussiens dans la Sambie, dans la Scalovie & dans la Sudavie, qui se distinguoient par une opiniâtreté incroyable à conserver une partie du culte idolâtre de leurs ancêtres; car quoiqu'ils fussent chrétiens

---

(1) On en doit excepter un très-petit nombre de familles qui existoient encore au tems de Hartknoch, & qui descendoient de ces anciens nobles Prussiens qui s'étoient convertis & attachés à l'Ordre Teutonique. *Hartk. dissert. pag 71.* Je ne parle pas des familles Polonoises qui s'établirent dans la Prusse royale, parce que cela est postérieur à l'époque dont il s'agit.

de nom, on n'étoit pas encore parvenu au seizième siècle à les empêcher de sacrifier secrètement aux idoles, & d'immoler un bouc après la moisson (1). La Prusse n'avoit presque jamais eu de repos, depuis que les Chevaliers en avoient fait la conquête; toujours les armes à la main contre leurs ennemis, ils avoient perdu une quantité prodigieuse de monde tant dans ce grand nombre de combats, dont le souvenir effraye l'imagination, que dans les incursions que les Polonois & les Lithuaniens avoient faites en Prusse. Combien de fois n'avons nous pas vu les mêmes provinces saccagées, & les mêmes endroits brûlés? Cependant la population avoit toujours augmenté jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, ce qui prouve qu'on n'avoit cessé d'attirer des nouvelles colonies assez nombreuses, non-seulement pour réparer les pertes, mais encore pour accroître le nombre des habitans. Quel étoit donc cet art plus que magique, qui retenoit des habitans qui paroissent si malheureux, & qui attiroit en même tems un

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

(1) On se rappellera qu'on avoit anciennement dispersé les Sudaviens, dont une partie avoit été transplantée dans la Sambie: c'étoient leurs descendans qui y perpétuoient cette idolâtrie.

---

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGINGEN.

si grand nombre de nouveaux colons ; qui venoient s'exposer aux mêmes maux ? Il n'y avoit certainement que deux moyens ; l'un étoit les bienfaits , & l'autre la douceur & la justice du gouvernement. Ceci paroîtra un paradoxe à ceux qui sont imbus de la lecture des anciens écrivains, qui ont peint les Teutoniques comme des tyrans farouches qui gouvernoient les peuples avec une verge de fer ; mais on ne prescrit pas contre la vérité : les faits sont l'ame de l'histoire , & l'on ne doit consulter qu'eux , lorsqu'on s'aperçoit que les écrivains se sont abandonnés à leur passion , ou à leurs préjugés ; ainsi je me flate que le lecteur impartial tirera la même conséquence de l'état florissant où l'Ordre se trouvoit , pendant le regne de ce Grand-Maître. Je ne veux pas inférer delà , que l'Ordre Teutonique avoit toujours été irrépréhensible tant dans ses chefs , que dans ses membres : un pareil gouvernement seroit un phénomène sans exemple ; ce seroit même peu connoître les hommes que de le supposer ; mais on sera obligé de convenir , qu'à quelques écarts près , dont on trouve des exemples dans l'histoire de toutes les nations , la conduite de l'Ordre , prise en général , avoit été fort sage , puisqu'il avoit exécuté tant de

choses, & qu'il avoit porté si haut, & en si peu de tems, la force & la gloire de l'état principal qui lui étoit soumis.

Il seroit difficile de se persuader que la grande puissance & les richesses de l'Ordre, n'aient pas influé sur sa discipline; mais s'il y eut quelque relâchement, il ne fut pas porté au point qu'une bévue commune à plusieurs historiens, pourroit le faire croire. Schutz, & quelques autres qui l'ont suivi, rapportent qu'il y avoit un article des Ordonnances du Grand-Maître, qui défendoit aux simples Chevaliers de l'Ordre, d'entretenir plus de dix chevaux, & aux Commandeurs d'en avoir plus de cent, sans compter ceux qui servoient à l'agriculture; ce qui suppose un luxe effroyable, & un relâchement total dans la discipline; puisque les statuts n'accordoient que trois ou quatre chevaux aux Chevaliers, & quelques-uns de plus aux Dignitaires. Mais Schutz n'avoit que de fausses notions de cette loi du Grand-Maître. Il paroît à la vérité que l'original n'existe plus, & que les copies qu'on en a conservées, sont fort différentes les unes des autres; mais on doit ajouter foi, de préférence à celle qui se rencontre dans le recueil des Ordonnances provinciales de la Prusse, imprimé en 1640, par ordre de l'Electeur George-

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGINGEN.

*Edit.*  
*Germ. fol.*  
*97. & lat.*  
*pag. 207.*

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Guillaume; on y trouve que les Gentilshommes seuls avoient droit de porter les armes, mais qu'il leur étoit défendu de s'attrouper plus de dix ensemble pour voyager (1).

*Differt.*  
*pag. 429.*

*Ibid. pag.*  
*373.*

Hartknoch, atteste aussi qu'on ne trouvoit rien de semblable dans les Ordonnances de Conrard de Jungingen, qui étoient, dit-il, entre les mains de tout le monde; & ailleurs il rapporte cet article de l'Ordonnance d'après Weiffel, qui dit, que les Chevaliers ou Gentilshommes du pays, ne pourront avoir plus de dix chevaux de suite, sous peine de cent marcs d'amende pour chaque cheval excédent (2). Schutz, contemporain de Weiffel, se sera probablement servi de la même copie des Ordonnances du Grand-Maître, & trompé par le nom de Chevalier, qui désignoit les principaux Gentilshommes du pays, il en aura fait des Chevaliers Teutoniques, sans faire attention que ceux-ci, qui vivoient conventuellement & sans propriété, ne pouvoient être punis par une amende pécuniaire:

(1) Niemand solle uber landt jwehr fuhren als der adel; auch sie sollen nicht mehr als selbst zehen reifen. Braun Scriptor. Pruten. pag. 269.

(2) Kein ritter im lande soll mehr denn Zehen pferde seinem sattel folgende haben, so mannig pferd er druber wurde haben, soller peen geben hundert marck.

& comme une erreur en amene ordinairement une autre, il aura conclu que, puisqu'on permettoit une suite de dix chevaux à un Chevalier, il falloit en accorder cent à un Commandeur. Je ne m'arrêterai pas à tous les autres articles des Ordonnances du Grand-Maître; parce que plusieurs n'étoient que renouvelées, & que d'autres l'ont été par son successeur.

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Grand-Maître qui avoit tant contribué par sa sagesse à élever l'Ordre à ce haut degré de puissance, ne parut jamais si grand, qu'à l'époque où s'éclipse ordinairement la gloire des héros. Les Médecins lui ayant conseillé l'usage des femmes, comme le seul moyen qui lui restoit de rétablir sa santé délabrée, ce Prince ne balança pas, & préféra la mort à une vie souillée par le crime: Il paroît que ce conseil ne pouvoit être qu'une suite de l'ignorance des Médecins de ce tems-là, dont la Providence se servit pour mettre dans tout son jour la vertu de ce héros chrétien (1).

---

(1) Voici comme les Ecrivains Prussiens rapportent cette anecdote: *Conradus . . . in adversam valetudinem incidit, quæ vitæ finem allatura videbatur. Medici consulebant, ut re venerea uteretur, quod hac ratione valetudinem conservari posse rebantur. Illevero, absit hoc, inquit, mallem enim decennio prius mor-*

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.  
Mort du  
Grand Maî-  
tre.

Le Grand-Maître vit approcher la mort avec la tranquillité qu'inspire la vertu, & continua jusqu'à la fin à donner ses soins aux affaires de son Ordre, auquel il étoit extrêmement attaché : il poussa même la sollicitude plus loin ; car il fit appeler Conrad de Lichtenstein, Grand-Commandeur, & Henri de Plauen, Trésorier de l'Ordre, qui avoient mérité sa confiance, & leur donna les conseils les plus sages sur le choix de son successeur. Si l'on en croit les écrivains Prussiens, les Chevaliers, ennuyés de l'espèce d'inaction, où Conrad les avoit retenus, ne respiroient que la guerre ; & son frere, Ulric de Jungingen, Maréchal de l'Ordre, étoit un esprit bouillant, peu propre à maintenir la paix : c'est pourquoi, ajoutent-ils, le Grand-Maître conseilla au

---

*tuus esse, quàm hoc facinus contra fidem & conscientiam admittere. Vere dictum ab homine castitati vere obnoxio, &c. Schutz. pag. 215.*

*Morbo quo mortuus est Conradus, venere ex medicorum consilio occurrere potuit.*

*Sed, ne se pollueret, maluit ipse mori.*

Leo. pag. 186.

Il semble qu'aucun des anciens Ecrivains n'a contredit cet événement, puisque M. Pauli, historien judicieux, l'a encore rapporté l'an 1763. Tom. 4. pag. 244. Quand on seroit certain que cette anecdote n'est pas vraie, on pourroit toujours la rapporter, comme très-honorable au Grand Maître ; parce qu'on ne peut l'avoir imaginée, que d'après l'opinion qu'on avoit de sa vertu.

Grand-Commandeur & au Trésorier, de faire leur possible, pour éloigner son frère du Gouvernement. Le sage Grand-Maître avoit peut-être bien jugé son frère & les Chevaliers de son Ordre; mais la chose n'est rien moins que prouvée, par la suite de l'histoire. Il est vrai que les Chevaliers coururent aux armes peu de temps après sa mort, mais Conrard lui-même n'eût pu s'y refuser, si les Polonois & les Lithuaniens n'avoient attendu la fin de ce grand homme pour commettre les injustices les plus criantes contre l'Ordre Teutonique.

Le Grand-Maître, qui avoit mérité l'estime de l'Europe, & l'amour de ses sujets, termina pieusement sa carrière à Mariembourg, le mercredi de la semaine de Pâques, c'est-à-dire, le 30 de mars de l'an 1407, & fut inhumé dans le caveau de ses prédécesseurs. Les auteurs ont varié sur l'année de la mort du Grand-Maître, que quelques-uns marquent en 1408; mais la question est décidée par une chartre de Henri IV, Roi d'Angleterre, datée de Westmunster, le 22 juillet de l'an 1407, dans laquelle ce Monarque parle du défunt Grand-Maître, Conrard de Jungingen.

Ce Grand-Maître avoit fondé en 1403; la ville de Dringfort, aux confins de la

---

XXIII.  
CONRARD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Rymer. a3.  
tom. 4. pag.  
128.*

*Hartk. a3.  
u. n. Preuss.*

---

XXIII.  
CONRAD  
DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Chron.  
Ord. ap.  
Math. cap.  
326.*

Barthonie, & avoit ajouté une très-grande tour du côté du Nogat, aux fortifications de Marienbourg. Comme ce Prince étoit extrêmement pieux, il s'étoit également occupé de procurer des avantages spirituels à l'Ordre: Il avoit obtenu du Pape Boniface IX, une Indulgence Plénierie à perpétuité, tant pour les Freres de l'Ordre, que pour ceux qui avoient quelque confraternité avec eux: on pouvoit la gagner, les jours de Noël, de la Purification, le jeudi-Saint, le jour de Pâques, à la Pentecôte, à la fête de l'Assomption, & à celle de tous les Saints. Ce sont encore les jours auxquels les Statuts prescrivent aux Chevaliers de s'approcher des Sacremens, excepté que le jeudi-Saint est omis.

---

U L R I C  
D E J U N G I N G E N .

*XXIVe. GRAND-MAÎTRE.*

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.  
1407.

**L**ES Capitulaires s'étant assemblés à Marienbourg, élurent le 26 juin de l'an 1407, ULRIC DE JUNGINGEN frere du dernier Grand-Maître: il avoit été nommé compagnon, ou aide de camp du

Maréchal de Prusse en 1388, & l'an 1404 il avoit été fait Maréchal de l'Ordre. (1).

D'abord après son élection le Grand-Maître confirma les privilèges des Provinces, & particulièrement ceux de la nouvelle Marche; & l'an 1408 il assembla un grand Chapitre à Marienbourg à la fin de novembre, où il fit les ordonnances suivantes. 1<sup>o</sup>. Il étoit défendu de faire des confédérations contre le Souverain 2<sup>o</sup>. Personne ne devoit venir à l'assemblée des Etats avec une suite plus nombreuse que dix Cavaliers; ceci explique encore l'ordonnance du feu Grand-Maître, dont nous avons parlé. 3<sup>o</sup>. Il étoit défendu de paroître armé à l'assemblée des Etats. 4<sup>o</sup>. On devoit donner des confesseurs à ceux qui étoient con-

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Ordon-  
nances du  
Grand-Mai-  
tre.

Pauli pag<sup>a</sup>  
246 & 247.

(1) La plupart des historiens prétendent qu'Ulric de Jungingen n'étoit que cousin de Conrad; mais ils se sont trompés: car le dernier donne la qualité de frere à son prédécesseur, dans une chartre du samedi d'avant la Toussaint de l'an 1407, par laquelle il confirma les privilèges de la nouvelle Marche. En voici un extrait. *Wir bruder Ulrichs von Jungingen . . . Thun kund und offenbahr . . . dass vor uns kommen sind, die Ehrsamten unsere lewen getruwen manne und stadte der Niewen Marcke bittende mie fleissigem bethen, das wir ihnen bestetigen und besetzen geruheten, die briefe, die ihnen unser Vorfahr und lieber Bruder seel. Gedachtniss gegeben hatte, &c.* Cette chartre se trouve pag. 265 dans la description de Königsberg, ville de la nouvelle Marche, ouvrage Allemand d'Augustin Kehrberg, imprimé à Berlin en 1724.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGINA  
GEN.

damnés à mort. 5°. Chacun devoit maintenir les sujets dans l'exercice de la vraie Religion, & empêcher de tout son pouvoir la superstition & la magie. 6°. On ne devoit pas tenir des marchés les dimanches. 7°. Il étoit défendu de vendre aucune denrée dans les églises ni sur les cimétieres. 8°. Les actes de vente ou d'échange des biens fonds qu'on faisoit le soir, n'étoient valables qu'autant que les parties contractantes les ratifioient le lendemain matin. 9°. Personne ne pouvoit être cité devant un autre juge que celui auquel il s'étoit d'abord adressé, ce qui ne peut s'entendre que de la première instance. 10°. On permettoit de faire le commerce des laines; ce qui suppose qu'il étoit défendu auparavant, parce que les laines étoient employées aux manufactures du pays. Dusbourg nous apprend que très-anciennement on fabriquoit des draps en Prusse, mais extrêmement grossiers, que les Prussiens n'avoient pas l'art de teindre. 11°. On devoit laisser un libre usage de la pêche dans les eaux appartenantes à l'Ordre, à tous ceux qui y avoient quelque droit. 12°. Le paiement des ouvriers employés à recueillir les moissons étoient réglé. 13°. Les dommages que les particuliers pouvoient essuyer, devoient être réparés suivant

l'estime des Echevins du lieu. 14°. Les ouvrages d'orfèvrerie devoient porter la marque de l'ouvrier. 15°. Les mesures pour les vins devoient être jaugées. 16°. Les biens actuels de celui qui enlevoit une femme ou une fille, étoient dévolus au fisc, & les biens dont il auroit pu hériter, devoient passer à ses plus proches parens. 17°. La même chose devoit avoir lieu à l'égard de celle qui se laissoit enlever volontairement, contre le gré de ses parens. 18°. Si cependant quelqu'un avoit enlevé une fille après avoir fait toutes les démarches convenables auprès des parens, il ne devoit pas être puni, si la fille avoit déclaré auparavant en présence de témoins, qu'elle consentoit à l'épouser. Cet article n'étant pas bien clair, il semble qu'on n'a pas conservé son vrai sens. 19°. Ceux qui aidoient à faire un rapt, devoient être punis comme le ravisseur. 20°. Les uns & les autres étoient bannis à perpétuité. 21°. S'ils revenoient dans le pays & que quelqu'un leur fit du mal, ce dernier n'en devoit pas être puni. 22°. Les biens de la femme ou fille enlevée appartenoient à ses plus proches parens. 23°. Si celle qui s'étoit laissée enlever revenoit au bout de quelque tems, ses parens n'étoient tenus à lui donner que le simple entretien nécessaire à la vie, tant que

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN,

son mari vivoit. 24<sup>o</sup>. Si son mari venoit à mourir elle rentroit alors dans la possession de la moitié de son bien. 25<sup>o</sup>. Les enfans étoient déclarés inhabiles à hériter tant de leurs ancêtres, que de leur collatéraux, & demeuroient bannis du pays. Si cet article n'est pas tronqué, il est fort dur, car le pere & la mere étoient les seuls coupables. 26<sup>o</sup>. Quand une veuve, ou une fille mineure vouloient se marier, après avoir perdu leur pere, la mere devoit prendre l'avis des deux plus proches parens. 27<sup>o</sup>. Si ces deux parens ne vouloient pas y consentir, elles devoient déclarer devant des témoins qu'elles avoient la volonté de se marier, & pouvoient le faire sans être inquiétées par la famille. Comme les loix des anciens nous font connoître les délits qui étoient alors les plus communs, on peut juger que les enlèvemens étoient très-fréquens en Prusse; puisque le Grand-Maitre & ses prédécesseurs en ont fait le point principal de leurs ordonnances. (1)

D'autres objets occuperent encore le

Recherches  
sur Santock  
& Driefen.

(1) Conrard de Wallenrod, & Conrard de Jungin-  
gen avoient porté des ordonnances à peu près sem-  
blables; les premières se trouvent dans *Erleutert.  
preuss.* Tom. 1. pag. 350 & les secondes dans *Schutz*  
pag. 207 & ailleurs.

Grand-Maître & le Chapitre; car les difficultés commençoient à renaître entre l'Ordre & la Pologne. Comme les suites en furent remarquables il est important d'en développer les principes; mais la chose n'est pas aisée par le soin que les écrivains Polonois ont pris de controuver tous les faits à leur ordinaire: cependant nous tâcherons de démêler quelques traits de lumière à travers ce cahos. Le premier sujet de plainte que les Teutoniques eurent contre les Polonois, suivant Mr. Pauli, fut qu'Ulric d'Oest retira le château de Driesen & ses dépendances, engagés à l'Ordre pour sept mille marcs, & qu'il les engagea au Roi de Pologne; mais il paroît que l'engagement de quelques domaines utiles n'étoit pas le sujet de la dispute, & que le vrai point de la difficulté regardoit la souveraineté de Driesen, qui appartenoit à l'Ordre, & que le Roi de Pologne vouloit usurper: c'est ce que nous apprennent diverses chartres, qui sont les seules preuves incontestables de l'histoire.

Il est vrai qu'on voit deux chartres dans le Code diplomatique de Pologne, qui paroissent au premier coup d'œil, donner gain de cause aux Polonois: la première est de Dobrogost & de ses frères, Arnold, Ulric & Bartholdt Comtes

ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Tom. 4.  
pag. 246 &  
248.

Cod. Pol.  
tom. I. pag.  
597.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid.* pag.  
894.

de Driesen, qui reconnoissent que Driesen & Santock, appartennoient anciennement à la couronne de Pologne ; c'est pourquoy disent-ils, ils les reçoivent en fief du Roi Casimir, à qui ils en font hommage, promettant de remplir tous les devoirs de fideles vassaux, &c. : cet acte est daté de Cracovie le 22 de juillet de l'an 1365. Le second acte contient l'hommage qu'Ulric héritier de Driesen, rendit au Roi & à la couronne de Pologne, à Racziansz le 25 mai de l'an 1402 : mais ce dernier titre suffiroit seul pour prouver que la Pologne n'avoit aucun droit de suzeraineté sur Driesen ; puisqu'Ulric y déclare que par le conseil de sa mere, & après une mure délibération, sans avoir été séduit par personne, il recevoit le Roi de Pologne pour son Seigneur, & lui faisoit hommage, &c., Ce n'est pas là le langage d'un vassal qui n'a besoin de délibération ni de conseil pour faire son devoir : après quoi il ajoute expréssément que si lui ou les siens venoient à mourir sans enfans, Driesen appartiendroit au Roi : circonstance qui prouve encore contre la Pologne ; puisque selon la loi générale des fiefs, Driesen auroit dû retourner au Roi, au défaut de mâles dans la famille d'Oest, dans la supposition qu'il en ait été le suzerain.

Cet acte avoit été extorqué par la violence ou par la séduction ; car le même Ulic d'Oest déclara quelques années après, que ses ancêtres avoient toujours rendu hommage aux Margraves de Brandebourg, & ensuite aux Empereurs & à leurs enfans comme Seigneurs de la Marche de Brandebourg, (c'étoient les Princes de la maison de Luxembourg.) ainsi qu'on le voyoit par les chartres qui existoient encore, que lui même Ulic avoit reçu son fief de Sigismond Roi de Hongrie, & que par ordre de ce Prince, il avoit reçu ce même fief, du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Quant à l'hommage qu'il avoit rendu au Roi de Pologne, il reconnoissoit qu'un vassal n'étoit pas en droit de se choisir un autre suzerain que celui dont il tenoit son fief : c'est-pourquoi il prioit qu'on lui pardonniât ce qu'il avoit fait dans cette occasion par ignorance, étant encore extrêmement jeune, & n'en prévoyant pas les conséquences, d'autant qu'on avoit exigé de lui qu'il le fit à l'insçu de sa famille ; ce qui étoit effectivement arrivé pendant sa minorité, sans le consentement, & même à l'insçu de ses parens : après quoi il répétoit que le fief de Driesen avoit toujours appartenu aux souverains de la nouvelle Marche, & leur appartenoit encore. Cet acte qui

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Brand.*  
*tom. 3. pag.*  
*252.*

*Exposé des*  
*d. oits. du*  
*Roi de*  
*Prusse. Piè-*  
*ces justif.*  
*n. 6.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

se trouve en original dans les archives de Berlin, est daté de Soldin, ville de la nouvelle Marche, le premier dimanche d'après la Purification, c'est-à-dire le 5 de février de l'an 1408. Quant à l'hommage que Dobrogost & ses freres Comtes de Driesen, avoient fait au Roi de Pologne, en 1365, c'étoit précisément l'époque où le foible Otton de Baviere prenoit en main les rênes du gouvernement de l'Electorat de Brandebourg; & cet acte clandestin fait dans la résidence du Roi de Pologne, étoit probablement le fruit de quelque mécontentement que les Seigneurs de Driesen avoient eu de la maison de Baviere, ou de quelques présens qui leur avoient été faits par le Roi de Pologne.

Il seroit inutile d'objecter que la déclaration d'Ulric d'Oest, ayant été faite dans une Ville de la nouvelle Marche, avoit pu être extorquée, soit par force ou par séduction, comme le Roi de Pologne avoit extorqué un hommage de ce Seigneur encore mineur, dans le moment que l'Ordre achetoit la nouvelle Marche du Roi Sigismond; car, outre qu'Ulric déclare dans sa chartre que les titres encore existans, prouvoient que les Seigneurs de la nouvelle Marche avoient toujours été suzerains de Driesen; nous

avons encore plusieurs preuves évidentes que Driefen & Santock avoient toujours appartenu à la nouvelle Marche. Dès l'an 1317 Waldemar Margrave de Brandebourg de la maison d'Anhalt, avoit donné le château de Driefen avec son territoire, en fief, à Henri & à Burchard d'Oest, pour les posséder eux & leurs descendans à perpétuité, moyennant la somme de deux mille marcs d'argent qu'il avoit reçus de ces Seigneurs. La souveraineté de Driefen étoit passée ensuite avec tout le Margraviat, à la maison de Baviere, comme Casimir Roi de Pologne l'avoit reconnu lui-même : car dans un traité que ce Monarque fit en 1333 avec Louis de Baviere Margrave de Brandebourg, il stipula que, s'il survenoit quelque difficulté entre les sujets respectifs, l'avoué que le Margrave avoit établi dans le château de Driefen, en prendroit connoissance pour les appaiser. L'an 1340, le même Margrave Louis de Baviere affranchit la ville de Landsperg de la moitié des impôts qui se payoient sur les marchandises, à son château de Santock, à la réserve des bois de bâtimens, pour lesquels il vouloit qu'on continuât de payer l'impôt en entier : & l'an 1347, Louis de Baviere affranchit encore le Seigneur & les habitans de

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Cod. Brand.*  
*tom. 5. pag.*  
*289.*

*Ibid. tom.*  
*I. pag. 236.*

*Ibid. tom.*  
*3. pag. 217.*

*Ibid. tom.*  
*5. pag. 292.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Introduç.  
au code de  
la nouvelle  
Marche  
89m. 5.*

*Cod. Brand.  
tom. 5. pag.  
259.*

Driefen des impôts qui se payoient au dit Santock sur les marchandises. Mr. Gercken fait encore mention de deux chartres rapportées par Werner; mais celles-là suffisent pour prouver qu'Ulric d'Oest n'avoit rien avancé qui ne fut vrai dans sa déclaration de l'an 1408, & que Driefen & Santock avoient appartenu de tout tems à la nouvelle Marche. Or comme le Roi de Pologne avoit promis solennellement à Thorn, par l'addition qu'il avoit faite l'an 1405 aux traités de l'année précédente, qu'il observeroit les limites entre la Pologne & la nouvelle Marche telles qu'elles étoient quand l'Ordre avoit acquis cette Province, & telles qu'elles avoient été dans les tems anciens (1): il est certain qu'il ne pouvoit sans injustice former aucune prétention sur Santock & sur Driefen: aussi verrons nous que les Polonois n'insisterent gueres sur l'affaire de Santock & de Driefen; car au lieu de la terminer par le traité qui se fit à Thorn en 1411, on stipula seulement

---

(1) Voici comme le Roi s'est exprimé dans cette chartre *De observatione greniciarum limitum & finium inter terras nostras majoris Polonie & nove Marchie, quas grenicias nos observare promittimus & spondemus & pro ratis habere, prout ipsas dominus Magister & Ordo ipsius tempore receptionis ejusdem terre nove Marchie reperit, & sicut tempore tenebatur ab antiquo, Loc. cit.*

que quand le Roi le demanderoit au Grand-Maître, on nommeroit six arbitres de part & d'autre pour décider cette question; & que si ces douze personnages ne pouvoient s'accorder, on en défereroit l'arbitrage au Pape. (1)

Après ce qu'on vient de voir il n'est pas aisé de comprendre qu'Ulric d'Oest ait engagé ses domaines utiles à l'Ordre; qu'il les ait ensuite retirés pour les engager au Roi de Pologne, & que tout cela se soit passé entre le 5 de février de l'an 1408, date de la déclaration qu'il avoit donnée à Soldin, & le 14 de septembre de la même année; époque que Mr. Pauli donne à l'engagement de Driesen au Roi. Comme la source où cet écrivain a puisé m'est inconnue, je ne puis rien dire du contenu de cette char-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

(1) C'étoit effectivement la maniere dont cette affaire devoit se terminer; car le Roi de Pologne en étoit convenu dans la même chartre que nous avons citée dans la note précédente. *Secundus articulus fuit iste, quod si unquam contigerit propter limites & Grenicias terrarum quarumcumque Regni Poloniae & Ordinis predicti aliquas difficultates suscitari, quod predictae difficultates per amicabilem compositionem debent complanari & sopiri.* Ainsi quand on voudroit supposer que le Roi de Pologne avoit quelques droits sur Driesen & Santock, ce qui seroit contre l'évidence, on voit qu'il n'auroit pu entreprendre de faire la guerre à l'Ordre pour cet objet, sans contrevenir au traité qu'il avoit fait en 1405. *Cod. Brandeb. Tom. 5. pag. 250.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

tre; mais il est certain qu'Ulric d'Oest ne pouvoit transmettre son fief à un autre, sans l'agrément du seigneur Suzerain; & que s'il en avoit obtenu le consentement, le nouveau possesseur devoit en faire hommage au Grand-Maître; à moins qu'on n'eût donné la forme d'un bail ou d'une location à ce dernier contract, ce qui eut été indigne du Roi de Pologne. Il seroit inutile de s'arrêter davantage sur cet objet qui n'occasionna pas la guerre: ainsi nous en allons chercher les motifs dans d'autres événemens.

Vitolde en-  
vahit la Sa-  
mogitie.

Pauli pag.  
248.

1408.

Quoique nous ayons les raisons les plus fortes, comme nous le dirons ailleurs, pour rejeter entièrement ce que disent les historiens, sur le commencement de la querelle qui s'éleva entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, nous ne voulons pas entièrement supprimer leurs témoignages, pour mettre le lecteur à portée de les apprécier. Le Grand-Maître, disent-ils, étoit fort occupé de l'affaire de Driesen, ainsi que de la conservation de la Samogitie; parce qu'on étoit persuadé que Jagellon & Vitolde méditoient de la ravir à l'Ordre: c'est pourquoi il résolut de rétablir les fortifications de Memel, place importante par sa situation, & plus encore parce qu'elle étoit aux confins de la Samogitie. Sur ces entre-

faites le Roi de Pologne vint en Lithuanie & se rendit à Kowno avec Vitolde : le Grand-Maître vint de son côté à l'isle de Sawyn , ou à Kowno même suivant la plupart des historiens , ils y eurent plusieurs conférences dont on ne peut pas aisément déterminer les objets , mais qui furent inutiles : de sorte qu'on se sépara fort mécontents dans le fond , quoiqu'avec beaucoup d'honêteté ; car le Roi , le Grand-Maître & Vitolde se firent réciproquement de superbes présens.

L'année suivante , le Grand-Maître fit commencer les travaux de Memel , après les fêtes de la Pentecôte ; mais les Samogites se soulevant , prirent les armes & se jetterent à diverses reprises sur les travailleurs qui furent obligés d'abandonner l'entreprise. Le Grand-Maître croyant bien savoir que c'étoient le Roi de Pologne & Vitolde qui avoient fait soulever les Samogites par leurs émissaires , porta un œil plus attentif sur les démarches de ces deux Princes , & fit arrêter à Ragnit vingt navires chargés de grain , que le Roi de Pologne envoyoit aux Lithuaniens. Jagellon fit redemander ces bâtimens ; mais les écrivains Polonois prétendent que le Grand-Maître s'y refusa , en disant que le peu de grain qui se trouvoit sur les bateaux , n'y étoit que

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Ibib.*  
*Dlugoss.*  
*pag. 288.*  
*Cromer.*  
*pag. 376.*  
*Kojal.*  
*pag. 77.*

*Pauli pag.*  
*248.*  
*1409.*

*Dlugoss.*  
*pag. 290 &*  
*seq.*  
*Cromer pag.*  
*377.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

1409.  
Dlugofs.  
pag. 291.

pour cacher une quantité d'armes que le Roi envoyoit à ses ennemis, c'est-à-dire aux rebelles de la Samogitie. Quant à la vérité du fait, nous prions le lecteur de différer son jugement jusqu'à ce que la suite des événemens le mette en état de le porter avec plus de sûreté (1). Peu de tems après, disent encore les mêmes écrivains, des marchands Lithuaniens ayant été arrêtés à Ragnit, (2) Vitolde dédaigna de les faire répéter, & obtint en secret, le consentement du Roi de Pologne pour enlever la Samogitie aux Teutons. Cet aveu échappé à Dlugoff, commence à jeter quelque jour sur la conduite du Roi de Pologne (3).

(1) L'Auteur de la vie de Frédéric de Wallenrod Maréchal de l'Ordre (*Erleutert. preuss. tom. 2. pag. 688 & suiv.*) assure qu'après la conférence de Kowno il y avoit eu une convention par laquelle le Roi de Pologne ne pouvoit pas envoyer des armes en Lithuanie : il ajoute qu'en conséquence le Grand-Maître avoit été autorisé à arrêter les bateaux qui les portoient, & que le Roi de Pologne avoit le premier enfreint la paix. Mais il est inutile de s'arrêter à tous ces détails, que je ne rapporte que pour faire connoître au lecteur, ce que les écrivains ont dit du commencement de la guerre.

(2) D'autres disent assassinés : mais s'il est vrai qu'il y ait eu des Lithuaniens arrêtés, on peut s'en rapporter à Dlugoff qui ne faisoit pas profession de ménager les Teutoniques.

(3) Voici le texte de Dlugoff... *Clandestino Vladislai Poloniae regis obtento consensu Samogithiae terram Magistro & Ordini Cruciferorum donatam inscriptionem, auferendam & repetendam duxit. Loc. cit.*

Effectivement Vitolde ne perdit pas de tems ; car il envoya Kinbold , ou Rombowd Maréchal de Lithuanie , à la tête d'une armée pour chasser les Teutons de la Samogitie. Les habitans du pays se voyant soutenus prirent les armes de toutes parts , & Michel Kuchmeister de Sternberg , Grand - Commandeur de la Samogitie , fut obligé de se retirer avec ceux de ses Chevaliers & de ses soldats qui eurent le bonheur d'éviter la mort ou les fers des Lithuaniens ; car toutes les forteresses qu'ils avoient construites nouvellement , furent emportées par les ennemis. Voilà tout ce que les historiens nous ont transmis de cet événement ; mais on se doute bien que les Teutoniques n'ont pas abandonné la partie sans coup ferir : cette révolution fut si rapide , qu'elle étoit terminée avant qu'on ait pu leur envoyer du secours (1).

Si le Grand - Maître avoit été aussi bouillant que les Polonois veulent le per-

XXIV  
ULRIC B  
JUNGIN-  
GEN.

Vaines démarches du Grand-Maître à ce sujet.

---

Ainsi c'est avec raison qu'un écrivain Livonien a dit, que les Samogites avoient secoué le joug des Chevaliers avec le secours de Jagellon & de Vitolde. *Arndt. chr. de Liv. pag. 121.*

(1) Les écrivains Polonois & Kojalowicz rapportent cet événement à l'an 1408 ; mais il est plus probable qu'il eut lieu l'année suivante : c'est l'opinion de M. Pauli.

XIV.  
ERIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibib. pag.*  
*295.*  
*Cromer.*  
*pag. 377.*

*Ibid. &*  
*Kojal. pag.*  
*79.*

suader, il n'auroit pas perdu un instant pour assembler des troupes afin de tirer vengeance de cet attentat; mais il préféra le parti de la négociation, & envoya successivement divers Ambassadeurs à Vitolde pour l'engager à lui rendre la Samogitie, sans que ce Prince ait seulement daigné lui faire une réponse. Le Grand-Maître voyant que la guerre étoit inévitable, si le Roi de Pologne n'obligeoit pas Vitolde à se rendre à des demandes si équitables, lui envoya les Commandeurs de Thorn & d'Althaus. Ils représentèrent que, malgré qu'il eut cédé la Samogitie à l'Ordre, Vitolde s'en étoit emparé à main armée & en avoit chassé les Teutoniques; que toutes les démarches que le Grand-Maître avoit faites vis-à-vis de ce Prince, ayant été non-seulement inutiles, mais sans réponse, il seroit obligé d'employer la force, si on ne lui rendoit la Samogitie, en le dédommageant des pertes qu'ils avoient essuyées: à quoi les ambassadeurs ajouterent que le Grand-Maître demandoit si le Roi étoit d'intention de secourir Vitolde, ou de l'abandonner à ses propres forces, en gardant la paix qu'il avoit faite avec l'Ordre. La question étoit simple, puisque c'étoit le Roi comme Seigneur propriétaire de la Lithuanie,

qui avoit cédé la Samogitie à l'Ordre : cependant Jagellon en fut embarrassé ; non qu'il n'eut pris son parti d'avance, car il est évident que depuis long-tems il cherchoit l'occasion de faire la guerre aux Chevaliers, mais parce que les Polonois plus justes que lui, ne desiroient que la paix. Kojalowicz nous apprend que les Conseillers de Jagellon insisterent fortement pour l'engager à faire rendre la Samogitie aux Teutons, & Dlugoff avoue également, que le Conseil du Roi avoit le plus grand éloignement pour la guerre. Cependant les Ambassadeurs Teutoniques insistoient pour avoir une réponse positive, que le Roi différa long-tems, jusqu'à ce qu'il leur dit enfin, que ne pouvant rien faire dans une matiere si importante sans l'avis des états, il alloit convoquer une diete, dont il feroit savoir la réponse au Grand-Maître. Le Roi n'avoit pas consulté la diete, lorsqu'il avoit consenti que Vitolde enlevât la Samogitie aux Teutons, & il n'étoit certainement pas nécessaire de la consulter pour réparer cette infraction manifeste aux traités : aussi les ambassadeurs se retirerent-ils fort mécontents, en protestant, qu'après les démarches que l'Ordre avoit faites pour obtenir justice, on ne pourroit pas l'ac-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Pag. 79a*

*Pag. 196a*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Jagellon  
veut soute-  
nir l'inva-  
sion de la  
Samogitie.

*Cromer.  
Kojal.*

*Dlugoski.  
pag. 196.*

*Pauli. pag.  
248.*

cuser d'avoir enfreint la paix, si on en venoit à une rupture.

Le Roi ayant assemblé la diete à Lençici au mois de juillet, elle décida qu'il falloit tâcher de s'accommoder à l'amiable plutôt que d'en venir aux dernieres extrémités; en conséquence le Roi envoya une ambassade au Grand-Maître composée de l'Archevêque de Gnesne & des Castellans de Sendomir & de Kalisch. L'Archevêque portant la parole, dit au Grand-Maître qu'il n'ignoroit pas que c'étoit le Roi qui étoit Souverain de la Lithuanie; que Vitolde ne la possédoit que comme un fief de la Pologne, & que si les Chevaliers Teutoniques attaquoient le Grand-Duc de Lithuanie, le Roi ne pourroit s'empêcher de prendre son parti, d'autant qu'il étoit son proche parent: ensuite il lui proposa d'établir un congrès, après lequel le Roi promettoit d'obliger Vitolde à faire tout ce qui seroit trouvé juste. Ainsi l'Ambassadeur avouoit que le Roi, comme propriétaire actuel de la Lithuanie, & comme ancien propriétaire de la Samogitie, étoit coupable de cet attentat, puisqu'il balançoit de le faire réparer. Le Grand-Maître croyant que l'invasion de la Samogitie étoit un fait qui n'exigeoit pas d'examen, & persuadé d'ail-

leurs que le Roi ne cherchoit qu'à traîner l'affaire en longueur, répondit qu'il ne souffriroit pas de délai sur la restitution de la Samogitie, & qu'il étoit décidé à se faire justice à lui-même si on refusoit plus long-tems de la lui rendre. L'Archevêque de Gnesne piqué de cette fermeté, répliqua, que s'il portoit ses armes en Lithuanie, il verroit aussi-tôt celles du Roi dans la Prusse, parce qu'il regardoit les ennemis de la Lithuanie comme les siens. Là-dessus le Grand-Maître congédia les Ambassadeurs, en leur disant qu'il étoit bien-aïse de connoître enfin la façon de penser du Roi; & que puisqu'il étoit décidé à l'attaquer, lorsqu'il porteroit ses armes contre Vitolde, il aimoit mieux de son côté, attaquer ses ennemis par la tête que par les pieds; c'est-à-dire qu'il commenceroit par la Pologne.

On peut remarquer dans ce récit que nous avons tiré des écrivains Polonois, que les Ambassadeurs n'ont pas dit, & n'ont pas même donné lieu de soupçonner que le Roi & le Grand-Duc, ayent eu le plus léger sujet de se plaindre des Chevaliers; ce qui prouve que l'invasion de la Samogitie étoit une injustice criante: car on ne peut pas douter que s'ils avoient eu le moindre prétexte, les Ambassadeurs

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugoff.*  
*pag. 297.*  
*Cromer.*  
*pag. 377.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

ne l'eussent fait valoir, quand ce n'eût été que pour gagner du tems, en prouvant la nécessité d'établir des conférences, qui devenoient inutiles dès qu'il ne s'agissoit que de rendre un bien enlevé, sans apparence de raison & même sans prétexte. D'après cela, on peut juger que Dlugoff, qui n'est jamais d'accord avec lui-même, a perdu ses peines en imaginant que les Teutoniques avoient arrêté des bateaux chargés de grain, & des marchands Lithuaniens. Les écrivains Polonois regardent la dernière réponse de l'Archevêque pour inconsiderée, & comme faite contre l'avis du Conseil; aussi doutent-ils s'il avoit ordre de la faire ou si elle lui est échappée par vivacité; & ils concluent que ce fut l'impatience de l'Archevêque qui accéléra la guerre.

Il reprend  
le titre d'hé-  
ritier de la  
Poméranie.

*Lib. 20. p.  
200 & seq.*

Peu de tems après le retour de ses Ambassadeurs le Roi de Pologne envoya un manifeste en forme de lettre circulaire, aux Rois & Princes de la chrétienté, pour les prévenir contre l'Ordre Teutonique. Cette piece importante rapportée par Dlugoff, jette beaucoup de jour sur cette affaire. Le lecteur s'attend d'y voir des plaintes bien détaillées contre l'Ordre Teutonique; mais point du tout; ce n'est qu'une longue complainte  
par

par laquelle Jagellon veut prouver que depuis sa conversion il a fait plus de choses en faveur de la religion, que l'Ordre n'en avoit faites depuis deux cens ans qu'il étoit établi en Prusse, & ce qui est singulier, c'est que dans le tems qu'on venoit d'enlever le Duché de Samogitie aux Teutons, & que ceux-ci n'avoient rien pris à la Pologne, il se plaignoit de leur rapacité, & prédisoit que, si Dieu n'y mettoit ordre, ils finiroient par usurper tous les Royaumes & toutes les Principautés. Le Roi prioit ensuite les différens Princes, auxquels il adressoit ce manifeste, de ne point ajouter foi aux plaintes que les Teutons pourroient faire contre lui, & sur-tout de ne pas permettre qu'ils levassent des troupes, ou qu'ils en fissent passer dans leurs États. La seule plainte que le Roi articuloit dans ce manifeste étoit, que les Teutoniques s'étoient emparés des territoires de Driesen & de Santock, ainsi que de quelques autres endroits qui lui appartenoient & à Jean Duc de Masovie. J'ignore quels étoient les autres lieux dont il vouloit parler, d'autant que les Ecrivains Polonois n'en disent pas un mot (1).

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

---

(1) Il ne s'agissoit apparemment que de quelques  
Tome IV. N

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Roi ne dit rien dans ce manifeste de l'invasion de la Samogitie, qui n'étoit propre qu'à le confondre, & pas davantage des vingt bateaux chargés de grains, ni des marchands Lithuaniens arrêtés à Ragnit par ordre du Grand-Maître : cependant si l'Ordre avoit eu quelques torts, soit dans cette occasion ou dans quelqu'autre, on ne peut pas douter que le Roi n'en eut fait les plaintes les plus ameres ; car, pour alonger la liste des griefs qu'il prétendoit faire connoître au public, il s'est vu obligé de revenir sur le passé, en se plaignant de l'invasion du Duché de Dobrzin, que les Teutoniques avoient acheté du Duc d'Oppelen, qui en étoit le légitime possesseur ; affaire qui avoit été terminée à la satisfaction des parties, tant au Congrès de Raczianfz

*Pol. tom.*  
*4. num. 74.*  
*& 75.*

difficultés de limites, qui auroient dû être applanies amiablement, selon l'obligation que Jagellon avoit contractée par l'addition qu'il avoit faite aux traités de l'an 1404. Ces objets étoient d'ailleurs de peu d'importance, puisqu'ils ne sont pas nommés dans le traité de Thorn de l'an 1411, où les difficultés de limites furent encore renvoyées à l'arbitrage. Quant aux difficultés avec le Duc de Masovie, c'étoit peut-être au sujet du petit canton *Terrula* de Zawkrze, que le Duc avoit engagé anciennement à l'Ordre, & que Jagellon lui fit rendre par le traité de Thorn, sans l'obliger de restituer le prix de l'engagement. Suivant ce traité, les autres difficultés de limites entre l'Ordre & la Masovie étoient également renvoyées à des arbitres.

en 1404, que dans la ville de Thorn en 1405. Ce manifeste, daté du 22 juillet de l'an 1409, est d'ailleurs de la plus grande importance, parce qu'il est encore un monument incontestable de la mauvaise foi de Jagellon; car, quoique ce Prince eut renouvelé, le 23 mai de l'an 1404, le traité de Kalisch, par lequel Casimir avoit renoncé à toute prétention sur la Poméranie, & s'étoit obligé d'effacer ce titre de son sceau, il affecta néanmoins de prendre le titre d'héritier de la Poméranie dans ce manifeste qu'il adressoit à tous les Souverains de l'Europe (1).

Comme tous les écrivains s'accordent, d'après le témoignage des Polonois, à rejeter la faute sur l'Ordre Teutonique, & que d'ailleurs il est de la plus grande importance, pour l'Histoire, de bien connoître la cause des grands événemens, le lecteur me permettra de reprendre encore en bref, ce que j'ai déjà dit en détail, pour n'en faire qu'un même tableau. Quel que fut le sujet de la difficulté relative à Santock, & à Driesen, il est démontré que la souveraineté de ces deux

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Ibid. num.  
72.

Récapitulation.

(1) Voici les titres de Jagellon : *Wladislaus Dei gratia Rex Poloniae Dux supremus Lithuaniae, hæres Pomeraniae, & Russiae dominus & hæres, &c.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. pag.*  
*85.*

endroits appartenoit à l'Ordre : mais, soit que le différend ait roulé sur la souveraineté, ou seulement sur le domaine utile, on peut assurer que le Roi attachoit fort peu d'importance à cette affaire. Jagellon donnoit évidemment la loi, quand on fit le traité de Thorn en 1411 ; malgré cela il ne jugea pas à propos de terminer cette difficulté, & se contenta de stipuler que le Grand-Maître nommeroit des Commissaires pour l'arranger par la voie de l'arbitrage, quand il en seroit requis : ainsi l'affaire de Santock & de Driesen n'a pu occasionner la rupture que nous allons voir éclater entre l'Ordre & la Pologne.

Le silence des Ambassadeurs Polonois sur l'enlèvement des bateaux chargés de grain, & des marchands Lithuaniens ; & celui que le Roi a gardé lui-même sur ces objets dans son manifeste, sont des preuves incontestables que ces arrêts ne sont qu'une fiction des écrivains Polonois, ou qu'ils ont été faits avec tant de justice que le Roi, ni le Grand-Duc n'avoient pas eu lieu de s'en plaindre : d'où l'on doit conclure, que les Teutoniques n'ayant donné aucun sujet de mécontentement à Vitolde ni au Roi, l'invasion de la Samogitie étoit une injustice criante, à laquelle Jagellon avoit participé, puis-

que le Grand-Duc ne l'avoit consommée que de son consentement : d'ailleurs Jagellon n'avoit pas dissimulé qu'il étoit de moitié avec Vitolde, puisqu'il avoit déclaré par ses Ambassadeurs que, si le Grand-Maître attaquoit ce Prince, pour reprendre la Samogitie, qu'il avoit cédée lui-même à l'Ordre en sa qualité de Seigneur suzerain & de propriétaire, on le verroit aussitôt en Prusse à la tête de ses armées. Si l'on avoit besoin d'une preuve ultérieure de la mauvaise foi que le Roi de Pologne a montrée dans toute cette affaire, on la trouveroit encore dans son propre manifeste, où il reprenoit le titre d'héritier de la Poméranie à laquelle il avoit solennellement renoncé cinq ans auparavant. Quand le Roi auroit eu les raisons les plus plausibles pour arracher la Samogitie des mains des Teutons, elles ne lui auroient donné aucun droit d'enfreindre le traité qui regardoit la Poméranie & les anciennes possessions de l'Ordre : c'étoit une affaire d'une toute autre nature, entièrement séparée & indépendante de l'autre. Qu'on envisage cette affaire du côté que l'on voudra, on ne trouvera pas que les Chevaliers aient donné la moindre occasion à cette rupture; mais en même-tems on ne pourra méconnoître dans la conduite de Jagellon & de

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Commen-  
cement de la  
guerre.

*Dlugofs.*  
*Cromer.*  
*Kojalow.*  
*Cont. Dusb.*  
*cap. 34.*  
*Pauli.*  
1409.

Vitolde, un projet décidé de dépouiller l'Ordre Teutonique, & un mépris formel de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, les sermens & les traités.

Après les menaces qu'on s'étoit faites de part & d'autre, on ne tarda pas d'en venir aux effets. Le Roi envoya les ordres pour faire prendre les armes aux Polonois, & aux Russes qui lui étoient soumis, demanda le secours de Vitolde, & fit quelque tems après la revue de ses troupes à Radeow. Le Grand-Maître qui ne vouloit pas être prévenu, envoya, la veille de l'Assomption, des lettres de défi au Roi selon l'usage de ce tems là, & ne tarda pas d'entrer en Pologne, où il conquit le pays de Dobrzin avec beaucoup de célérité : les forteresses de Dobrzin, de Lipna, & de Ripna furent emportées d'emblée, & Bobronick se rendit par composition au bout de quelques jours. Pendant ce tems les Commandeurs de Tachel & de Schlochaw firent le siege de Bramberg, place forte qu'ils auroient peut-être eu du mal d'emporter s'ils ne l'eussent prise à l'aide d'une intelligence (1) :

(1) C'est par erreur que Bramberg a été marqué comme appartenant à l'Ordre Teutonique dans les deux cartes qui sont au premier volume de cet Ouvrage : cette place avec un petit territoire qui l'environnoit, appartenoit à la Pologne.

les Commandeurs prirent ensuite Stempelbourg, Cameze, & poufferent leur pointe jusque dans le cœur de la Cujavie, où ils ravagerent les environs de Camin, de Lencici & de Brzesc. D'un autre côté les Commandeurs de Brandebourg & d'Osteroode firent des courses dans la partie de la Masovie qui appartenoit au Duc Jean, qui avoit toujours été ennemi de l'Ordre; mais ils épargnerent celle qui appartenoit au Duc Zemovit, qui avoit toujours vécu en paix avec les Chevaliers. Le Roi de Pologne de son côté reprit Bramberg aux Teutoniques; & comme il apprit que le Grand-Maître assembloit une nouvelle armée dans les environs de Schwetz, il envoya un gros détachement qui s'empara du camp des premières troupes qui étoient arrivées.

Sur ces entrefaites, Wenceslas Roi de Bohême, envoya Contard Duc d'Oels, son fils, & Jenko, Gouverneur de Schweidnitz & de Breslau, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de rétablir la paix entre la Pologne & l'Ordre Teutonique. Les Ambassadeurs travaillèrent avec succès à la conciliation des parties. On convint le 8 du mois d'octobre, de faire une treve jusqu'à la St. Jean de l'année suivante, & l'on prit le Roi de Bohême pour arbitre de tous les différens; avec

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

On prend  
le Roi de  
Bohême  
pour arbitre.

*Dlugofs.*  
*Cromer.*  
*Pauli.*

1409.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs.*  
pag. 199 &  
200.  
*Cromer*  
pag. 379.

la clause, que le Monarque seroit obligé de prononcer sa sentence, le premier dimanche du Carême prochain. Jagellon dut se prêter d'autant plus volontiers à cet arrangement que Vitolde lui avoit écrit pour l'engager à faire une treve jusqu'à l'année suivante, en lui promettant de le secourir alors de tout son pouvoir. Les écrivains Polonois nous disent encore des choses fort remarquables au sujet de cette treve & de cet arbitrage. Après avoir dépeint le Grand-Maître comme un monstre altéré du sang des Polonois, qui avoit rompu tous les traités, ils blâment beaucoup cette treve, & rapportent qu'on soupçonna les Conseillers de Jagellon de s'être laissé corrompre par l'or des Teutoniques, pour l'engager à consentir à cet arrangement. Mais comment accorder cette fureur de faire la guerre, qu'on prête aux Teutoniques, avec les prétendus moyens qu'ils employèrent pour la faire cesser? ou plutôt comment accorder les écrivains Polonois avec eux-mêmes! Si quelqu'un fit une faute dans cette occasion, ce fut le Grand-Maître qui devoit connoître le Roi de Pologne par la maniere dont il s'étoit conduit dans l'affaire de la Samogitie: comme il étoit autorisé à s'en défier, il pouvoit craindre que la treve ne lui devint nuisible, puis-

qu'il lui étoit plus avantageux de combattre les Polonois seuls , que quand ils seroient réunis aux Lithuaniens : mais il étoit bien éloigné de craindre le piège qu'on lui tendoit ; les ames droites sont toujours lentes à former des soupçons. Ainsi l'on doit convenir , que la confiance du Grand-Maître , qui consentit à faire cette treve avec un ennemi dont les forces n'étoient pas réunies , & qui prit pour arbitre le Roi de Bohême qui étoit l'allié de celui de Pologne depuis quatorze ans , est une preuve évidente que loin de vouloir la guerre à tout prix , comme disent les Polonois , il désiroit sincèrement la paix.

Quelque tems après Vitolde prétextant qu'il n'avoit encore aucune nouvelle de la treve , envoya son frere Corybuth avec un gros détachement de Lithuaniens , pour faire le ravage dans la Prusse. Coributh mit le feu à la petite Ville de Soldaw , ainsi qu'à deux autres que Dlugofs , nomme Thamow & Neuerken , & emmena beaucoup de prisonniers. Cet événement n'altéra en rien les mesures qu'on prenoit pour rétablir la paix entre l'Ordre & la Pologne : car , quoique les Teutoniques fussent persuadés que l'ignorance de la treve qu'on alléguoit , n'étoit qu'une défaite , ils différèrent cependant leur vengeance

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 2. pag.*  
*6 & seq.*

IncurSION  
des Lithua-  
niens en  
Prusse.

*Dlugofs,*  
*pag. 204.*  
*Cromer*  
*pag. 379.*  
*Guagn.*  
*tom. I. pag.*  
*338.*  
*Kojal. p.*  
*81.*

1409.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

jusqu'à la fin du Carême de l'année suivante ; époque où les Polonois avoient déjà signalé leur mauvaise foi , de maniere qu'on n'en pouvoit plus rien attendre d'équitable. Alors les Teutoniques envoyèrent un détachement qui , se glissant furtivement par les déserts , fut surprendre Wolkowysk en Lithuanie , le jour des Ramaux , où il enleva une très-grande quantité de monde. Vitolde qui étoit à quelques milles delà , se sauva dans les forêts avec sa femme , & n'en sortit que quand il fut bien assuré de la retraite des Teutons , pour faire des nouvelles courses en Prusse.

*Guagn.*  
Le Roi se  
prépare de  
nouveau à  
la guerre.

*Dlugoss.*  
pag. 205.

*Ibid. pag.*  
207.

Dès que la treve fut signée avec l'Ordre , le Roi licentia ses troupes , & tint une diete à la St. Martin , où l'on nomma des Ambassadeurs , pour aller entendre à Prague la sentence arbitrale que le Roi de Bohême devoit prononcer le premier dimanche de Carême ; après quoi Jagellon se rendit à Brzesc en Lithuanie , où il trouva Vitolde avec un Kan des Tartares qui s'engagea d'amener un secours considérable au Roi. Jagellon & Vitolde firent toutes leurs dispositions pour la guerre qu'ils méditoient , & n'admirent personne à leur conférence que le seul Nicolas Tramba vice Chancelier de Pologne , parce que le Roi n'ignoroit pas

que les autres Conseillers n'étoient pas d'avis qu'il continuât une guerre aussi injuste ; ces Princes convinrent du jour où les troupes s'assembleroient pour entrer en Prusse , & l'on fit préparer à cet effet tout ce qui étoit nécessaire pour construire un pont de bateaux : ce fut Dobrogost Gouverneur de Radom , qu'on chargea de cet ouvrage ; auquel il employa un habile ingénieur qui travailla pendant l'hiver , avec tout le secret possible. Après cela le Roi fut chasser dans les environs de Bialowyeze , où l'on abbatit une prodigieuse quantité de bêtes fauves , dont on fit saler la chair qu'on envoya à Ploczko , pour servir d'approvisionnement pendant la guerre. Tout cela ne peut être regardé comme une précaution , en cas que l'on ne parvint pas à s'accommoder : le jour où les troupes devoient se trouver au rendez-vous étoit marqué ; & nous allons voir que le Roi n'avoit fait une treve , que pour attendre le secours de Vitolde : d'ailleurs l'arbitrage déferé au Roi de Bohême , n'étoit qu'un leurre pour tromper les Teutoniques , puisque les Polonois étoient bien décidés de ne pas se soumettre à la sentence.

Avant que le temps fixé pour prononcer la sentence arbitrale , fut arrivé , toutes les parties intéressées envoyèrent leurs

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ibid. pag.*  
208.

Il refuse de  
se soumettre  
à la sentence  
arbitrale.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.  
1410.  
*Ibid. pag.*  
210.

*L'ib. 22. p.*  
222.

Ambassadeurs à Prague : ceux du Roi de Pologne furent l'Evêque de Posnanie, le Maréchal de Pologne, le Castellan de Nakel, & un notaire royal; un Chevalier nommé Butrim, & un notaire s'y trouverent de la part de Vitolde Grand-Duc de Lithuanie; & Jean & Zemovit Ducs de Masovie y envoyerent chacun leur Maréchal. On ne fait pas qui étoient les Ambassadeurs du Grand-Maître. Tout cet appareil fut malheureusement inutile; & ce sera au lecteur à juger à qui on doit en attribuer la faute, après que nous aurons rapporté en bref, le récit ridicule que Dlugofs, le coryphée des écrivains Polonois, nous a laissé de cet événement.

Après, dit-il, qu'on eut avancé de part & d'autre toutes les raisons qui pouvoient mettre en évidence les droits d'un chacun, Wenceslas qui n'étoit occupé que de ses plaisirs, ne se mit guere en peine d'examiner la question; c'est pourquoi les Ambassadeurs Teutoniques gagnerent par argent, Joffe Marquis de Moravie ennemi du Roi de Pologne, & quelques Conseillers Allemands & Bohémiens, qui prirent à eux de décider cette affaire, & engage- rent le Roi de Bohême à prononcer l'injuste sentence qu'ils avoient fabriquée. Les Ambassadeurs Polonois ayant eu vent de cette manœuvre, userent de finesse; ils étoient

munis de deux actes ou compromis du Roi de Pologne, par lesquels il donnoit pouvoir à Wenceslas de juger ses difficultés avec les Teutons ; de ces deux compromis l'un étoit sans réserve, & le second étoit limité ; ainsi ils ne montrèrent que ce dernier au Roi de Bohême, afin que Jagellon ne fut pas lié par l'injuste sentence qu'on alloit prononcer contre lui. Après avoir pris cette précaution, les Ambassadeurs se rendirent au palais au jour nommé, & pendant que Wenceslas s'amusoit à découper un morceau de bois, un secrétaire commença à lire la sentence arbitrale en allemand ; mais aux premiers mots les Ambassadeurs Polonois & Lithuaniens, quoique plusieurs d'entre eux fussent l'allemand, voulurent sortir de l'assemblée ; le Roi leur ayant demandé la cause de cette retraite, ils répondirent qu'ils n'entendoient rien aux sermons allemands, & qu'ils alloient passer dans un endroit où ils pourroient entendre prêcher en polonois ; le Roi leur ayant repliqué qu'après avoir lu la sentence en allemand on en liroit une traduction en langue bohême, qui étoit la même que celle des Polonois ; ils répondirent par une nouvelle impertinence, très-décidés à ne vouloir pas entendre la lecture de la sentence en quelque langue qu'on pût la prononcer. Le Roi

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

de Bohême voyant qu'il n'étoit pas possible d'engager les Ambassadeurs à entendre la lecture de la sentence, prit le parti de la leur envoyer cachetée.

Ce seroit faire tort au jugement du lecteur que de s'étendre beaucoup pour prouver que ce récit n'a pas l'ombre de la vraisemblance, ainsi nous nous contenterons d'en démontrer la fausseté par un seul trait. Dlugos voulant excuser les Polonois qui, après avoir choisi le Roi de Bohême pour arbitre, refusèrent de se soumettre à sa sentence, a supposé que les Ambassadeurs étoient porteurs de deux actes ou compromis différens, & qu'ils ne montrèrent que celui qui étoit tellement limité que Jagellon ne contractoit aucune obligation de déférer à son jugement : mais malheureusement pour l'honneur de cet écrivain, le compromis du Roi de Pologne existe encore pour lui donner le dementi le plus complet. Le Grand-Maître voyant que le Roi refusoit de se soumettre à la sentence arbitrale, crut devoir se procurer le compromis que ce Prince avoit fait, pour mettre sa mauvaise foi dans la plus grande évidence ; & il en demanda une copie au Roi de Bohême, ce que Wenceslas lui accorda par un acte du 5 juin de l'an 1410, dont l'original est conservé dans les archives de la Pologne.

Après le préambule qui contient la demande du Grand-Maître, on trouve le compromis en entier, & Wenceslas finit par attester que cette copie est mot-à-mot, conforme à l'original; en voici la substance. Uladislas Roi de Pologne, &c. Nous faisons savoir par ces présentes que nous faisons un compromis en la personne du Sérénissime Roi de Bohême, de toutes les difficultés qui existent entre nous & notre Royaume, & le Grand-Maître Ulric de Jungingen & son Ordre; pour que ledit Roi de Bohême, après avoir entendu les raisons des deux parties, puisse porter sa sentence arbitrale, conclure & décider, comme nous lui en donnons le plein pouvoir: cependant nous mettons pour condition que cette sentence finale doit être portée pour le Dimanche *Invocabit* prochain (c'est-à-dire, pour le premier Dimanche de Carême de l'année suivante), sans qu'il puisse y avoir aucun délai: promettant d'observer dans tous ses points, avec toutes ses clauses & conditions, entièrement, inviolablement, de bonne foi, sans aucune fraude, & sans aller à l'encontre ni en paroles, ni de fait, tout ce qui sera décidé de la manière susdite: en foi de quoi nous avons fait apposer notre sceau à cet acte, aux frontières de notre Royau-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. num.*  
*76.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

me & de la Prusse, le mardi après la fête de St. François, c'est-à-dire le 8 octobre, de l'an 1409. Outre qu'il étoit ridicule de supposer que les compromis respectifs, n'avoient pas été faits quand on étoit convenu de l'arbitrage; on voit par la date de celui-ci, qu'il n'avoit pas été porté à Prague par les Ambassadeurs de Pologne, mais qu'il avoit été envoyé à Wenceslas avec celui du Grand-Maître, quand on avoit fait la treve par la médiation des Ambassadeurs de Bohême. Chaque fois qu'on a le bonheur de rencontrer une chartre, c'est pour donner le démenti aux écrivains Polonois; & l'on peut assurer d'après le nombre d'exemples que nous avons rapportés, que si l'on parvenoit à depouiller l'histoire de la Pologne de toutes les fables & calomnies qu'elle contient, il n'en resteroit qu'un squelette décharné.

Quant à la sentence arbitrale, on juge bien d'après ce qu'on vient de voir, que ce n'est pas dans les écrivains Polonois qu'il faut en chercher le contenu: effectivement Dlugos qui vouloit à tout prix excuser la mauvaise foi de Jagellon, ne dit mot de ce que Wenceslas avoit prononcé sur les articles essentiels; mais il s'efforce de tourner la sentence en ridicule par un nouveau mentonge, en supposant que le

Roi de Bohême prononça sur des objets qui n'avoient pas été mis en question. Selon lui, Wenceslas, ou plutôt le Marquis de Moravie en son nom, avoit ordonné qu'on lui remit le Duché de Dobrzin en séquestre pendant un an, pour avoir le tems de reconnoître à qui il devoit appartenir; ajoutant qu'à l'avenir les Polonois ne choisiroient plus pour leur Roi aucun Prince Lithuanien ou des parties orientales, mais un Prince de la partie occidentale de la Pologne. On voit qu'il ne faut pas d'autre preuve que le récit même pour en démontrer la fausseté. Comme la sentence arbitrale n'est pas parvenue jusqu'à nous, voici ce qu'en dit Mr. Pauli sur le témoignage des écrivains Prussiens. Jagellon devoit rendre la Samogitie à l'Ordre, en renonçant à toutes prétentions sur ce Duché, & le Grand-Maître devoit rendre à la Pologne le Duché de Dobrzin & toutes les places conquises l'année précédente, dans l'état où elles se trouvoient actuellement: le Roi de Pologne devoit se désister de toute prétention sur Driesen qui appartenoit à la nouvelle Marche, & renoncer au titre de Duc ou d'héritier de la Poméranie; le Roi devoit encore s'abstenir de donner du secours aux infidèles contre l'Ordre; ce qui doit s'entendre des Samogites qui étoient encore Païens.

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Tom. 4.  
pag. 249.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le lecteur se persuadera aisément que c'est-là le vrai contenu de la sentence, puisque c'étoient les points sur lesquels nous avons vu qu'il y avoit eu des sujets de plainte. Quelque ridicule que soit le récit que Dlugos a fait de cet événement, il nous apprend cependant deux choses importantes par les aveux qui lui sont échappés; l'une que Wenceslas ne jugea pas de son propre mouvement, mais avec l'aide de ses Conseillers & de Joffe Marquis de Moravie, qu'une partie des Electeurs jugea digne de la Couronne Impériale quelques mois après, ce qui donne plus de poids à cette sentence; & l'autre, que le Roi de Pologne après avoir choisi Wenceslas pour arbitre, ne voulut pas déférer à son jugement; circonstance sur laquelle tous les écrivains sont d'accord.

Démarches  
inutiles du  
Roi de Bohême.

*Pauli. pag.*  
249.

Après avoir lassé le lecteur par le détail des mensonges de Dlugos qu'il étoit important de démasquer, nous allons emprunter des écrivains Prussiens, les suites de cet événement. Les Ambassadeurs Polonois étant instruits que la sentence du Roi de Bohême ne leur étoit pas favorable, refuserent effectivement de l'entendre & se mirent en devoir de partir de Prague pour se rendre en Pologne; mais Wenceslas se fâcha & leur déclara que si les Polonois tiroient l'épée contre les Teu-

toniques, ils pouvoient compter que lui & son frere Sigismond, assisteroient ces derniers de tout leur pouvoir; cette menace radoucit un peu les Ambassadeurs, mais on ne put jamais les engager à souscrire à la sentence. Le Roi de Bohême ne se rebuta pas, & indiqua un congrès pour la Pentecôte, dans l'espérance de parvenir à un accomodement; ce fut en vain, car il n'y eut que les Ambassadeurs du Roi de Bohême, & Werner de Tettingen & Albert de Schwartzbourg Ambassadeurs du Grand-Maître, qui se rendirent au lieu indiqué, où il ne vint personne de la part du Roi de Pologne; de sorte que cette démarche fut encore inutile. Quelque tems après, le Grand-Maître, qui ne vouloit rien négliger pour ramener la paix, députa quelqu'un au Roi de Pologne, pour lui présenter des lettres du Pape & de quelques Cardinaux, relatives à ses difficultés avec l'Ordre; mais Jagellon ne daigna seulement pas les recevoir. Ces lettres étoient vraisemblablement d'Alexandre V, que les Cardinaux qui se trouvoient à Pise, avoient élu le 26 juin de l'an 1409, après que le Concile avoit cassé les élections de Grégoire XII & de Benoît XIII qui se dispuoient le Pontificat. Le Roi de Pologne qui adhéroit à Alexandre V, avoit envoyé des députés au Concile, où l'Or-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
URIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Acherii spi-  
cileg. édit.*

*1723 tom. 3.  
pag. 857.*

*Ap. Meib.  
rer. Germ.*

*Script. t.  
I. pag. 24.*

Traité de  
l'Ordre  
avec le Roi  
de Hongrie.  
*Dlugofs.  
Cromer.  
Pouli. pag.  
249 & seq.*

dre Teutonique avoit aussi un procureur ; ce qui fait croire que ces lettres avoient été écrites d'après les plaintes que les Teutons avoient faites contre les Polonois. Théodoric de Niem reproche à Jean XXIII ; qui succéda à Alexandre le 17 de mai de l'an 1410, d'avoir négligé de s'entremettre pour faire la paix entre l'Ordre & la Pologne, quoiqu'il en eût été vivement sollicité par plusieurs personnes de marque ; & il attribue à cette négligence tous les malheurs qui arriverent peu de tems après ; ainsi ce devoit être son prédécesseur qui avoit écrit au Roi de Pologne en faveur de l'Ordre Teutonique.

La menace que le Roi de Bohême avoit faite aux Ambassadeurs de Pologne n'étoit pas destituée de fondement. Le Grand-Maître avoit fait un traité avec le Roi de Hongrie, par lequel ce Monarque s'étoit engagé, si Jagellon attaquoit l'Ordre à faire une irruption avec toutes ses forces en Pologne, moyennant une somme de quarante mille florins d'or que le Grand-Maître s'étoit obligé de lui compter. Le Roi de Pologne de son côté, avoit envoyé plusieurs ambassades à celui de Hongrie pour l'engager à renouveler une ancienne treve qui étoit prête d'expirer : les deux Rois durent même avoir une entrevue à Kezmark, mais celui de Pologne se

contenta d'y envoyer Vitolde ; ce Prince, après avoir sollicité en vain Sigismond de renouveler la treve avec la Pologne, en reçut pour dernière réponse, que si Jagellon attaquoit les Chevaliers Teutoniques, il ne pourroit se dispenser de les secourir ; ajoutant qu'il alloit cependant envoyer des Ambassadeurs, ou Commissaires pour tâcher de ménager la paix. Les écrivains Polonois prétendent que le Roi de Hongrie essaya de détacher Vitolde du parti de Jagellon, en lui faisant entrevoir qu'il pourroit s'affranchir du joug de la Pologne & obtenir de l'Empereur le titre de Roi de Lithuanie : ils ajoutent que Vitolde ne répondit rien à cette proposition, & se fit même honneur de sa fidélité en révélant ce mystère au Roi de Pologne. La suite prouvera que ce récit n'est pas sans vraisemblance ; & si Vitolde ne saisit pas alors ce projet, c'est qu'il n'en jugea pas l'occasion favorable ; mais il paroît qu'il ne le perdit jamais de vue, comme la conduite qu'il tint dans la suite semble le prouver : nous verrons ailleurs ce qu'il tenta pour le mettre en exécution. Au lieu d'envoyer des Ambassadeurs, Sigismond projeta de venir lui-même en Prusse pour tâcher d'accommoder les difficultés de l'Ordre avec la Pologne ; ce que nous apprenons par un sauf conduit que Jagellon lui donna

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cod. Pol.  
tom. I. pag.  
41. ex ori-  
ginali.*

Démarches  
inutiles des  
Ambassa-  
deurs Hon-  
grois.

*Pauli. pag.  
250.*

*Pag. 219  
& 220.*

pour lui & quinze cens personnes de sa suite ; il est daté du 27 avril 1410 , & ne devoit servir que jusqu'à la St. Jean. Cet acte est une nouvelle preuve de la mauvaise foi du Roi de Pologne , puisqu'il y prit encore le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie.

Le Roi de Hongrie ayant changé d'avis , se contenta d'envoyer Nicolas Gara Palatin du Royaume de Hongrie , Sciborius ou Stybor Palatin de Transilvanie , & George de Kersdorf Seigneur Silésien , pour travailler à la réconciliation des Polonois & des Teutons. Les Ambassadeurs se mirent en devoir de remplir leur commission. Mr. Pauli nous apprend que le Roi de Hongrie , apparemment par l'organe de ces Ambassadeurs , avoit proposé de s'assembler à la St. Jean , jour de l'expiration de la treve , & que le Roi de Pologne qui vouloit absolument la guerre , n'envoya personne de sa part. D'un autre côté , Dlugos rapporte que les garnisons Polonoises d'Inowladislau & de Brzesc recommencerent les hostilités le jour même de la St. Jean , en mettant le feu aux villages de Nyeschow & de Murzinow , ainsi qu'à quelques autres endroits situés sur le bord de la Vistule vis-à-vis de Thorn : il ajoute que les Ambassadeurs de Hongrie qui soupoient avec le Grand-Maître dans

cette Ville , proposerent une treve de dix jours , que le Roi de Pologne accepta avec plaisir , parce que ce délai donnoit le tems aux armées de Pologne & de la Lithuanie , de se réunir pour être à portée d'attaquer la Prusse.

Quoique je puisse me flatter d'avoir développé suffisamment l'origine de cette guerre , j'insisterai encore sur un trait qui est rapporté par les historiens Polonois , parce qu'il est propre à achever de mettre la conduite de Jagellon dans tout son jour. Les Ambassadeurs Hongrois s'étant rendus au camp du Roi pendant cette treve pour faire un dernier effort en faveur de la paix , Jagellon répondit qu'il n'en avoit jamais été éloigné & qu'il ne se refuseroit pas à un accommodement équitable pour éviter l'effusion du sang des chrétiens ; mais il ajouta que , pour que la paix fut équitable , le Duché de Samogitie , ancienne partie de la Lithuanie , devoit lui être réuni en entier , & que le Grand-Maître devoit rendre à la Pologne le pays de Dobrzin qu'il avoit occupé injustement : quant aux dommages que les parties avoient soufferts , ils consentoit de s'en remettre à l'arbitrage du Roi de Hongrie (1). C'étoit

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs*  
*p. 224.*  
*Cromer*  
*p. 383.*

---

(1) *Wladislaus Poloniae rex... respondet : nunquam*

donc la prise de la Samogitie , qui étoit l'origine de la guerre , puisque le Grand-Maître ne s'étoit emparé de Dobrzin , que parce que le Roi refusoit de lui rendre la Samogitie ; & nous ne voyons pas que les Teutoniques ayent fourni le moindre prétexte , pour colorer cette usurpation. De quel front le Roi de Pologne , ou les historiens en son nom , ont-ils donc osé dire que , pour que la paix fut équitable , la Samogitie devoit être réunie à la Lithuanie ? Jagellon & Vitolde n'avoient ils-pas cédé ce Duché à l'Ordre de la maniere la plus authentiquè ? Tant que les hommes ne confondront pas l'équité avec l'injustice , la conduite du Roi de Pologne sera toujours inexcusable , quand même on ne s'en rapporteroit qu'au témoignage des Historiens Polonois. Ainsi c'est à tort que ces écrivains ont représenté les Chevaliers

---

*se a quietis consiliis alienum & exterum fuisse ; nunc quoque ne catholicorum sanguinem fundi contingat , nullam æquam pacem abnuere. Pacem autem tunc æquam fore , si ducatus magno Lithuania terra sua vetusta & naturalis Samogithia integra remaneat. Terra vero Dobrinensis , a Magistro Prussiae & Cruciferis occupata injuste regno Poloniae & sibi reddatur. De damnis autem illatis , arbitrio & decisione Sigismundi Romanorum & Hungariae regis se offerebat staturum. Dlugos. lib. II. pag. 224. Cromer dit la même chose en peu de mots. Fuerunt autem conditiones a rege editae , ut Cruciferi Dobrinensem ditionem sibi redderent , Samogitia abstinerent : de damnis verò , ut Sigismundus arbitraretur. Lib. 16. pag. 383.*

Teutoniques ,

Teutoniques, comme des gens avides, qui se faisoient un jeu de rompre les traités, pour envahir les domaines de leurs voisins : il faut cependant convenir que ce portrait est fait d'après nature ; mais c'est à Jagellon & à Vitolde qu'il ressemble.

Il sembloit que l'on n'avoit marchandé si long-tems à décider cette querelle par les armes, que pour se préparer à frapper de plus grands coups. Le Roi avoit reçu de grands secours de Russes, de Samogites & de Lithuaniens, qui marchaient sous les ordres de Vitolde ; & ce dernier avoit encore amené un corps de trente mille Tartares qu'il avoit fait venir d'au-delà du Volga, outre ceux auxquels il avoit donné des établissemens en Lithuanie, comme nous l'avons dit ailleurs. Jagellon avoit aussi fait lever tout ce qu'on avoit pu trouver de Hongrois, de Silésiens & de Bohêmes, qu'il prit à sa solde : ce que les Polonois paroissent avoir pratiqué pour la première fois dans cette occasion. Les Ducs de Poméranie se rangerent aussi du côté du Roi de Pologne, à l'exception de Casimir Duc de Stettin, qui prit le parti des Teutoniques : il paroît que si le Duc de Mecklenbourg ne vint pas au secours du Roi, il lui envoya au moins quelque monde. Le Roi laissa les troupes de plusieurs districts de la Pologne sous les ordres du Castellan de

Tome IV.

O

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

On se pré-  
pare à la  
guerre. For-  
ce des ar-  
mées.

*Dlugoss.*  
*Cromer.*  
*Contin.*  
*Dusb.*  
*Pauli.*

*Dlugoss.*  
*pag. 216.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Lublin, pour faire face au Roi de Hongrie, s'il faisoit une irruption en Pologne, & confia un corps, dont on ne dit pas la force, au Palatin de Kalisch, pour attaquer la Poméranie. Malgré ces gros détachemens le Roi se voyoit encore à la tête d'une armée prodigieuse, que l'opinion la plus commune, porte à cent soixante mille hommes : Jagellon avoit nommé Zindran de Naschowyeze Général des Polonois, & la plupart des autres troupes obéissoient à Vitolde (1). L'armée de Pologne marchoit sous cinquante bannieres ou étendards, & les Lithuaniens, Samogites, Russes & Tartares étoient divisés en quarante troupes, ayant aussi chacune leur banniere. Le Roi ayant établi l'Archevêque de Gnesne Régent du Royaume en cas d'événement, ce Prélat se rendit au château de Cracovie pour expédier les affaires pendant l'absence du Monarque.

Le Roi de Pologne, qui vouloit abso-

---

(1) L'auteur de la description de la bataille de Tannenbergh, nomme en détail les troupes qui composoient l'armée du Roi, auquel il donne 40,000 Tartares, 21,000 tant Bohêmes que Hongrois & Silésiens, 60,000 Polonois, & 30,000 hommes d'infanterie, & 12000 cavaliers que Vitolde lui avoit amenés; ce qui fait un tout de cent soixante-trois mille hommes. *Erlent. Preuss. Tom. 4. pag. 391.* La plupart des autres écrivains y comptent des Valaques; ainsi l'on voit que les Historiens ne sont pas entièrement d'accord sur la composition de cette armée.

lument la guerre, avoit eu tout le tems de se procurer de puissans secours : & comme il avoit trompé long-tems le Grand-Maître par l'espérance d'un accommodement, auquel il étoit décidé de ne pas se prêter, il lui avoit ôté le moyen de se procurer autant de force que le danger dont il étoit menacé sembloit l'exiger. Cependant le Grand-Maître avoit travaillé à se mettre en état de défense, aussi-tôt qu'il s'étoit aperçu de la manœuvre de Jagellon. Ce fut vraisemblablement après que ce Monarque eut refusé de souscrire à la sentence arbitrale du Roi de Bohême, que Jungingen fit faire des levées en Bohême, dans la Misnie, en Suisse, en Westphalie, sur le Rhin, & dans quelques autres contrées de l'Empire, ainsi que dans les Pays-Bas : il tira aussi des troupes de la Livonie, & Conrad Duc d'Oels en Silésie, & Casimir Duc de Stettin lui amenerent quelques secours ; mais ces troupes étoient peu considérables, puisque tous les auxiliaires marchèrent sous neuf bannieres, tandis qu'on en comptoit plus de cinquante dans l'armée du Grand-Maître : de sorte qu'on peut conjecturer qu'elles ne faisoient pas plus de la cinquieme ou même de la sixieme partie de l'armée Teutonique. Jusqu'ici nous n'avons guere vu les armées de l'Ordre, c'est-à-dire, celles qui étoient com-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugosz.*

posées de troupes de la Prusse, plus fortes que de quarante mille hommes, parce qu'on avoit soin de laisser toujours assez de monde dans les places fortes, pour les défendre en cas d'événement; mais dans cette circonstance il fallut faire des efforts extraordinaires pour résister à la puissante armée de Jagellon; & le Grand-Maître assembla autant de troupes de la Prusse qu'il fut possible: de sorte que plusieurs forteresses se trouverent presque sans défenseurs. Après avoir laissé à Kuchmeister de Sternberg, Grand-Commandeur de la nouvelle Marche, le monde nécessaire pour défendre cette Province (1), & à Henri Comte de Plauen, Commandeur de Schwetz, de quoi mettre la Poméranie à l'abri des incursions des Polonois: le Grand-Maître fit la revue de son armée qui se trouva forte de quatre-vingt-trois mille hommes, suivant l'opinion la plus générale & même la plus certaine. Ces forces étoient bien inférieures à celles des Polonois, mais il comptoit sur le Roi de Hongrie, qui s'étoit engagé de faire une puissante diversion au midi de la Pologne, ce qui au-

---

(1) Mr. Pauli prétend qu'il ne commandoit pas dans la nouvelle Marche de Brandebourg, nommée *Neu-marck* en allemand, mais qu'il étoit seulement Commandeur de la forteresse du même nom, située en Prusse.

roit pu le mettre au pair avec ses ennemis. Dlugos donne la description de la plupart des bannieres de l'armée Teutonique, ainsi que les noms de ceux qui commandoient les différentes troupes; mais ils sont si défigurés qu'il est difficile de les reconnoître. Sans entrer dans d'aussi grands détails, nous remarquerons cependant quelques-unes de ces bannieres, afin qu'on puisse se former une idée de la maniere dont étoient composées les armées Teutoniques. Le Grand-Maître avoit deux bannieres ou étendards, l'un très-grand, & l'autre beaucoup plus petit; ils étoient blancs avec la croix noire surchargée d'un aigle; c'étoient les armes de la Grande-Maîtrise; la troupe qui marchoit sous ces deux bannieres étoit l'élite de l'armée: celle qui étoit immédiatement sous les ordres de Frédéric de Wallenrod, Maréchal de Prusse, avoit un étendard blanc avec la croix noire; c'étoit proprement l'étendard de l'Ordre. Conrard de Lichtenstein Grand-Commandeur, & le Trésorier, avoient aussi chacun leur banniere, de même que les différens Commandeurs qui marchoit à la tête d'une division; suivant Dlugos, l'étendard du Trésorier portoit un eclef d'argent sur un champ de gueules. Les autres étendards étoient chargés des armoiries des villes dont les Commandeurs portoit le

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Marche de  
l'armée  
royale.

*Dlugofs.*  
*pag. 226.*  
*Cromer.*  
*PAG. 834.*

titre. Les troupes des quatre Evêchés de la Prusse marchaient aussi chacune sous leur bannière, de même que les différentes troupes d'auxiliaires dont nous avons parlé plus haut (1).

Après différentes hostilités, l'armée Royale qui s'étoit assemblée dans la Masovie, où elle fit un ravage effroyable, fut camper près des ruines de Lautembourg, petite ville du pays de Michalow, que l'avant-garde avoit brûlé. Nous ne suivrons pas les longs détails que les écrivains Polonois nous ont laissés : nous ne croirons même pas ce qu'ils rapportent de Jagellon, qui, en entrant dans la Prusse, déploya le grand étendard de la Pologne en fondant en larmes, & en prenant le ciel à témoin qu'il n'avoit rien négligé

---

(1) *Dlugofs*, pag. 249. prétend que l'armée Teutonique n'étoit composée que d'un amas de gens de différentes nations, d'artisans & de goujats ; mais l'auteur de la description de la bataille de Tannenberg, assure que c'est un insigne mensonge, & que l'armée Teutonique étoit presque tout composée d'Allemands & des guerriers les plus courageux. C'est la vérité que *Dlugofs* auroit dû nous apprendre lui-même, car il étoit plus honorable à sa nation d'avoir eu des guerriers expérimentés à combattre, que des goujats, mais la passion l'aveugloit toujours quand il parloit des Teutoniques. La description de la bataille de Tannenberg, se trouve dans *Erleutertes Preussen*, Tom. 4. pag. 392 & suiv. Comme l'auteur écrivoit dans ce siècle-ci, & que nous avons une partie des sources où il a puisé, nous ferons peu d'usage de cet ouvrage.

pour entretenir la paix, tandis que ses ennemis s'y étoient toujours opposés : c'est assez d'avoir prouvé que ce Prince étoit un parjure, pour n'avoir pas besoin de montrer que, si les Polonois disent vrai, il étoit encore un hypocrite. De Lautenbourg le Roi s'approcha de la Dribentz, dans l'intention de la passer; mais il trouva les gués rompus & l'armée Teutonique à la rive droite, pour en disputer le passage : ce qui l'engagea à gagner Soldaw par des marches très-difficiles; par ce moyen il tournoit la source de différentes rivieres qui l'empêchoient de pénétrer plus avant dans la Prusse.

Ce fut dans le camp de Soldaw que le Roi donna audience à un envoyé des trois Ambassadeurs du Roi de Hongrie, qui étoient dans l'armée Teutonique (1).

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Perfidie des  
Ambassa-  
deurs de  
Hongrie.

*Dlugoss. p.*  
*232 & seq.*  
*Cromer.*  
*pag. 385.*

(1) Dlugoss (*pag. 229 & suiv.*) rapporte que le Roi envoya Korczbog aux Ambassadeurs de Hongrie, & que ceux-ci n'omirent rien pour persuader au Grand-Maitre de faire la paix. Le Grand-Maitre est dépeint dans ce passage comme un monstre d'orgueil, & l'on y voit une querelle entre les Commandeurs d'Elbing & de Mewe, dont l'un vouloit la guerre & l'autre la paix. Cet article est détaillé au point que les armoiries de l'Envoyé de Pologne n'y sont pas omises, mais il ne prouve rien, sinon que l'Auteur avoit beaucoup d'imagination. Je n'ai pas voulu rapporter cet événement prétendu dans le texte, parce qu'il eût fallu le discuter, & répéter par conséquent ce que j'ai déjà dit plus haut.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Le Grand-Maître comptant sur le traité qu'il avoit fait avec Sigismond, s'attendoit d'en être puissamment secouru, & qu'il ne tarderoit pas à faire une diversion au midi de la Pologne; effectivement les Ambassadeurs voyant qu'il n'avoit pas été possible de concilier les deux parties, annoncerent hautement aux Chevaliers, que les Hongrois alloient faire cause commune avec eux, & envoyerent un député au Roi de Pologne pour lui porter un défi, selon qu'ils en avoient reçu l'ordre de leur maître. Le député ayant eu audience en présence de huit Conseillers Polonois, il remit à Jagellon une lettre du Roi de Hongrie qui lui mandoit, que n'ayant pu le porter à s'accommoder avec les Teutoniques, il lui déclaroit la guerre: mais tout cela n'étoit qu'une farce indigne de la majesté des Souverains, selon les écrivains Polonois; car le député s'approcha du Roi, & lui dit en particulier, que cette déclaration ne devoit pas l'inquiéter, puisqu'elle n'auroit pas d'effet, & qu'elle n'avoit pour but que de tirer les quarante mille florins d'or que les Teutoniques avoient promis au Roi de Hongrie; ajoutant qu'il lui conseilloit de ne pas tarder d'attaquer leur armée qui étoit beaucoup inférieure à la sienne. Ainsi les Chevaliers étoient livrés par un allié infidèle,

à la merci d'un Prince parjure, qui n'avoit feint de vouloir s'accommoder que pour avoir le tems de se mieux préparer à les opprimer. Cependant la maniere dont les historiens nous peignent Sigismond, ne permet pas de le soupçonner d'être l'auteur d'une action si basse & si indigne. Je veux croire que ce Prince, malgré ses promesses, ne se trouvoit pas en état de secourir l'Ordre efficacement, & qu'ayant besoin d'argent, il avoit chargé ses Ambassadeurs de se faire payer les quarante mille florins d'or, comptant que ses menaces & sa déclaration de guerre suffiroient pour arrêter le Roi de Pologne : mais pour le conseil qu'on donna à Jagellon d'attaquer les Teutoniques, en l'avertissant que ces menaces étoient vaines, l'infamie de cette trahison, si elle est véritable, ne peut rejaillir que sur les Ambassadeurs. Quoi qu'il en soit, Jagellon joua fort bien son rôle, disent toujours les Polonois, car il implora la vengeance céleste contre un Prince qui violoit les anciens traités, renvoya le député après s'être exhalé en plaintes sur l'ingratitude de Sigismond, à qui il avoit rendu plusieurs services, & termina cette scene par imposer silence à ses Conseillers sur la déclaration de guerre de Sigismond, dans la

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

crainte qu'elle ne jettât le découragement dans son armée. (1).

Les Teutoniques ne se doutant pas de la perfidie des Hongrois, attendoient toujours avec confiance, l'effet de leurs promesses; & le Roi, dans l'intention de marcher sur Marienbourg, fut camper près de Gilgenbourg. Cette ville située sur le bord d'un lac, & défendue par un bon rempart, étoit alors riche & peuplée, mais elle ne put résister aux efforts des Polonois qui la réduisirent en cendres. A cette nouvelle l'armée Teutonique demanda à grands cris qu'on la menât aux ennemis. Le Grand-Maître, qui jusques-là s'étoit tenu sur la défensive en attendant des nouvelles de l'irruption des Hongrois, & qui d'ailleurs avoit la plus grande répugnance à hasarder une bataille générale, s'y détermina enfin, & se mit en marche pour aller à la rencontre des Polonois (2).

(1) Comme ce n'étoit pas l'intérêt de Sigismond de faire écraser les Teutoniques, on peut douter de plusieurs circonstances de cet événement; mais je laisserai aux écrivains de Hongrie, le soin de travailler à la justification des Ambassadeurs de leur Roi.

(2) Une lettre que le Grand-Maître écrivit à celui de Livonie deux jours avant l'événement, atteste cette répugnance; ce qui est bien contraire aux sentimens que les écrivains Polonois lui prêtent. Voyez la vie de Frédéric de Wallenrod, Maréchal de l'Ordre. *Eleut. Preuss, Tom. 2. pag. 701 in not.* Frédéric étoit

Le lendemain de la prise de Gilgenbourg, c'étoit le 13 de Juillet, Kuchmeister de Sternberg, Commandeur de la nouvelle Marche, battit complètement le Palatin de Kalisch, qui étoit venu faire le ravage sur les frontieres de la Poméranie avec la petite armée que Jagellon lui avoit confiée à cet effet. Cette nouvelle d'un heureux augure pour les Teutons, pouvoit jeter le découragement dans la grande armée de Pologne, mais on eut soin de la laisser ignorer aux soldats. Après avoir campé deux jours près des ruines de Gilgenbourg, le Roi se mit en marche à la pointe du jour le 15 de Juillet, malgré un orage accompagné d'un vent impétueux, qui incommoda beaucoup ses soldats, & qui fit encore plus souffrir l'armée Teutonique, dont il avoit renversé une partie des tentes (1). Après avoir marché quelque tems dans les bois & les broussailles, l'armée vint se poster à l'entrée de la plaine qui se trouve entre les villages de Tannenberg

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Les Teutons battent un corps de Polonois.

*Dlugofs.*  
pag. 237.  
*Cromer. p.*  
390.

---

fils de Nicolas, & d'une Comtesse de Waldeck : ce Nicolas, comme nous l'avons dit ailleurs, étoit frere du Grand-Maître Conrad de Wallenrod, & de Jean Archevêque de Riga.

(1) Je suis en cela les historiens Polonois; mais on verra par l'événement, qu'il est vraisemblable que l'armée Royale étoit décampée pendant la nuit, & arriva au point du jour dans l'endroit où l'on devoit combattre.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

& de Grunewald. Pendant ce tems l'armée Teutonique marchoit à sa rencontre, & l'on est d'abord étonné que le Grand-Maître n'ait pas chargé les ennemis à mesure qu'ils débouchoient; mais les écrivains Polonois nous apprennent, qu'il y avoit des bois à droite & à gauche qui se prolongeoient dans la plaine, & qui pouvoient receler des troupes qui eussent pris les Teutoniques en flanc, quand ils se seroient avancés pour attaquer le gros de l'armée. Cependant il paroît, autant qu'on peut juger d'un événement si reculé, & sur lequel on n'a que quelques notions très-vagues, que le Grand-Maître avoit fait une faute, en négligeant de se rendre maître des bois qui s'alongeoient des deux côtés; parce qu'il eût pu charger les ennemis avec avantage dans cette espece d'entonnoir où leurs troupes devoient déboucher successivement.

Disposition  
des deux ar-  
mées.

Cromer.  
Ibid. & 386.

Dès que le Roi de Pologne fut arrivé dans la plaine, on dressa une tente où il entendit la messe. Pendant ce tems l'armée Teutonique arrivoit en ordre de bataille, & les troupes légères des Polonois ne cessoient d'envoyer des cavaliers pour avertir de son approche: Vitolde en donna avis à Jagellon, & lui dit que que s'il ne se hâtoit de donner ses ordres, il étoit dangereux que l'armée Polonoise

ne fût attaquée avant d'avoir le tems de se ranger en bataille ; mais le Roi persista à vouloir entendre la messe avant de donner ses ordres , qui furent cependant fort courts , puisqu'il laissa la conduite de cette journée à Vitolde.

Dans ce moment critique le Grand-Maître voulut encore faire une nouvelle tentative pour voir si le Roi se prêteroit à éviter les malheurs qui paroissent inséparables de cette journée , & lui envoya un Héraut avec deux épées , dont l'une étoit ensanglantée , pour lui laisser le choix de la paix & de la guerre : Jagellon , qui cherchoit depuis si longtemps l'occasion de faire la guerre , ne fit pas de choix , & prit les deux épées , en disant au Héraut , qu'il regardoit cet envoi comme un augure de la victoire , qui obligeroit ses ennemis de lui rendre les armes. Les écrivains Polonois ont donné une autre tournure à cet événement , en disant que les deux épées étoient ensanglantées , & que le Grand-Maître avoit fait dire au Roi , qu'étant étonné de le voir se préparer si lentement & de si mauvaise grace au combat , il lui envoyoit non seulement des armes , mais qu'il alloit encore céder du terrain pour lui donner l'aisance de se mettre en bataille ; & ils ajoutent qu'effectivement il se retira

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Schutz. p.*

219.

*Pauli. p.*

350.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

à une certaine distance avec son armée. Nous avons vu que Dugloss & Cromer étoient si fabuleux, qu'on est autorisé à se défier d'eux, quand même ils disent la vérité, & à plus forte raison quand ils font des contes ridicules : malgré toutes les peines qu'ils se sont données, pour faire passer les Chevaliers, & particulièrement le Grand-Maître, pour les plus injustes & les plus arrogans de tous les hommes, nous n'avons cependant vu aucune démarche de leur part qui puisse porter à les croire tels : d'ailleurs, quelque fût l'animosité des Teutons, ils connoissoient la bravoure des soldats Polonois, & certainement ils l'estimoient; & quand ils eussent pensé différemment, le moment n'étoit pas favorable pour faire une bravade : car l'armée Polonoise étoit à peu près le double plus forte que celle des Teutoniques. Ce qui prouve encore mieux le ridicule de ce conte, c'est que Dlugoss & Cromer nous apprennent eux-mêmes que l'armée Polonoise étoit déjà rangée en bataille, lorsque le Grand-Maître envoya ces deux épées, & ils ajoutent qu'il fit effectivement un mouvement rétrogradé; or cette manœuvre est si dangereuse en présence d'une grande armée rangée en bataille, qu'elle peut entraîner une perte certaine, si l'ennemi fait en profi-

ter ; & l'on ne soupçonnera pas les Teutoniques d'avoir été assez ignorans du métier de la guerre , pour s'être exposés à un pareil risque , dans la vue de faire une insulte aux Polonois.

Il seroit à désirer de pouvoir donner une description exacte de cette journée si célèbre dans les fastes du Nord ; mais la chose n'est pas possible ; parce que nous n'avons que les relations des Polonois , & aucune du côté de l'Ordre : car on ne peut pas compter pour telle , une lettre aussi ridicule qu'apocriphe , attribuée aux Chevaliers Teutoniques , que M. Lenfant a insérée dans l'Histoire du Concile de Pise. Les écrivains Prussiens ne nous en apprennent presque rien de particulier ; & les étrangers qui en ont parlé , se sont contentés , pour la plupart , de rapporter l'événement sans détails : ainsi nous chercherons seulement à recueillir les circonstances qui paroissent le mieux avérées.

L'armée Royale fut rangée de maniere que la plus grande partie des troupes de la Pologne étoit à la gauche , & que la droite étoit composée des Lithuaniens , des Samogites , des Russes , des Valaques , des Tartares & d'un corps de Polonois (1).

---

(1) Tous les écrivains disent que les Polonois formoient l'aile gauche , & que la droite étoit compo-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Tom. II. p.  
29 & suiv.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.  
*Dlugofs.*  
*pag. 255.*

*Ibid. p. 249.*

*Ibid. p. 253.*

Lorsque l'armée fut mise en ordre de bataille, le Roi se fit revêtir d'armes superbes, & donna l'Ordre de Chevalerie à quelques Seigneurs Polonois, après quoi il monta son cheval de bataille; mais ce ne fut pas pour se mettre à la tête de l'armée; car son Conseil avoit décidé qu'il devoit retourner aux bagages pour plus grande sûreté; & Dlugofs nous apprend ailleurs, qu'on résolut de le cacher si bien que sa retraite fût inconnue tant à ses soldats qu'à ses ennemis: de sorte que ce Monarque se tint à côté, environné d'une troupe de Gardes, & l'on disposa des chevaux pour sa fuite en cas d'événement. Les Chevaliers étoient rangés sur le penchant d'une colline, au sommet de laquelle le Grand-Maître avoit placé plusieurs piéces de canon. L'armée Teutonique étoit formée sur trois lignes en comprenant la réserve, ce qu'on peut conjecturer du récit de plusieurs écrivains, qui rapportent que le Grand-Maître avoit trois armées qui combattirent successivement. Les lignes de l'armée Polonoise, beaucoup plus

---

sée des autres troupes; mais cette description est vicieuse, s'il est vrai qu'il n'y avoit que 60,000 Polonois dans cette armée, forte de plus de 160,000 combattans: ainsi il faut supposer que les ennemis ne partagerent pas leur armée en divisions, & que les Polonois étoient à la gauche du front qu'ils présenterent.

forte, devoient être encore plus multipliées, car il paroît qu'on combattit à front égal, quoique dans une plaine : ce qui fait croire que le Grand-Maître avoit eu l'adresse de choisir un terrain côtoyé par quelques grands ravins qui l'empêchoit d'être débordé. Peu de tems avant le combat, huit cens cavaliers Bohêmes quitterent l'armée Royale pour venir se ranger dans celle des Teutoniques; mais le Grand-Maître ne voulut pas les recevoir, dans la crainte qu'ils ne fussent envoyés par les Polonois pour tourner leurs armes contre lui au plus fort de l'action; ce qui fut cause que trois cens autres cavaliers Bohêmes, qui étoient également prêts à désertir pour se ranger dans l'armée Teutonique, resterent fermes dans celle de Jagellon.

Il paroît que ce furent les Teutoniques qui s'ébranlerent les premiers. Après avoir fait faire quelques décharges de son artillerie (1), le Grand-Maître fit sonner la

(1) La plupart des historiens prétendent que le Grand-Maître n'avoit que deux pieces de canon. Comme il y avoit long-tems que l'Ordre connoissoit l'usage des armes à feu, il est apparent qu'il avoit une artillerie plus nombreuse, d'autant que Mr. Pauli nous apprend, (pag. 255.) que le Grand-Maître avoit fait venir à l'armée la plus grande partie de celle qui étoit destinée à la défense du château de Mariembourg. Les Polonois avoient aussi de l'artillerie dans leur armée, suivant Dlugofs, pag. 222.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pauli. pag.  
252.

Bataille de  
Tannen-  
berg.

Dlugofs.  
Cromer.  
Kajalow.  
Pauli.

1410.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs.*  
*pag. 254.*

L'aile droite des Polonois est taillée en pièces.

charge, & descendit avec rapidité de la colline pour attaquer les ennemis; les deux armées pouffoient de grands cris, & l'air étoit obscurci par la quantité de traits meurtriers que les archers lançoient de part & d'autre. Ce qui est singulier, c'est que par une disposition dont on ne sauroit rendre compte, les fronts des deux armées n'étoient pas parallèles, puisqu'il paroît que la gauche des Teutons commença par charger les Lithuaniens, les Russes & les Tartares. Le combat devint bientôt général; car la gauche formée par les Polonois ne tarda pas d'être également attaquée. Lorsque les lances furent rompues, ou qu'on fut trop près pour pouvoir s'en servir, on combattit avec l'épée, la javeline & de longues haches; le sang ruisseloit de toutes parts, & bientôt on se battit sur des monceaux de cadavres; car l'acharnement étoit tel qu'on se prenoit corps à corps, & qu'on ne pouvoit faire un pas qu'après avoir ôté la vie à son adversaire. Le son d'une infinité d'instruments de guerre, les cris des combattans & des mourans, le fracas des armes qui voloient en éclats, formoient un bruit confus & horrible, qui se faisoit, dit-on, entendre à la distance de plusieurs milles.

Ce terrible combat se soutenoit depuis long-tems avec une si parfaite égalité,

qu'il étoit impossible de juger de quel côté la victoire vouloit pencher ; lorsque le Grand-Maître résolut de redoubler ses efforts contre l'aile droite, dans l'espérance que, s'il parvenoit à la vaincre, sa fuite entraîneroit celle de toute l'armée Royale : à cet effet il tira quelque cavalerie de sa droite qui faisoit face aux Polonois, & vint faire un si puissant effort contre l'aile droite des ennemis, qu'il leur fit perdre du terrain. Vitolde, qui s'y trouvoit, se donnoit des mouvements incroyables pour la rassurer ; ici il rallioit un escadron & le menoit à la charge ; ailleurs il tuoit de sa main ceux qui vouloient fuir, & exhortoit ceux qui tenoient encore ; mais les Teutoniques pressoient toujours, & déjà les Lithuaniens de Vilna & de Troki, les Samogites, & les Russes de Novogrodeck & de la Volhynie, ayant perdu leurs étendards, étoient dans le plus grand désordre : enfin la valeur des Teutoniques l'emporta ; l'aile droite des ennemis fut mise en fuite, à l'exception des Russes de Smolensko, qui formoient trois gros escadrons, dont un fut haché, mais les deux autres trouverent moyen de se joindre à l'aile gauche où combattoient les Polonois.

Vitolde, désespéré de la déroute de l'aile droite, & craignant qu'elle n'entraînât celle

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cromer.  
Kojalow.  
Dlugofs.  
pag. 256.*

*Dlugofs.  
pag. 255.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

de toute l'armée, envoya aides-de-camp sur aides-de-camp au Roi, & finit par l'aller trouver lui-même, pour le conjurer de se montrer à son armée, afin d'encourager les soldats : (1) ce fût en vain : car quelque extrême que fut le danger, Jagellon, fidele aux décisions, de son Conseil, se tint à portée de l'endroit où l'on combattoit ; mais il ne jugea pas à propos de se montrer. Les Teutoniques poufferent vivement leur pointe, & firent un horrible carnage des troupes de l'aile droite, où la plus grande terreur avoit succédé au courage le plus opiniâtre ; car plusieurs ne s'arrêterent que lorsqu'ils furent arrivés en Lithuanie, où ils répandirent le bruit, que le Roi, le Grand-Duc, & l'armée entiere étoient restés sur le champ de bataille.

Les Polonois de la gauche se soutiennent avec courage.

*Dlugoss.*  
pag. 257.

Les Polonois qui ne furent pas ébranlés de la déroute de leur aile droite, continuerent à combattre avec beaucoup de valeur ; & les Teutoniques, qui faisoient les derniers efforts pour déterminer la victoire, les attaquoient avec un tel courage, qu'après avoir enfoncé les rangs les

---

(1) Les mots d'*Escadron* & d'*aide-de-camp* sont modernes, mais qu'importe, s'ils peignent mieux au lecteur ce qu'on se propose de lui dire, que les noms de *troupe de cavalerie* & de *messager* ou d'*envoyé*, qu'on seroit obligé d'employer, faute d'avoir des termes qui correspondent aux usages des anciens.

plus épais, ils enleverent le grand étendard de la couronne. Cet événement, qui dans ce tems là, occasionnoit ordinairement la fuite de l'armée, produisit un effet tout contraire, car les Polonois firent de si puissants efforts qu'ils parvinrent, à la fin, à recouvrer leur étendard, & qu'ils commencerent à mal mener les Teutons.

Les Chevaliers Teutoniques de l'aile gauche, avoient fait une grande faute en poursuivant trop chaudement les ennemis : il est vrai qu'il étoit important de déterminer la fuite de cette aile, au point qu'elle ne pût se rallier pour retourner au combat ; mais après cela il falloit reformer les rangs & prendre les Polonois en flanc ou en queue, sans leur laisser le tems de se reconnoître ; & c'est ce qu'ils ne firent pas. Cependant les escadrons de l'aile gauche, qui revenoient successivement de la poursuite des fuyards, ramenoient une multitude de prisonniers dans le camp ; & voyant que leur aile droite étoit vivement pressée par les Polonois, ils se hâterent de courir au combat, à mesure qu'ils arrivoient ; mais, selon toute apparence, ils le firent sans se former & sans se mettre en état de faire un assez puissant effort pour déterminer le succès. Vitolde de son côté avoit rassemblé quel-

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pauli. p.  
251.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs.*  
*pag. 257.*

Le Grand-  
Maître se  
met à la tête  
de la réserve.

ques escadrons de ses troupes légères, & attaquoit tantôt les flancs, tantôt la queue de l'armée Teutonique, ce qui inquiétoit extrêmement le soldat. Pour comble de malheur, les huit cens Cavaliers Bohêmes, que le Grand-Maître n'avoit pas voulu recevoir, dans la crainte qu'ils ne fussent des traitres, & qui selon toute apparence, s'étoient tenus jusques-là à l'écart, vinrent aussi fondre sur les Teutoniques. Le carnage en devint plus horrible, & les Teutoniques, qui étoient les moins nombreux, perdoient tant de monde, qu'il étoit dangereux qu'à la fin ils ne fussent culbutés: cependant ils combattoient toujours avec le même courage, quoiqu'avec des succès différents; car il paroît que tous les rangs étoient absolument rompus, & qu'on combattoit de part & d'autre en troupes séparées, telles que le hasard les avoit formées.

Le courageux Grand-Maître, qui ne cessoit d'animer les siens de la voix & de l'exemple, crut qu'il étoit tems d'user de sa dernière ressource, & se mit avec quelques-uns des principaux Commandeurs à la tête du corps de réserve, qui consistoit en seize cornettes de cavalerie (1): comme son intention étoit de

(1) Les historiens ne disent pas expressément que

prendre les ennemis en flanc , il fut obligé de faire un assez grand détour , apparemment à cause de quelques ravins , & le hasard fit qu'il marcha justement du côté où le Roi se tenoit à l'écart entouré de sa garde. Jagellon croyant que c'étoit à lui qu'on en vouloit , envoya en toute diligence son Secrétaire Sbignée , pour demander du secours à l'armée. Le Secrétaire courut à bride abattue , & s'adressa à la première troupe qu'il rencontra , conjurant les soldats de venir en hâte au secours de leur Roi , qui étoit dans un danger imminent ; mais Nicolas Kielbassa , l'un des chefs , courut sur lui l'épée à la main , & lui dit brusquement , qu'aller au secours du Roi au moment qu'on alloit être chargé par l'ennemi , c'étoit perdre le Roi & l'armée entière , parce que le mouvement l'entraîneroit dans une déroute certaine. Sbignée renvoyé avec cette réponse , fut la rendre au Roi , & ajouta qu'il ne s'étoit pas adressé à d'autres chefs , parce que la confusion étoit si grande dans l'armée Royale , que les Généraux ne pouvoient parvenir à y faire exécuter leurs ordres , ni même à se faire

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Cromer.  
Dlugofs.*

---

ce fut le grand-Maitre en personne qui commanda ce corps de réserve , mais on n'en peut pas douter quand on considère la suite & la fin de cette affaire

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

entendre. Dans cette crise on ne trouva pas de meilleur moyen que de cacher le petit étendard qu'on portoit devant le Roi, afin qu'il ne fût pas reconnu par les ennemis. Jagellon, qui auroit dû se retirer, ou se joindre enfin au gros de son armée, ne fit ni l'un ni l'autre, & voulut, dit-on, charger la réserve du Grand-Maître : mais cette volonté n'étoit pas efficace, car il souffrit que ses gardes l'arrêtaffent; il y en eut même un qui osa se saisir de la bride de son cheval, & le Roi se contenta de le frapper légèrement du bout de sa lance, en le priant de le laisser aller.

Danger que  
court le  
Roi.

Sur ces entrefaites un Chevalier nommé Diepold de Kockeritz (1), se détacha de la réserve du Grand-Maître, apparemment pour reconnoître cette troupe, & voyant un personnage entre les autres qui étoit couvert d'une armure distinguée, il vint fondre la lance en arrêt au milieu des gardes, & alla droit au Roi, qui s'étoit mis en devoir de se défendre : Diepold étoit au moment d'atteindre le Monarque, lorsque Sbignée Olesnichi, ce même Secrétaire que Jagellon

---

(1) L'Auteur de la description de cette bataille, le nomme Diepold Kiekeric de Dieber : tous les écrivains disent qu'il étoit de la Lusace.

avoit

avoit envoyé à l'armée , le frappa au côté d'un tronçon de lance , avec tant de force & de bonheur qu'il le renversa de son cheval. La visiere du casque de Diepold s'étant levée dans sa chute , le Roi lui donna un léger coup de lance au visage , seul exploit qu'il fit dans cette journée , & laissa à ses gardes le soin de l'achever. Le modeste Signée , qui avoit sauvé son maître , refusa le baudrier militaire dont il voulut l'honorer après l'action , en disant qu'il se destinoit à l'église : il devint effectivement Evêque de Cracovie & Cardinal : nous aurons occasion ailleurs de parler de ce personnage qui se rendit célèbre dans son état. Ce fut un bonheur pour le Roi qu'on eût caché l'étendard qui pouvoit le faire reconnoître ; car si le Grand-Maître se fût douté de l'importance du personnage que cette petite troupe réceloit , il eût été impossible qu'il lui échappât ; mais Diepold de Kockeritz fut le seul qui , par un excès de témérité , songea à attaquer la troupe qu'il alloit reconnoître. Comme les escadrons se portoient de ce côté-là , on voyoit , dit Dlugos , un guerrier qui conduisoit la réserve monté sur un cheval blanc ; il faisoit signe de la lance aux autres chefs , & crioit de toutes ses forces en allemand *Herum* , c'est-à-dire , à

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 259.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Mort du  
Grand-Mai-  
tre.

*Ibid.*

moi, ou, tournez de ce côté-ci: c'étoit le Grand-Maître qui vouloit diriger ses efforts du côté où il voyoit le grand-étendard de la Couronne entouré de plusieurs autres bannieres, qui s'étoient reunies au plus fort de la mêlée.

Pendant que ce Prince avoit été obligé de faire un grand tour pour prendre les ennemis en flanc, les Teutoniques étoient vivement pressés; mais ils se défendoient encore courageusement, puisque Dlugos nous apprend qu'un instant auparavant, Nicolas Kielbassa & sa troupe étoient au moment d'être chargés par les Teutons, & que d'ailleurs le désordre étoit si grand dans l'armée Royale, qu'on ne pouvoit s'y faire entendre: de sorte que le courageux Grand-Maître avoit encore lieu d'espérer de pouvoir ramener la fortune par un heureux effort. Comme les Polonois douterent d'abord si cette troupe qui venoit à eux, n'étoit pas composée d'escadrons Lithuaniens ralliés, Dobessas Olesnichi, Seigneur Polonois, s'avança seul pour en juger. Quand il eut reconnu que c'étoit les Teutoniques, il courut sur celui qui conduisoit la réserve, c'est-à-dire, sur le Grand-Maître, qui étoit en avant, & lui lança un javelot que celui-ci eut l'adresse d'éviter en baissant un peu la tête, & en faisant

lever le trait meurtrier avec sa lance : le Grand-Maître, à son tour, lança un javelot à Dobellas, & ne bleffa que son cheval, & les deux champions furent obligés de regagner leurs troupes dans la crainte d'être faits prisonniers. Les escadrons Teutoniques se jetterent au plus épais de la mêlée avec leur courage ordinaire, & l'intrépide Grand-Maître y combattit comme un lion avec ses Chevaliers, jusqu'à ce qu'il tomba mort de deux coups qu'il reçut, l'un au front, & l'autre à la poitrine (1).

Cette chute fut le signal de la défaite

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pauli. pag.  
252.

Déroute  
des Teuto-  
niques.

(1) Quelques écrivains rapportent sa mort autrement. Suivant eux le Grand-Maître, monté sur une éminence, avoit levé la visière de son casque pour mieux voir ce qui se passoit : Beygardin Kan, ou chef des Tartares, vint à lui, & comme le Grand-Maître ne put rabaisser sa visière assez tôt, il reçut un coup de lance dans la bouche, qui le tua. Comme on a rapporté les mêmes circonstances à la mort de Schindekop Maréchal de l'Ordre, tué à la bataille de Rudau en 1370, il est visible que c'est la même histoire qu'on a adaptée à plusieurs personnes. *V. Erleut. Preufs. Tom. 4. pag. 427. in not.* Il en est de même de la fable qu'on a composée sur Sigefroi de Weissenfels Commandeur de Mewe, que nous avons rapportée ailleurs. Ce Commandeur, qui doit avoir été précipité dans le feu par le diable, pour avoir étranglé des Polonois, pendant que les Teutoniques faisoient le siège de Schwetz en 1311, revit encore dans l'histoire; mais c'est pour être brûlé de nouveau, à cause qu'il avoit étranglé des Polonois avant la bataille de Tannenberg. *Ibidem. Tom. 2. pag. 699.* Le nombre de contes populaires qu'on a intéressés dans l'histoire de ce pays-là, est incroyable.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Dlugofs.*  
pag. 264.  
*Bzovius.*

complete de ce qui restoit de l'armée Teutonique, qui fut mise dans le moment même en déroute. Beaucoup de soldats se retirèrent dans le camp, où ils furent égorgés ou faits prisonniers par les ennemis. Le jour même, disent les Polonois, on présenta au Roi la croix du Grand-Maître comme un temoignage de sa mort; quoique d'autres écrivains prétendent que son corps ne fut retrouvé que quelques jours après: Jagellon, disent-ils, se mit à pleurer, en faisant une belle déclamation contre l'orgueil qui étoit puni d'une manière si terrible: mais, fable pour fable, Dlugofs eût mieux fait de peindre Jagellon comme Vitolde, qui s'étoit conduit en héros, au lieu de ne tracer que le portrait d'un hypocrite, qui prenoit à tout moment le ciel à témoin du regret qu'il avoit d'être obligé d'en venir aux dernières extrémités avec les ennemis. Le Roi de Pologne fit chercher le corps du Grand-Maître, qu'on reconnut, ainsi que ceux de Frédéric de Wallenrod, de Conrad de Lichtenstein, de Jean Comte de Seyne, du Comte de Wenden, & d'Arnold de Baden Commandeur de Schlochaw. Quelques écrivains rapportent qu'on coupa la tête au Grand-Maître, & qu'après l'avoir promenée long-tems, fichée dans la lance d'un étendard, on la porta

au château de Cracovie comme un monument de la victoire ; & d'autres prétendent qu'un chef des Tartares lui enleva seulement une partie du menton avec la barbe , qui fut suspendue dans l'église de Cracovie. Ces contes populaires ne méritent aucune créance : il est impossible que les Polonois aient poussé la haine jusqu'à se livrer à de pareilles atrocités ; ainsi nous aimons mieux nous en rapporter à Dlugofs , qui dit que le Roi , après avoir fait ensevelir honorablement ces cadavres , les envoya à Mariembourg sur un char couvert de pourpre. Cependant , il est apparent qu'ils ne furent pas menés plus loin qu'Osterode , & que ce ne fut que quelque tems après que le successeur d'Ulric de Jungingen fit transporter son corps à Mariembourg , pour être inhumé dans le caveau des Grands-Mâîtres (1).

Il paroît impossible de fixer au juste

---

(1) Nous n'arrêterons pas le lecteur sur tous les détails que rapportent Dlugofs & ceux qui l'ont copié : il faudroit multiplier les volumes pour contenir les discussions auxquelles on se verroit entraîné : d'ailleurs il y a tant d'objets qui n'en valent pas la peine. Par exemple, le lecteur n'a pas besoin d'une longue démonstration pour ne pas croire , qu'on trouva dans le camp des Teutoniques des chariots chargés de chaînes pour mettre les Polonois aux fers , & d'autres chariots chargés de flambeaux , apparemment pour mettre le feu au quatre coins de la Pologne.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ad. Boruff,*  
*tom. I. pag.*  
*773.*

*Pauli. p.*  
*252.*

*Dlugofs.*  
*pag. 266.*

Recherches  
sur la perte  
des deux ar-  
mées.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Ap. Venator.  
10r. p. 230.*

la perte des deux armées, tant il y a de variété & d'exagération dans les différentes relations : cependant, comme ce terrible événement fait époque dans l'histoire du Nord, nous allons mettre le lecteur en état de s'en former une idée, en jettant un coup-d'œil sur le calcul de quelques écrivains qui paroissent avoir été les plus à portée d'être instruits. On fait monter assez généralement à six ou sept cens le nombre des Chevaliers Teutoniques tués, & les plus modérés en comptent trois cens : mais il y a à rabattre de ce calcul. Le livre aux anniversaires de la Commanderie de Maestricht, porte que l'Ordre perdit à cette bataille deux cens trois Chevaliers, y compris le Grand-Maître, Conrad de Lichtenstein Grand-Commandeur, Frédéric de Wallenrod Maréchal de l'Ordre, Conrad Comte de Schwartzbourg Commandeur de Christbourg, Thomas de Merem Trésorier, Jean Comte de Seyne Commandeur de Thorn, Guillaume de Helffenstein Commandeur de Graudentz, & Manward ou Meinhard de Sultzbach Commandeur de Brandebourg. Voilà les seuls noms conservés dans ce Nécrologe (1). Les écri-

---

(1) On est étonné que Venator, qui rapporte en entier le passage du livre aux anniversaires de Maes-

vains Polonois, & ceux qui les ont suivis, font monter l'armée Teutonique à cent quarante mille hommes, & sa perte à cinquante mille, non compris les prisonniers; mais la force de l'armée Teutonique est visiblement exagérée. Nous avons déjà dit que, selon l'opinion la plus probable, & la plus générale, elle n'étoit que de quatre-vingt-trois mille hommes.

Les Polonois ne disent rien de leur perte, excepté que Dlugos rapporte qu'il périt en cette journée douze Seigneurs Polonois de marque : cet auteur ne s'apercevoit pas, apparemment, qu'après avoir fait la description d'un combat si sanglant, il déshonorait la noblesse Polonoise, en insinuant qu'elle ne s'y étoit pas trouvée, ou qu'elle s'étoit ménagée dans cette action. En général on peut dire qu'il est malheureux pour la Pologne, qui a fourni tant de grands hommes, & qui a une noblesse aussi brave que nombreuse, de n'avoir eu anciennement que des Historiens fabuleux, qui, à force de vouloir tourner tout en faveur de la nation, ont jetté du doute sur les événemens les

---

XXIII.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 266.

---

tricht, dit dans la même page, sur le témoignage de Schutz, que l'Ordre avoit perdu 600 Chevaliers à Tannenberg. Quand on a un monument authentique sous les yeux, on doit le préférer à tous les Historiens.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

plus vrais, & nous privent par-là du plaisir d'admirer une quantité d'actions héroïques.

Si nous consultons les écrivains étrangers, nous verrons une différence extrême dans leurs relations. Théodoric de Niem, fait monter la perte des deux côtés à plus de soixante mille hommes. (1) Gobelinus Persona la porte à quatre-vingt-quatorze mille, entre lesquels il ne compte que six mille Teutoniques. Enguerran de Monstrelet rapporte dans sa chronique, sur le témoignage des hérauts & du bâtard d'Ecosse, nommé le Comte de Hembé, qui s'étoient trouvés à la bataille, que l'Ordre y perdit au moins soixante mille hommes, les Polonois dix mille, & les Lithuaniens, Russes & Tartares, qu'il désigne par le nom de Sarrazins, cent vingt mille. Ces trois écrivains étoient contemporains (2). On voit encore dans la

Ap. Meibom. in Vit. Joan. XXIII.  
Ap. Meibom.

Chap. 63.

(1) C'est le calcul que M. Elben a adopté. Je ne cite cet écrivain moderne que pour faire connoître son ouvrage. M. Elben a fait imprimer à Nuremberg, en 1784, la première partie d'une introduction à l'Histoire de l'Ordre en allemand. Ce petit volume est de 240 pages, & finit à l'an 1440.

(2) Un autre écrivain contemporain fait monter à 30000 hommes la perte des Teutoniques, & rapporte que le Roi avoit des Juifs dans son armée, circonstance si elle est vraie, qui est très-remarquable. On n'ignore pas que les Juifs sont fort nombreux en Pologne, & qu'ils ont obtenu de grands privilèges du Roi Casimir III. *Anonym. Bavari breve. chron. ap. Oeffel. Rer. Boicar. Script.*

chronique de Magdebourg que la perte des deux côtés fut de plus de quatre-vingt mille hommes; tandis qu'une chronique d'Autriche ne la porte qu'à soixante & dix mille. Le continuateur de Dusbourg rapporte qu'il avoit appris de gens dignes de foi, qui s'étoient trouvés à la bataille de Tannenberg, qu'il y étoit péri soixante mille hommes des deux côtés, & il ajoute que ces mêmes personnes affu- roient que des trente mille Tartares qui se trouvoient dans l'armée Polonoise, il n'en étoit échappé que huit mille, d'où l'on peut conjecturer que les Lithuaniens & les Russes, qui combattoient dans la même aile, avoient fait des pertes proportionnées. Le plus modéré de tous les calculs est celui des Freres Mineurs de Wisby, dont nous avons déjà parlé, puisqu'on trouve dans leur journal, que l'Ordre y perdit vingt mille hommes: l'ancien manuscrit de la bibliotheque de Copenhague, dont nous avons aussi fait mention ailleurs, rapporte la même chose, mais il porte les forces de la Pologne à quatre cens mille hommes, ce qui est une exagération manifeste.

Quoique les calculs les plus modérés, paroissent les plus véritables dans ces sortes d'événemens, il est cependant difficile de s'en tenir à ces derniers, car Schutz,

XXIV.

ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.*Ap. Mei-  
hom.**Ap. Pez.  
tom. I. pag.  
732.**Cap. 35.**Ap. Lude-  
wig. tom. 9.**Ibid.*

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 220.

Hartk. Alt.  
u. n. Preuss.  
pag. 307.

Ibid.

Lettre V.  
p. 73. édit.  
d'Utrecht  
1705.

dont nous n'avons pas parlé dans cette relation, parce qu'il a copié Cromer mot à mot jusqu'ici, fait monter la perte de l'Ordre à près de cinquante mille hommes, & dit que les Polonois avoient cent soixante mille combattans, dont il en resta à peine la moitié: c'est le calcul qu'ont suivi Venator & Hefs. Pour mettre fin à cette énumération nous dirons, sans adopter aucun sentiment, qu'en général on évalue la perte de l'Ordre à quarante mille hommes, & celle des Polonois, qui étoient beaucoup plus nombreux, à soixante mille. Cette opinion a tellement prévalu, qu'on a mis une inscription sur une chapelle bâtie dans l'endroit même de la bataille, où on lisoit la date, avec ces mots *Centum mille occisi*. Cette chapelle existoit encore du tems de Hartknoch avec cette inscription, & même dans des tems bien plus modernes; car l'Auteur de la Description de la Livonie, qui finit son voyage en 1698, en parle en ces termes, après avoir rapporté, comme Hartknoch, que les vainqueurs laisserent soixante mille hommes sur le champ de bataille, & les Teutoniques quarante mille: » On célèbre encore aujourd'hui, dit-il, l'anniversaire de cette journée avec beaucoup de solennité dans une chapelle qu'on bâtit dans la plaine en mémoire de cette ba-

» taille; on y voit marquée la date de l'an-  
 » née avec cette inscription. *Centum mille*  
 » *occisi*. Cette journée mémorable s'ap-  
 » pelle la bataille de Tannenberg. « On  
 trouve encore la même chose dans l'ouvrage  
 intitulé, *Galerie agréable du monde &c.* *Article de la Prusse.* » Près de ce bourg  
 » ou village de Grunewald, il y a une  
 » chapelle, avec ces mots au dessus de  
 » la porte : *Centum millia occisa*, à cause  
 » de la bataille de l'an 1410, où l'on dit  
 » que 60,000 Polonois & 40,000 Che-  
 » valiers Prussiens demeurèrent sur la pla-  
 » ce.... Un prédicateur du plus proche  
 » village, doit tous les ans faire dans  
 » Grunewald un sermon de reproche à  
 » la mémoire perpétuelle de cette brutale  
 » bataille. « Il résulte de ces différentes re-  
 lations que la perte des Polonois fut  
 beaucoup plus considérable que celle des  
 Teutons, & que cette bataille, où les Che-  
 valiers & les Polonois combattirent avec  
 un courage vraiment héroïque, doit être  
 comptée au nombre des plus sanglantes  
 & des plus terribles qui se soient jamais  
 données (1). J'ajouterai, pour l'aisance

XXIV.  
 ULRIC DE  
 JUNGIN-  
 GEN.

Pag. 7<sup>a</sup>

---

(1) C'est pour ne pas fatiguer le lecteur en ajoutant à une énumération déjà trop longue, que j'ai supprimé le témoignage d'une quantité d'écrivains qui attestent que la perte des vainqueurs fut plus considérable que

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

*Fleury hist.*  
*eccl. l. 103.*  
*num. 243.*  
*Gadeb.*  
*ann. de Liv.*  
*pag. 25.*

Nombre  
des prison-  
niers.

*Hist. Lith.*  
*pag. 87.*

des lecteurs, que plusieurs écrivains donnent à cette bataille le nom de Grunewald, à la place de celui de Tannenberg, parce qu'elle eut lieu entre ces deux villages : il faut aussi remarquer que les écrivains n'en marquent souvent le jour que par celui de la division des Apôtres, qui tombe effectivement le 15 de juillet. Jean Trocznou, ce fameux chef des Hussites, connu sous le nom de Zisca, qui veut dire borgne en bohémien, se trouvoit à cette bataille où il perdit un œil : il combattoit pour le Roi de Pologne ; & comme les écrivains de sa nation lui attribuent en grande partie le succès de cette journée, il est vraisemblable qu'il commandoit ces huit cens cavaliers Bohêmes que le Grand-Maître n'avoit pas voulu recevoir dans son armée, & qui firent tant de mal aux Teutoniques vers la fin de la bataille, en se joignant aux Polonois.

Le nombre des prisonniers n'est pas plus aisé à déterminer que celui des morts. Les écrivains Polonois le font monter à quarante mille, mais Kojalowicz a la bonté de le réduire à quatorze mille ; il est certain qu'il dut être considérable, vu le

---

celle des vaincus. Cet événement a été si mémorable, qu'on le trouve rapporté par des écrivains de toutes les nations, mais plus ou moins défigurés.

grand nombre de blessés, qui étoient hors d'état de se sauver. Il paroît que plusieurs troupes furent obligées de rendre les armes sur le champ de bataille; mais les Polonois ne durent guere prendre de fuyards; car cette bataille si meurtriere doit avoir duré très-long-tems, & les vainqueurs ne les poursuivirent que jusqu'à la nuit: encore devoient-ils être si fatigués que cette poursuite ne put pas être bien vive (1). Il paroît que tout le poids de cette journée tomba sur les troupes de l'Ordre, & que les alliés furent les moins maltraités. Dlugos rapporte que les Ducs d'Oels & de Stettin, ainsi que Kersdorf, rendirent les armes aux Polonois aussi-tôt après la mort du Grand-Maître: ce qui montre qu'ils faisoient partie de la réserve avec leurs troupes, & que la chute du courageux Grand-Maître fut le signal de la victoire pour les Polonois; puisqu'on cessa de combattre dans le moment même.

---

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Pag. 2801

---

(1) Il paroît d'après le rapport de plusieurs Historiens, que le Roi ne s'étoit mis en marche qu'au point du jour, & que la bataille finit vers les cinq heures après-midi. Mais quand on considère les détails effrayans de cette terrible journée, on ne peut pas douter que, quelque court que fût le trajet que l'armée Royale avoit à faire, elle devoit être partie pendant la nuit; parce qu'une pareille masse ne peut se mouvoir que lentement: & l'on se persuadera aisément que l'on doit avoir combattu jusqu'au déclin du jour pour immoler un si grand nombre de victimes.

XXIV.  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

Chap. 63.

Une autre preuve que les auxiliaires souffrirent moins que les Teutoniques, c'est qu'on voit dans la chronique d'Enguerran de Monstrelet, que le Seigneur de Kievraing, Jean de Gréz, & ving-quatre autres Gentilshommes du Hainaut, qui se trouvoient à cette bataille, en revinrent sains & saufs. Cet écrivain nous apprend encore que quelques François avoient combattu avec les Teutoniques, puisqu'un Chevalier de Normandie, nommé Jean de Ferriere, fils du Seigneur de Freville, & le fils du Seigneur du Bos d'Ancquin en Picardie, ont été tués dans les plaines de Tannenberg.

*Dlugofs.  
Cromer.*

*Ibid.  
Kojalow.*

Le Roi de Pologne renvoya la plupart des prisonniers, en leur faisant promettre de se rendre à Cracovie pour la St. Martin; mais les Ducs de Stettin & d'Oels, Kerldorf, Wenceslas Burgrave de Dohna, & les Chevaliers Teutoniques ne jouirent pas de la même faveur: ces derniers furent dispersés dans différentes places du Royaume. Les écrivains Polonois & Lithuaniens rapportent que Meinward, ou Meinhart de Sultzbach Commandeur de Brandebourg, & un autre Chevalier Teutonique nommé Sumberg, se trouvoient au nombre des prisonniers; Vitolde les ayant reconnus, se souvint qu'ils lui avoient dit des choses très-pi-

quantes , ainsi qu'à la Duchesse sa mere , dans une conférence qu'ils avoient eue autrefois à Kowno : les deux captifs n'ayant pas voulu s'abaisser à faire des excuses , ils furent punis du dernier supplice , disent les mêmes écrivains , malgré les vives instances que le Roi de Pologne fit en leur faveur. Sultzbach , étant compté au nombre des Chevaliers qui furent tués par les ennemis , dans le Nécrologe de la Commanderie de Maestricht , il est vraisemblable que ce récit n'est qu'un conte populaire , que ces Historiens ont inséré dans leurs ouvrages , avec tant d'autres : d'ailleurs on ne se persuaderoit pas aisément que , pour quelques injures , Vitolde ait pu exercer une pareille vengeance sur deux prisonniers : les hommes n'ont jamais l'ame plus élevée que quand ils viennent de faire une grande action ; ainsi il n'est pas apparent que le héros , qui venoit de cueillir tant de lauriers dans les plaines de Tannenberg ( car c'est à Vitolde qu'est dû l'honneur de cette journée ) , ait voulu ternir sa gloire par une pareille atrocité. Le courier que le Roi avoit envoyé en Pologne pour annoncer ses succès , la remplit d'allégresse : les Evêques se hâterent de mettre au nombre des fêtes de leur diocèse , le jour de la division des Apôtres , 15 de juillet ; & l'on

XXIV.

ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

XXIV  
ULRIC DE  
JUNGIN-  
GEN.

suspendit dans la Cathédrale de Cracovie cinquante-un étendards, enlevés aux Teutons, comme les trophées de la victoire.

---



---

## INTERREGNE.

Plauen vice  
Grand-Mai-  
tre se jette  
dans Ma-  
rienbourg.  
*Pauli, pag.*  
*253.*  
1410.

**L**A première nouvelle de la perte de la bataille fut portée à Marienbourg par un Chevalier, que les chroniques Prussiennes nomment Hermolaus, & fut répandue presque en même tems dans toute la Prusse. La consternation fut égale à la perte qu'on venoit d'essuyer; tous les chefs de l'Ordre, un grand nombre de Chevaliers, & la plupart des meilleurs soldats du pays étoient restés dans les plaines de Tannenberg, & la plus grande partie de ceux qui étoient échappés au glaive, gémissaient dans les fers des Polonois. Il est vrai que la défaite des Teutoniques étoit aussi glorieuse que pouvoit l'être le succès des ennemis, & que le Grand-Maître avoit succombé en héros, lorsqu'il touchoit peut-être au moment de saisir la victoire; car si la description que les écrivains nous ont donnée de ce funeste événement, est fidelle, la situation des deux armées étoit telle qu'il ne falloit qu'un

heureux effort pour la fixer : mais cela ne fauvoit pas la Prusse, dont beaucoup de places se trouvoient sans défenseur. On ne peut pas disconvenir que le Grand-Maître n'ait fait une faute en courant le risque d'une bataille générale dans son pays, sur-tout avec des forces si inférieures à celles des ennemis. Ses prédécesseurs n'avoient jamais craint de se mesurer avec les Polonois; mais ils avoient eu la prudence de se borner à défendre leurs forteresses chaque fois que les armées Polonoises étoient entrées en Prusse : cette manœuvre leur avoit toujours réussi, & c'est ce que le Grand-Maître eût dû faire en attendant les effets de la promesse du Roi de Hongrie; car les Teutoniques ignoroient le peu d'empressement que ce Monarque avoit de les secourir, ainsi que la perfidie de ses Ambassadeurs (1).

La faute étoit faite, & il n'étoit pas aisé

---

(1) Nous avons vu ailleurs la répugnance qu'avoit le Grand-Maître à donner cette bataille, & il est vraisemblable que ce furent les ravages horribles que l'armée Polonoise faisoit en Prusse, qui l'y déterminèrent : on peut juger que les soldats victorieux n'en devinrent que plus terribles, & qu'ils firent plus de mal à la Prusse qu'elle n'en avoit essuyé par la perte de la bataille même. Nous avons dit ailleurs que ces désordres étoient inévitables, par la manière dont les armées étoient composées; ainsi l'on ne peut que gémir sur le sort des malheureux qui en étoient les victimes.

de prévoir comment on pourroit la réparer ; on voyoit les Prussiens dans la consternation , plus disposés à rendre les armes qu'à combattre , & les Chevaliers , qui s'étoient échappés de la boucherie de Tannenberg , ne savoient quel parti prendre. Dans cette crise , il se trouva un de ces hommes dont la nature est si avare , & qui semblent faits pour maîtriser les événemens : c'étoit Henri comte de Plauen Commandeur de Schwetz , à qui le Grand-Maître avoit confié la défense de la Poméranie pendant son absence , & qui , selon quelques-uns , avoit même été nommé Lieutenant du Magistère. Plauen vit du premier coup-d'œil que le sort de la Prusse dépendoit de celui de la capitale , dont le château étoit , non-seulement la meilleure place du pays , mais encore de tout le Nord. Malheureusement Marienbourg étoit peu fourni d'armes & de vivres , & il n'y étoit resté qu'une poignée de gens ; parce que le feu Grand-Maître en avoit tiré la garnison & presque toutes les munitions pour le service de l'armée. Le Commandeur donna les ordres sur le champ , d'y mener de toutes parts autant de munitions de guerre & de bouche qu'il seroit possible , fit compter les vingt mille écus d'or qui restoient à payer aux Ambassadeurs de Sigismond , pour

engager ce Prince à remplir l'obligation qu'il avoit contractée d'attaquer la Pologne, ramassa quelques fuyards qu'il joignit à une partie des étrangers qu'il avoit sous ses ordres, & à quatre cens hommes que lui envoya la ville de Dantzic; & avec cette troupe, qui ne montoit qu'à cinq mille hommes, il se jeta dans Mariembourg trois jours après la bataille de Tannenberg, résolu de le sauver ou d'y périr. Les Chevaliers qui se rassemblèrent à Mariembourg promirent de lui obéir & le déclarèrent Lieutenant du Magistère, ou vice-Grand-Maître, jusqu'à la prochaine élection (1).

Le premier usage que Plauen fit de son autorité, fut de sévir contre Hermolaus, qui avoit fui, avant que la bataille fût entièrement perdue, & qui en avoit apporté la nouvelle à Mariembourg. Les

*Schutz,*

Punition  
d'un Chevalier.

*Paulis.*

---

(1) Nous avons vu qu'avant la bataille de Tannenberg le Grand-Maître avoit confié un corps au Commandeur de Plauen pour défendre la Poméranie; ces troupes n'avoient rien souffert; & Kuchmeister, vainqueur du Palatin de Posnanie, étoit encore à la tête d'un autre corps; c'étoit plus de monde qu'il n'en falloit pour défendre Mariembourg, mais on ne pouvoit pas abandonner les Provinces pour veiller au salut de la capitale, quelque importante que fût sa conservation; ainsi ces différentes troupes furent réparties dans les forteresses, & particulièrement dans celles de la Poméranie, où nous verrons que les ennemis ne firent presque aucun progrès.

statuts ordonnoient de chasser de l'Ordre sans rémission, tout Chevalier qui abandonnoit les étendards; c'étoit la seule punition que le vice-Grand-Maître pouvoit infliger légitimement; mais il ne la crut pas suffisante dans une circonstance où il falloit rassurer ceux qui pouvoient être intimidés, & leur persuader qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que de sauver Mariembourg ou de s'ensevelir sous ses ruines: c'est pourquoi il fit arrêter Hermolaus, & le condamna à perdre la tête, comme un lâche qui avoit manqué à son devoir en se retirant du combat. Les gardes ayant laissé évader le coupable, probablement par les ordres secrets du vice-Grand-Maître, il fit faire l'exécution sur le cheval d'Hermolaus parce qu'on ne connoissoit pas alors l'usage d'exécuter les absens en effigie, & la tête de l'animal fut attachée à une des portes du château de Mariembourg. Quoique ce jugement fût contraire à l'usage, on ne sauroit le désapprouver dans une circonstance où il s'agissoit de redoubler de fermeté, sur-tout que le coupable ne subissoit réellement d'autre peine que celle qui étoit désignée par les statuts; c'est-à-dire, de sortir de l'Ordre avec infamie. D'ailleurs cet acte de sévérité fait un honneur infini à l'Ordre; car on peut

le regarder comme une preuve que Hermolaus étoit le seul Chevalier qui eût manqué de courage dans cette terrible journée ; encore peut-on dire qu'il manqua plutôt de constance que de bravoure , puisqu'il annonça la perte de la bataille ; ce qui indique qu'il ne quitta la partie qu'à la fin de la journée , & lorsqu'il crut les choses assez désespérées pour ne pouvoir être rétablies ( 1 ).

Le Roi de Pologne fit la même faute qu'Annibal , dit M. Pauli : cela est vrai , & c'est la seule ressemblance qu'il ait eue avec le héros Carthaginois ; mais le parallèle n'est pas encore tout-à-fait exact sur cet objet , car Annibal passa l'hiver dans les délices de Capoue après la bataille de Cannes , moins sanglante que celle de Tannenberg ( 2 ) , & le Roi ne resta que deux ou trois jours dans son

Le Roi  
marche sur  
Marien-  
bourg.

Pag. 255.

---

(1) Je dis que Hermolaus fut le seul qui se sauva de la bataille , parce qu'on est dispensé de croire ce que Dlugos rapporte , pag. 266. de Werner de Tettingen Commandeur d'Elbing. L'imagination de cet écrivain étoit si fertile , que les détails ne lui coûtoient rien : ainsi on peut révoquer en doute la querelle du Comte Wenden & de Tettingen , & la fuite de ce dernier ; car il n'est pas vraisemblable qu'on eût sévi d'une manière si terrible contre Hermolaus , s'il avoit eu des imitateurs.

(2) Les Romains perdirent à la vérité plus de cinquante mille hommes , mais cette victoire n'en coûta pas six mille aux Carthaginois.

Pag. 271.  
Pauli. p.  
255.

camp, tant pour y jouir de son triomphe, que pour faire panser les bleffés & enter- rer les morts. Cependant il fit une grande faute, car s'il eût été droit à Marien- bourg avant que le Commandeur de Plauen s'y fût enfermé, il est probable qu'il se feroit emparé de la capitale sans coup fé- rir. Suivant Dlugos, le Roi quitta les plaines de Tannenberg le 18 de juillet, s'empara chemin faisant, & sans aucune résistance, des forteresses de Hoenstein, de Morungen, de Saalfeld, de Preusch- marck, & de Christbourg, qui, dans un autre tems, eussent résisté à toutes les for- ces de la Pologne; si l'on en juge par les différens exemples que nous avons vus pré- cédemment. Le vice-Grand-Maître ayant envoyé inutilement une députation au Roi, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de le détourner d'attaquer Marienbourg, fit mettre le feu au pont du Nogat & à tous les endroits des environs de la ville dont l'ennemi pouvoit tirer quelque avan- tage pour le siege; mais il ne brûla pas la ville même, comme dit Dlugos. Com- me Plauen avoit trop peu de monde pour défendre la ville, dont les fortifications étoient peu de chose à l'égard de celles du château, il résolut de se borner à la défense de ce dernier: cependant il vou- lut voir comment les Polonois s'y pren-

droient, & s'il ne pourroit pas les arrêter quelque tems, sans s'exposer à perdre beaucoup de monde. L'armée Royale étant arrivée le 25 de juillet, elle commença à attaquer la ville que Plauen défendit jusqu'au lendemain; mais comme il vit qu'il s'exposoit à perdre du monde sans pouvoir retarder long-tems cette perte, il prit le parti de se retirer dans le château (1).

*Ibid.*

En parlant des dispositions que le vice-Grand-Maître fit pour la défense du château, un moderne le représente comme une vaste maison à trois étages; & il ajoute que le vice-Grand-Maître chargea Henri comte de Plauen son cousin, de défendre le rez-de-chaussée avec mille hommes, qu'il en donna deux mille à un Chevalier nommé Gilmach de Zepfen, pour défendre le premier étage, & qu'il se chargea lui-même de veiller à la sûreté du troisième avec les trois mille hommes qui lui restoient. On est d'abord étonné de voir une disposition si baroque

Description  
de cette for-  
teresse.

---

(1) Les Polonois & autres rapportent que les ennemis, étant entrés par un certain trou, manquèrent de prendre le château, & que Plauen fit ensuite boucher cette ouverture. Mais on ne se persuadera pas qu'il y avoit alors des breches aux murailles du château, & encore moins que le vice-Grand-Maître, qui s'y trouvoit depuis cinq ou six jours, ait attendu l'arrivée des Polonois pour les faire réparer.

& si peu propre à faire honneur aux talens du vice-Grand-Maître ; mais on l'est encore plus de voir une pareille description du château de Marienbourg, dont nous jugerons mieux, en ne considérant que ce qui en reste encore aujourd'hui, malgré toutes les révolutions qu'il a essuyées depuis ce tems. Pour cela nous emprunterons les paroles de Monsieur Wraxall, ou pour mieux dire de son traducteur, & nous le suivrons même dans ses détails, parce qu'ils ne sont pas tous indifférens à l'histoire. Voici comme ce voyageur s'exprime dans une lettre datée de Marienbourg même, le 24 août de l'an 1774.

*Voyage au  
Nord de  
l'Europe  
lettre 18. p.  
221 & suiv.*

» Le château de Marienbourg consiste  
 » en trois pieces détachées & séparées.  
 » La première & la plus ancienne fut apparemment construite pour la défense.  
 » Elle étoit de figure quarrée, entourée  
 » d'une tranchée d'une étendue prodigieuse. Le Roi de Prusse a tellement  
 » altéré & mutilé cette partie depuis qu'il  
 » a pris possession de la ville, en la convertissant en casernes pour ses soldats,  
 » que toute la beauté originale en est  
 » perdue, & que l'antiquaire cherche en vain les vraies traces de la magnificence  
 » Teutonique parmi les briques & le  
 » mortier modernes. Il a cependant épargné

» gné la chapelle... » Ici M. Wraxall  
fait la description de cette église & du  
caveau qui servoit de sépulture aux Grands-  
Maîtres, dont nous avons parlé ailleurs ;  
& il continue ainsi : » Il paroît que la  
» seconde partie du château fut construite  
» lorsque leur pouvoir ( des Grands-Mai-  
» tres ) & le nombre des Chevaliers com-  
» mença à augmenter. Elle n'est séparée  
» de la première que par la tranchée ,  
» mais elle est entièrement bâtie sur un  
» plan différent. Elle se distingue par sa  
» magnificence , & elle consiste entière-  
» ment en appartemens publics & privés.  
» Le tout est très-bien conservé , & n'a  
» subi aucune altération par des motifs de  
» la politique d'aujourd'hui. La chambre  
» du Conseil , ou la salle des conféren-  
» ces , est une chambre de vingt pas en  
» carré ; au milieu est une colonne de  
» figure octogone composée d'une pièce  
» de marbre brun ; près du sommet elle  
» étend des rayons en forme d'éventail  
» qui soutiennent la voûte. Il y a dou-  
» ble rang de croisées ; & de trois côtés  
» il y a un banc de pierres très-haut ,  
» où les Chevaliers s'asseoyent dans les  
» occasions. Le réfectoire est encore plus  
» superbe , il a quarante pas de long sur  
» vingt de large : trois semblables colon-  
» nes de marbre supportent la voûte ; les

» chapiteaux sont artistement ornés de  
» figures en relief qui représentent, à ce  
» qui me parut, des histoires de l'Écri-  
» ture Sainte. Il y a plusieurs chambres  
» de moindre grandeur, mais les deux  
» dont je viens de parler, méritent le  
» plus scrupuleux examen, en ce qu'elles  
» donnent une juste idée de l'architec-  
» ture des siècles passés, dont une ma-  
» gnificence barbare forme le caractère.  
» Autour de cette seconde division du  
» château est un autre fossé, mais ni si  
» large, ni si profond que le premier.  
» La dernière division couvre une plus  
» grande étendue de terrain que les deux  
» autres; elle fut, sans doute, destinée  
» pour les chevaux & les domestiques.  
» Elle est entourée d'un fossé étroit, au-  
» delà duquel est un mur fort haut, flan-  
» qué de tours à peu de distance les unes  
» des autres, qui forment le dernier rem-  
» part. Le tout doit avoir à-peu-près un  
» mille anglois de circonférence. Plu-  
» sieurs personnes de cette ville m'ont  
» assuré que les souterrains de ce châ-  
» teau ne sont pas moins vastes & ex-  
» traordinaires que les ouvrages qui se  
» voient sur la surface. Ils disent que  
» sous le premier de ces trois édifices,  
» il y a trois rangs de caves voûtées,  
» les unes sur les autres, & qu'ils ont des-

» cendu dans la plus basse il y a quel-  
 » ques années. J'aurois eu la curiosité  
 » d'en faire autant ; mais cela est impra-  
 » ticable aujourd'hui, les voûtes s'étant  
 » écroulées en plusieurs endroits, & l'air  
 » y étant trop pernicieux & trop mal-sain  
 » pour s'y exposer (1). On peut juger par  
 ces vastes & superbes restes, de ce qu'é-  
 toit le château de Mariembourg dans le  
 tems de la splendeur de l'Ordre Teutoni-  
 nique ; car on ne peut pas douter qu'une  
 partie des ouvrages qui servoient à sa  
 défense, n'aient été démolis, ou ne soient  
 périés par l'injure du tems. Le vice-Grand-  
 Maître, qui avoit résolu de défendre cette  
 place jusqu'à la dernière extrémité, avoit  
 eu le bonheur de se procurer une assez  
 grande quantité de vivres, mais il man-  
 quoit d'artillerie, dont la plus grande par-  
 tie avoit été perdue à la bataille de Tan-  
 nenberg. On peut juger par le récit de  
 M. Pauli, qui ne parle que d'après les  
 écrivains Prussiens, que Henri de Plauen  
 & Gilmach de Zepfen ont le plus con-  
 tribué à la défense de la place, après le  
 vice-Grand-Maître ; puisqu'ils étoient l'un

Pauli.

---

(1) Fidler Poëte de Königsberg, s'exprime ainsi en parlant du château de Mariembourg :

*Fundamenta latent domibus camerata pro fundis,  
 Firmior arctoo nulla sub axe jacet.*

& l'autre à la tête d'une partie de la garnison.

Siege du  
château de  
Marien-  
bourg.

*Dlugofs.*  
*Cromer.*  
*Contin.*  
*Dusb. cap.*  
*37.*  
*Pauli.*

Le Roi voulant se rendre maître de cette forteresse à quelque prix que ce fût, la fit investir de toutes parts. Les Polonois prirent leur quartier du côté de St. George & de Wildenberg; Vitolde campa du côté qui regarde Elbing, avec les Lithuaniens & les Russes; & les Tartares se posterent dans les prairies le long du fleuve & au-dessus de la ville: mais quelques écrivains ne font pas mention des Tartares qui avoient été détruits en grande partie à Tannenberg, & marquent le quartier des Russes & des Podoliens entre ceux des Polonois & des Lithuaniens. Comme les eaux étoient extrêmement basses, on fit aussi passer des troupes à l'autre côté du fleuve. Dès que Jagellon fut maître de la ville, il fit dresser les machines & distribua l'artillerie à tous les quartiers: quelques pieces de canon furent placées sur la principale église de la ville, pour plonger dans l'intérieur du château, & d'autres furent placées au-delà du fleuve, à l'endroit où avoit été la tête du pont. Ces dispositions étant achevées, la place fut attaquée de toutes parts avec une vivacité étonnante, les batteries, soit de canons, soit de machines, ne cessant de jouer jour & nuit.

Heureusement les remparts & les tours étoient construits avec une telle solidité, qu'il n'étoit pas aisé de les ébranler; & le vice-Grand-Maître se défendit avec tant d'activité, d'intelligence & de bravoure, que les ennemis durent s'appercevoir, dès le commencement, qu'ils ne viendroient pas aisément à bout de cette entreprise.

Cependant le Roi de Pologne songeoit sérieusement à la destruction de l'Ordre & à la conquête de la Prusse. Le jour même de son arrivée devant Marienbourg, il fit expédier une lettre circulaire par laquelle il invitoit les Prussiens à se soumettre de bonne grace au vainqueur, leur promettant beaucoup de privileges. Le premier qui se rendit à cette invitation, fut Henri Evêque de Sambie, qui arriva deux jours après, & reconnut, tant en son nom qu'en celui de son Chapitre, Uladislas Jagellon pour Souverain de la Prusse, & lui fit serment de fidélité, ainsi qu'à la couronne de Pologne: cet acte est daté du camp de l'armée Royale, devant Marienbourg, le dimanche d'après la fête de St. Jacques, c'est-à-dire, le 27 de juillet de l'an 1410. Cet exemple fut suivi le 20 du mois d'août par Arnold Evêque de Culm, qui donna une déclaration toute semblable; mais il est à remarquer qu'elles n'étoient munies l'une & l'autre, que

Plusieurs  
Prussiens se  
soumettent  
au Roi.

Pauli pag.  
255.

Cod. Pol.  
tom. 4. num.  
76.

Ibid. num.  
79.

des sceaux particuliers de ces deux Evêques, qui promettoient de les ratifier, & d'y faire apposer leurs grands sceaux & ceux de leurs Chapitres. Il est certain que les malheurs des Chevaliers engagerent beaucoup de Pruffiens à se courber devant le Roi de Pologne; mais on est étonné que deux Evêques, membres de l'Ordre, aient été des premiers à en donner l'exemple. On peut cependant excuser l'Evêque de Culm, dont le diocèse étoit en proie à la fureur des ennemis; mais pour celui de la Sambie, où les Polonois n'avoient pas pénétré, & qui s'étoit empressé de venir au-devant de Jagellon, on ne peut le regarder que comme un traître, qui faisoit avec empressement cette occasion de se soustraire à l'autorité légitime.

Si l'on en croit les écrivains Polonois, non-seulement les quatre Evêques, mais encore les principales villes de la Prusse & de la Poméranie, telles qu'Elbing, Dantzic & Königsberg, se hâterent de se rendre au vainqueur; mais il est certain que ces écrivains en ont imposé, suivant leur coutume. Schutz, qui étoit Secrétaire de la ville de Dantzic, au siècle suivant, fait une vive sortie contre Cromer, sur ce qu'il a avancé que cette ville s'étoit donnée aux Polonois, & que le

*Schutz.*  
*pag. 223.*

Roi en revanche lui avoit accordé certains privileges qu'il détaille fort au long. Cet écrivain montre l'absurdité des prétendues concessions que le Roi de Pologne avoit faites à la ville de Dantzic, & soutient qu'elles n'ont été imaginées par les Polonois qu'après l'événement, à l'occasion de quelques difficultés qui s'éleverent au sujet du port de Dantzic : après quoi il démontre d'une maniere satisfaisante, la fausseté du récit de Cromer, en rapportant une longue suite de contradictions qui étoient si familières à cet auteur, ainsi qu'à Dlugos; & il conclut par cet ancien proverbe : *Que quand on veut mentir il faut avoir de la mémoire.* Cependant les prétendus privileges que Jagellon accorda à la ville de Dantzic existent encore; on en trouve un exemplaire dans le Code diplomatique de la Pologne; mais il s'en faut bien qu'il prouve en faveur de Cromer, puisqu'il est évident que cette piece a été fabriquée après coup. Le faussaire mal-adroit, comme ils le sont presque tous, a daté cette chartre du camp de Mariembourg, la troisieme férie, jour de la fête de St. Dominique Confesseur, l'an 1410 : or cette année, les Pâques tomboient le 23 de mars, & le douzieme dimanche après la Pentecôte tomboit par conséquent le

Tom. 4.  
num. 78.

3 du mois d'août ; la fête de St. Dominique se célébroit alors le 4 d'août , comme cela se pratique encore aujourd'hui ; ainsi il est clair qu'elle tomboit cette année à la seconde férie ou le lundi , & non le mardi. Cette faute n'est pas seule , car le fabricant de la chartre a encore eu la mal-adresse de faire dire au Roi de Pologne , dans cet acte , que la ville de Dantzic lui avoit donné des marques d'une fidélité constante (1). Outre le témoignage de Schutz qui contredit les écrivains Polonois sur ce point avec tant d'avantage , on peut encore remarquer celui du continuateur de Dusbourg , écrivain Prussien & contemporain. Il rapporte que les Polonois s'emparèrent de la ville & du château de Thorn par surprise , de même que du château & de la ville de Strasbourg , de la ville de Schwets , mais non pas du

Cap. 37.

---

(1) S'il n'y avoit dans cette chartre que l'erreur de date , elle ne suffiroit pas pour la faire rejeter ; parce qu'une faute pareille peut aisément se glisser dans un acte le plus authentique : mais cette observation , jointe à celle que Schutz a faite sur les prétendus privilèges accordés à Dantzic , & sur-tout à la mal-adresse du fabricant , qui fait dire à Jagellon que les Dantzicois lui avoient donné des marques de fidélité , tandis qu'ils n'avoient cessé d'être soumis à l'Ordre , & qu'ils venoient d'envoyer 400 hommes au vice-Grand-Maître pour l'aider à défendre Mariembourg , ne laisse aucun doute sur la fausseté de cette piece.

château & des forteresses de Christbourg, d'Osterodé, de Graudentz, de Redden, de Stum & d'autres, qui ne tarderent pas, dit-il, de revenir à leurs maîtres légitimes. On voit par cette énumération que Dantzig, Elbing, Königsberg & Culm, qui passaient avec Thorn pour les villes les plus considérables du pays, ne doivent pas être comptées au nombre de celles qui ouvrirent leurs portes aux Polonois; car il les eût nommées de préférence aux autres places qui étoient bien moins importantes.

Le Roi qui se berçoit de l'agréable idée d'être bientôt possesseur de tous les domaines de l'Ordre Teutonique, en disposoit en maître avant de les avoir conquis. Il donna à Boguslas Duc de Stettin, pour sa vie seulement, la ville & le territoire de Butow, la ville & le château de Schlochau avec la moitié de son territoire, ainsi que les villes de Baldembourg, de Fredeland & de Hammerstein avec leurs territoires, (tous ces endroits faisoient partie de la Poméranie de Dantzig;) à quoi il ajouta Schiffelbein & son territoire qui appartiennent à la nouvelle Marche de Brandebourg, à condition que le Duc l'aideroit de tout son pouvoir à faire la conquête de la Prusse. Quoique cette libéralité prématurée décelât une

Partage  
prématuré  
des dépouil-  
les de l'Or-  
dre.

*Cod. Pol.*  
*tom. I. pag.*  
*571.*

grande avidité, & même une grande présomption, il faut cependant convenir qu'elle pouvoit être utile, parce que le Roi n'avoit pas de meilleur moyen pour s'affurer des secours du Duc de Stettin, que de lui promettre la jouissance des domaines qui étoient le plus à sa bienséance : mais il auroit fallu être plus avancé que ne l'étoit Jagellon, pour ne pas s'exposer au ridicule, s'il ne réussissoit pas dans ses projets. Sept seigneurs Poméranienens qui accompagnoient le Duc Boguslas, se rendirent garans de la fidélité de ce Prince à accomplir les promesses qu'il avoit faites au Roi : ces deux actes sont datés du camp devant Mariembourg le 29 du mois d'août. Comme Casimir Duc de Stettin, fils du Duc Suantibor, avoit combattu pour les Teutoniques à la bataille de Tannenberg, & avoit été fait prisonnier, le Duc Boguslas obtint son élargissement jusqu'à la fête de la St. Martin prochaine, en s'obligeant de le renvoyer au château de Cracovie pour cette époque, & à son défaut de se constituer lui-même prisonnier avec les sept Seigneurs qui venoient de répondre pour lui : on dressa encore un acte de cette obligation, qui est de la même date que les deux premiers.

*Ibid. pag.*  
573.

*Ibid. pag.*  
572.

Si l'on en croit les écrivains Polonois ;

le Roi poussa la libéralité beaucoup plus loin que nous ne l'avons dit ; car il donna Königsberg , avec une partie de la Prusse orientale , à Vitolde , une autre partie à Jean Duc de Masovie , & il distribua presque toutes les villes à ses courtisans : mais comment ces auteurs n'ont-ils pas senti qu'ils couvroient Jagellon de ridicule par de pareilles contes ? & que doit-on penser d'un écrivain qui nous dit , comme Dlugoff , que les habitans d'Elbing signalerent particulièrement leur fidélité & leur attachement pour la Pologne ? tandis que si le fait étoit vrai , les Elbingeois n'eussent été que des traîtres qui auroient mérité les derniers châtimens ; d'autant plus que loin d'avoir eu des droits sur cette ville , la Pologne n'y avoit même jamais formé de prétention particulière. Si les Teutoniques , maîtres de la meilleure partie de la Grande-Pologne , après la bataille de Plowcze , s'étoient avisés de disposer de la plus chétive bourgade du Royaume , Dlugoff & Cromer auroient manqué de termes pour exprimer leur indignation : cependant il s'en falloit bien que les progrès que Jagellon avoit faits en Prusse , fussent aussi grands qu'avoient été ceux des Chevaliers Teutoniques en Pologne sous le Grand-Maître Luther de Brunswick.

*Dlugoff.*  
*Cromer.*

Continua-  
tion du siege  
de Marien-  
bourg.

*Dlugoss.  
Cromer.  
Pauli. pag.  
256.*

Il s'en falloit bien que les dons pré-  
maturés qu'une folle présomption faisoit  
faire au Roi de Pologne, d'un bien qui  
ne lui appartenoit point, & qu'il ne pos-  
sédoit même pas, pussent enrichir ceux  
qu'il avoit bercés de ces espérances. Il  
est vrai que ce Prince pressoit le siege du  
château de Mariembourg avec beaucoup  
d'activité; mais il éprouvoit une résistance  
égale de la part des Chevaliers Teutoni-  
ques, le brave Plauen faisant sorties sur  
sorties, & souvent avec le plus grand suc-  
cès. Un jour que le vice-Grand-Maître  
avoit remarqué que les Polonois faisoient  
la garde plus négligemment que de cou-  
tume, il les attaqua vivement & les chassa  
de leurs ouvrages. Les ennemis accou-  
rant en foule, il fallut se retirer, comme  
cela arrive dans toutes les sorties; mais  
on le fit lentement, & la retraite fut di-  
rigée de maniere qu'on suivit assez long-  
tems une muraille fort élevée, avant de  
se jeter dans la place, où on rentra heu-  
reusement: l'événement étoit prévu: ce  
mur étant fort ébranlé par le canon des  
ennemis, on avoit arrangé des machines  
pour déterminer sa chute; & lorsqu'on  
vit que les Polonois qui poursuivoient les  
Teutons, s'étoient jettés en foule le long  
du mur, on lui donna l'impulsion né-  
cessaire pour le faire crouler avec un

fracas épouvantable ; de maniere que trois régimens ou troupes de Polonois , furent presqu'entièrement ensevelis sous ses ruines. Il falloit que ce mur fît partie d'un ouvrage avancé , car sa chute ne donna aucun accès aux ennemis dans l'intérieur du château. Vers le même tems la garnison de Balga remporta un avantage sur les Polonois , qu'elle chassa de la Scharpauſch , canton situé assez près de l'embouchure de la Viſtule ; & l'on reçut avis que Sigismond Roi de Hongrie avoit promis de venir délivrer Mariembourg ( 1 ).

Quoique ces nouvelles fussent propres à augmenter les espérances du vice-Grand-Maître , il résolut de faire une demarche pour tâcher de s'accommoder avec Jagellon , afin d'arrêter les maux dont la Prusse étoit accablée ; car les soldats Polonois faisoient un ravage horrible sur le plat-pays , & l'on ne pouvoit monter sur les remparts de Mariembourg sans voir les

Démarches du vice-Grand-Maître.

*Ibid.*

---

(1) La garnison de Balga s'étoit apparemment embarquée sur le Frischaff pour chasser ce détachement. En général on peut assurer que les Polonois ne pénétrèrent pas plus loin que Mariembourg , si l'on excepte quelques détachemens qui firent des courses ; & l'armée victorieuse ne prit pas d'autres forteresses qu'une partie de celles qui se rencontroient sur son passage. Il faut donc diminuer des trois quarts les succès des Polonois ; car , si on les en croyoit , ils s'étoient presque rendu maîtres de la Prusse entière.

*Dlugofs.  
Cromer.*

flammes qui dévoreroient les maisons des malheureux habitans. Après avoir pris les sûretés convenables, le vice-Grand-Maître se rendit au camp du Roi avec le Comte de Plauen son parent, & quelques autres personnes de marque. On ignore quelles furent les propositions qu'il fit au Roi de Pologne, quoique les écrivains de cette nation nous aient transmis le prétendu discours du vice-Grand-Maître, dans lequel ils assurent qu'il proposa de renoncer à la Poméranie, ainsi qu'aux pays de Culm & de Michalou, qui appartenoient légitimement à la Pologne; avouant en outre, que les Teutoniques avoient été justement punis de leur manque de bonne foi dans l'observation des traités, & de l'arrogance qu'ils avoient montrée, en refusant les propositions équitables que le Roi avoit daigné leur faire. Il faut avouer que cet aveu prétendu, n'est pas mal imaginé pour persuader que tout le tort étoit du côté des Teutons: mais malheureusement pour l'honneur de ces écrivains, nous avons démontré que la Pologne ne pouvoit avoir aucune espèce de droit ni sur la Poméranie, ni sur les pays de Culm & de Michalou, auxquels, en tout événement, elle avoit renoncé de la manière la plus solennelle: nous avons encore prouvé que les Teu-

toniques n'avoient pas enfreint les traités, & qu'en revanche les Polonois n'en avoient presque pas fait avec les Teutoniques, sans leur donner quelque atteinte, & nommément dans la dernière querelle où Jagellon les avoit violés de la manière la plus manifeste. Quant aux propositions de paix que le Roi avoit faites aux Chevaliers, nous avons vu qu'il avoit exigé un renoncement formel à la Samogitie, qu'il avoit cédée à l'Ordre quelques années auparavant, & qu'il venoit de lui ravir par le ministère de Vitolde. Voilà quelle avoit été l'équité des demandes du Roi de Pologne. Si quelque lecteur jette les yeux sur les écrivains Polonois, il me pardonnera ces fréquentes répétitions; le mensonge figure avec tant d'audace dans leurs ouvrages, & s'y trouve tellement suivi & si souvent répété, qu'on coureroit risque d'être à la fin entraîné par cette espèce de torrent, si on ne se rappelloit pas de tems-en-tems les principes dont on doit partir pour juger de la vérité des faits.

Quelles que fussent les propositions des Teutoniques, on les examina dans un Conseil où les avis furent partagés: les uns les trouvant raisonnables furent d'avis de les accepter; mais les autres, & ce furent les plus nombreux, conclurent à

Les Polonois rejettent ses propositions.

*Dlugoss.*

*pag. 278.*

*Cromer.*

*pag. 299.*

ne pas démordre, jusqu'à ce qu'on eut anéanti les Teutons; ils connoissoient le courage des Chevaliers, & se persuaderent apparemment qu'ils devoient être réduits à la dernière extrémité dans les murs de Mariembourg, pour faire des propositions d'accommodement. En conséquence, Sbignée Maréchal du Royaume, fut chargé de faire la réponse, & dit à Plauen avec beaucoup de hauteur, qu'il falloit commencer par rendre Mariembourg & les autres places de la Prusse, & que quand il se seroit entièrement remis à la discrétion du vainqueur, il pourroit implorer sa clémence. Le vice-Grand-Maître s'étant assuré que c'étoit la dernière résolution du Roi, répondit avec beaucoup de dignité, qu'il croyoit avoir fait des propositions raisonnables, mais que puisque le Roi les méprisoit, il étoit résolu de s'exposer à toutes les extrémités plutôt que de rendre Mariembourg, ni la moindre place de la Prusse; ajoutant qu'il espéroit que la colere du ciel auroit un terme, & que c'étoit lui seul qu'il prenoit pour l'arbitre de son sort. Les écrivains Polonois blâment eux-mêmes le fol orgueil de Jagellon & de son Conseil, & remarquent que de cette époque, les affaires des Polonois commencerent à aller en décadence.

Plauen rentré dans la place, redoubla d'efforts, & fit voir aux Polonois que s'il avoit fait des propositions, c'étoit pour mettre fin au malheur du peuple, & non faute de moyens de se défendre. Peu de jours après il fit une terrible sortie sur les ennemis; c'étoient les troupes du district de Vielun qui étoient alors de service; il les tailla presque toutes en piece, encloua les canons, détruisit toutes les autres machines de trait, & rentra triomphant dans le château avec un bon nombre de prisonniers. Immédiatement après, un gros de Polonois fut encore enseveli sous les ruines d'un mur de quelque ouvrage avancé, dont on avoit vraisemblablement déterminé la chute. Le vice-Grand-Maître ne borna pas ses soins à la défense de la place; il y avoit par hasard à Mariembourg un prêtre de l'Ordre extrêmement âgé, que les écrivains Polonois qualifient de Curé de la ville de Dantzic: Plauen envoya un héraut au Roi pour demander la permission de faire sortir ce vieillard accablé d'infirmités, sous prétexte qu'il souffroit beaucoup des incommodités inséparables d'un siege. Jagellon y consentit, & le vieillard traversa le camp des Polonois avec ses hardes & les autres petites choses nécessaires à sa personne: heureusement que son bagage ne fut pas

Belle défense des Teutoniques.  
*Ibid.* & *Pauli.*

visité, car il contenoit une somme de trente mille nobles d'or, ou doublons, qu'il étoit chargé de remettre aux Commandeurs de Dantzic, de Schlochow & de Schwetz, pour lever des troupes en Allemagne (1). Plauen fit en même tems de nouvelles instances pour hâter les secours du Roi de Hongrie, qui préparoit effectivement un armement en faveur des Teutons; nouvelle que les Chevaliers trouverent moyen de faire semer dans le camp des ennemis.

Trahison  
d'un soldat  
Bohémien.

Schutz.  
pag. 225.  
Pauli.

Pendant que le vice-Grand-Maître se donnoit tant de soins pour résister aux Polonois, il faillit, ainsi que tous les Chevaliers qui se trouvoient à Mariembourg, d'être la victime d'une trahison d'un genre singulier. On se rappellera que l'on voit encore parmi les ruines de ce château, une grande salle où les Chevaliers tenoient leurs conseils, dont la voûte n'est soutenue que par une colonne de marbre, & que cette piece a un double rang de fenêtres qui donnent du côté du fleuve; un soldat Bohême de la garnison de Mariembourg, mécontent, apparemment, de ce

---

(1) Plauen étoit lui-même Commandeur de Schwatz avant d'être vice-Grand-Maître, ce qui fait croire qu'il avoit nommé un autre Commandeur pour le remplacer, ou qu'il ne s'agit peut-être ici que d'un vice-Commandeur.

qu'on ne le récompensoit pas à son gré, trouva moyen de communiquer avec un autre Bohême son ancien camarade, qui avoit la direction de la batterie que les Polonois avoient établie au de-là du Nogat ; il l'avertit de tenir une piece de canon prête, ajoutant que quand les Chevaliers s'assembleroient dans cette salle, il mettroit un bonnet rouge pour lui servir de but, dans l'endroit où il devoit viser pour atteindre la colonne, lui assurant, s'il parvenoit à la rompre, que tous les Chevaliers seroient écrasés en même tems sous les ruines de la voûte. Peu s'en fallut, en effet, que la chose ne réussît, car les Chevaliers s'étant tous rendus dans cette salle, sans avoir remarqué le bonnet rouge attaché aux fenêtres, un gros boulet de pierre vint passer à trois doigts de la colonne, & donna dans le mur opposé, à côté d'une cheminée. On conserva le boulet, engagé fortement dans la muraille, sur laquelle, on écrivit quelques mauvais vers pour perpétuer le souvenir de cet événement (1).

---

(1) Les voici tels que Schutz les rapporte dans son édition Allemande, fol. 203. vers.

*Als man Schreibet 1410 jühr,  
Das sag ich jederman vor war,  
Der stein geschossen ward in die want,  
Da sol er bleiben zum ewigen pfand.*

Hartknoch (*alt. und. n. Preuss.*) rapporte que cet évé-

Le Maître  
de Livonie  
entre dans  
Marien-  
bourg.

Conrard de Vietinghof Maître Provincial de Livonie (1), n'avoit rien négligé de son côté, pour secourir Marienbourg; & l'on apprit bientôt qu'il s'avançoit du côté de Holland à la tête d'un corps considérable. Jagellon, à cette nouvelle, détacha Vitolde avec une partie de l'armée pour aller à sa rencontre. Le Grand-Duc ne fut pas plus loin que la riviere de Passerg, parce que le Maître Provincial lui fit proposer une entrevue dans le tems qu'il se disposoit à la traverser. On ne fait pas ce qui se passa entre eux; Kojalowicz prétend que Vietinghof trompa Vitolde, en lui assurant que, s'il vouloit lui procurer une entrevue avec le vice-Grand-Maître, il se faisoit fort de l'engager à faire la paix à des conditions avantageuses au Roi. Les écrivains Polonois disent, d'un autre côté, que le Maître Provincial fit sentir à Vitolde qu'il feroit bien

Pag. 88.

---

nement eut lieu pendant la grande guerre de 13 ans, mais l'inscription prouve qu'il s'est trompé. Dlugos & Cromer prétendent que les Bohêmes proposèrent au Roi de lui livrer une des portes du château, & qu'il s'y refusa, parce qu'il ne convenoit pas à un Prince qui avoit les armes à la main d'user de trahison. C'est encore un rêve de ces Historiens; les Polonois n'étoient pas si délicats, puisqu'ils n'avoient pris Thorn que par la trahison d'un Conseiller de cette ville. *Pauli, pag. 256.*

(1) Les écrivains Polonois le nomment, mal-à-propos, Herman.

de s'occuper de ses propres intérêts, plutôt que de ceux de la Pologne, & qu'il lui promit qu'on réuniroit la Samogitie, & une partie de la Sudavie à la Lithuanie; & un moderne célèbre prétend qu'on fit briller à ses yeux l'éclat d'une couronne, en lui persuadant qu'il seroit aisé de faire ériger la Lithuanie en Royaume; appas que Sigismond lui avoit déjà présenté, & pour lequel nous verrons qu'il n'étoit pas indifférent. Il résulte de cette variété d'opinions, qu'on ne fait rien de ce qui s'est passé entre le Grand-Duc & le Maître Provincial; mais on peut assurer, sur le témoignage de Dlugofs, qu'ils ne firent aucun accord particulier, & que Vietinghof ne détacha pas Vitolde du parti de la Pologne; car il nous apprend que quand ce dernier quitta l'armée Royale pour retourner en Lithuanie, il demanda une escorte à Jagellon, dans la crainte d'être attaqué par les Livoniens (1). Quoi qu'il en soit, le Maître de Livonie, d'accord avec Vitolde, renvoya ses troupes du côté de Balga & de Brandebourg, & fut avec

*Puffendorf. intr.  
à l'hist. gen.  
tom. 4. art.  
polog.*

---

(1) *Non tamen ausus est (Alexander magnus Dux Lithuaniae : ) ne a Livonitarum gente & aliis Cruciferis, eorumque Stipendiariis, invaderetur, ire sine Regio conduci. Quapropter Wladislaus Rex, gentium ex Polonis sex banderia illi attribuit, qui eum ad fines Lithuaniae perducentes, ad obsidionis stationes incolumes reversi sunt. Dlugofs. lib. 11. pag. 231 & 232.*

lui trouver le Roi dans son camp (1). Jagellon ne fit pas de difficulté de lui permettre d'entrer à Marienbourg, dans l'espérance qu'il engageroit la garnison à capituler; mais Vietinghof employa son tems différemment : il instruisit le vice-Grand-Maître de ce qui s'étoit passé entre lui & Vitolde, ainsi que de l'état des ennemis; il l'exhorta à s'envelir sous les ruines de la place, plutôt que de se rendre, & convint avec lui des mesures à prendre, tant pour recouvrer ce qu'on avoit perdu, que pour continuer la guerre, si le Roi ne se prêtoit pas à une paix raisonnable; après quoi le Maître de Livonie sortit de la place, & se retira, en disant que toutes ses peines avoient été inutiles.

Le Roi  
leve le siége.

*Dlugofs.*  
*Cromer.*  
*Pauli.*

1410.

Plauen animé par ces nouvelles espérances, redoubla ses efforts pour la conservation de Marienbourg, & distribua quelques mille ducats aux soldats, afin de les engager à seconder ses projets. Les

---

(1) Les écrivains Polonois prétendent que Vietinghof n'avoit amené que 500 chevaux, dont il n'avoit gardé que 50 pour son escorte; & Kojalowicz rapporte au contraire qu'il avoit gardé une escorte de 500 chevaux. Les Maîtres Provinciaux étant en état d'opposer des forces considérables aux ennemis de la Livonie, on ne peut pas douter que Vietinghof n'ait fait tous ses efforts pour amener un puissant secours, d'autant qu'il s'agissoit de sauver Marienbourg, la plus importante des forteresses de l'Ordre.

Polonois s'appercevant que le courage des assiégés augmentoit plutôt que de s'affoiblir, commencerent à douter du succès: ce qui engagea le Roi à envoyer un héraut au vice-Grand-Maître pour lui dire qu'il étoit disposé à accepter les conditions qu'il lui étoit venu offrir dans son camp; mais Plauen répondit que puisqu'on les avoit méprisées dans le tems, il avoit changé d'avis, & ne songeoit plus qu'à se défendre. Vitolde, d'un autre côté, dont les troupes étoient attaquées de la dysfenterie, vouloit à tout prix retourner en Lithuanie, & conseilloit à Jagellon de renoncer à une entreprise dont il étoit visible qu'il ne viendroit pas à bout. Jagellon s'opposa à sa retraite tant qu'il put, mais à la fin il fut contraint d'y consentir, & Vitolde quitta l'armée Royale le 11 de septembre. De toute cette armée prodigieuse, composée de Lithuaniens, de Samogites, de Russes, & de Tartares, que le Grand-Duc avoit amenés au secours du Roi de Pologne, il lui restoit si peu de monde, que Jagellon fut obligé d'envoyer un gros détachement de Polonois, pour l'escorter jusqu'aux frontieres de la Lithuanie, dans la crainte qu'il ne fût attaqué en chemin par les Teutons: preuve certaine de la perte immense que ces différentes nations avoient essuyées à la ba-

*Dlugosz.*  
pag. 282 &  
seq.

taille de Tannenberg, & probablement au siege de Mariembourg (1).

*Pauli.*

Vitolde fut à peine parti, que Jean & les deux Zemovit Ducs de Masovie, presserent aussi Jagellon de leur permettre de retourner; il fut encore obligé d'y souscrire, de sorte qu'il continua le siege de Mariembourg avec les Polonois & quelques troupes de Bohêmes & de Moraviens. Sur ces entrefaites, le Roi de Hongrie avoit fait une irruption dans la Haute-Silésie contre quelques alliés de Jagellon, qui s'empreserent de lui demander du secours; & l'on reçut en même-tems la nouvelle que les troupes, que l'Ordre avoit fait lever en Allemagne, étoient déjà en marche. Ces bruits, qui s'augmentoient en passant de bouche en bouche, & que les Teutoniques avoient peut-être eu soin de faire grossir, mirent une grande fermentation dans l'armée Royale: les Polonois vouloient retourner dans leurs Provinces

---

(1) Il ne faut pas croire que les pertes immenses que Vitolde avoit faites venoient de la dysenterie. Voici comme Dlugofs s'exprime à ce sujet: *Alexander magnus Dux Lithuaniae, varias occasiones variaque ingenia congererat, quibus posset cum exercitu suo Lithuanico, castri Marienburgensis obsidione desertâ, in Lithuaniam reverti: Asserens exercitum suum aegritudine dysenterica, ex cibo delicato, cui non insueverat, vexari, & ni ocius abeat, ampliori invalescentia vexatum iri: quod etsi verum fuerit, poterat tamen hujusmodi aegritudo, facili curatione, rescindi.* pag. 281.

pour les défendre, s'il en étoit encore tems ; & les Bohêmes, ainsi que les autres troupes auxiliaires, demandoient instamment leur solde, que le vainqueur de Tannenberg n'étoit pas en état de leur payer. Les avis furent partagés sur le parti qu'il y avoit à prendre, & le Roi se déterminâ à celui de la retraite. Dlugofs prétend qu'il ne pouvoit rien arriver de plus heureux aux Teutoniques, dont les soldats mouroient d'une espece de peste, occasionnée par la mauvaise nourriture, étant réduits à manger du froment bouilli ; ce qui étoit cause, dit-il, que le vice-Grand-Maître avoit à peine obtenu à force d'argent, qu'ils se défendroient encore quinze jours, au bout desquels il promettoit de capituler si le siege n'étoit pas levé : mais on ne voit pas qu'une pareille nourriture, qui n'est rien moins que malsaine, ait pu occasionner une maladie contagieuse ; & on aura peine à croire que Plauen eut été si fier, s'il n'avoit pas eu le moyen de se défendre plus long-tems ; car la conservation ou la perte de Marienbourg sembloit devoir annoncer l'issue de cette guerre. Quant au motif qui fit retirer les Polonois, on ne peut pas douter, qu'il n'ait eu du rapport avec celui qui faisoit désirer à la garnison de Marienbourg de voir la fin du siege ; c'est-à-dire, qu'on étoit

*Dlugofs.*  
*pag. 283.*

*Ibid. pag.*  
*284.*

fort affoibli de part & d'autre, & que les troupes Polonoises, peu exercées à l'attaque des places, étoient rebutées de rester si long-tems devant Mariembourg sans espérance de succès : car la retraite de Vitolde, quelle qu'en ait été la cause, devoit être comptée pour rien, puisqu'il étoit si foible qu'il n'avoit osé retourner en Lithuanie sans escorte.

Ce fut le 19 de septembre que le Roi prit le parti de lever le siege qui duroit depuis cinquante-sept jours, ayant commencé le 25 de juillet. Ce moment fut aussi agréable pour les Teutoniques qu'affligeant pour les Polonois, quoiqu'ils l'eussent attendu avec beaucoup d'impatience; car le Roi n'eut pas plutôt mis le pied à l'étrier pour partir, que son cheval tomba mort sous lui. Cet accident, si naturel, ne pouvoit pas paroître tel aux Polonois, qui prétendoient avoir vu St. Stanislas qui les encourageoit pendant qu'ils combattoient à Tannenberg, & qui, la veille de la bataille, avoient vu un Roi qui précipitoit un Moine (figure de l'Ordre Teutonique) du haut du firmament; aussi furent-ils très-confornés de la mort de cet animal, qui, selon eux, ne pouvoit manquer de leur présager quelque chose de sinistre.

Les Polonois pren-

Le Roi ayant abandonné son camp de

Mariembourg, jetta quelque monde dans Stum, forteresse que les enfans d'un Baron de Wisbach avoient livrée aux Polonois, & marcha sur Marienwerder qui lui ouvrit ses portes pour être préservée du pillage. De là le Roi se porta sur Reden dont le château résistoit aux efforts d'un corps de Polonois depuis la bataille de Tannenberg. Jagellon fit sommer la garnison de se rendre, & sur son refus, les Polonois coururent à l'assaut que les Chevaliers Teutoniques soutinrent pendant plus de cinq heures; à la fin ils furent obligés de capituler, mais ce ne fut qu'après avoir vu une de leurs portes brisée à coups de haches, & que plusieurs Polonois avoient déjà gagné le haut des remparts. Les ennemis durent être fort étonnés lorsqu'ils entrèrent dans Reden, où ils ne trouverent plus que quinze Chevaliers, tous d'un âge extrêmement avancé, qui n'avoient cessé d'animer la garnison par leurs discours & par leur exemple. Après avoir mis garnison dans Reden, Jagellon repassa la Dribentz, & licentia son armée, ou plus vraisemblablement, il en fut abandonné; car s'il eût été le maître de la retenir, il est probable qu'il ne se seroit pas mis dans le cas de ne pouvoir défendre ses conquêtes, & même de trembler pour la

nent Reden.  
Dlugofs.  
Pali.

*Pauli.*

Pologne. Après avoir passé la Vistule avec beaucoup de peine, le Roi retourna en quelque sorte sur ses pas; puisqu'il se rendit à Thorn, qui lui avoit été livrée après la bataille de Tannenberg par un Conseiller de la ville. Jusqu'ici tout se conçoit aisément; mais la suite n'est pas si facile à démêler à cause des voiles dont il a plut aux écrivains Polonois de l'envelopper: cependant, faute de meilleur guide, nous allons suivre Dlugofs; mais nous nous permettrons toutes les réflexions que son récit nous fera naître, en attendant que l'issue de cette guerre nous instruisse plus particulièrement de ce qu'on doit croire du rapport de cet historien.

*Embaras  
du Roi de  
Pologne.*

1410.

*Dlugofs.  
pag. 288.*

Après avoir dîné à Thorn, le Roi repassa la Vistule pour se rendre à Nef-saw, où il apprit que la ville de Tauchel, dont les Polonois s'étoient emparés après la bataille, étoit rentrée sous l'obéissance des Teutoniques; que Kuchmeister de Sternberg, Grand-Commandeur de la nouvelle Marche, assiégeoit vivement le château; & qu'il étoit à craindre que l'on ne vit bientôt les Teutoniques ravager la Pologne, si on n'y mettoit obstacle. (Il étoit effectivement arrivé divers secours de l'Allemagne, qui mettoient les Chevaliers en état de travailler à recon-

querir les places qu'on leur avoit enlevées ). Le Roi frappé d'étonnement à cette nouvelle , retint à force d'argent , plusieurs guerriers qui sollicitoient vivement leur congé : malgré cela il ne comptoit auprès de sa personne que cent & quelques lances , auxquels il joignit des troupes de la grande Pologne , mais qui manquoient en grande partie de chevaux , d'argent & d'habits : d'ailleurs leurs armes étoient rongées de la rouille , leurs chevaux étoient d'une maigreur affreuse , & leurs habits étoient presque pourris par les pluies qu'ils avoient essuyées. Ce tableau est d'après Dlugofs , & nous verrons qu'il étoit important d'en rapporter quelques traits. Ces troupes que le même auteur nomme l'armée Royale , furent envoyées à Crone ou Koronow , petite ville de la Poméranie presque ouverte , & située sur la riviere de Broo , quelques milles plus bas que Tauchel : elles y furent bientôt jointes par le Palatin , & le Castellan de Posnanie , qui apprenant la situation du Roi , se hâtèrent d'y mener les gens qu'ils avoient sous leurs ordres , & peut-être seulement leurs sujets , si on prenoit à la lettre les expressions de l'écrivain Polonois ( 1 ).

---

(1) *Auxerunt etiam exercitum Regium Sandow-*

*Ibid. pag.*  
289.

Après avoir envoyé ces troupes pour la défense du Royaume, Jagellon se rendit à Jugenleslaw, où il ramassa encore ce qu'il put de soldats, dont il renforça les garnisons de Strasbourg, de Brzesc, de Nakel, & de Ripin, ne réservant que quelques Polonois, & quelques Bohêmes pour sa garde. Lorsqu'il étoit encore occupé de ces dispositions, il apprit que le vice-Grand-Maître venoit de reconquerir les forteresses d'Osterode, de Nidenbourg, & de Soldaw: nouvel embarras qui fit verser bien des larmes à Jagellon, car Dlugos le peint comme un Prince mou qui pleuroit à tout instant: cependant il ne savoit quel parti prendre, car il n'osoit rappeler les troupes qui étoient à Crone, dans la crainte que les ennemis ne fissent une irruption dans la Pologne, & d'un autre côté il n'avoit aucune autre troupe à opposer aux Teutons; les soldats étant retournés chacun chez eux.

Bataille de  
Crone, sui-  
vant les Po-  
lonois.

*Idem.*

1410.

Kuchmeister qui faisoit le siège du château de Tauchel, ayant appris que l'armée Royale étoit si foible, & sachant

---

*gius de Ostorog Palatinus Pofnaniensis, qui cum Banderio proprio, intellecta regis necessitate advenerat, & Dobrogostius Schamotuli Castellanus Pofnaniensis, qui etiam gentes proprias miserat. Dlug. p. 288.*

d'ailleurs que Crone étoit un mauvais endroit sans défense, partit de Tauchel à la tête d'une armée nombreuse, dans laquelle se trouvoit un puissant secours de Hongrois, que le Roi Sigismond avoit envoyés, & marcha aux ennemis, comptant sur une victoire certaine à cause de leur petit nombre. Lorsqu'il approcha de Crone, la cavalerie mit pied à terre, s'imaginant de se rendre maître de cette ville sans peine; mais les Polonois se retirèrent dans un Monastere d'où, par des chemins inconnus aux Teutons (quoique cette ville leur appartint depuis un siecle) ils vinrent pour les attaquer: ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que de remonter à cheval, & de se sauver à toutes jambes à un mille de là: ce ne fut pas sans perte, car les Archers Polonois les accablèrent de coups de flèches pendant la retraite, ayant soin de prendre la fuite chaque fois que les ennemis s'arrêtoient pour les charger. Les Teutoniques après cela occuperent une hauteur où ils avoient une position très-favorable; & les Polonois firent un tour pour les joindre. Une chose très-remarquable est que cette poignée de Polonois, dont une partie étoit si mal armée, si mal vêtue, montée sur des chevaux si maigres, & qui étoit si peu nombreuse qu'elle s'étoit

réfugiée dans un Monastere à l'approche des Teutons, se trouve transformée tout d'un coup par Dlugofs, en une armée considérable composée de gens d'élite, & très-experts dans l'art militaire (1). Cependant les Polonois ne pouvoient pas avoir reçu de secours; car le Roi n'étoit arrivé à Nessaw que le 29 de septembre, & c'étoit de là qu'il avoit envoyé ces pauvres Polonois si mal équipés: ensuite il s'étoit rendu à Jungenleslaw le 4 d'octobre, & après avoir envoyé ce qu'il avoit de troupes dans les places frontieres, il apprit seulement les succès du vice-Grand-Maitre, qui venoit de reprendre trois forteresses de la Prusse. Ainsi ce devoit être le 6 ou le 7 d'octobre, que Jagellon avoit pleuré si amèrement de ce qu'il ne lui étoit pas possible d'assembler des troupes de long-tems, parce que tous les soldats étoient retournés chez eux:

*Ibid. pag.*  
288.

---

(1) Après nous avoir dit page 289, que les Polonois n'étoient qu'en très-petit nombre, & après avoir fait la description de l'armée Teutonique, telle qu'on la vut ci-dessus, Dlugofs ajoute à la page suivante *Erant in utroque exercitu copiae, ut numero, neque genere hominum, neque usu rei militaris contemnendae viderentur.* Il paroît qu'il y a une omission dans cette phrase embrouillée, mais il n'y a personne qui ne comprendra ce que l'Auteur veut dire. Quant à la qualité des troupes qui composoient l'armée Polonoise, on peut voir ce que le même Auteur dit à la page 292.

or comme la bataille de Crone que nous allons rapporter, se donna le 10 d'octobre, on peut assurer qu'il n'étoit pas possible que les Polonois eussent reçu du secours. Mais ces sortes de métamorphoses ne coûtent rien aux écrivains qui ont l'imagination aussi vive que Dlugos, & nous allons voir qu'elle le sert bien jusqu'au bout.

Après un combat singulier d'un Silésien avec un Polonois, qui fut le vainqueur, les deux armées se chargerent avec tant de bravoure & d'acharnement que les expressions manquent pour suivre l'auteur dans la description qu'il fait de ce combat: mais comme les choses violentes ne peuvent pas durer long-tems, les deux armées se mirent à crier comme de concert pour demander une treve qui fut acceptée de part & d'autre: on en profita pour effuyer la sueur qui découloit de toutes parts, & les soldats des deux armées se mirent à se raconter leurs prouesses, comme si c'eussent été des camarades. Après s'être bien reposé on mit fin à la treve & l'on recommença à s'écharper d'aussi bonne grace qu'auparavant: mais à la fin les bras tomboient de lassitude & il fallut faire une seconde treve, dont on profita pour panser les blessés, pour échanger les prisonniers, pour causer; & ce

*Ibid. pag.  
290 & seq.*

qu'il y eut de mieux, pour boire un coup ensemble; car on s'envoya du vin réciproquement. On avoit bien fait de prendre des forces; car le dernier combat devoit décider du sort de la journée. Chacune des deux armées n'avoit qu'un étendard, & malheureusement un Polonois prit celui des Teutoniques, qui commencerent à lâcher le pied, & qui furent bientôt après mis en déroute. Ce fut un grand bonheur pour les Teutons que les Polonois étoient si fatigués qu'ils n'en purent tuer que huit mille: les vainqueurs firent Kuchmeister prisonnier avec un très-grand nombre de soldats, & la nuit qui survint fut cause que les Polonois ne prirent pas l'armée entière.

*Ibid. pag.*  
295.

Ce qu'il y eut de plus merveilleux c'est que les vainqueurs ne songerent seulement pas à sauver le château de Tauchel qui se rendit le lendemain: il est vrai que les Teutons en imposèrent aux assiégés, en disant qu'ils avoient été victorieux, & que pour preuve de leur succès, ils montrèrent un guerrier ayant sur la tête un bonnet chargé de perles, qu'un certain Powala avoit perdu pendant la bataille; ce bonnet étoit apparemment connu de tout le monde, puisque le gouverneur crut voir Powala lui-même, ce qui l'engagea à se rendre; mais lorsqu'il fut mieux

informé il s'arracha les cheveux de désespoir. L'armée Polonoise après avoir fait les funérailles des morts, au lieu de faire lever le siege du château de Tauchel, *Ibid. pag. 293.* partit le 12 pour Bramberg, où elle séjourna trois jours, & de là elle se rendit à Jungenleslaw. On doit être étonné de voir l'armée victorieuse retourner en Pologne, mais il étoit juste qu'après un pareil exploit elle allât recueillir les louanges & les bienfaits dont Jagellon ne pouvoit pas manquer de la combler. Le Roi après avoir donné à souper aux prisonniers, fut visiter tous les blessés & tança vivement les prisonniers Hongrois, en leur disant qu'ils avoient très-mal fait de prendre les armes en faveur des Teutoniques qui soutenoient une cause injuste; & ceux-ci lui répondirent que s'ils avoient connu d'avance toute la justice de la cause du Roi & l'iniquité des Teutoniques, ils se feroient bien gardé de prendre les armes en leur faveur. Jagellon renvoya tous les prisonniers sur leur parole, à l'exception de Kuchmeister de Sternberg, général de l'armée Teutonique, qui fut envoyé dans une forteresse du Royaume. Dlugos étoit si enthousiasmé de la gloire que les Polonois venoient d'acquérir dans cette bataille, qu'il dit jusqu'à deux fois, que cette victoire étoit beaucoup plus glo-

rieuse que celle de Tannenberg, quoique les deux armées eussent été moins nombreuses; & la preuve qu'il en donne c'est que les Teutoniques n'osèrent de long-tems hasarder aucun combat en rase campagne avec les Polonois.

Examen  
de cet évé-  
nement.

*Pauli.*  
pag. 258.

*Schutz.*  
pag. 227.

Mr. Pauli, je ne fais sur quelle autorité, rabaisse la perte des Teutoniques à deux mille hommes; mais Schutz qui étoit bien plus rapproché de l'événement, regarde la description de cette bataille comme une fable inventée par les écrivains Polonois. Entre les raisons qu'il en donne on peut remarquer celle-ci: qu'après avoir dit que les affaires des Polonois avoient toujours été en décadence depuis que le Roi avoit rejeté avec tant de hauteur les propositions du vice-Grand-Maître pendant le siege de Marienbourg, ils se contredisent eux-mêmes en racontant qu'ils remportèrent une victoire si remarquable immédiatement après (1). Outre cela, le lecteur aura remarqué autant de contradictions que de circonstances ridicules dans le récit de Dlugofs. Cependant on ne peut guere douter qu'on ne se soit battu à Cronne; car il faut bien qu'il y ait eu quelque

---

(1) Schutz ne parle que de Cromer qui a copié Dlugofs sur cet article de même que sur presque tous les autres. Ainsi j'ai cité l'original au lieu de la copie.

chose qui ait fourni l'occasion à cet écrivain, de donner carrière à son imagination : mais on peut assurer que l'événement ne dut pas être d'une grande importance, si l'on considère la situation des Teutoniques & des Polonois. Quant à l'issue de ce combat, on aura peine à se persuader que les Polonois en soient sortis victorieux, puisqu'ils n'eurent rien de plus pressé que de regagner la Pologne au lieu de faire lever le siège du château de Tauchel : cependant Jagellon attachoit tant d'importance à la possession de cette place, qu'il employa les premières troupes qu'il put assembler, à tâcher de s'en rendre maître. Ce sera encore Dlugos qui nous fournira les détails de cette entreprise, qui eut lieu dix-huit jours après le combat de Crone (1).

Les deux personnages les plus remarquables qui se trouvoient entre les troupes étrangères venues au secours de l'Ordre, étoient l'Evêque de Wurtzbourg & Jean Duc de Munsterberg, qui s'étoient

Combat  
de Tauchel

---

(1) On peut encore remarquer qu'il n'est guère vraisemblable que Kuchmeister ait été fait prisonnier à Crone le 10 octobre, & envoyé dans une place de la Pologne ; puisque nous le verrons à Mariembourg au commencement du mois suivant : & nous aurons lieu d'observer que ce ne fut que long-tems après, que le Roi put se résoudre à relacher les prisonniers faits à Tannenberg.

*Dlugofs.*  
*pag. 295 &*  
*seq.*

1410.

jettés dans Tauchel, tant pour le défendre contre les entreprises des ennemis, que pour être à portée de faire des courses dans la Pologne. Le roi qui avoit fait prendre les armes aux troupes des Palatinats de Vielun, de Posnanie, de Lencici, de Cujavie, de Dobrzin & de Siradie, se vit une armée assez considérable où l'on comptoit douze bannieres, dont il donna le commandement au vice-Chambellan de Cracovie : Jagellon l'accompagna jusqu'à un demi mille au-delà de Bramberg en pleurant & en sanglotant, après quoi il le laissa partir pour aller faire une entreprise sur Tauchel. Le général Polonois qui mettoit tout à feu & à sang sur son passage, arriva le 28 octobre dans les environs de cette place ; & s'étant mis en embuscade, il ne montra que six cens hommes, qui furent bientôt poursuivis par un corps considérable sorti de la ville. Les Polonois sortirent aussi de leur embuscade pour présenter la bataille aux ennemis qui étoient bien plus nombreux qu'eux ; mais ils prirent la fuite aussitôt, & les Polonois n'osèrent les poursuivre de quelque tems, dans la crainte de donner eux-mêmes dans une embuscade : cependant à la fin le Général permit à ses soldats de poursuivre les Allemands, & ils pousserent

leur pointe jusqu'aux portes de Tauchel. Si, on suivoit Dlugofs à la lettre, on ne verroit pas sans surprise qu'une petite ville contenoit plus de monde que l'armée Polonoise; mais il faut supposer que les Teutoniques étoient campés près de Tauchel, puisque les ennemis s'emparèrent de leurs bagages. Beaucoup de fuyards se noyèrent en voulant rentrer dans la ville, & d'autres ne s'y croyant pas en sûreté se sauverent jusqu'à Choinitz (1).

M. Pauli rapporte la chose très-diffé- Pag. 258 C  
remment; il prétend que les Polonois seq.  
furent battus près de Tauchel, & que la nuit qui survint, & un grand brouillard qui dura toute la journée suivante, vinrent à propos pour faciliter leur retraite. Dlugofs convient de ces dernières cir- Pag. 297 D  
constances; car il rapporte que les Polonois errèrent toute la nuit qui fut très-obs-  
cure, & qu'ils furent étonnés le matin de voir qu'ils n'étoient qu'à un demi mille de Tauchel: cependant ils firent leur retraite à la faveur du brouillard, craignant à chaque instant, que les ennemis ne vinssent tomber sur eux, d'au-

---

(1) Il paroît que c'est le vrai nom de cette place, que j'ai nommée ailleurs Cronicz; c'est ainsi qu'il est écrit dans la carte de Gussfeld, ce qui est plus conforme au nom latin *Chonicia* & *Choinicia* que la plupart des écrivains lui donnent.

*Ibid. pag.*  
298.

s'étoit retiré à Jungleslaw, monta à cheval pour venir au devant de son armée, dans l'intention de la retenir, & quoiqu'il eut fait grande diligence, il ne put arriver avant qu'elle fut dispersée. Qu'on juge d'après Dlugofs même, si c'étoit la marche d'une armée victorieuse ou battue. Si l'on objectoit qu'il est difficile de se persuader que cet écrivain ait osé transformer des simples détachemens en armées nombreuses, des combats peut-être légers en batailles terribles, & surtout qu'il ait poussé la hardiesse jusqu'à décerner les honneurs du triomphe aux Polonois quand ils avoient été battus : nous priérons le lecteur de se rappeler le souvenir de la bataille de Plowcze, que nous avons rapportée dans l'article du Grand-Maître Luther de Brunswick, & sur laquelle nous nous flattons de n'avoir rien laissé à desirer. On trouvera que, malgré que Dlugofs ait vaincu les Teutoniques & leur ait tué plus de quarante mille hommes, du fond de son cabinet ; ces derniers avoient cependant si bien battu les Polonois, qu'ils n'avoient pas été en état de faire la moindre tentative

*Tom. 3.*  
*pag. 254. &*  
*suiv.*

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 401  
pour s'opposer à la conquête d'une partie de la grande Pologne, que les Chevaliers ont gardée pendant douze ans.

---

H E N R I  
C O M T E D E P L A U E N .

*XXV. GRAND-MAÎTRE.*

AU milieu du tumulte des armes, les Chevaliers songeoient à se donner un chef. On s'assembla à cet effet à Mariembourg, où les Maîtres Provinciaux de Livonie & d'Allemagne se rendirent suivant l'usage (1). Trois Chevaliers sembloient avoir des droits à cette éminente dignité par les grands services qu'ils avoient rendus : l'un étoit le vice-Grand-Maître qui avoit sauvé Mariembourg par son courage & sa fermeté : l'autre étoit Kuchmeister de Sternberg, qui avoit remporté une victoire sur le Palatin de Posnanie deux jours avant la bataille de Tannenberg ; & le troisieme étoit Henri Comte de Plauen, qui avoit commandé une partie

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUE N.

1410.

---

(1) Henri Prince de Munsterberg, Commandeur en Livonie, assista à ce chapitre.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUE.

de la garnison de Marienbourg pendant le siege, sous les ordres du vice-Grand-Maître son cousin, & qui s'étoit couvert de gloire par une quantité de belles actions.

*Schutz.  
Pauli..*

Si l'on en croit les écrivains Prussiens, ces trois Chevaliers ambitionnoient également de parvenir à la Grande-Maîtrise, & le Chapitre, pour ne mécontenter personne, fit un compromis par lequel il leur laissoit le choix du nouveau Grand-Maître; ils ajoutent que Kuchmeister & le Commandeur de Dantzic firent un second compromis par lequel ils déféroient ce choix au vice-Grand-Maître, dans l'espérance qu'il tomberoit sur l'un d'eux; mais qu'ils furent trompés, parce que Plauen, après s'être assuré qu'on reconnoitroit pour chef celui qu'il revêtiroit du manteau de Grand-Maître, le mit sur ses propres épaules, en se nommant lui-même.

Quoique les écrivains Prussiens aient discuté ce point, & que M. Pauli se soit rangé du côté de ceux qui prétendent que Plauen s'est nommé lui-même, on ne peut regarder cela que pour un conte populaire, qui a été répété par les historiens. Premièrement, on ne voit pas pourquoi l'on auroit dérogé à la forme de l'élection, prescrite par les statuts: secondement, on a fait le même conte du Pape

Jean XXIII (élu cette année) & même de l'Empereur Sigismond; & l'on fait qu'il y a des fables qui s'accréditent sans savoir pourquoi, & qu'on prête souvent à diverses personnes: troisiemement, le continuateur de Dusbourg, écrivain contemporain, habitant de la Prusse, & frere de l'Ordre, ou attaché à son service, ne fait aucune mention de cet événement, pas même du compromis; & dit simplement que Plauen a été élu le dimanche avant la fête de la Ste. Vierge. Nous en avons d'ailleurs une preuve complete dans un manifeste publié par ordre du Grand-Maître, le 14 du mois suivant. Ce Prince voulant faire connoître son élection qui étoit récente, ajoute avec beaucoup d'humilité au titre de ses prédécesseurs, que, malgré qu'il se reconnoisse incapable & indigne de cette dignité, il venoit d'être élu Grand-Maître unanimement, par ses freres qui en avoient le pouvoir, ce qu'on ne peut entendre que des treize Electeurs nommés par le Chapitre, conformément aux statuts: ainsi il est évident que Plauen ne s'étoit pas nommé lui-même (1).

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Cap. 36.

---

(1) Voici comme le Grand-Maître s'exprime dans ce manifeste: *Also wir von den gnaden gots eyntrechtlich von unsern Brudern, dy des gewaltig waren zu Hoemeister (dazu wir uns untuchtig und unwirdig achten, derkennen und halten) Derkorn und erweld wiren, &c.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

On n'est pas d'accord sur l'époque précise de l'élévation de Plauen, à la Grande-Maîtrise; les écrivains Pruffiens la mettant au dimanche avant la St. Martin, & le continuateur de Dusbourg, la marquant au dimanche avant la fête de la Ste. Vierge; qui étoit vraisemblablement celle de la Présentation, & par conséquent le 16 de novembre de l'an 1410. Comme nous avons déjà remarqué que le continuateur étoit contemporain, c'est à lui qu'il faut s'en tenir. Avant de parvenir à cette dignité, Henri de Plauen avoit été Trésorier de l'Ordre, & ensuite Commandeur de Schwetz. On devoit tout attendre d'un homme qui avoit mérité la confiance du Grand-Maître Conrard de Jungingen, & qui venoit de rendre un service si important à l'Ordre par le courage avec lequel il avoit défendu Marienbourg: nous verrons plus loin quelle fut la suite de ses espérances.

Situation  
& succès des  
Teutoni-  
ques.

1410.

Le Grand-Maître qui avoit fait voir tant de fermeté à la défense de la capitale de la Prusse, ne montra pas moins d'activité dans les moyens qu'il prit pour achever de réparer les malheurs de l'Or-

---

Duellius pag. 39. Nous verrons encore un autre Comte de Plauen parvenir à la Grande-Maîtrise de l'Ordre; & nous réservons à cette époque de donner quelque éclaircissement sur cette ancienne & illustre maison.

dre. Les soldats enrôlés en Allemagne, arrivoient en foule ; les levées se faisant avec d'autant plus de succès que les Ducs de Poméranie de Wolgast, de Saxe-Lauenbourg & de Brunswick-Lunebourg, l'Evêque de Camin, & Frédéric Burgrave de Nuremberg Gouverneur de Brandebourg au nom de Sigismond, les avoient permises dans les états qui dépendoient d'eux. Le Grand-Maître profitant de ces secours, reprit Stum & Mörungen, dont les sieges étoient commencés depuis plusieurs semaines : la ville de Reden eut le même sort, mais les Polonois continuerent de se défendre dans le château. Le Grand-Maître étant parti dans l'espérance de reprendre la ville de Thorn, les Polonois reprirent celle de Reden où il n'étoit resté que peu de soldats la plupart blessés ou malades, & ils la réduisirent en cendres. Le Magistrat de Thorn ouvrit effectivement les portes de la ville à ses Maîtres légitimes ; mais les Polonois conserverent le château que le Grand-Maître entreprit d'assiéger. Les écrivains Polonois prétendent que Dantzic entra en même-tems sous l'obéissance des Teutoniques ; mais outre que nous avons déjà fait voir, qu'il n'en étoit pas sorti, on en trouve une nouvelle preuve dans ces écrivains mêmes, puisqu'ils rapportent qu'immédiatement

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEN.

*Pauli.*  
*pag. 262.*

*Dlugosz.*  
*pag. 286.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

ment après la levée du siege de Marienbourg, les Dantzigois avoient prêté une somme de cent mille florins au vice-Grand-Maître; ce que Schutz regarde comme une exagération.

Les Polo-  
nois défont  
une armée  
Hongroise.

*Dlugofs.*  
*pag. 302.*

1410.

*Ibid.*

Combat  
de Golup.

Pendant ce tems, dit Dlugofs, car nous sommes obligés de suivre encore ce guide infidele, le Roi avoit de nouveau, fait prendre les armes aux troupes de la grande Pologne, & les destina à faire une invasion dans la Poméranie, où elles prirent & brûlerent la ville de Neubourg: ce fut là où se bornerent leurs exploits, car elles n'oserent rien entreprendre sur les autres places qui étoient toutes entre les mains des Teutons, & elles s'en retournerent après avoir fait un ravage effroyable sur le plat pays. Vers ce même tems Sigismond Roi de Hongrie se souvenant de son traité avec l'Ordre, envoya Stybor Palatin de Transilvanie avec une armée de Bohêmes, de Moraves & d'Autrichiens pour faire une diversion en Pologne, mais le Palatin fut battu & mis en fuite après un sanglant combat, où il avoit été au moment de saisir la victoire (1).

Suivant Dlugofs, Conrard de Vietinghof Maître Provincial de Livonie, ne fut

(1) Je n'ai rien trouvé de cette bataille dans les écrivains de Hongrie que je connois.

pas plus heureux que le Palatin ; car étant venu au secours du Grand-Maître avec une armée nombreuse , composée de plusieurs nations , il parvint jusqu'à la Dribentz , & enferma presque toute cette armée formidable dans Golup , ne réservant qu'un détachement avec lequel il se rendit à Marienbourg. A cette nouvelle les garnisons Polonoises de Bobrownick & de Ripin , forteresses du pays de Dobrzin , se réunirent pour tenter la fortune , & Dobestlas qui les commandoit , les mit en embuscade , n'envoyant qu'un détachement pour faire le dégât dans les environs de Golup. L'armée entiere des Teutoniques sortit de la place & se mit à la poursuite du détachement jusqu'à ce qu'elle tomba dans l'embuscade : les troupes de ces deux garnisons , que Dlugofs nomme l'armée Royale , battirent les Teutons qui n'eurent rien de plus pressé que de prendre la fuite pour se renfermer dans Golup ; mais à peine la moitié étoit entrée dans la place , que les bourgeois craignant pour eux-mêmes , fermerent les portes ; de sorte que l'autre partie de l'armée resta à la merci des Polonois , qui tuerent beaucoup de monde : cependant cette moitié de l'armée prit le parti d'implorer la clémence du vainqueur & de rendre les armes , de sorte que les prisonniers étoient quatre fois

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUE.

*Dlugofs.*  
pag. 303. &  
seq.

1410.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

plus nombreux que les Polonois (1). Nous ne suivrons pas Dlugos plus loin pour ne pas ennuyer le lecteur, & nous nous contenterons d'observer que ce récit contient plusieurs choses très-curieuses; car l'auteur enferme une armée forte & nombreuse (ce sont ses termes) dans Golup, qui étoit sans contredit une des plus petites places de la Prusse; l'armée entière se met à la poursuite d'un petit détachement, (autre phénomène militaire) & tombe dans une embuscade: quoique les Polonois n'eussent pas la huitième partie du monde qu'avoient les Teutons, ces derniers qui s'étoient toujours rendus si formidables à leurs ennemis, n'osent soutenir le combat, & se sauvent dans Golup; & la moitié de l'armée qui étoit déjà rentrée, n'empêche pas les bourgeois de fermer les portes, ce qui engage l'autre partie de l'armée quatre fois plus

---

(1) Dlugos qui ne cherchoit pas la vérité, ne se soucioit pas davantage de conserver la vraisemblance, sans quoi il ne lui eut rien coûté de construire d'imagination, un pont sur la Dribentz pour faire passer & repasser commodement ces troupes; car l'histoire ne dit pas, & il n'y a pas même d'apparence, qu'il y ait jamais eu de pont vis-à-vis de Golup, parce que les Teutoniques étoient trop intéressés à fermer toutes les avenues du pays de Culm aux Polonois: & comme il paroît que la Dribentz n'est guéable que dans fort peu d'endroits, il nous reste à savoir, où & comment les garnisons de Bobrownick & de Ripin ont passé cette rivière pour venir insulter Golup.

forte

forte encore que n'étoient les Polonois, de leur rendre les armes. On conviendra qu'une gouvernante ne raconteroit pas un événement militaire à des enfans, d'une façon plus ridicule. Quoique Dlugofs nous ait appris que les affaires du Roi déclinerent sensiblement, & que celles des Teutoniques commencèrent à se rétablir, après la réponse pleine de hauteur que Jagellon avoit fait faire au vice-Grand-Maître pendant le siege de Mariembourg (1); voilà cependant trois ou quatre victoires de bon compte qu'il leur attribue, & dont plusieurs étoient de la plus grande importance. Ce fut un bonheur pour l'Ordre que le Roi n'étoit pas en fortune; car le nom de Teutonique seroit à peine parvenu jusqu'à nous. Il est cependant difficile de ne pas croire qu'il y ait eu quelques événemens qui auront donné lieu à ces fables, comme je l'ai dit ailleurs; mais on ne peut pas douter que Dlugofs, par un de ces prodiges qui lui étoient familiers, n'ait transformé de simples détachemens en armées formidables. Le combat de Golup, quelle qu'en ait été l'issue, est une preuve de ce que j'a-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

---

(1) Voici les termes de cet écrivain : *A die illa, felicitate Regis & suorum sensim labente, causa Ordinis magis secundos eventus habere cœpit.* Dlugofs, pag. 279.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

pag. 32.  
in not.

Ibid.

vance. Si les Polonois avoient tué ou pris la moitié de l'armée du Maître de Livonie, ou si cette dernière avoit seulement reçu un échec considérable, les écrivains Livoniens en auroient parlé, & ils gardent tous le silence sur cet objet. J'avoue que je n'ai pas été à portée de vérifier moi-même ce que j'avance; mais je m'en rapporte à M. Gadebusch, qui nous a donné la Bibliothèque des écrivains de Livonie, & un jugement sur les principaux d'entre eux, dans un ouvrage séparé. Cet auteur, qui doit connoître à fond tous ces historiens, dit dans ses Annales de la Livonie, qu'il ne se souvient pas d'avoir vu le combat de Golup, ailleurs que dans Dlugos & dans Cromer son copiste : ce qui prouve qu'il étoit inconnu aux écrivains de la Livonie. Le même Gadebusch compare la description que Dlugos fait de la prétendue bataille de Crone, dont nous avons parlé en son lieu, à un drame de college : il eût pu ajouter, que les combats de Tauchel & de Golup étoient comme les petites pièces qu'on représente ordinairement après les grandes. Le vrai de la chose, c'est que, suivant Dlugos même, les Polonois ne possédoient pas une bicoque dans la Poméranie, & qu'ils n'avoient plus qu'un pied sur les terres de Prusse; car il ne

fait mention que des châteaux de Thorn & de Reden, qui tenoient encore contre les efforts des Teutoniques. De sorte qu'il paroît que ces derniers avoient assez bien conduit leur barque; puisqu'ils avoient à peu près recouvré tout ce que les Polonois leur avoient enlevé, malgré tous les lauriers que cet écrivain s'est amusé à leur faire cueillir dans le fond de son cabinet.

Cependant cette guerre étoit ruineuse pour l'Ordre, par les sommes immenses qu'elle coûtoit; car les écrivains rapportent que depuis le 25 de juillet jusqu'au 1 de novembre, les fraix extraordinaires, tant pour la levée des troupes étrangères que pour leur solde & entretien, montoient à quatorze mille florins de Hongrie, & selon d'autres, à quatorze mille ducats par jour: somme énorme pour ce tems-là, & qui est trop considérable pour ne pas être exagérée. L'Evêque de Wurtzbourg, & d'autres Seigneurs Allemands qui étoient dans l'armée Teutonique, ne négligerent rien pour porter le Grand-Maître à un accommodement, à quoi il se prêta d'autant plus volontiers, qu'il sentoît que c'étoit l'intérêt de son Ordre. Le Roi de Pologne consentit à une entrevue, & se rendit à cet effet à Racziansze, où le Grand-Maître vint le trouver le 8 de décembre, accompagné de l'Evêque de

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Treuve entre l'Ordre & la Pologne.

*Heiff. Hist. de l'Emp. tom. 5. chap. 5. Pauli. pag. 261.*

1410.

*Pauli. pag. 262.*

*Dlugosb. pag. 305.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Duellius.*  
pag. 39.

*Rymer.*  
act. tom. 4.  
pag. 283.

1411.

Wurtzbourg & de plusieurs autres Seigneurs Allemands. Jagellon les reçut magnifiquement, & le lendemain on commença des conférences; mais on ne put s'accorder sur aucun point, & l'on se sépara sans être même convenu d'une trêve: ce qui détermina le Grand-Maître à publier un manifeste qui est daté du 14 de décembre. Cependant le vice-Chambellan de Cracovie, trouva moyen de renouer la négociation, & l'on convint enfin d'une trêve d'un mois, pendant laquelle le Roi fit un voyage dans l'intérieur de la Pologne. Le Grand-Maître de son côté profita de cet intervalle pour terminer une affaire qui étoit ébauchée depuis long-tems; c'étoit un traité avec l'Angleterre, relatif à des objets de commerce, qui avoit été conclu à Londres le 4 de décembre de l'an 1409, par les Ambassadeurs du feu Grand-Maître. Plauen l'ayant ratifié à Marienbourg le 24 de décembre de l'an 1410, il le fut également à Westmunster par le Roi d'Angleterre le 24 de mai suivant.

Jagellon ayant fait assembler les troupes d'une partie du royaume pour continuer la guerre, si l'on ne parvenoit pas à s'accorder, revint à Wladislau dans le courant de janvier; & comme il apprit que le Grand-Maître se tenoit à Thorn

avec les principaux Commandeurs pour être à portée de travailler à la paix, il projeta de faire investir cette ville pour mettre fin à la guerre, en prenant, comme d'un coup de filet, le Grand-Maître & les principaux personnages de l'Ordre. Comme la treve duroit encore, ce trait indigne eût déshonoré Jagellon : heureusement pour lui & pour les Teutoniques, que Vitolde, qui venoit d'arriver avec ses Lithuaniens, parvint à l'empêcher soit par intérêt pour la gloire du Roi, ou par quelque autre motif; mais les écrivains Polonois trouvent que le Roi eût bien fait d'accomplir ce projet, & que Vitolde lui avoit donné un fort mauvais conseil. Ce trait seul suffiroit pour faire connoître la façon de penser de Jagellon & des anciens écrivains de la nation. (1).

Cependant on avoit profité de la treve pour travailler à la paix, & les conféren-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Les Polonois rompent la Treve.

---

(1) Après avoir rapporté le projet de prendre Thorn, Dlugos ajoute, *Ea tamendeliberatione, quamvis salubri, omiffa, aliam rursum, Duce magno Alexandro, in pacis artes magis quam belli proclivo, instigante, acceptat.* pag. 308. & Cromer a mis à la marge, pour sommaire de cet article, *Vitouldi malum consilium* pag. 400. On ne peut cependant dire que la treve étoit finie; car ces deux écrivains rapportent ensuite, que la treve fut renouvelée avant d'expirer, & l'on verra que ce dernier événement est même accompagné de circonstances remarquables.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Dlugofs.*  
*pag. 308.*

ces se tenoient dans l'isle de Thorn. Cette isle est au milieu du fleuve vis-à-vis de la ville, & forme une espece de place d'armes entre les deux moitiés du pont, qui est fort remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 aunes. Pendant qu'on travailloit à cet ouvrage salutaire, la treve d'un mois alloit à sa fin, & l'on convint d'une prolongation avant qu'elle fût expirée. Malgré cela le Gouverneur de Bramberg apprenant qu'il y avoit dans un fauxbourg de la forteresse de Papau, une quantité de chevaux, tant de l'écurie du Grand-Maître, que d'autres appartenans aux officiers des troupes auxiliaires, passa la Vistule avec un détachement, enleva les chevaux & mit le feu au fauxbourg; ce qui étoit d'autant plus aisé, qu'on n'avoit aucune défiance à cause de la treve. Dès qu'on fut instruit de cet événement, on détacha quelque monde pour courir après les Polonois; mais ceux-ci firent bonne contenance, & eurent le tems de repasser la Vistule avec leur proie, parce que le détachement des Teutoniques n'osa se hasarder, dans la crainte de quelque embuscade. Cette infraction étoit impardonnable; Bramberg étoit trop près de Thorn, pour que le Gouverneur ait pu ignorer ce qui s'y passoit; d'autant que la treve avoit été prolongée avant

d'être expirée. Cet événement n'interrompit pas les conférences, parce que le Grand-Maître, qui sentoit que la paix étoit nécessaire à son Ordre, feignit de se contenter des excuses du Gouverneur, qui prétendoit n'avoir pas encore appris la nouvelle de la prolongation de la treve. La paix étoit vraiment nécessaire à l'Ordre, car c'étoit trop d'avoir en même tems à lutter contre toute la puissance de la Pologne, & la mauvaise foi de ses ennemis, dont Dlugos vient de nous donner deux preuves dans la même page.

Cet ouvrage salutaire fut enfin terminé; & nous allons rendre compte de ce traité important, dont nous séparerons les articles pour plus de facilité (1). Après un long préambule, le Grand-Maître déclare de faire une paix perpétuelle entre la Prusse, la Livonie & tous les autres états de l'Ordre d'une part, & le Roi de Pologne, Vitolde Grand-Duc de Lithuanie,

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Paix de  
Thorn.  
1411.

---

(1) On fit deux actes à Thorn; l'un fut scellé par le Roi de Pologne, & délivré au Grand-Maître; Gadebusch nous apprend qu'il se trouve dans l'ouvrage intitulé, *Preussichen Lieferung*, pag. 295. Le second fut délivré au Roi, par le Grand-Maître, & se trouve dans le *Code diplomatique de Pologne*, Tom. 4. N°. 80. C'est celui dont nous allons rendre compte. Sans avoir vu le premier, on peut assurer que ces deux chartres étoient semblables; puisqu'il donne un extrait de toutes les deux, (pag. 33.) qui est conforme à l'acte, dont nous allons donner le précis.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

& tous leurs états respectifs, d'autre part; dans laquelle paix le Grand-Maître comprend tous ses alliés, & particulièrement le Duc Wenceslas Evêque de Breslau, Casimir Duc de Stettin, Conrard Duc d'Oels & ses enfans, Warcisslas Duc de Wolgast, Jean Duc de Saxe, Jean Duc de Glogau & ses freres, Jean Duc de Munsterberg, Louis de Brega & tous les autres Princes, Comtes, Barons, Chevaliers & personnes quelconques qui avoient quelque alliance avec l'Ordre, ou qui lui avoient donné du secours; promettant d'observer tous les articles de ladite paix, tels qu'ils sont écrits ci-dessous, & de les ratifier par un acte muni de son grand sceau. Ce préambule nous apprend à connoître les alliés de l'Ordre, entre lesquels on comptoit une partie des Ducs de Silésie. Voici les articles du traité.

I. On se pardonnera de part & d'autre tous les torts qu'on peut s'être faits réciproquement.

II. Tous les prisonniers faits de part & d'autre seront remis en liberté sans rançon, & si quelques-uns d'eux avoient fait quelque accord pour se racheter, qui ne seroit pas encore accompli, il sera annullé, & ceux qui pourroient avoir répondu pour eux, seront déchargés de leur caution.

III. Toutes les terres, villes & châteaux, qui ont été pris pendant la guerre, seront rendus de part & d'autre; les habitans, tant ecclésiastiques que séculiers, qui auroient prêté quelque serment aux ennemis, en seront déchargés; & les garnisons se retireront avec leurs effets, sans faire aucun dommage aux places qu'elles abandonneront.

IV. On excepte de l'article précédent, la Samogitie, dont le Roi de Pologne & Vitolde jouiront leur vie durant, à moins qu'ils ne veuillent la céder à l'Ordre avant leur mort; en revanche ces Princes donneront une obligation à l'Ordre, en vertu de laquelle il pourra reprendre la possession paisible de la Samogitie après leur mort, conformément au traité par lequel le Roi de Pologne la lui avoit cédée précédemment (1).

V. Le petit territoire (*terrula*) de Zaw-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

---

(3) Voici l'article du traité, qui regarde la Samogitie, & qui prouve que ce Duché avoit été cédé en bonne forme à l'Ordre Teutonique: *Item terra Samogytarum excipitur, quam Dominus Rex & Dux Witaudus ad vitam utriusque ipsorum in possessionem quietam tenere debent, nisi ipsam vellent Ordini dimittere ante mortem, hoc stet in eorum voluntate; & hoc debet Litteris patentibus roborari, quod post mortem ipsorum de eadem terra Ordo se poterit intromittere sine impedimento cum omnibus jurebus, proprietatibus, juxta tenores Litterarum, Ordini super appropriatione ejusdem terræ concessarum.* Cod. Polon. Tom 4. pag. 85.

XXV.  
HENRI DE  
BLAVEN.

krze, que Zemovit, Duc de Masovie, avoit autrefois engagé à l'Ordre, lui sera rendu, sans qu'il soit obligé de restituer le prix de l'engagement.

VI. Le pays de Dobrzin demeurera à la Pologne, de même que tous les autres domaines, qu'elle possédoit avant la guerre.

VII. La Poméranie, le pays de Michalou & de Culm, Nessaw, Murzynaw & Orlow, avec leurs territoires, ( ces trois endroits étoient dans la Cujavie ) demeureront à l'Ordre, de même que tous les autres domaines qu'il possédoit avant la guerre. Voilà encore une renonciation bien formelle à la Poméranie & aux autres terres contestées autrefois par la Pologne.

VIII. Quand le Grand-Maître en sera requis par le Roi de Pologne, la difficulté qui s'étoit élevée au sujet de Driessen & de Santock, sera remise à l'arbitrage de douze personnes d'une probité reconnue, dont la moitié sera choisie par le Roi, & l'autre par le Grand-Maître; & si ces douze personnes ne parviennent pas à terminer la difficulté, on la remettra à l'arbitrage du Pape.

IX. Il en sera de même pour les difficultés des limites entre l'Ordre, la Pologne & la Lithuanie, de même que pour

les difficultés de l'Ordre avec Jean & Zemovit Ducs de Masovie, & avec Boguslas Duc de Stolpe.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

X. S'il arrivoit quelque difficulté au sujet des isles situées près de Solicz, ou au sujet de la navigation & de la pêche, tant dans la Vistule, que dans la Dribentz, elles seront également remises à l'arbitrage de douze personnes de probité.

XI. L'Archevêque de Gnesne & l'Evêque de Wladislau, continueront de jouir de tous les biens-fonds situés dans les terres de l'Ordre, ainsi que des droits qui y sont annexés; tout comme les Chevaliers conserveront les biens qu'ils possèdent dans la Pologne, avec les mêmes droits qu'ils avoient ci-devant.

XII. Toutes les infractions faites à la paix, aux sûretés données, & aux sauf-conduits pendant cette guerre, seront mises en oubli de part & d'autre.

XIII. Les commerçans pourront traverser les Etats respectifs, soit par eau, soit par terre, suivant l'ancien usage.

XIV. Afin d'entretenir une amitié perpétuelle, entre le Royaume de Pologne, la Lithuanie, les Etats qui en dépendent, & les terres de l'Ordre, on choisira six arbitres de part & d'autre, lorsqu'il s'élevera quelque difficulté; & si ces douze personnes ne peuvent convenir d'une dé-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

cision uniforme, on recourra à l'arbitrage du Pape; ce qui devra s'observer à perpétuité.

XV. S'il survenoit quelques difficultés, au sujet d'une succession, de quelque propriété, ou de quelques dettes affectées sur les biens-fonds, elles seront décidées par le Juge du lieu; & si ces difficultés regardoient des biens féodaux, elles seront jugées par le Seigneur dominant du fief selon l'usage.

XVI. Le Roi & Vitolde devront travailler de tout leur pouvoir, à la conversion des infideles dans leurs Etats, & veiller à la conservation des églises, & à ce qu'elles aient des Prêtres pour les desservir; tout comme le Grand-Maître s'oblige de travailler à la conversion des infideles, tant dans la Prusse que dans la Livonie. Les parties contractantes s'obligent de faire connoître cet arrangement à leurs voisins, qui sont encore dans les ténèbres du paganisme, & de les inviter en même tems à embrasser la religion catholique; & s'ils s'y refusent, les parties contractantes s'obligent mutuellement de s'aider, pour tâcher de les porter à se convertir. S'il arrivoit que les Polonois & les Teutoniques, se réunissent pour faire une irruption, dans les terres des infideles, on partagera les con-

quêtes, selon qu'il est exprimé dans l'acte précédent, c'est-à-dire, dans le traité préliminaire qui a servi de base à celui-ci (1).

XVII. Tous les fugitifs des Etats respectifs, tant Ecclésiastiques que Laïcs; pourront rentrer dans leurs biens sans difficulté, en vertu du présent traité, excepté l'Evêque de Warmie, qui devra demander un sauf-conduit au Grand-Maître, pour rentrer dans son Evêché; le Grand-Maître s'obligeant de n'exercer d'autre violence contre lui, que celle qui sera autorisée par les loix.

XVIII. Sigismond Roi de Hongrie, se trouve compris dans la présente paix, pour autant qu'il jugera à propos de s'y tenir: c'est pourquoi le Grand-Maître se hâtera de lui en donner avis, pour savoir sa résolution, & la faire connoître au

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

---

(1) Cet article est très-singulier. Il y avoit effectivement encore quelques payens dans la partie orientale de la Prusse, & peut-être dans la Livonie; mais ils y étoient en petit nombre & cachés, comme nous l'avons dit ailleurs. Ainsi, il est probable qu'on n'en a parlé, que pour établir la réciprocité dans cet article, qui regarde visiblement la Samogitie, dont le peuple étoit encore idolâtre & à laquelle il est apparent que l'Ordre n'a pas voulu renoncer pour le repos de la vie de Jagellon & de Vitolde, qu'à condition qu'ils s'engageroient à travailler à la conversion des Samogites; ce que les Chevaliers n'avoient pu effectuer, à cause des révoltes continuelles de ce peuple.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Roi de Pologne ; & celui-ci ne doit , en attendant , causer aucun dommage à Sigismond , ni lui faire la guerre ; mais s'il étoit attaqué par les Hongrois dans l'intervalle , il lui sera libre de se défendre de son mieux.

XIX. Les deux parties contractantes conserveront leurs droits , privilèges , usages , & louables coutumes , comme cela s'est fait jusqu'à présent , & pour autant qu'elles ne dérogent en rien aux stipulations du présent traité.

XX. La Pologne & la Lithuanie , promettent de ne jamais attaquer l'Ordre , & de ne jamais donner du secours à ses ennemis ; tout comme l'Ordre promet de ne jamais attaquer la Pologne , ni la Lithuanie , & de ne jamais donner de secours à leurs ennemis.

XXI. Le Grand-Maître promet avec ses répondans , qui étoient Jean Archevêque de Riga , les Evêques de Wurtzbourg , de Culm & de Pomésanie , Conrad d'Egloffstein Maître Provincial d'Allemagne & d'Italie , Conrad de Vietinghof Maître Provincial de Livonie , & trois Gentilshommes , nommés Jean Romplian de Kobern , Werner Kothast & Conrad Trochsés , ou plutôt Truchésés , qu'il ratifiera le présent traité avec toutes ses clauses & conditions , & qu'il fera

DE L'ORDRE TEUTONIQUE. 423

apposer son grand sceau à cette ratification à Zlotor , le Dimanche *Cantate* ; époque & lieu fixés , pour la ratification du traité , par les Conseillers du Roi de Pologne & les siens ; & il ajoute qu'il fera en outre apposer audit acte de confirmation , les sceaux des Evêques de Culm , de Pomésanie & de Sambie , ceux des Maîtres Provinciaux d'Allemagne & de Livonie , du Maréchal & des autres Dignitaires de l'Ordre , des principaux Commandeurs de la Prusse , de plusieurs Gentilshommes , & des villes de Culm , de Thorn , de Dantzig , d'Elbing , de Königsberg & de Strasbourg , le tout au nombre de quarante. Ce traité de paix est daté de Thorn , le premier Dimanche de février , qui tomboit le 1 du mois , l'an 1411 , & se voit encore en original dans les archives de la Pologne , revêtu de quinze sceaux , y compris celui du Grand-Maître. Quoiqu'il soit dit dans l'acte , qu'il devoit être ratifié à Zlotor , le Dimanche *Cantate* , cette circonstance ne s'y trouve pas exprimée de la manière , & dans la place où elle auroit dû l'être , selon qu'on en étoit convenu dans le traité préliminaire. C'est pourquoi on fit une addition au bas du traité , où il est dit : que par la faute du secrétaire , on a omis de marquer dans l'acte , le terme

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. num.*  
80.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

dont on étoit convenu, pour la ratification du traité, qui étoit le Dimanche *Cantate*, quatre semaines après la fête de Pâque prochaine, & cela à Zlotor ou dans les environs. Et l'on a eu soin de marquer que cette addition, ne devoit donner aucune matiere de soupçon, & ne pouvoit être regardée comme contraire aux premieres conventions. Le Dimanche *Cantate*, ou quatrieme Dimanche d'après Pâque, tomboit cette année le 10 de mai (1).

Observation sur cette paix.

Après avoir vu les détails de ce traité, on peut juger sainement des causes de la guerre & de ses effets. On n'y trouve pas un mot relatif à l'enlèvement prétendu des vingt bateaux chargés de grain; événement pour lequel Jagellon n'eût pas manqué d'exiger un dédommagement, s'il avoit eu quelque réalité. L'affaire de Santock & de Driesen est traitée dans l'article VIII, avec une telle indifférence, qu'il est visible que le Roi de Pologne se

(1) On voit par plusieurs passages de cette chartre, qu'il y avoit eu un traité préliminaire, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Et nous verrons à la suite, par une acte de l'an 1420, que quelques articles de ce present traité, furent expliqués plus en détail; puisqu'on y trouve une désignation des limites de la Samogitie, conforme au traité de Thorn: mais on ne sauroit dire si cette extension a eu lieu, dans l'acte de confirmation de cette paix, ou dans quelque autre, qui aura été fait pour expliquer celui-ci.

soucioit fort peu de la terminer ; car au lieu d'obliger le Grand-Maître à nommer des Commissaires pour travailler à un arbitrage dans un tems limité , il s'est contenté de stipuler qu'il nommeroit ces Commissaires , quand il en seroit requis. Les autres difficultés de limites entre l'Ordre & la Lithuanie , la Masovie & les Etats du Duc de Stolpe , étoient également renvoyées à l'arbitrage ; & la restitution que les Teutoniques devoient faire du petit canton de Zawkrze au Duc de Masovie , sans que celui-ci fût obligé de rendre le prix de l'engagement , n'est qu'une preuve que Jagellon , profitant de sa fortune , voulut favoriser le Duc de Masovie aux dépens des Chevaliers (1). On peut donc dire maintenant avec plus de certitude que jamais , que les Teutoniques n'avoient rien fait pour occasionner cette guerre ,

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

---

(1) Voici les articles du traité qui justifient ce qu'on vient d'avancer. *Item Dux Semovitus Mazoviæ debet libere obtinere terrulam & districtum Zawkrze , quas alias Ordini obligaverat , ita quod a solutione pecuniæ , in qua eadem terra fuerit obligata , sit solutus & quietus..... Item facta castrorum Dryzen & Santok , dum Magister per Dominum Regem fuerit requisitus , debent remitti ad decisionem duodecim personarum probarum per Dominum Regem & Magistrum eligendarum , quæ si per ipsas ad finem deduci non poterint , ex tunc ad super-arbitrum Dominum Papam remittantur , similiter de aliis Provinciis Regni & terrarum Lithuanicæ , similiter & facta Dominorum Ducum Mazoviæ Johannis & Semoviti , & filiorum successorum que suorum , & Boguslai Du-*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

dont l'invasion de la Samogitie avoit été le principe.

Le traité de Thorn apprend aussi à juger, tant de la bataille de Tannenberg, que de ses suites. La défaite des Chevaliers avoit été complete, & leur perte étoit immense; mais on ne pouvoit pas succomber plus glorieusement; car l'événement prouve que les Polonois étoient tellement affoiblis, qu'ils n'avoient pas été en état de profiter de leur victoire: ce qui fait voir clairement que leur perte avoit été aussi grande, & probablement plus grande que celle des Teutons, comme une multitude d'écrivains l'assurent. Il est vrai que l'Ordre ne devoit la conservation de Marienbourg qu'au génie & au courage de Plauen, qui avoit su prendre son parti dans le moment que la consternation étoit générale. Mais si les Chevaliers avoient été étonnés de leur défaite, il n'avoient rien perdu de leur courage. Le château de Reden s'étoit défendu aussi long-tems que Marienbourg, quoiqu'avec moins de succès: Tauchel, qu'on

---

*sis Stolpensis ad decisionem duodecim personarum probarum per Dominum Poloniae Regem praedictum & Magistrum Ordinis Theutonicorum remitti debent, quae si per ipsas ad finem deduci non poterint, ad super-arbitrum Dominum Papam remittantur. Cod. Pol. pag. 85.*

pouvoit regarder comme la clef de la Pomeranie, étoit repassé entre leurs mains : & Jagellon n'eut pas plutôt abandonné le siege de la capitale, que les Chevaliers lui enleverent successivement le peu de conquêtes qu'il avoit faites en Prusse : car il est certain que ses succès s'étoient à-peu-près bornés à prendre les places qui se trouvoient sur son passage, en allant assiéger Marienbourg. Enfin le traité de Thorn acheva de remettre tout à sa place, car les Teutoniques n'abandonnerent pas un pouce de terrain à la Pologne, si l'on excepte la Samogitie, dont ils conservoient la propriété, mais dont ils perdoient la jouissance pendant la vie de Jagellon & de Vitolde.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Les écrivains Polonois regardent eux-mêmes ce traité comme désavantageux à la Pologne ; ce qui ne peut être qu'en raison des prétentions & des succès qu'ils attribuent à leur Roi, car il y gagnoit la jouissance de la Samogitie. Cependant ce n'étoit pas inconsidérément que Jagellon avoit fait ce traité, car il est dit dans l'acte même, que tout avoit été pesé avec beaucoup de réflexion (1) : ce n'étoit pas

---

(1) *Et ut ipsa unio cum tanta maturitate & tam sollicita deliberatione concepta ad firmum & constantem ordinem jugiter observandum reducatur, ip-*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

non plus par amour pour la paix, puisque nous verrons qu'il y contrevint dans l'instant même : ainsi c'étoit vraiment par impuissance de faire autrement ; & voici la preuve de cette assertion. Lorsqu'on dressa les articles du traité de Thorn, le Roi donna la loi sur les petits objets, parce que le Grand-Maître aima mieux faire quelques légers sacrifices, tels que de rendre Zawkrze au Duc de Masovie, que d'arrêter la conclusion de la paix qui lui étoit encore plus nécessaire qu'à la Pologne : mais il n'en fut pas de même sur les objets importants. Nous avons vu que la passion dominante de Jagellon étoit de ravir la Poméranie aux Teutoniques, & nous verrons que l'année ne s'écoula pas sans qu'il affichât de nouveau ses prétentions sur ce Duché : malgré cela il fut contraint de déclarer, par l'article VIII, que la Poméranie resteroit à l'Ordre, ainsi que les pays de Culm & de Michalou, ce qui étoit une renonciation formelle à ces Provinces, dont la possession avoit été contestée par la Pologne (1). Ainsi l'on peut conclure que ce ne fut que l'im-

---

*jam per articulos infra scriptos omnino decrevimus regulandam. Cod. Pol. Tom. 4. pag. 84.*

(1) Dlugos la regarde de même au milieu de ses rêveries : ce que j'ai nommé une renonciation, il la nomme une aliénation perpétuelle. pag. 309.

puissance, ou le danger que le Roi prévoyoit à continuer une guerre ouverte, qui lui fit signer le traité de Thorn, pour essayer de miner l'Ordre insensiblement, en employant quelquefois les armes, & plus souvent la chicane & la mauvaise foi : car tel fut le système que nous lui verrons suivre constamment.

Les événemens qui eurent lieu immédiatement après le traité de Thorn, sont couverts d'un voile si épais, qu'on ne peut se flatter d'en parler avec précision, tant qu'on ne découvrira pas quelques chartres qui paroissent restées dans l'oubli jusqu'à présent. On voit par un mémoire que le Grand-Maître Frédéric de Saxe présenta à l'Empereur & à la diète de Cologne au mois de juillet de l'an 1505, que la paix faite à Thorn en 1411 avoit été confirmée dans la même ville, par le Roi de Pologne & le Grand-Maître, en prenant pour garant de leurs paroles ce qu'il y a de plus sacré dans le ciel & sur la terre, puisqu'ils partagerent la même hostie à la sainte table. Les articles rapportés dans ce mémoire sont conformes à ce que nous avons dit ci-dessus. Le traité étoit muni de trente-huit sceaux, dont l'un étoit celui du Roi de Pologne, & les autres ceux des Prélats Polonois : & le Grand-Maître ajoute que cette

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

Nouvelles  
prétentions  
des Polo-  
nois.

*Schutz.*  
*Edit. Germ.*  
*fol. 406.*  
*vers.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEH.

paix avoit coûté plus de cinquante mille florins, que l'Ordre avoit dû compter au Roi & à la couronne de Pologne; mais sans dire pour quel objet. On voit que Frédéric de Saxe parle d'un acte qui avoit été delivré par le Roi de Pologne au Grand-Maître Henri de Plauen. Comme les faits ne sont rapportés que sommairement dans ce mémoire, on ne fait pas si Frédéric a voulu parler du traité fait à Thorn le 1er. février, ou de la confirmation du même traité, qui peut avoir eu lieu, quelque tems après, dans la même ville : cependant la dernière opinion est la plus probable, parce qu'il n'est pas fait mention d'argent dans le traité du 1er. février, & que Frédéric de Saxe nous apprend que l'Ordre avoit été obligé de compter plus de cinquante mille florins pour obtenir cette paix.

Pag. 309.  
& 380.

Après avoir dit, mal-à-propos, que les Teutoniques s'étoient engagés par le premier traité, à compter cent mille marcs de gros de Bohême au Roi, Dlugofs prétend que le Grand-Maître fut trouver Jagellon dans sa tente dressée vis-à-vis de Zlotor, où ils confirmèrent la paix : ajoutant que le Roi rendit la liberté à tous les prisonniers, moyennant la promesse que fit le Grand-Maître,

de lui payer les cent mille marcs de gros de Bohême. (1) D'un autre côté, Eberard Windeck, auteur de la vie de Sigismond, Roi de Hongrie & Empereur, nous apprend également que les Chevaliers avoient été obligés de promettre une somme au Roi pour la rançon des prisonniers. La même chose paroît encore prouvée par un compromis du 24 juin 1412, par lequel Jagellon prenoit l'Empereur pour arbitre de ses différends avec les Chevaliers Teutoniques, en exceptant ce qui regardoit les sommes qui lui étoient dues par l'Ordre (2). Ainsi l'on ne peut pas douter que le Grand-Maître n'ait été forcé de contracter l'obligation de payer, non cent mille marcs, comme dit Dlugofs, mais plus de cin-

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

*Ap. Mene-*  
*ken. tom. 1.*  
*pag. 2233.*  
*& seq.*

(1) Cromer, qui n'a fait qu'abrégéer Dlugofs, a eu la mal-adresse d'omettre le seul article où il y ait quelque vérité; car il rapporte que le Grand-Maître s'étoit obligé, par le premier traité, à payer deux cens mille florins de Prague en trois termes, & il n'en dit plus rien en parlant de la ratification: seule époque où il s'est agi de payer, non 200,000 florins, mais un peu plus du quart de cette somme, pag. 402.

(2) Voici l'article du compromis. . . *Excepto pecuniarum debito & pœnis appositis, ad quæ se Magister & Ordo cum cæteris fidejussoribus per litteras efficaces nobis obligavit, pro quibus in eundem Dominum Sigismundum Regem compromittere nolumus, non etiam intendimus.* Cod. Pol. tom. 4. pag. 89. Comme l'Ordre ne devoit rien à la Pologne, lors du premier traité, il est clair que cette obligation avoit été contractée par un second.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

quante mille florins, comme dit le Grand-Maitre Frédéric de Saxe dans son mémoire, où il eût plutôt été de son intérêt de grossir cette somme, que de la diminuer. Si l'on demande à quel titre le Roi avoit pu exiger une somme pour le rachat des prisonniers (car nous verrons que c'étoit le vrai motif), tandis qu'il s'étoit engagé par le premier traité, à leur rendre non seulement la liberté, mais encore à les décharger des obligations qu'ils pouvoient avoir contractées (1); on peut répondre, que tant qu'on ne découvrira pas que le Roi ait eu quelque autre motif, que celui de profiter de la fâcheuse situation de l'Ordre, pour l'obliger à faire encore ce sacrifice, on sera autorisé à juger qu'il y

(1) *Item omnes captivi, qui in hac guerra sunt captivati a captivitatibus ipsorum de ambabus partibus fiant quieti, liberi & soluti sine fraude, & quod omnes depactiones, exactiones eorundem, quae nondum sunt exactae, deleantur, & in nihilum redigantur, & si aliqui pro ipsorum depactionibus cautiones fidejussorias fecerint, aut etiam litterales, omnes omnino annullentur, & fidejussores sint liberi, dolo & fraude quibuslibet procul motis. Cod. Pol. tom. 4. pag. 85. Quoique je n'aie pas vu l'acte que le Roi délivra au Grand-Maitre, je crois ne rien risquer en assurant qu'il étoit parfaitement conforme sur ce point à celui que le Grand-Maitre avoit fait. Voici comme Gadebusch, qui les avoit tous les deux sous les yeux, s'explique sur cet objet: *Alle gefangene sollen nebst ihren burgen frey gelassen werden. Annal. liv. pag. 33.**

avoit autant de bassesse que d'injustice dans ce procédé.

Il est très-difficile de démêler, si ce fut lors de la ratification du traité, que le Grand-Maître contracta l'obligation de payer cette somme, & si le Roi de Hongrie eut quelque influence sur cet acte; ou si ce fut postérieurement que ce Monarque y contraignit les Teuto-niques par une sentence arbitrale: car il est certain que Sigismond y étoit pour quelque chose. Voici comme Windeck s'exprime à ce sujet. » Vous saurez, com-  
 » me vous le lirez ci-après, que le Roi  
 » Sigismond ayant fait & prononcé une  
 » paix entre le Roi de Pologne & les  
 » Seigneurs de la Prusse, ladite paix  
 » fut rompue. Ainsi les Seigneurs de Prusse  
 » firent leurs plaintes au Roi Sigismond,  
 » de ce que celui de Pologne avoit rompu  
 » la paix; & Sigismond reçut leurs plain-  
 » tes par écrit. Dans le même tems, le  
 » Duc Vitolde étoit en campagne con-  
 » tre les Seigneurs de Prusse, auxquels  
 » il défit un corps de six mille chevaux,  
 » ce qui étoit contraire à l'arrangement  
 » & à l'acte qui avoient été faits sur ce  
 » sujet par le Roi Sigismond, qui fut en-  
 » suite Roi des Romains (1). Ce passage

---



---

 XXV.

 HENRI DE  
 PLAUEN.

 La paix est  
 rompue.

---

(1) Le témoignage de Windeck est d'un très grand

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

que j'ai traduit littéralement, nous apprend en premier lieu, que Sigismond avoit fait un accord entre l'Ordre & la Pologne; mais on ne sauroit dire, si c'étoit comme médiateur, ou comme arbitre; ni si ce fut lorsqu'il s'agit de ratifier le traité de Thorn, ou quelque tems après. Secondement on voit que Vitolde avoit rompu la paix, puisqu'il avoit défait un corps de six mille Teutoniques. Quand cette voie de fait n'auroit pas été contraire à l'arrangement fait par Sigismond, comme dit Windeck, elle l'étoit au traité de Thorn, puisqu'on avoit stipulé dans l'article XIV, que pour entretenir une amitié perpétuelle, toutes les difficultés qui pourroient naître, seroient terminées par un arbitrage; & que l'article XX porte que la Pologne & la Lithuanie n'attaqueront jamais l'Ordre Teutonique: de sorte que, si l'on supposoit que les Chevaliers avoient eu les premiers torts, ce dont on ne voit aucun vestige, il est de fait qu'il ne ref-

---

pois dans cette affaire. Cet écrivain né à Mayence, nous apprend lui-même qu'il quitta cette ville à l'âge de 15 ans, & qu'il fut à Prague avec un gros marchand: il ajoute que pendant 40 ans, il ne perdit presque pas le Roi Sigismond de vue, & qu'il fut présent à une quantité de choses qui se sont passées sous son regne. Windeck qui survécut à Sigismond, le servit jusqu'à sa mort.

toit que la voie de l'arbitrage à Vitolde & au Roi de Pologne, son Seigneur Suzerain, & qu'ils ne pouvoient recourir aux armes sans enfreindre la paix perpétuelle (1). Quant aux dates de ces événemens, il est impossible de les fixer avec précision. Nous verrons par les plaintes des Chevaliers que nous rapporterons en son lieu, que tout cela s'est passé après la paix de Thorn; & Windeck nous apprend d'un autre côté que les hostilités de Vitolde étoient contraires à l'arrangement qui avoit été fait par Sigismond, qui fut ensuite Roi des Romains: or l'élection de Sigismond eut lieu le 21 de juin, suivant l'*Art de véri-*

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

---

(1) Voici les articles du traité. *Item ad hunc finem, quod perpetua amicitia permaneat inter regnum Poloniæ & Lithuaniam & omnes terras, quæ eis sunt subjectæ, & Ordinem ac omnes terras Ordini subjectas, & quod unio fœderis perpetui per nullas penitus dissentiones violetur, quælibet partium insurgentibus aliquibus dissentionibus & impedimentis debent dare sex personas, & quod eadem duodecim personæ habeant omnimodam potestatem per viam juris aut amicitia eadem dissentiones, disturbia & impedimenta complanare. Et si in sententia concordans non fuerint, ad super-arbitrum dominum Papam causas debent remittere, & quod hoc perpetuis temporibus observetur. . . . . Item etiam nunquam in perpetuum debet corona Regni Poloniæ cum Lithuanicæ terris & gentibus suis esse contra Ordinem, nec adherere inimicis ejusdem. Simili modo nunquam in perpetuum Nos Magister Generalis & Ordo esse debemus contra coronam Regni Poloniæ & terras Lithuanicæ, &c. Cod. Polon, tom. 4. pag. 85 & 86.*

XXV.  
HENRI DE  
L'LAUEN.

*Hist. d'Al-*  
*lem. tom. 7.*  
*pag. 126.*

*fier les dates*, ou le 21 de juillet selon le Pere Barre; ainsi il est évident que l'arrangement fait par Sigismond, & la rupture de la paix par les Lithuaniens, étoient arrivés entre le 1er. de février, date du traité de Thorn, & le 21 de juin, ou de juillet de l'an 1411 (1).

Sur ces entrefaites, Sigismond, que le Grand-Maître avoit compris dans la paix de Thorn pour autant qu'il voudroit s'y tenir, jugea à propos de s'accommoder avec la Pologne. En conséquence neuf Prélats & Seigneurs Hongrois, autorisés à cet effet par le Prince, promirent, par un acte du 31 mars de l'an 1411, qu'il nommeroit douze députés qui s'assembleroient avec un pareil nombre de Commissaires Polonois, à la St. Martin prochaine, afin de terminer tous les différens qu'il y avoit

*Cod. Pol.*  
*tom. I. pag.*  
*42.*

(1) L'Empereur Robert ou Rupert étant mort le 18 mai de l'an 1410, Sigismond avoit été élu Roi des Romains par une partie des Electeurs, le 20 septembre de la même année; & les autres Electeurs élurent le 1er. octobre suivant, Josse, Marquis de Moravie. Ainsi il y eut en même tems, trois Princes de la Maison de Luxembourg qui se disputèrent l'Empire; car Wenceslas se portoit toujours pour Empereur malgré sa déposition. Josse étant mort le 8 janvier 1411, & Wenceslas ayant acquiescé à l'élection de son frere, tous les Electeurs se réunirent & élurent de nouveau, Sigismond le 21 de juin de la même année. Ainsi Windeck ne comptoit l'élevation de Sigismond sur le trône Impérial que de cette dernière époque, quoiqu'il eut été élu l'année précédente, par une partie des Electeurs.

entre les deux cours. Dans cet intervalle, les difficultés entre l'Ordre & la Pologne se multiplierent, comme on peut en juger par les plaintes du Grand-Maître, dont on ne fait pas l'époque précise; mais qui paroissent avoir été portées à Sigismond en sa qualité d'Empereur, vers le mois d'octobre, c'est-à-dire entre la fête de la Nativité de la Ste. Vierge & celle de St. Martin. En voici l'extrait.

1<sup>o</sup>. Le Grand-Maître commençoit par déclarer qu'il n'avoit pas payé les sommes pour lesquelles il s'étoit obligé; parce que le Roi de Pologne refusoit de rendre la liberté aux prisonniers, conformément au traité. Cet article prouve que c'étoit pour la rançon des prisonniers que Jagellon avoit exigé une somme du Grand-Maître, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Comme Plauen n'avoit pu souscrire à une prétention aussi injuste, puisqu'elle étoit contraire au traité de Thorn, qu'afin d'éviter de plus grands maux, on peut assurer qu'il disoit vrai en avançant que c'étoit le Roi qui avoit refusé le premier d'accomplir le traité: les autres plaintes que nous allons voir, & la conduite que Jagellon tint dans toute cette affaire, ne laisseront aucun doute sur ce point. 2<sup>o</sup>. Le Roi & Vitolde refusoient de donner un acte de retour au sujet de

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Plaintes du  
Grand-Mai-  
tre.

*Windeck.*  
*Hist. Sigis.*  
*Cap. 76.*

1411.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

la Samogitie , comme ils s'y étoient obligés par le traité. 3<sup>o</sup>. Vitolde n'avoit pas voulu relâcher les prisonniers d'*Ysenlant* & les *Dattern*. Je crois qu'on doit entendre par ces deux mots défigurés *Livland* & *Deutsch-herren* , c'est-à-dire , les prisonniers de la Livonie , & les Chevaliers Teutoniques qui étoient tombés entre ses mains. 4<sup>o</sup>. Non-seulement le Roi n'avoit pas relâché les prisonniers après la paix , mais ils étoient encore resserrés plus durement : quelques-uns étoient estropiés par les mauvais traitemens qu'ils avoient essuyés ; d'autres avoient été forcés de contracter de nouveaux engagements , & plusieurs avoient été exposés à la raillerie publique. Jagellon avoit aussi refusé de leur rendre les lettres d'assurance pour leur rançon , & ne vouloit pas relâcher les ôtages qui avoient répondu pour eux ; ce qui étoit contraire au traité. 5<sup>o</sup>. Cet article est tellement défiguré qu'il paroît incompréhensible , mais il semble qu'on a voulu dire : que , malgré qu'on étoit convenu par la paix , qu'un chacun conserveroit ses anciens droits , le Roi avoit fait des nouvelles courses de trente milles en longueur , & de vingt-cinq en largeur dans les domaines de l'Ordre (1).

---

(1) L'ouvrage de Windeck , est tellement défiguré

6°. Le Maréchal du Roi, & le Gouverneur de Bramberg, faisoient des entreprises nouvelles & contraires aux traités, tant sur la riviere de Dribentz, que sur la Vistule. 7°. Les Commissaires de l'Ordre s'étant assemblés à Mehren avec ceux du Roi de Pologne, le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, pour tâcher d'assoupir les difficultés survenues depuis la paix, ils resterent long tems ensemble sans pouvoir s'accorder; & quoique les Teutoniques se fussent relâchés sur plusieurs points, les Polonois s'étoient obstinés à ne vouloir rien céder: là-dessus les Commissaires du Grand-Maître en ont appelé au Pape, mais ceux de Jagellon n'ont pas voulu accéder à cet appel, disant que c'étoit leur Roi qu'ils reconnoissoient pour Juge. Jagellon s'étoit cependant obligé par l'article XIV du traité de Thorn, de se soumettre à l'arbitrage du Pape, quand on ne pourroit s'accommoder autrement. 8°. Comme toutes ces infractions & autres, faites par le Roi & par Vitolde, faisoient grand tort à l'Ordre, le Grand-Maître déclaroit qu'il ne se tenoit plus pour obligé à rien en-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

---

par la faute des copistes, que Mencken a omis une sentence que l'Empereur avoit prononcée en 1420, parce qu'il n'étoit pas possible de la comprendre.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

vers eux, & qu'il en appelloit à l'Empereur & aux Electeurs de l'Empire : ajoutant ; que le Roi de Pologne ne respectant ni la Justice, ni les traités, il avoit été obligé de faire camper dix-huit mille chevaux près de la Vistule, pour garantir la Prusse de ses violences.

Quelque justes que fussent ces plaintes, la circonstance n'étoit pas favorable pour en appeler à l'Empereur, puisque c'étoit le tems où le Monarque alloit travailler à s'accommoder avec le Roi de Pologne. Effectivement les Commissaires Hongrois & Polonois, s'assemblerent vers la St. Martin à Sebramowice, comme il avoit été réglé le 31 de mars précédent, & firent une treve jusqu'à la fête de l'Assomption de l'année suivante : on régla en outre, que le Roi de Pologne se rendroit à Sandecz pour le Carême, & celui de Hongrie à Kesmarck, ou à Lubowla, afin que les deux Monarques fussent à portée d'avoir une entrevue, pour régler eux-mêmes leurs différens. Les Commissaires Hongrois stipulerent ensuite bien expressément que le Roi de Pologne n'attaqueroit ni ne troubleroit les Chevaliers Teutoniques, mais qu'il s'en tiendroit aux termes du traité fait avec eux ; ajoutant que si le Roi de Pologne leur faisoit la guerre, malgré la paix perpétuelle qu'il

*Cod. Polon. tom. I.  
pag. 44. &  
seq.*

avoit signée, celui de Hongrie ne seroit pas obligé de garder la treve dont on venoit de convenir : mais ils promettoient en revanche, que Sigismond abandonneroit les Teutoniques, & ne les aideroit directement ni indirectement contre le Roi de Pologne & ses alliés, s'ils contrevenoient aux articles de la paix. Les Commissaires Polonois s'engagerent ensuite au nom de leur Roi, à lui faire ratifier le présent acte, daté du 19 novembre de l'an 1411. Jagellon ratifia effectivement cet accord le 27 du même mois, mais ce fut en contrevenant directement aux traités qu'il avoit faits avec l'Ordre, puisqu'il prit le titre de Seigneur & d'Héritier de la Poméranie, à laquelle il avoit renoncé sept ans auparavant, & plus récemment encore par le traité qu'il avoit conclu à Thorn (1). Ce trait seul suffiroit pour justifier ce que nous avons dit plus haut : mais on jugera encore mieux de la façon de penser, & de la conduite du Roi de Pologne, quand

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Ibid. pag.*  
43. *ex ori-*  
*gin.*

---

(1) Voici les titres que Jagellon prit dans cette chartre. *Wladislaus Dei gratia Rex Poloniae, nec non terrarum Cracoviae, Sandomiriae, Siradiae, Lanciciae, Cujaviae, Lithuaniaeque Princeps supremus, Pomeraniae Russiaeque Dominus & haeres.* L'accord fait le 19 de novembre, entre les Commissaires Polonois & Hongrois, est rapporté dans l'acte de ratification du Roi.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

nous aurons vû ce que les écrivains de sa nation rapportent de l'entrevue qu'il eut à Lubowla, avec l'Empereur Sigismond, pendant le Carême de l'année suivante.

Jagellon  
conspire  
contrel'Or-  
dre.

*Dlugofs.*  
pag. 318. &  
seq.

1412.

Suivant Dlugofs, il y avoit déjà sept jours que les Commissaires des deux Rois travailloient sans pouvoir convenir de rien, & Jagellon étoit au moment de partir de Lubowla, lorsque Sigismond lui demanda un entretien particulier, où il lui promit non-seulement d'abandonner les Teutoniques, mais encore de joindre toutes ses forces aux siennes pour exterminer l'Ordre; ajoutant que la Poméranie, Culm, & Michalou, appartiendroient à la Pologne, & qu'on feroit un partage de la Prusse, proportionné aux forces qu'un chacun auroit employées pour la conquérir. Quoique Jagellon eût non-seulement juré une paix perpétuelle à Thorn, mais encore partagé la même Hostie à la Sainte Table avec le Grand-Maître, pour marquer la sincere volonté qu'il avoit d'être fidele à ses sermens, il ne balança pas d'accepter la proposition du Roi de Hongrie: les deux Monarques se donnerent les mains, & jurerent sur la Croix, d'accomplir fidèlement cette convention. Lorsque le traité fut minuté par un petit nombre de Conseillers qu'on

*Schutz.*  
*Édit. germ.*  
*lib. 9. fol.*  
406.

*Dlugofs.*  
pag. 319.

avoit mis dans le secret, Sigismond fit un retour sur lui-même, & pria le Roi de Pologne, de consentir à ce que cet article ne fut pas inséré dans le traité, donnant pour raison : que cet accord le déshonoreroit aux yeux des Electeurs, & des Princes de l'Empire, dont il avoit besoin, & que cela seroit suffisant pour le faire déposer; mais il promettoit de l'observer avec autant de fidélité, que s'il étoit inséré dans le traité même; à quoi le Roi de Pologne consentit. En conséquence le traité fut conclu sans faire mention de cet article, au grand regret de Dlugofs (1). Ce traité n'étoit qu'une treve, qui devoit durer pendant la vie des Rois de Hongrie & de Pologne, ainsi que du Grand-Duc de Lithuanie, & cinq ans après leur mort. Il fut scellé à Lubowla, le 15 de mars de l'an 1412, & Sigismond le ratifia le lendemain avec serment. Selon Dlugofs, tout cela n'étoit qu'une feinte de Sigismond, pour engager le Roi de Pologne à conclure un traité qui étoit extrêmement avantageux à la couronne de Hongrie. Je laisse à ceux qui ont fait une étude particuliere du caractère de Sigis-

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEN.

*Ibid. pag.*  
321.

*Cod. Pol.*  
*tom. I. pag.*  
46.

1412.

*Ibid. pag.*  
49.

(1) *Conscribuntur itaque, ordinantur & figillantur litteræ articulo posteriori & meliori abrogato. pag. 321.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Fleuri.*  
*hist. eccl.*  
*Barre. hist.*  
*d'All.*

*Dlugofs.*  
*pag. 320. &*  
*seq.*

Sigismond  
arbitre en-  
tre l'Ordre  
& la Po-  
logne.

1412.

mond, à décider s'il étoit capable d'une pareille duplicité ; mais on conviendra que Dlugofs s'y est mal pris, pour persuader que Jagellon étoit un Prince juste & ami de la paix, & que les Teutoniques toujours avides du bien d'autrui, étoient les seuls qui n'avoient jamais su garder un traité. Si cette anecdote, qu'on voit adoptée par des écrivains respectables, est exacte quand au fond, elle ne l'est pas dans les détails ; car Dlugofs rapporte que la proposition fut faite par Sigismond à Lubowla, & que les deux Rois partirent pour Caschau, où on minuta le traité ; qui se trouve cependant daté de Lubowla (1).

Quels que fussent les projets des deux Monarques, ce n'étoit pas le moment de les exécuter ; car, connoissant la façon de penser de Jagellon, on ne peut pas douter qu'il n'avoit fait la paix à Thorn, que parce qu'il ne se croyoit pas en état de continuer la guerre avec succès : d'un autre coté, Sigismond n'étoit pas dans une situation à faire de nouvelles entreprises, puisqu'il étoit en guerre avec les Vénitiens, & qu'il avoit tout à redouter des Turcs, qui battirent cette même année, les Hongrois près de Sémendria,

(1) *Datum Liblio.* C'est Lubowla.

de maniere , qu'il resta à peine quelques témoins de ce désastre. Ainsi , soit qu'il n'y ait pas eu de réalité dans le projet des deux Rois , ou qu'ils n'ayent pas vu jour à pouvoir l'exécuter dans ce moment , cette affaire prit une toute autre tournure. Sigismond proposa à Jagellon , de le prendre pour arbitre , & celui-ci s'y prêta d'autant plus volontiers , qu'il s'attendoit que son nouvel allié favoriseroit le projet qu'il avoit d'éluder le traité de Thorn : c'est ce que Dlugofs nous apprend , en disant que Sigismond s'étoit engagé de lui être favorable : en conséquence , Sigismond promit au Roi de Pologne , au nom des Teutoniques , qu'ils lui déféreroient l'arbitrage de leurs difficultés avec la Pologne & la Lithuanie , & qu'ils envoyeroient des députés à Bude pour la Pentecôte prochaine ; ajoutant que s'ils ne vouloient pas acquiescer à l'arbitrage , ou s'ils refusoient de s'en tenir à ce qui seroit décidé , il s'obligeoit de les y contraindre. Cet acte est daté de Caschau , le 25 de mars de l'an 1412. Le Roi de Pologne de son côté , fit le lendemain un compromis par lequel il prenoit Sigismond pour arbitre de tous ses différens avec l'Ordre ; promettant de s'en tenir à son jugement , pourvu qu'il fut prononcé quinze jours après la Pentecôte.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

Pag. 318.

Cod. Pol.  
tom. 4. num.  
81.

Ibid. num.  
82. ex ori-  
ginali.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Ibid. tom.  
4. pag. 90.*

Malgré que le Grand-Maître eût appelé lui-même à l'Empereur & aux Électeurs, suivant le mémoire que nous avons rapporté plus haut, il ne jugea pas à propos d'envoyer des députés à Bude; parce qu'il avoit apparemment, connoissance des négociations secretes des deux Monarques, qui le firent balancer à remettre ses intérêts entre les mains de Sigismond. A la fin cependant il se détermina à ne pas refuser ce moyen d'accommodement, & fit le compromis dont nous allons rendre compte, le mercredi d'avant la Pentecôte. Le Grand-Maître prend Sigismond Roi des Romains & de Hongrie, pour Juge & amiable compositeur des infractions, détention de captifs, répétition d'argent, & autres difficultés qui pouvoient exister entre le Roi de Pologne, Vitolde Grand-Duc de Lithuanie, l'Archevêque de Gnesne, les Évêques de Wladislau, de Posnanie, de Ploczko & de Warmie, Jean & Zemovit Ducs de Masovie, & Boguslas Duc de Stolpe d'un part, & l'Ordre Teuto-nique, & ses alliés d'autre part (1) : remettant la décision de tout à Sigismond, pour en juger en bloc, ou de chaque

(1) On voit par cet article, que l'Évêque de Warmie, quoique Prussien, avoit pris ouvertement le parti de la Pologne.

partie séparément, dans l'intervalle de deux ans, à compter de la date du présent compromis; de maniere cependant que tout ce que Sigismond pourroit décider à l'assemblée de Bude, devoit l'être sans delai. Quant aux autres difficultés qui demandoient un examen plus long, elles devoient être décidées dans l'espace de deux ans à Bude, ou dans quelqu'autre place du Royaume de Hongrie par Sigismond, ou par telle autre personne qu'il voudroit déléguer en son nom, & cela le plutôt possible; bien entendu que si les différens jugemens n'étoient pas portés dans l'endroit & le tems fixés, l'Ordre ne seroit pas obligé de s'y soumettre. Après cela le Grand-Maître promit pour lui & ses successeurs, d'observer fidèlement les décrets de Sigismond, de n'aller jamais à l'encontre, de n'en pas appeler, soit qu'il observât les formalités de droit, ou non; se soumettant à la peine qu'il pourroit prononcer en cas de contravention; & renonçant à tout bénéfice de droit, privilège, &c. Cet acte est daté du château de Mariembourg, le 18 de mai, de l'an 1412. Le Roi de Pologne de son côté, fit un nouveau compromis dans lequel il déclara que le premier dont nous avons fait mention plus haut, se trouvoit annulé; puisque

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEH.

*Ibid. pag.*  
88.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

les députés des Teutoniques n'avoient pas comparu dans le tems prescrit. Ce second compromis daté de Bude le 24 juin de l'an 1412, est entièrement semblable à celui du Grand-Maître, excepté que Jagellon y a stipulé, qu'il ne vouloit pas soumettre à l'arbitrage de l'Empereur, ce qui regardoit les sommes qui lui étoient dues par l'Ordre : ce qui n'a pas empêché que Dlugos ne composât une histoire entiere à ce sujet (1).

Sentences  
de l'Empe-  
reur.

1412.

Ensuite de ces compromis, l'Empereur prononça trois sentences arbitrales le même jour, dont une regardoit les difficultés des Teutons, avec l'Evêque de Wladislau, & les deux autres étoient relatives aux différens, qui s'étoient élevés entre l'Ordre & la Pologne, depuis la paix de Thorn. On se rappellera qu'il existoit des difficultés depuis un siecle, entre l'Ordre & l'Eglise de Wladislau, au sujet des dîmes, que cette derniere avoit en Poméranie. Il est vrai que les Teutoniques s'étoient emparé récemment de quelques biens, qui appartenoient à l'Evêque & au Prévôt, mais il paroît que c'étoit une suite de ce vieux procès, qui n'avoit de rapport avec la

---

(1) Les compromis du Roi de Pologne & du Grand-Maître, sont rapportés dans la sentence arbitrale, dont nous allons rendre compte.

Pologne, que parce que Jagellon avoit stipulé par l'article XI, du traité de Thorn, que l'Evêque de Wladislau, continueroit à jouir de tous ses biens, situés dans les domaines de l'Ordre : & cet objet étoit soumis à la décision de l'Empereur, parce que le Roi & le Grand-Maître, l'avoient inseré dans leurs compromis. Ainsi on ne peut pas dire, que les torts que les Chevaliers avoient eus à l'égard de l'Evêque, ayent blessé en rien les engagements directs, que l'Ordre avoit contractés envers la Pologne. Voici quelle fut la décision de cette affaire. L'Empereur ordonnoit au Grand-Maître, par sa sentence arbitrale, de rendre à l'Evêque les biens & les dîmes, qui lui appartenoient dans la Poméranie; entre autres les endroits nommés Sobko, Komurtzek & Milebontz : le Commandeur de Tauchel, devoit payer cinquante marcs au Prévôt du Chapitre de Wladislau, pour les dîmes qu'il percevoit sur certaines fermes; dîmes que l'Evêque avoit données à ce Prévôt : & les Teutoniques devoient dédommager l'Evêque, de la perte qu'il avoit faite de ces revenus, depuis deux ans, & le Prévôt depuis un an : le tout sous peine de dix mille marcs d'or à payer pour chaque contravention; dont un tiers devoit appartenir à la cham-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Cod. Polon. tom. 4.  
num. 82.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

bre Apostolique, l'autre tiers au fisc Impérial, & le troisieme à la partie lésée. Cette sentence fut prononcée à Bude, le 24 août de l'an 1412, en présence des Ambassadeurs du Pape. Entre les Procureurs de l'Ordre, qui y sont nommés, on distingue Jean Archevêque de Riga : (c'étoit Jean de Wallenrod, frere de l'ancien Grand-Maître de ce nom) : Henri l'ancien de Plauen, (probablement Grand-Commandeur), Michel Kuchmeister Maréchal de Prusse, Werner de Tettingen Grand Hospitalier, Frédéric de Welle Grand Trapier, & un Commandeur nommé Gerard de Walenfels. Voilà des torts bien marqués, que les Teutoniques avoient eus vis-à-vis de l'Evêque de Wladislau, & nous allons voir quels avoient été ceux du Roi de Pologne, à l'égard de l'Ordre.

On se souvient que Jagellon, s'étoit obligé de rendre la liberté à tous les prisonniers, ainsi qu'à délivrer un acte au Grand-Maître, par lequel il devoit lui donner l'assurance, qu'il rentreroit en possession paisible de la Samogitie, après sa mort & celle de Vitolde; mais il n'avoit fait ni l'un ni l'autre, comme nous l'avons déjà vu, par les plaintes des Teutoniques, & il fallut deux sentences de l'Empereur pour l'y contraindre. Ces deux

sentences prononcées à Bude, le 24 août, ne sont pas parvenues jusqu'à nous; mais nous les connoissons par un acte postérieur, dont nous allons rendre compte (1). Comme Sigismond étoit fort occupé; tant contre les Vénitiens, que contre les Turcs, il profita de la faculté que le Roi & le Grand-Maître, lui avoient donnée de nommer un Commissaire ou sousarbitre, pour connoître des différens, qui existoient entre la Pologne & l'Ordre; & il fit choix de Benoît Macra Seigneur de Thuch, licencié en droit civil & canonique. Les pouvoirs que l'Empereur donna à Macra étoient bornés, car sa commission portoit: qu'il feroit mettre en exécution les sentences qu'il avoit prononcées à Bude, le 24 août: il lui donnoit ensuite le droit d'écouter les parties sur les autres points

XXV.  
HENRI DE  
PLAUN.

*Cod. Pol.*  
*tom. 4. pag.*  
*96.*

(1) On ne peut pas douter que ces deux sentences qui condamnoient le Roi de Pologne dans les affaires des prisonniers & de la Samogitie, n'aient été portées le même jour que l'Empereur condamna les Teutoniques pour les dîmes de la Poméranie. Voici comme ce Monarque s'exprime dans la commission qu'il donna à Macra, pour faire mettre ces trois sentences en exécution. *Primo damus sibi auctoritatem quod sententiam & sententias per nos Budæ anno Domini 1412, 24 mensis augusti latam & latas cum omnibus suis articulis... valeat & debeat executioni demandare, &c.* C'est dommage qu'on n'ait pas retrouvé ces deux sentences de l'Empereur, elles jetteroient un grand jour sur tout ce qui s'est passé, depuis la paix de Thorn.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

qui étoient litigieux, de visiter les limites, d'entendre les témoins, de voir les actes, & enfin de prendre les connoissances les plus particulieres, non pour juger, mais pour en faire rapport, s'il ne pouvoit engager les parties à s'accommoder. Cette commission étoit datée de Bude, le 1 d'octobre de l'an 1412.

Protestation des  
Polonois.

*Ibid.* tom.  
4. num. 85.  
*ex originali.*

1413.

Benoît Macra s'étant rendu à Kowno en Lithuanie, au commencement de l'année suivante, il y fit un acte par lequel il déclaroit que le Roi de Pologne, & le Grand-Duc de Lithuanie, avoient satisfait devant lui à la *sentence* que l'Empereur avoit portée au sujet des prisonniers en général, & particulièrement à l'égard des captifs de Thamoso, & de Berviksten. Il étoit tems, car il y avoit deux ans entiers, que Jagellon avoit juré à Thorn, de les remettre en liberté (1). Benoît Macra déclare ensuite que les Procureurs du Roi & de Vitolde, ont remis en sa présence, au Procureur de l'Ordre, l'acte de retour de la Samogitie aux Teutons : conformément à la *sentence* de l'Empereur. Il ajoute que les Procureurs tant de la fille de Vitolde, & des Grands

(1) On peut inférer de cet article, que le Grand-Maître avoit payé à la Pologne, les sommes auxquelles il s'étoit obligé pour la rançon des prisonniers.

de la Samogitie, que des Grands de Pologne, au nom de la Princesse Hedwige fille de Jagellon, firent en même tems une protestation contre cet acte de retour de la Samogitie aux Teutons, après la mort de leurs peres, prétendant qu'ils n'étoient pas en droit d'en disposer à leur préjudice, & déclarant qu'elles n'y consentiroient jamais; après quoi les mêmes Procureurs firent une seconde protestation, contre le traité des limites de la Samogitie, c'est-à-dire contre la cession de cette Province, faite auprès de Racziansz, le 22 mai de l'an 1404, dont nous avons rendu compte en son lieu; afin disoient-ils, d'interrompre la prescription qui commençoit à courir. Cet acte de Benoît Macra, délégué de l'Empereur Sigismond, est daté de Kowno, le 28 de février de l'an 1413.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

Si l'on n'avoit pas déjà une juste idée du caractère de Jagellon, cet acte seul suffiroit pour le faire connoître. Ce Prince cède la Samogitie en toute propriété, aux Chevaliers Teutoniques en 1404, & la reprend à main armée en 1409, sans avoir eu aucun sujet de se plaindre de l'Ordre (1): en 1411, il signe un traité

---

(1) A la rigueur c'étoit Vitolde qui avoit envahi la Samogitie, mais c'étoit avec le consentement du Roi, qui le soutint dans cette usurpation, comme propriétaire de la Lithuanie. Dlugofs nous l'apprend

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

de paix, par lequel on lui cède la jouissance de la Samogitie, sa vie durant, à condition qu'il donne un acte en forme aux Teutons, qui leur assure le retour de cette Province, après sa mort & celle de Vitolde; mais tous les sermens que Jagellon avoit pu faire à Thorn, ne furent pas capables de le déterminer à satisfaire à cette obligation qu'il avoit contractée si solennellement; & il fallut une sentence de l'Empereur, pour l'y contraindre deux ans après: alors il emploie le plus misérable des subterfuges, pour avoir occasion de ne pas tenir sa parole. Vitolde n'étoit qu'un Vassal, à qui on avoit accordé l'usufruit de la Lithuanie pendant sa vie, ainsi sa fille ne pouvoit

---

par les paroles qu'il met dans la bouche de l'Archevêque de Gnesne, que Jagellon avoit envoyé comme Ambassadeur au Grand-Maître Ulric de Jungingen, voici comment s'exprima l'Ambassadeur Polonois. *Nihil Wladislaus Poloniae Rex, te & Ordinem tuum ignorare putat, Alexandrum Withaudum Ducem Magnum Lithuaniae, contra quem super ablatione terrae Samogithiae, caeterisque injuriis questus es, est primarium Principem, vinculo prope Germani sanguinis Regi Conjunctum, Regno tamen Poloniae & Regi subiectum esse, terram quoque & Ducatum Lithuaniae, non nisi ex donatione & concessione Regis, ad tempus vitae suae obtinere. Quapropter non licet Regi & in hac guerra, a vobis Alexandro Duci & terrae Lithuaniae movenda, & in quocumque casu alio adverso, illum deserere, quinimo omnibus potentiis, & suffragiis illum juvare*, pag. 196. Ce passage sert également à prouver ce qui est dit plus bas, de la fille de Vitolde.

avoir aucun droit sur la Samogitie, qui étoit censée en faire partie : & la Princesse Hedwige fille de Jagellon, ne pouvoit y avoir plus de droit que sa cousine, puisque la Lithuanie étoit réunie à la Pologne, dont la couronne étoit élective, & sur laquelle elle pouvoit bien concevoir des espérances, mais non former des prétentions. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que tous ces différens Procureurs qui parurent devant Macra, n'étoient qu'une même personne, car tout cela avoit été machiné par Jagellon & Vitolde, & même à l'insu des Grands de Pologne. Nous en avons la preuve dans la constitution que ces deux Princes avoient donnée à l'Archevêque de Gnesne & à Benoît, Archidiacre de Lencici, par laquelle ils les chargeoient de remettre au Grand-Maître, l'acte au sujet de la Samogitie, comme il avoit été ordonné par la sentence arbitrale de Sigismond Roi des Romains & de Hongrie, les chargeant de faire en même-tems toutes les protestations convenables contre cet acte, sans qu'il y ait un seul Seigneur Polonois, ni Lithuanien nommé dans cette constitution, qui est datée de Vilna, le 6 du mois de février de l'an 1413. Et comme on ne trouve pas le nom de l'Archidiacre de Lencici, dans

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Ibid. tom.*  
*4. num. 84.*  
*ex origi-*  
*nali.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

l'acte de Macra, mais seulement celui de l'Archevêque de Gnesne; il est clair que ce fut ce Prélat qui joua seul tous ces personnages, & qu'il fut l'instrument dont on se servit pour faire cette basse chicane, par laquelle Jagellon prétendoit éluder les obligations qu'il avoit contractées, envers l'Ordre Teutonique.

*Ibid. tom.  
4. num. 86.  
ex origi-  
nali.*

Le même Benoît Macra, Commissaire de Sigismond, se rendit à Cracovie au mois de juin, après avoir visité les limites des états du Roi de Pologne, & de l'Ordre Teutonique, & fit un nouvel acte dans lequel il disoit : que les Polonois s'étoient plaint, que le Ministres du Grand-Maître en différentes Cours & particulièrement à celle de Bohême, diffamoient leur Roi, en débitant que ce Prince n'avoit pas exécuté d'une maniere effective, ce qui lui avoit été prescrit par la sentence arbitrale de Sigismond : c'est pourquoi Macra déclaroit à tous les Princes, Seigneurs & peuples de l'Europe, que le Roi de Pologne & le Grand-Duc de Lithuanie, animés d'un véritable amour de la paix, & voulant éviter d'avoir la guerre avec l'Ordre Teutonique, avoient satisfait pleinement & effectivement devant lui, à ce qui avoit été décidé par la sentence arbitrale de l'Empereur : ajoutant que les Teutoniques, au lieu d'être  
contens,

contens de la justice de cette sentence, emploient des subterfuges pour l'é luder, sans se mettre en devoir de l'exécuter, & sans craindre les peines comminatoires qui s'y trouvoient insérées : cet acte est daté de Cracovie, le 10 de juin de l'an 1413. Le Commissaire de l'Empereur étoit certainement vendu aux Polonois; car il n'est pas possible qu'il ait été assez borné, pour ne pas voir que la protestation que le Roi de Pologne faisoit faire au nom de sa fille, étoit une misérable chicane qu'il employoit pour avoir occasion d'é luder le traité de Thorn & la sentence arbitrale. Quant aux plaintes qu'il fait contre les Teutons, on ne se persuadera pas aisément qu'elles aient été fondées; car on ne voit pas pourquoi les Chevaliers auroient balancé d'acquiescer à une sentence qui leur donnoit gain de cause sur les points principaux, qui étoient en contestation : d'ailleurs, si Macra avoit voulu persuader que les Teutoniques avoient des torts, il lui eût peu couté de les spécifier dans un acte qu'il ne craignoit pas d'allonger, puisqu'il y avoit inséré le compromis que le Grand-Maître avoit fait le 18 mai de l'an 1412, & la commission que l'Empereur Sigismond lui avoit donnée. Si l'on fait attention au traité de Thorn, on verra que

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

XXV.  
HENRI DE  
FLAUVEN.

l'Ordre avoit contracté peu d'obligations directes envers la Pologne, mais que le Roi en avoit contracté de très importantes envers l'Ordre; & nous allons voir qu'il étoit bien éloigné de vouloir les accomplir.

Nouvelle  
infidélité de  
Jagellon.

Jagellon craignant que la ridicule protestation qu'il venoit de faire, ne suffit pas pour éviter la restitution de la Samogitie après sa mort, imagina de renouveler l'acte d'union de la Lithuanie à la Pologne. A cet effet il convoqua une assemblée des Grands des deux nations à Hrod, où dans un acte qu'il fit conjointement avec Vitolde, il resserra les nœuds qui devoient unir les deux états, affranchit les Lithuaniens Catholiques, confirma leurs privilèges, & incorpora un grand nombre de personnes de cette nation, dans la noblesse Polonoise. Il est vrai que la Samogitie n'est pas nommée dans cet acte, mais elle y est comprise sous le nom général de Lithuanie, puisque le Roi déclare, que son objet est de mettre la Lithuanie à l'abri des hostilités & des pièges des Chevaliers Teutoniques, qui n'avoient de prétention que sur la Samogitie. D'ailleurs, on ne peut pas douter qu'il n'y ait eu beaucoup de Samogites, dans le grand nombre de Seigneurs Lithuaniens qui furent incorporés dans la Noblesse de

Pologne, puisqu'on y voit un Radziwil, & que l'endroit du même nom est situé dans la Samogitie. Cet acte que Dlugofs rapporte en entier, & dont le but principal étoit de frustrer les Teutoniques de la Samogitie, en l'unissant plus intimement à la Pologne, est daté du 2 octobre de l'an 1413. Cette chartre est une nouvelle preuve de la mauvaise foi du Roi de Pologne, qui s'y donne encore le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie, *Pomeraniæ Ruffiæque Dominus & hæres* : ce qui montre que ce Prince étoit bien éloigné d'avoir un véritable amour de la paix, comme le disoit Macra, puisqu'il ne rougissoit pas d'enfreindre les traités & ses sermens, d'une manière si authentique. Maintenant c'est au lecteur judicieux & impartial, à prononcer sur la conduite du Roi de Pologne, & de l'Ordre Teutonique, tant avant qu'après la bataille de Tannenberg, & à fixer le degré de croyance qu'on doit accorder aux Historiens Polonois.

L'attention que le Roi de Pologne donnoit aux affaires de la Samogitie, dans le dessein de la soustraire totalement à la domination des Chevaliers Teutoniques, valut peut-être aux peuples de ces contrées, le bonheur d'entrer plutôt dans le sein de l'Eglise Catholique. Après l'assem-

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Lib. XI. p.  
337.

Conver-  
sion des Sa-  
mogites.

Dlugofs.

pag. 343.

Cromer.

pag. 406.

Kojalow.

1413.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

blée de Hrod, Jagellon partit pour la Samogitie, où il arriva vers la St. Martin, & y prêcha lui-même l'Évangile, pour seconder les Prêtres. Afin d'engager le peuple à l'écouter, il lui fit distribuer des présens, & employa l'autorité & les menaces contre ceux qui paroissoient les plus obstinés (1). On érigea plusieurs Eglises paroissiales, après qu'on eut éteint le feu perpétuel, coupé les bois sacrés, & tué les serpens & autres bêtes que les Samogites avoient adorées, & l'on fonda dans la suite un Evêché à Médenick.

Demandes  
du Roi de  
Pologne.  
au Pape.

*Dlugofs.*  
pag. 323.  
*Cromer.*  
pag. 402.

On trouve encore dans les écrivains Polonois, une anecdote que nous ne pouvons passer sous silence. Le Roi, disent-ils, envoya, après la paix de Thorn, des Ambassadeurs au Pape Jean XXIII, chargés de présens magnifiques, consistans en vases d'or & en fourrures précieuses : ils avoient ordre de demander quatre choses au Souverain Pontife. La première, que le Pape déclarât que c'étoit avec justice que le Roi avoit fait la guerre à l'Ordre Teutonique; la seconde, qu'il approuvât la distribution qu'il avoit

---

(1) *Ad religionem christianam convertit, partim donis alliciens, partim autoritate & minis adigens.* Ces paroles de Cromer sont remarquables, par rapport aux plaintes que le Roi de Pologne fit contre les Teutoniques au Concile de Constance.

faite aux Eglises de Pologne, des vases sacrés & des ornemens qu'il avoit pris à celles de la Prusse; la troisieme, qu'il confirmât certaines indulgences; & enfin, qu'il lui donnât la permission de faire prêcher une croisade contre les Tartares. Les écrivains Polonois prétendent que le Pape accorda les trois premieres demandes, mais qu'il refusa la quatrieme. On peut cependant douter que le Pape ait accordé le premier article, puisqu'il n'en est pas fait mention dans la Bulle par laquelle il confirma la paix de Thorn (1). Cette demande, si elle eut lieu, étoit très-singuliere, & ne prouve rien, sinon que le Roi sentoit qu'il avoit fait une guerre injuste, & qu'il vouloit étouffer par-là les jugemens défavantageux qu'il ne doutoit pas qu'on porteroit de sa conduite. D'ailleurs, pour décider cette question, le Pape eût dû entendre les Teutoniques, ce qu'il ne fit pas; & quand même il eût jugé en faveur de la Pologne, on ne pourroit regarder cette décision que pour une complaisance à l'égard de Jagellon, ou comme une preuve que le Pape n'étoit pas instruit de l'événement; car nous nous flattons d'avoir

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

---

(1) Cette confirmation est du 9 février de l'an 1412.  
*Ap. Rayn. num. 6.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

prouvé d'une manière incontestable que l'Ordre n'avoit donné aucune occasion à cette guerre. La question au sujet des vases sacrés & des ornemens étoit mal faite : il eût été plus simple de demander que le Pape approuvât que le Roi les eût enlevés aux Eglises de la Prusse ; mais la chose présentée dans son sens naturel, n'eût pas été à proposer. Jagellon cherchoit apparemment à éviter les reproches dont les Polonois avoient accablé les Teutoniques, lorsque ceux-ci avoient conquis une partie de la Grande-Pologne, pendant le Magistère de Luther de Brunswick. Quant à la demande d'une croisade contre les Tartares, le Pape la refusa, disent les Polonois, sous prétexte qu'il en faisoit prêcher une lui-même contre Ladislas Roi de Naples, ou plutôt parce que les Ambassadeurs de l'Empereur Sigismond & du Grand-Maître, firent toutes les instances possibles auprès du Pape pour l'empêcher, dans la crainte que Jagellon ne l'employât contre eux. Cette inquiétude, si la chose est vraie, eût été très-fondée ; car loin que Jagellon eût alors des démêlés avec les Tartares, les Polonois nous apprennent qu'il reçut, peu de tems après, une célèbre ambassade du Kan des Tartares de Crimée qui lui envoyoit des présens, & lui

*Dlugofs.*  
*pag. 328.*  
*Cromer.*  
*pag. 404.*

offroit du secours au besoin. Ainsi tout cela a bien l'air d'être encore une fable de la façon de Dlugofs; & si ce n'en est pas une, ce dernier article ne fait guere d'honneur au Roi de Pologne: car on ne peut pas douter qu'il n'ait voulu employer le secours de cette croisade contre les Teutoniques; puisqu'il n'étoit pas en guerre avec les Tartares, ni avec aucun autre de ses voisins.

Après avoir rendu compte des affaires entre l'Ordre & la Pologne, nous allons jeter un coup-d'œil sur l'intérieur de la Prusse, dont la situation étoit déplorable. La plaie que la bataille de Tannenberg avoit faite, étoit profonde; mais les ressources étoient si grandes, qu'on pouvoit espérer de réparer ce malheur en peu de tems, à l'aide d'une sage administration, & ce fut ce qui manqua. Henri de Plauen avoit montré tant de présence d'esprit, tant de force & de courage à la défense du château de Marienbourg, & dans toute la suite de cette guerre, qu'il méritoit des statues; & l'Ordre le compteroit aujourd'hui au nombre des personnes dont la mémoire doit lui être la plus chere, s'il étoit resté simple Commandeur de Schwetz: mais sa gloire s'éclipa lorsqu'il parvint aux honneurs du Magistère, par le mauvais usage qu'il

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Mauvaise  
conduite du  
Grand-Maître.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

fit de son autorité ; car ce fut de son tems que l'Ordre vit développer le germe de tous les maux qu'il avoit le plus à redouter ; c'est-à-dire, l'hérésie, l'esprit de révolte dans les provinces, & la défunion entre les Chevaliers.

Il favorise  
l'hérésie de  
Wicléf.

Pauli.  
pag. 264 &  
seq.

Un des premiers soins du Grand-Maître après la retraite des Polonois, avoit été de rendre les honneurs funebres à son prédécesseur, & de faire bâtir une chapelle dans la plaine de Tannenberg, où plusieurs Prêtres disoient la messe chaque jour pour le repos des ames des morts (1) ; mais cet acte de religion fut bientôt dementi par une conduite toute différente. La Prusse ayant fait une grande perte, tant à la bataille de Tannenberg, que par les ravages des Polonois, le Grand-Maître voulut la réparer en permettant aux veuves d'épouser les soldats

(1) Je suis en cela Pauli ; car Léon, page 213, rapporte que ce furent les parens & les amis des morts, qui bâtirent non-seulement une chapelle avec la permission du Grand-Maître, mais qui firent encore construire des habitations pour six Prêtres & six Chantres, pour l'entretien desquels on fit une fondation dont le capital étoit de cinq mille marcs, & qui fut encore augmentée dans la suite par des legs pieux. Tous les matins on chantoit l'office des morts, une messe de la passion du Sauveur, & ensuite l'office & une messe de la Vierge. Cette pieuse fondation fut remplie pendant à peu-près un siecle, & l'on ne peut pas douter que, si quelques particuliers y contribuerent, l'Ordre n'y ait eu au moins la plus grande part.

étrangers, & en recevant indistinctement dans ses états tous ceux qui vouloient s'y établir : c'étoit donner entrée aux erreurs de Wiclef & de Jean Hus, dont beaucoup de soldats Bohémiens étoient infectés. Un Gentilhomme de la Bohême ayant apporté dans son pays les livres de Wiclef, dont nous avons parlé ailleurs, ils furent lus avec l'avidité que l'on a communément pour les nouveautés. Jean Hus, Confesseur de la Reine, & qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de cette Princesse, embrassa la doctrine de Wiclef, & la prêcha publiquement l'an 1408, & peut-être auparavant ; mais comme il n'y a que la vérité qui soit immuable, Hus suivit l'exemple de tous les Hérésiarques, & voulut y ajouter du sien ; ce qui fut encore imité dans la suite par les chefs des Sectes qui dérivent de celle-là. Nous ne nous arrêtons pas à analyser les hérésies de Wiclef & de Jean Hus, qui sont connues de tout le monde, & dont les détails n'entrent pas dans le plan de cet ouvrage : nous remarquerons seulement que le Roi de Bohême, noyé dans la débauche, ne songea à remédier au mal que lorsqu'il n'étoit plus tems ; & nous verrons ailleurs quelles furent les suites terribles de la tolérante indolence de ce Monarque.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Leo.  
Pauli.*

Le Grand-Maître avoit à peine ouvert la porte, que les hérésies de Wiclef & de Jean Hus firent des progrès dans la Prusse, où les esprits étoient d'autant plus disposés à les recevoir, qu'ils y avoient été préparés par les principes que Léandre y avoit semés quelques années auparavant. Le premier Chevalier de l'Ordre, qui osa se déclarer ouvertement pour la doctrine de Wiclef, fut Guillaume Comte de Catzenellenbogen, neveu du Grand-Maître. Cet exemple eut plusieurs imitateurs parmi les Chevaliers des plus grandes maisons de la Basse-Allemagne, c'est-à-dire, de la Saxe & de la partie septentrionale de l'Empire; mais ceux des autres Provinces, plus fermes dans leurs principes, ne donnerent pas dans ces erreurs. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que le Grand-Maître n'en fut pas lui-même exempt: on dit que pendant tout le tems de son Magistère, il n'approcha pas des Sacremens, & n'observa aucun des jeûnes prescrits par l'Eglise: il disoit hautement que l'Antechrist étoit sur le Siège Pontifical, puisqu'on comptoit trois Papes à la fois: il ne désignoit les Ecclésiastiques que par des noms injurieux; & il défendit aux Prédicateurs d'employer les commentaires des Sts. Peres, voulant qu'on ne se ser-

vît dans les instructions, que des textes de l'Écriture. Il poussa même la chose jusqu'à permettre aux Moines de se marier ; mais il fut bientôt persuadé qu'il n'y avoit que quelques mauvais sujets, comme il s'en rencontre dans toutes les sociétés, qui pouvoient profiter de cette permission ; car le peu d'apostats qui s'échapperent de leurs cloîtres, se conduisirent si mal, qu'il fut obligé de leur ordonner d'y rentrer, ou de sortir pour toujours des terres de l'Ordre. Le Comte de Catzenellenbogen fut fait Commandeur de Schlochau, & le Grand-Maître eut soin de donner des emplois aux autres Chevaliers, qui favorisoient le Wiclésisme, & qui étoient pour la plupart des jeunes gens.

La conduite du Grand-Maître, sur les autres objets, n'étoit guere plus mesurée. Il fit périr dans les supplices plusieurs personnes qui avoient trahi l'Ordre dans ces derniers tems ; il est vrai que la punition étoit méritée, mais on reprocha au Grand-Maître de l'avoir ordonnée de sa propre autorité, sans employer les formes ordinaires de la justice. Cependant ses apologistes, car on se doute bien qu'un Prince favorable au Wiclésisme n'en manqua pas, prétendent le justifier, en disant que son intention étoit de sauver l'hon-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Son despotisme.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Excès commis dans  
l'Evêché de  
Warmie.

Hartk.  
dissert. 24.  
pag. 215.  
Pauli.  
pag. 266.

neur des familles ; parce qu'effectivement il y avoit parmi les coupables, des personnages dont les noms jouissent encore aujourd'hui de la plus grande considération dans l'Empire.

Lorsque Jagellon avoit pénétré jusqu'au centre de la Prusse, après la bataille de Tannenberg, Henri Heilsberg de Vogel-sang Evêque de Warmie, loin de faire son possible pour résister aux ennemis, n'avoit rien eu de plus pressé que de se soumettre à Vitolde avec son Chapitre : quelques-uns ajoutent qu'il donna une grosse somme d'argent, pour préserver son Evêché du pillage, & d'autres l'accusent d'intelligence avec les ennemis, & même de trahison. Quoi qu'il en soit, on peut juger que la conduite de l'Evêque n'étoit pas irréprochable, puisqu'il s'étoit sauvé en habit de Marchand, dès qu'il avoit vu que les Teutoniques prenoient le dessus. Nous avons dit ailleurs que le Roi de Pologne l'avoit compris dans la paix de Thorn, & l'on ajoute que ce Prélat s'étoit réfugié auprès de l'Empereur Sigismond, dans l'espérance, qu'il l'aideroit à reprendre une possession paisible de son Evêché (1). Le Grand-Maître,

---

(1) Il falloit que l'Evêque eût effectivement des torts bien reconnus, puisqu'il étoit stipulé dans le

qui n'étoit pas homme à négliger une si belle occasion, nomma Henri Comte de Schwartzbourg Administrateur du Chapitre de Warmie, dont il donna l'avouerie à Luc de Helfenstein, avec la commission de lever les revenus de l'Evêché, pour les verser dans le trésor de l'Ordre. Il paroît que l'on ignora dans ce tems, les démarches que les Evêques de Sambie & de Culm avoient faites vis-à-vis de Jagellon, après la bataille de Tannenberg, & que les actes de leur soumission au Roi, dont nous avons parlé plus haut, sont restés jusqu'à présent enfouis dans les archives de la Pologne, puisque nous ne voyons pas qu'ils aient eu part au ressentiment du Grand-Maître.

Des scènes plus tragiques se passaient vers le même tems à Dantzic. Henri de Plauen, cousin du Grand-Maître, & Commandeur du château de Dantzic, avoit des difficultés continuelles avec la ville. Les Dantzigois ne pardonnoient pas aux Teutoniques d'avoir fondé une nouvelle ville gouvernée par un Magistrat particulier, ainsi qu'un vaste fauxbourg, dont

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Brouilleries à Dantzic.

Schutz.  
pag. 230. &  
seq.  
Pauli.  
pag. 267.

---

traité de Thorn, que tous les fugitifs pourroient rentrer en Prusse, excepté l'Evêque de Warmie qui devoit demander un sauf conduit, & que le Grand-Maître s'étoit obligé de n'exercer d'autre violence contre lui, que celle qui seroit autorisée par les loix.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

nous avons parlé ailleurs : & leur animosité redoubla, lorsque le Grand-Maître permit aux Marchands Anglois d'y avoir une maison pour déposer & vendre leurs draps; parce qu'ils prétendoient que cela faisoit un grand tort au commerce des deux villes plus anciennes. Les esprits étant dans cette disposition, & Plauen ressemblant beaucoup au Grand-Maître, on ne pouvoit pas manquer d'avoir des querelles : ils en eurent pour le droit que la ville prétendoit avoir sur l'ambre jaune qui s'y travailloit, & dont elle étoit en usage de prendre le tiers; de même que pour une grue qui servoit à charger & à décharger les vaisseaux, dont Plauen vouloit s'emparer, ainsi que des droits que les Marchands payoient quand ils se servoient de cette machine : ces deux difficultés furent terminées en faveur de la ville; ce qui prouve que le Commandeur avoit tort. Les Dantzigois avoient à leur tête un Conseiller nommé Conrad Letzkaw, élevé par les Teutooniques, auxquels il avoit rendu de grands services; car après la bataille de Tannenberg, il étoit passé en Allemagne déguisé en mendiant, afin d'y lever des troupes pour l'Ordre; mais Letzkaw n'en étoit pas moins ferme à soutenir les droits de la ville, ce qui le rendit très-

estimable, tant que les Dantzigois se tinrent dans les bornes de la justice. Il y avoit en même tems dans le Sénat, un certain Benoît Pfenning, qui s'étoit rendu odieux, parce qu'on prétendoit qu'il alteroit la monnoie, dont il avoit la direction, & plus encore, parce qu'on étoit persuadé qu'il rapportoit au Commandeur tout ce qui se disoit dans le Conseil. Bientôt la haine fut portée à son comble, & les collegues de Pfenning le prirent un jour qu'il entroit au Sénat & le jetterent par une fenêtré dans la rue, où on le trouva encore vivant, mais avec plusieurs membres cassés. Le Commandeur prit fait & cause dans cette affaire, & l'animosité s'accrut de part & d'autre, au point que le Grand-Maître vint à Dantzig pour raccommo-der le Commandeur avec le Sénat.

Cette espece de paix ne fut pas de longue durée. Le Grand-Maitre ayant établi un impôt extraordinaire dans tous ses états pour subvenir aux nécessités pressantes, la ville de Dantzig refusa ouvertement de le payer, ferma la porte qui communiquoit au château, & fit courir le bruit qu'elle demanderoit le secours des villes Anseatiques, si on entreprenoit de la forcer à payer. Là-dessus le Grand-Maître ordonna d'arrêter tous les

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Pauli.*  
*pag. 267.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

Dantzigois qu'on rencontreroit, ce qui engagea la ville à s'accommoder avec le Commandeur, & à prendre du tems pour le payement; desorte que le Commandeur fit défaire les barricades qu'il avoit fait faire contre la ville, & que celle-ci ouvrit la porte qu'elle avoit tenue fermée pendant quelque tems. Deux jours après le bruit se répandit dans la ville, que le Commandeur de Dirschau avoit arrêté dix Dantzigois, conformément aux ordres du Grand-Maître. Au lieu de redemander ces captifs, qu'on n'eût pas manqué de rendre, puisque la cause de leur détention étoit cessée, le Sénat s'avisa d'envoyer une déclaration de guerre munie du sceau de la ville, au Commandeur de Dirschau, qui n'eut rien de plus pressé que d'envoyer cette piece au Commandeur de Dantzig. C'étoit lever l'étendard de la révolte, de la maniere la plus marquée. A ce grief, il s'en joignit un autre. Le Grand-Maître ayant banni des terres de l'Ordre un Alsacien nommé Ludeck Pölsat ou Paul-Fach, les Dantzigois lui donnerent asyle, & affecterent de le traiter avec beaucoup de familiarité (1). Le Commandeur de Dant.

---

(1) Schutz, qui favorisoit la ville de Dantzig d'une façon marquée, ne dit rien de tous ces événemens, ne

zig, outré de cette conduite, fit venir au château quelques membres du Sénat, entre autres Conrard Letzkaw & Arnold Hecht : comme ces derniers étoient apparemment les auteurs des diverses atteintes qu'on avoit données à l'autorité du Grand-Maître, le Commandeur les fit arrêter, & décapiter dans la prison (1). Les Dantzigois ignorant la mort de leurs compatriotes, firent des instances auprès du Grand-Maître, pour obtenir la liberté des Sénateurs; & ce Prince, qui se propofoit d'examiner cette affaire à fond, ordonna provisoirement de relâcher les captifs; mais il n'étoit plus tems. Le Commandeur allégu beaucoup de raisons pour se justifier, & le Grand-Maître se borna à témoigner hautement son mécontentement de cette action. Il est certain que la ville de Dantzic avoit eu un tort qui méritoit d'être puni sévèrement, puisqu'elle s'étoit révoltée contre l'autorité légitime : celui du Commandeur n'étoit pas moindre, puisqu'il s'étoit avisé de se faire justice de son chef, sans

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUM.

---

qui sont rapportés par Lindenblaldt, suivant le témoignage de Pauli.

(1) Schutz y ajoute Balthasar Gros, mais il n'y a que les deux premiers qui soient nommés dans l'építaphe que cet écrivain rapporte lui-même, page 233.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

recourir à l'autorité des loix, & le Grand-Maître partagea le tort du Commandeur, en ne le punissant pas comme il le méritoit.

On altere  
la monnoie.

Quoique la guerre avec la Pologne, n'eût pas duré long-tems, le trésor de l'Ordre étoit épuisé, & l'on avoit contracté des dettes immenses. Tout avoit été forcé dans ces malheureuses circonstances; ce n'avoit été qu'en répandant l'argent à pleines mains qu'on étoit parvenu à se procurer les prompts secours dont on avoit besoin. Si l'on en croit les écrivains Polonois & plusieurs Pruffiens, l'Empereur Sigismond avoit tiré à diverses reprises des sommes très-considérables, sous prétexte d'affister l'Ordre; & le Grand-Maître avoit encore été contraint de payer une grosse rançon, pour obtenir la liberté des prisonniers. D'un autre côté, les troupes étrangères, qui avoient la garde des forteresses de Lieben, de Rein, & d'Ortelsbourg, n'étant pas payées de leur solde, les avoient remises au Duc de Masovie; & il en coûta trente-quatre mille florins de Hongrie à l'Ordre pour les dégager. Il est vrai que ces dépenses étoient indispensables; mais on accusa le Grand-Maître d'avoir souvent prodigué l'argent mal-à-propos; & l'on prétendit même qu'il avoit favorisé

Pauli.  
pag. 268.

sa famille aux dépens de l'Ordre ; puis-  
 qu'il avoit envoyé 171,000 florins du  
 Rhin au comte de Plauen son cousin ,  
 qui n'avoit levé que cinq mille hommes  
 qu'il avoit envoyés en Prusse. Cette somme  
 étoit effectivement énorme pour le tems ,  
 & l'on devoit s'attendre qu'elle procure-  
 roit de plus grands secours (1). Le Grand-  
 Maître , pour subvenir à ces différens be-  
 soins , engagea au Roi de Bohême Com-  
 motau , qui étoit situé dans ses états (2).  
 C'est le seul engagement dont on fasse  
 mention : cependant le Grand-Maître  
 auroit mieux fait de les multiplier que  
 de recourir à d'autres moyens plus  
 ruineux ; car ce Prince fit refondre une  
 quantité de monnoie de ses prédécesseurs ,  
 & sur-tout de Winrich de Kniprode , &  
 il fit frapper des pieces du même poids ,  
 mais auxquelles on ajouta une moitié

XXV.  
 HENRI DE  
 PLAUVEN.

*Ibid.* pag.  
 269.

*Hartk.*  
*disserz.* 26.  
 pag. 302.

(1) J'avoue que cette dernière anecdote , rapportée  
 par différens Historiens , m'est suspecte ; il n'est guere  
 apparent que les Comtes de Plauen aient voulu pro-  
 fiter des malheurs de l'Ordre pour s'enrichir à ses  
 dépens.

(2) Commotau est une ville de Bohême aux con-  
 fins de la Misnie. On ignore si elle appartenoit à  
 l'Ordre , ou s'il y avoit seulement quelques biens.  
 M. Pauli dit que ces biens situés en Bohême , furent  
 engagés pour 115000 ducats ; mais cela n'est pas  
 croyable. Ce passage prouve que , si Wenceslas avoit  
 autrefois mis des arrêts sur les biens des Teutoni-  
 ques en Bohême , les Chevaliers étoient rentrés dé-  
 puis en pleine jouissance.

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

d'alliage de plus : de sorte que le marc numéraire ne valut plus intrinsequement que le quart de l'ancien marc d'argent fin, au lieu que du tems de ses prédécesseurs immédiats, il en valoit la moitié. Cette altération de la monnoie, qui n'a été que trop pratiquée dans différens états, fut bientôt apperçue par le peuple, & surtout par les Marchands ; ce qui occasionna de grandes plaintes, dont nous verrons les suites ailleurs.

Impôts extraordinaires.

*Schutz.*  
*pag. 233.*  
*Pauli.*  
*pag. 268 &*  
*seq.*

Ces moyens n'étant pas encore suffisans, le Grand-Maître eut recours à un impôt extraordinaire qu'il établit avec le concours des Etats, & dont les Ecclésiastiques ni les Commandeurs même, ne devoient pas être exempts. Comme les objets de commerce étoient assujettis à cet impôt, les Dantzigois refuserent de le payer, prétendant, qu'ils ne devoient pas être astreints à payer sur les marchandises qui étoient exposées aux dangers de la mer, & à d'autres risques qu'on couroit dans le commerce (1). Les Dan-

(1) Cet événement a tant de rapport avec celui que nous avons vu plus haut, qu'on est tenté de croire que c'est le même présenté sous différentes faces : mais il ne seroit pas extraordinaire si le Grand-Maître avoit établi de nouveaux impôts à deux reprises différentes ; car il est certain que les moyens qui étoient suffisans lors de la paix de Thorn, ne pouvoient plus être regardés pour tels

tzigois persistant dans leur refus, le Commandeur fit arrêter les députés de la ville qui étoient venus le trouver. A cette nouvelle le peuple courut aux armes de toutes parts, & vint investir le château : desorte que le Commandeur relâcha les députés, à condition que quelques-uns des principaux de la ville, se rendroient auprès du Grand-Maître, pour rendre compte de sa conduite. La ville de Dantzic envoya dix-huit députés, qui furent trouver le Grand-Maître à Marienbourg, & se rendirent de là à Brunsberg, où Plauen avoit convoqué les Etats de la Prusse. On y examina la conduite des Dantzigois, & on trouva leurs exceptions si peu fondées, qu'on arrêta les députés, & que l'on condamna la ville à payer une amende de 18000 marcs, tant pour la punir de sa révolte, que parce qu'elle avoit refusé de payer l'imposition à laquelle le reste de la Prusse s'étoit prêté dans ce tems de nécessité. Les députés ne furent relâchés qu'après s'être soumis, au nom de la ville, à cette condition. Malgré le pressant besoin d'argent, on donna à la ville de Dantzic le tems

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEŃ.

*Paulie*

---

quelques mois plus tard, à cause des nouvelles difficultés que le Roi de Pologne avoit suscitées à l'Ordre.

XXV.  
HENRI DE  
PLAVEN.

Divisions  
dans l'Or-  
dre.

*Leo.*  
*Pauli.*

nécessaire pour pouvoir fournir ces différentes sommes sans se déranger. Le Grand-Maître traita mieux les autres villes qui ne s'étoient pas révoltées : il permit à celle d'Elbing de rechercher tous les habitans de son territoire qui s'étoient échappés pendant la guerre, afin de rétablir la population, & remit aux habitans de Marienbourg le tiers de toutes leurs rédevances en considération des maux qu'ils avoient soufferts pendant le siege.

Outre les différens torts du Grand-Maître, que nous avons détaillés, on lui reprochoit encore ; de n'écouter que les conseils des flatteurs & des jeunes gens, tandis qu'il ne consultoit pas les grands Officiers de l'Ordre qui étoient ses Conseillers nés, ou qu'il méprisoit leurs avis. On l'accusoit aussi d'avoir méprisé les décisions de l'Empereur, après s'être soumis à son jugement (1) ; d'avoir fait beaucoup de tort au pays mal-à-propos ; de ne marcher dans ce tems de misere qu'avec une suite de quatre cens che-

---

(1) Cette plainte pourroit bien regarder l'Evêque de Warmie, qui étoit protégé par l'Empereur, & qui avoit peut-être obtenu un jugement en sa faveur ; ce qui n'avoit pas empêché le Grand-Maître de faire main-basse sur les revenus de l'Evêché. La promptitude avec laquelle le grand Chapitre rétablit l'Evêque dans ses biens, quand Plaven cessa de gouverner l'Ordre, fortifie cette conjecture.

vaux , qui écrasoient tous les endroits où il séjournoit. Mais ce qui touchoit le plus les Chevaliers qui avoient conservé l'attachement qu'ils devoient à la Religion & à la justice , c'étoit , comme nous l'avons dit ailleurs , son irrégion & la protection qu'il accordoit à l'hérésie , ainsi que les différens actes de despotisme qu'il avoit faits , & qui étoient propres à éloigner les peuples de l'obéissance due au Souverain. Les écrivains Prussiens ajoutent encore à la longue liste des griefs qu'on dressa contre le Grand-Maître , qu'il avoit voulu recommencer la guerre. Si Plauen eût été en état d'attaquer le Roi de Pologne , qui machinoit la perte de l'Ordre , malgré la paix de Thorn , qu'il avoit déjà rompue plusieurs fois , on n'eût pu l'en blâmer ; mais on eût dû trembler pour les suites de cette nouvelle guerre ; car un Historien de l'Ordre prétend que le Grand-Maître s'étoit rendu suspect d'intelligence avec les Polonois , & un autre tranche le mot en disant qu'il étoit de leur parti. On répugne à se livrer à de pareilles idées , quand on considère la haute naissance de Plauen , & le courage héroïque qu'il avoit opposé aux ennemis après la bataille de Tannenberg ; cependant , en considérant la suite , on n'oseroit assurer que cette accusation étoit tout-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

*Leo.  
Pauli*

*Hess.*

*Venator,  
pag. 230.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

à-fait destituée de fondement. Comme on s'expliquoit hautement sur ces différens objets, cela fit naître une telle animosité entre les partisans du Grand-Maître & ceux qui lui étoient opposés, qu'il se forma deux factions, qui se désignoient réciproquement par des noms injurieux : ceux de la Basse-Allemagne, qui tenoient pour Plauen, nommoient les autres *Wachtelbuben*, & les Hauts Allemand les désignoient en revanche par le nom de *Rabennester* : injures dignes du siècle où elles avoient été imaginées (1).

On arrête  
le Grand-  
Maître.

Heureusement la plus grande partie des Chevaliers étoit du côté des Hauts Allemands, qui avoient Kuchmeister, Maréchal de l'Ordre, pour chef. On songea sérieusement à remédier à des maux qui croissoient tous les jours, & pour éviter des difficultés qui auroient pu avoir de grandes suites, on prit le parti de prévenir secrètement le Pape & l'Empereur, pour s'autoriser de leur agrément. Ce fut le Maître-Provincial d'Allemagne qui fut chargé de cette commission, à laquelle il

---

(1) Par la Basse-Allemagne, il ne faut pas entendre les Pays-Bas, mais toute la partie septentrionale de l'Allemagne, qui contient la Hesse, la Thuringe, la Westphalie, la Saxe, la Lusace, le Brandebourg, la Poméranie, &c. Et par la Haute-Allemagne, la Suabe, la Franconie, la Bavière, l'Autriche, &c.  
employa

employa l'Evêque de Warmie, qui étoit fugitif de la Prusse. Lorsqu'on eut reçu les réponses qu'on attendoit, on procéda à la déposition de Plauen. Suivant Hartknoch, on le fit citer de comparoître devant le Chapitre, en vertu d'une constitution du Grand-Maître Henri de Hohenlohe, qui autorisoit le Chapitre à sommer le Grand-Maître jusqu'à trois fois, de comparoître, & à le déposer s'il ne se rendoit pas à la troisieme citation. Il est étonnant que Plauen, qui marchoit toujours avec un cortége si nombreux, & qui ne pouvoit pas ignorer le danger auquel il étoit exposé, n'ait pas pris des précautions pour sa sûreté; ce qui fait croire qu'il s'aveugla lui-même, persuadé qu'on n'oseroit pousser la chose à la dernière extrémité. Cependant Otton de Lernstein, le plus ancien Chevalier de l'Ordre, fut chargé de la commission d'arrêter le Grand-Maître: il partit accompagné des Commandeurs de Scharpausch, d'Elbing, de Balga, & de Brandebourg, ainsi que des Avoués de la Warmie & de la Sambie, & fut trouver le Grand-Maître à Schacken, à qui il fit demander une audience, sous prétexte d'avoir des choses importantes à lui communiquer, & il lui signifia qu'il étoit chargé de la part de l'Ordre, de l'arrêter à cause de

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUEM.

*Dissert.*  
*pag. 436.*

*Leo.*  
*Pauli.*

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

ses excès. Plauen surpris, en appella à un Chapitre général, & Lernstein y consentit; mais en attendant, il conduisit le Grand Maître dans la forteresse de Tapiaw, où il le laissa sous bonne garde, avec ordre de ne le laisser parler à personne en particulier, mais en recommandant d'avoir pour lui tous les égards convenables.

Il est déposé par le chapitre.

*Ibidem.*

1413.

Le grand Chapitre, ou pour mieux dire, l'assemblée générale de tous les Chevaliers qui purent se rendre à Mariembourg, ayant eu lieu le II d'octobre de l'an 1413, on y conduisit le Grand-Maître, & l'on fit la lecture d'une longue liste de griefs, qu'on avoit contre lui, & que nous ne répéterons pas, parce qu'on en a vu ci-devant les principaux articles (1). Plauen en avoua une partie de bonne foi, en disant qu'il ne les avoit pas crus assez graves, pour avoir de pareilles conséquences, & promit de réparer le tout, si on lui en laissoit l'occa-

(1) J'ai suivi les écrivains Prussiens; car l'auteur de l'ancienne chronique de l'Ordre, dit (*chap. 360*) qu'il ne lui connoissoit qu'un tort, celui d'avoir fait décapiter quelques bourgeois de Dantzic, qui étoient cependant convaincus de trahison; mais les autres écrivains sont trop unanimes sur la façon de penser du Grand-Maître, au sujet de la Religion & sur ses autres torts, pour qu'on puisse se persuader que la chose n'étoit pas vraie.

tion. Il avoua encore que son grand objet avoit été de faire des choses extraordinaires, qui pussent lui acquérir une grande réputation. Tout cela ne servit de rien; on obligea Plauen de rendre la clef Magistrale, & le grand sceau de l'Ordre avec les autres attributs de sa dignité: la Grande-Maitrise fut déclarée vacante, & Herman Gans, Grand-Hospitalier & Commandeur d'Elbing, fut nommé Lieutenant du Magistère jusqu'à la prochaine élection. Le Chapitre fit aussi arrêter le Comte de Plauen qui s'étoit donné des mouvemens incroyables en faveur de son cousin: il fut enfermé dans le château de Dantzic, dont il étoit auparavant Commandeur. On ôta au Comte de Schwartzbourg, l'administration de l'Eglise de Warmie, dont l'Evêque fut rappelé, & les principales créatures du Grand-Maître, sur tout ceux qui avoient manifesté leur inclination pour l'hérésie, perdirent leurs emplois. On ignore l'endroit où Plauen fut envoyé jusqu'à la prochaine élection: Mr. Pauli conjecture qu'il pourroit bien avoir été également enfermé dans le château de Dantzic, où l'on avoit nommé Rodolphe d'Eilenstein pour Commandeur.

La plupart des Historiens prétendent que la déposition de Plauen fut une suite de l'ambition de Kuchmeister de Stern-

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUE.

---

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUVEN.

berg, qui aspirait au Magistère, & qui le remplaça effectivement; mais il n'y a pas d'apparence. Si Kuchmeister fut à la tête du parti qui lui étoit opposé, il y étoit appelé par sa dignité, & il le devoit par attachement pour la Religion & pour le bien de l'Ordre, dont la mauvaise conduite du Grand-Maître pouvoit occasionner la perte. Comme les fautes sont personnelles, le blâme ne doit jamais réjaillir sur ceux qui ne se sont pas rendus coupables: cette maxime vraie, mais trop peu suivie, le fut dans cette occasion, par l'Ordre Teutonique. Si l'on fut obligé de sévir contre le Grand-Maître & contre son cousin, qui l'avoient bien mérité, au jugement de ceux qui n'ont pas fait divorce avec les vrais principes; & si l'on fut encore dans le cas d'éloigner des emplois plusieurs de leurs parens, parce qu'il eût été dangereux de les laisser en place, tant à cause des erreurs qu'ils avoient adoptées, que des troubles qu'ils pouvoient occasionner, l'Ordre n'en fut pas moins attentif à récompenser le mérite dans les Seigneurs de cette maison. Nous verrons bientôt élever un Chevalier du même nom, à la dignité de Grand-Commandeur (1), & dans quelques an-

---

(1) Nous avons vu dans la sentence de l'Empe-

nées nous compterons encore un Comte de Plauen au nombre des Grands-Maitres de l'Ordre Teutonique. On verra plus loin qu'on voulut faire un crime à l'Ordre, de tout ce qui s'étoit passé sous le regne de Plauen, mais rien n'étoit si injuste : loin d'avoir partagé ses torts, l'Ordre les avoit réparés, autant qu'il dépendoit de lui, par un acte de justice, sévère à la vérité, mais que les circonstances rendoient nécessaire, & qui le déchargeoit entièrement de tout le blâme que son Chef avoit encouru.

---

XXV.  
HENRI DE  
PLAUE.

---

reur, du 24 août de l'an 1412, que Henri de Plauen l'ancien, étoit nommé avant le Maréchal, ce qui prouve qu'il étoit Grand-Commandeur. Comme les emplois étoient amovibles, il n'est pas douteux qu'il perdit le sien, lors de la déposition du Grand-Maitre; mais il est probable qu'on le lui rendit après; car nous verrons un Grand-Commandeur de Plauen, Ambassadeur de l'Ordre au Concile de Constance: il est vrai qu'on a donné le nom de Frédéric à ce dernier; mais c'est probablement par une faute de copiste, car les Seigneurs de la maison de Reuß-Plauen, ont tellement adopté le nom de Henri depuis plusieurs siècles, qu'il seroit difficile d'en trouver un seul qui en ait porté un autre.

*Fin du quatrieme Tome.*



---

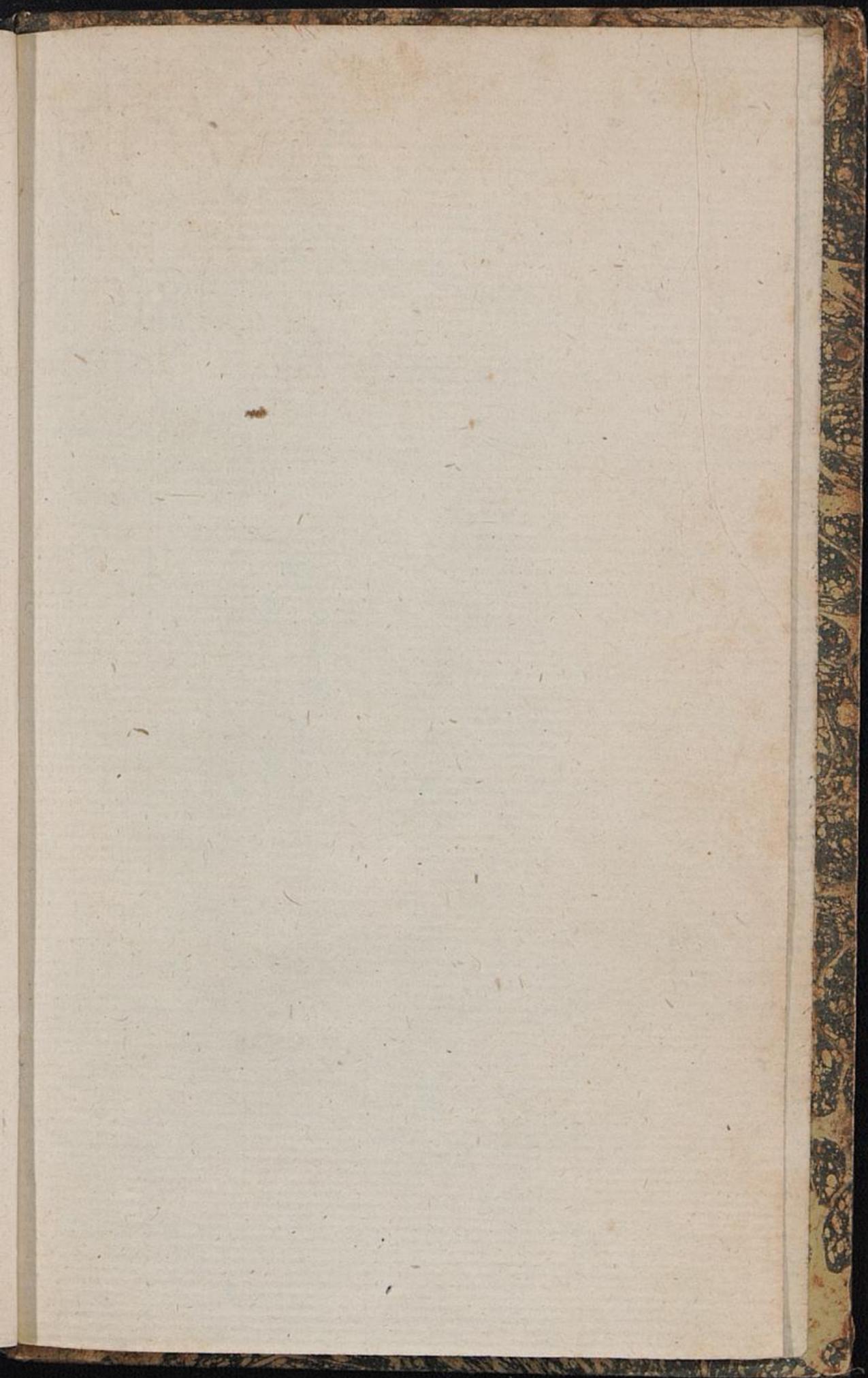
---

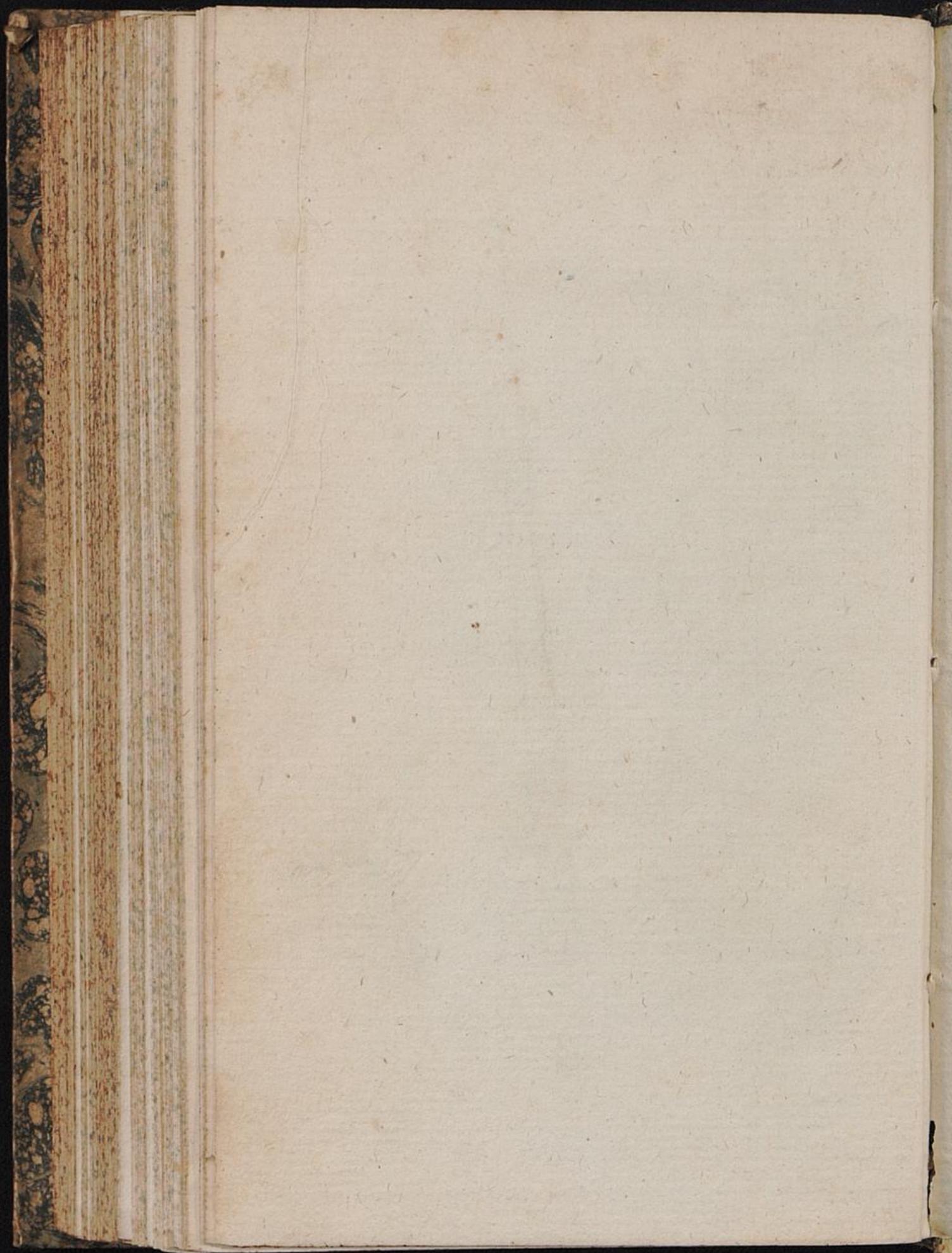
# FAUTES A CORRIGER

## TOME IV.

- P**AGE 77. lig. 23. déjà, lisez alors.
- Pag. 82. à la marge. Le mot *ibidem* qui se trouve sous le sommaire, se rapporte aux citations du sommaire précédent.
- Pag. 99. dans la note. lig. 5 & 6. & la même année, lisez & l'an 1440.
- Pag. 105. note 2. lig. 7. *Furten*, lisez *Fursten*.
- Pag. 130. lig. 21. l'Evêque, lisez les Evêques.
- Pag. 154. lig. 27. après 1408, ajoutez car.
- Pag. 202. lig. 24. Livonie, lisez l'Estonie.
- Pag. 208. lig. 2. *Rocziansz*, lisez *Racziansz*.
- Pag. 220. note 2. lig. 2. *idem*, lisez *item*.
- Pag. 219. lig. 25. 1436, lisez en 1422 & en 1436.
- Pag. 227. lig. 8. ajoutez à la marge *ibidem*. num. 75.
- Pag. 237. à la marge. *Cromer*. pag. 75, lisez 375.
- Pag. 246. note 1. lig. 2. mettez un point après le mot réelle.
- Pag. 247. dans la note lig. 20. effacez le point qui est après le mot *Hanse*, & mettez-en un après celui époque.
- Pag. 260. effacez 225 qui se trouve à la seconde citation.
- Pag. 264. note 2. lig. 2. *Jewehr*, lisez *Gewehr*.
- Ibidem*. note 2. lig. 3. *soller* ce sont deux mots, lisez *soll er*.
- Pag. 290. à la marge. *Pol. tom. 4, &c.* lisez *Cod. Pol.*
- Pag. 335. lig. 29. *le*, lisez *ce*.
- Pag. 342. la citation doit être à côté de la quinzième ligne.
- Pag. 387. à la marge. *Pali*, lisez *Pauli*.
- Pag. 392. lig. 13 & suiv. effacez ces mots, quoique cette ville leur appartient depuis un siècle.
- Pag. 405. lig. 7. de Brandebourg, lisez du Brandebourg.









Inches 1 2 3 4 5 6 7 8

Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

**TIFFEN** Color Control Patches © The Tiffen Company, 2007

Blue	Cyan	Green	Yellow	Red	Magenta	White	3/Color	Black
Light Blue	Light Cyan	Light Green	Light Yellow	Light Red	Light Magenta	White	Light Grey	Light Grey
Dark Blue	Dark Cyan	Dark Green	Dark Yellow	Dark Red	Dark Magenta	White	Dark Grey	Dark Grey



